

www.e-rara.ch

Cours de la science militaire

Les fonctions et les devoirs des officiers tant de l'infanterie que de la cavalerie

Bardet de Villeneuve, P. P. A.

A La Haye, MDCCXL [1740]

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 7516

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-29328>

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

UV
E.
RE



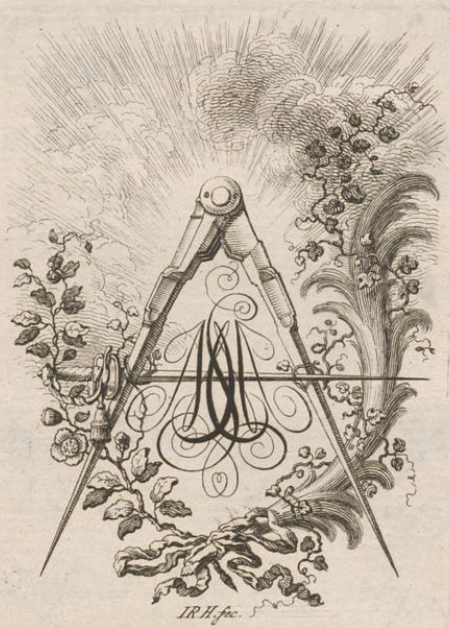
No. 934 (Rai)
1

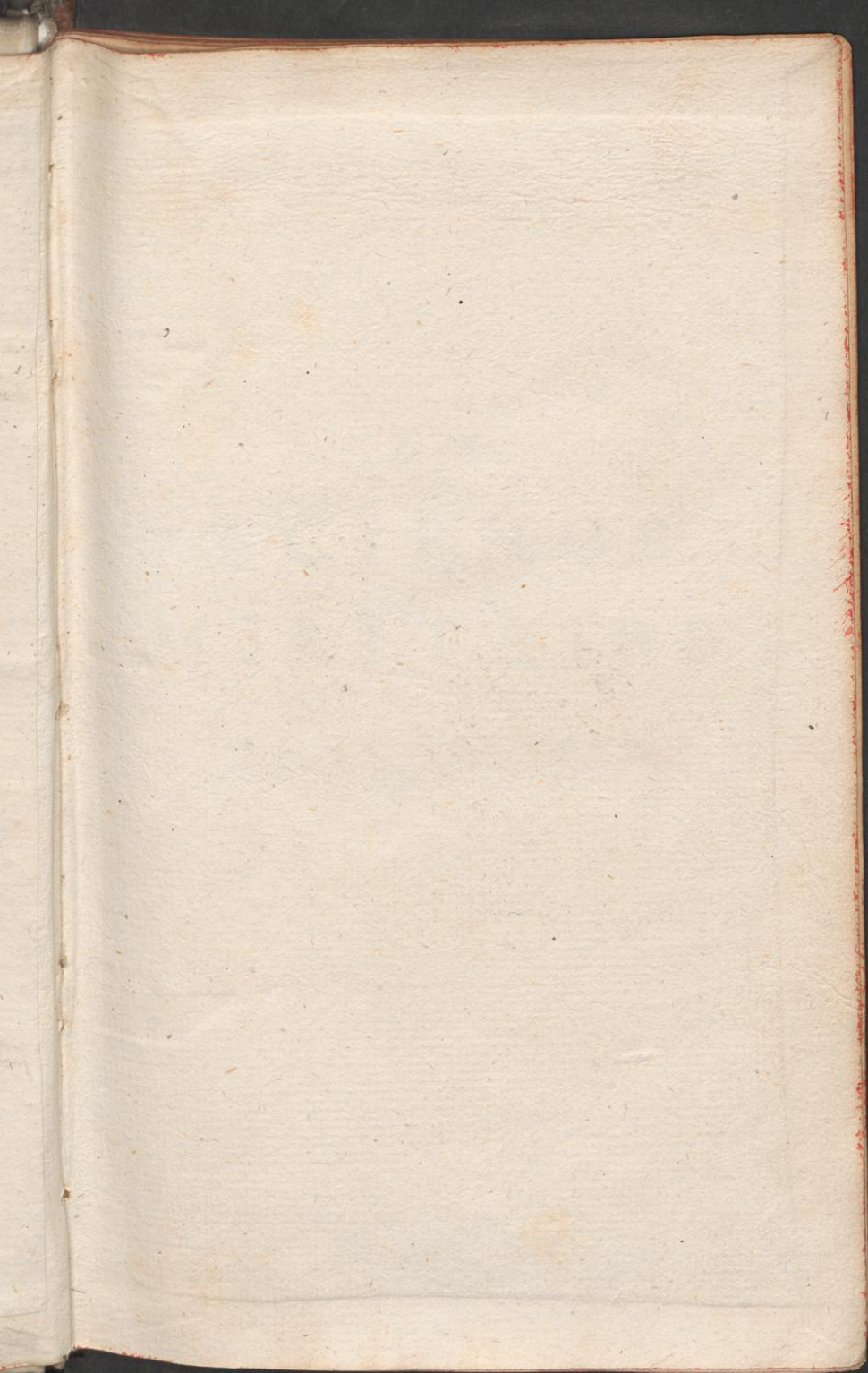
M 931

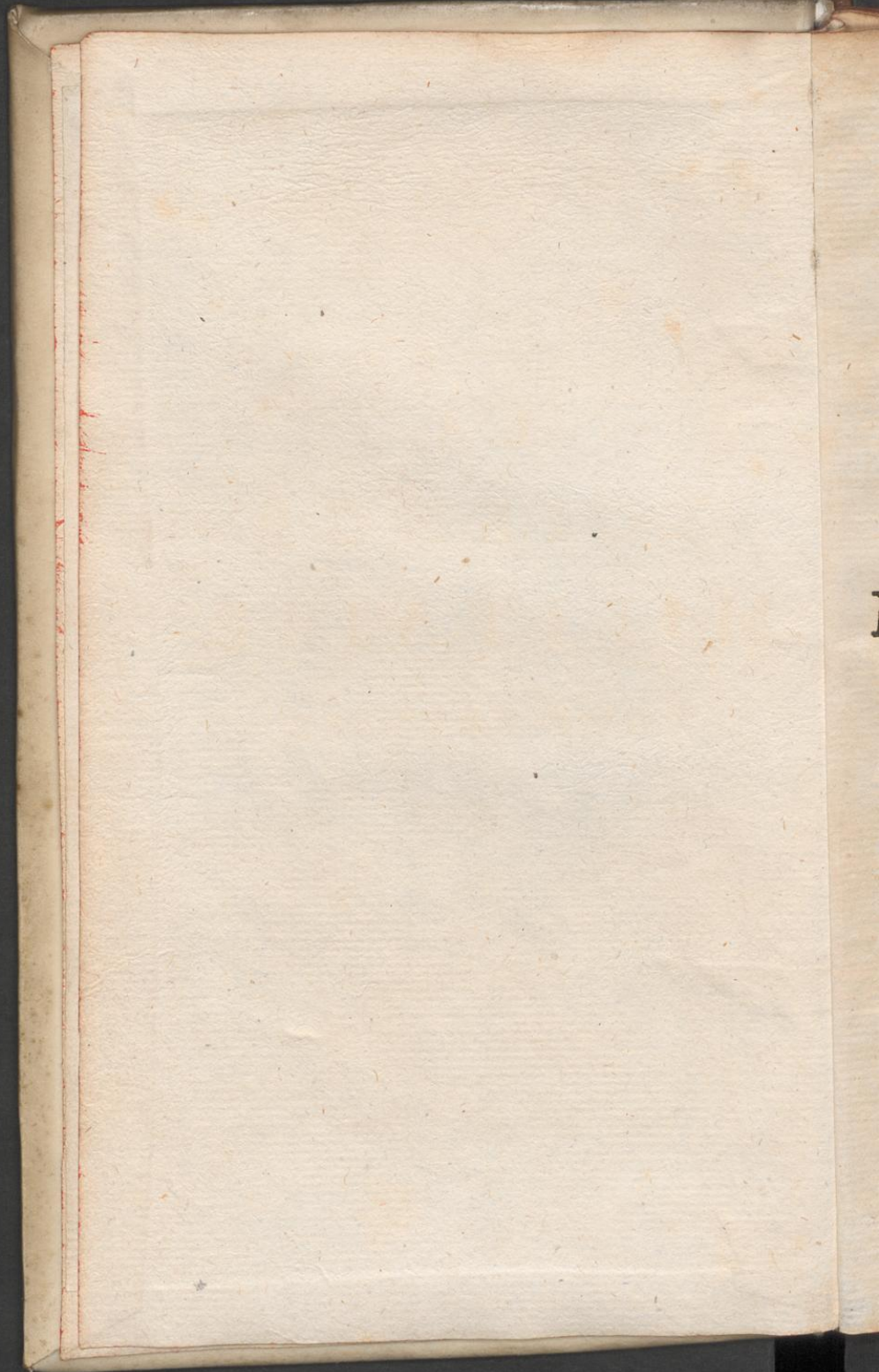
MS. 81

Ror 7516:1

1







L A
S C I E N C E
M I L I T A I R E .
T O M E P R E M I E R .

L A

SCIENCE

MILLITAIR.

TOME PREMIER

OFFICERS



LES
FONCTIONS
ET LES DEVOIRS
DES
OFFICIERS
TANT
DE L'INFANTERIE
QUE DE
LA CAVALERIE.

PAR

MR. BARDET DE VILLENEUVE,

Capitaine & Ingenieur ordinaire au service de
Sa Majesté le Roi des deux Siciles.



A LA HAYE,
Chez JEAN VAN DUREN,
M. D. C. C. XL.
AVEC PRIVILEGE.

CONDUCTIONS
DES
OFFICERS

TANT
DE
LA
M. BARRON



LES
DE
LE

C O U R S
DE LA
S C I E N C E
M I L I T A I R E,

A L'USAGE

DE L'INFANTERIE, DE LA CAVALERIE,
DE L'ARTILLERIE, DU GENIE,
& DE LA MARINE.

P A R

MR. BARDET DE VILLENEUVE,

Capitaine & Ingenieur ordinaire au service de
Sa Majesté le Roi des deux Siciles.

T O M E P R E M I E R,

C O N T E N A N T

LES FONCTIONS ET LES DEVOIRS
DES OFFICIERS.



A L A H A Y E,

Chez **J E A N V A N D U R E N.**

M. D. C. C. X L.

A V E C P R I V I L E G E.



ROYAUME DE FRANCE
DE LA
SCIENCE
MILITAIRES
DE L'INSTRUMENT, DE LA CAVALLERIE,
DE L'ARTILLERIE, DU GENIE,
& DE LA MARINE.

PAR

Mr. BARDET DE VALLEMBERT

Captaine & Ingenieur ordinaire au service de
Sa Majesté le Roi des deux Siciles.

TOME PREMIER.

CONTENANT
LES FONCTIONS ET LES DEVOIRS
DES OFFICIERS.

1755

A LA HAYE,
Chez JEAN VAN DUREN.

M. D. C. C. L. V.
ANCCPAINVLE





A
S A M A J E S T É
D O N C A R L O S,
R O I
D È S D E U X S I C I L E S, D E J E R U S A L E M & c;
I N F A N T
D' E S P A G N E,
D U C
D E P A R M E, D E P L A I S A N C È,
D E C A S T R O, & c.
G R A N D P R I N C E H E R E D I T A I R E
D E T O S C A N E
& c, & c, & c.



I R E,

L A bonté avec laquelle il a plû à VOTRE MAJESTE d'agréez mes très-humbles offres de service, me donne la confiance d'approcher du Trône, pour y porter les sincères expressions de la vive reconnoissance dont mon cœur est pénétré.

Les graces que font les Monarques généreux & bien-faisants ont cela de particulier, que la manière de les remercier la plus digne d'Eux, c'est de leur en demander une nouvelle.

Per-

E P I T R E.

Permettez-moi, SIRE, de me prévaloir de cette maxime en cette occasion.

Plein de gratitude pour la faveur que VOTRE MAJESTÉ m'a faite, j'ose la supplier d'y en ajouter une seconde. C'est, SIRE, d'accepter le respectueux hommage que je prends la liberté de lui rendre en lui présentant ce COURS DE SCIENCE MILITAIRE.

C'est le fruit que j'ai recueilli tant de ma propre expérience que des leçons pratiques des plus grands Maîtres sous lesquels j'ai eu l'avantage de servir, soit en Espagne où j'ai fait mes premières Armes, soit en France où j'ai été employé. Pour en rendre l'utilité plus générale, j'y ai ajouté ce que m'a fourni de plus excellent, l'étude continuelle que j'ai faite des meilleurs Ouvrages qu'il m'a été possible de me procurer sur cette Matière.

Une chose au-moins sur laquelle j'ose me flatter de l'approbation de VOTRE MAJESTÉ, c'est le soin que j'ai eu de faire sentir à ceux qui embrassent l'Etat Militaire, que l'intrépidité & la bravoure ne sont pas les seules vertus essentielles à leur Profession, & que ces qualités pour être vraiment estimables, doivent être accompagnées de la droiture & de la prudence, d'une modeste soumission aux ordres des superieurs, d'un honnête menagement envers les égaux & d'un grand fonds d'équité & d'humanité pour les inferieurs; en un mot
d'une

E P I T R E.

d'une irréprochable regularité dans toute la Conduite.

C'est de la constante union de ces qualités que se forme le véritable heroïsme ; c'est à elle que VOTRE MAJESTÉ doit la rapidité de ses succès, dans la conquête des Couronnes qu'Elle porte si glorieusement aujourd'hui. Le bruit de Vos Royales vertus vous avoit précédé & avoit déjà disposé d'avance les peuples à l'obéissance, dont la force de Vos Armes victorieuses leur faisoit un devoir indispensable ; & en les conquerant, vous n'avez fait, SIRE, qu'accomplir leurs souhaits les plus ardens.

Daigne le ciel conserver long-temps à Vos sujets le don précieux qu'il leur a fait, & verser sur votre Regne ses plus abondantes Benedictions ! Je supplie VOTRE MAJESTÉ de croire qu'en entrant à son service, j'y apporte tout le zèle d'un ancien & fidele serviteur, & que personne au monde ne peut être avec un plus profond respect que moi,

S I R E,

De Votre Majesté

Le très-humble, très obéissant
& très soumis Serviteur

P. P. A. BARDET DE VILLENEUVE



DISCOURS PRELIMINAIRE.

MOn inclination pour l'Art Militaire, auquel je me suis destiné dès ma plus tendre jeunesse, m'a engagé dans la lecture de tous les Ouvrages qui y avoient rapport, tant imprimés que manuscrits, à mesure qu'ils me tomboient entre les mains, & successivement j'en ai étudié toutes les parties; la grande quantité de volumes n'a pu m'effrayer, & je n'ai plaint le travail ni la dépense. Pour n'en point perdre le fruit, j'ai recueilli sous des titres séparés, tout ce qu'il y avoit de meilleur, d'utile & de nécessaire sur toutes les parties de cet Art, & je suis parvenu par une assiduité de plusieurs années, à me

* 2

for-

DISCOURS

former un Corps complet de la Science Militaire.

Je n'avois pour-lors en cela, d'autre vuë. que mon instruction particulière, & je ne songeois qu'à satisfaire mon inclination ; mais des personnes que je respecte infiniment, & dont le savoir, l'expérience & les conseils m'ont servi beaucoup, m'ont engagé enfin à faire imprimer ces mêmes Traités. Ils m'ont persuadé que cet ouvrage pouvoit être utile à quantité de jeunes Officiers, qui seroient charmés en entrant dans le Service, de trouver à peu de fraix les connoissances dont ils ont besoin, rassemblées dans un petit nombre de volumes portatifs, où elles sont expliquées d'une manière simple, claire, & d'autant plus certaine, que tout ce que j'y dis est tiré des meilleurs Auteurs, & fondé sur l'expérience, ou appuié sur les règles les plus modernes & les plus générale-

le-

P R E L I M I N A I R E.

lement approuvées ; ce sera , m'a-t'on dit , un service considérable que vous leur rendrez. C'est ce qui m'a déterminé à faire à mes Cahiers les corrections & augmentations nécessaires , & à les abandonner enfin à l'impression.

La reconnoissance exige que j'avoue , que le peu de perfection qui peut se trouver dans cet ouvrage , est dû en partie aux avis que Monsieur le Marquis de Santa Cruz a bien voulu me donner durant mon séjour en Espagne. Je dois beaucoup aussi , particulièrement pour ce qui regarde la Défense des Places , les Fonctions des Officiers , & la Tactique , à Monsieur de Chasse Brigadier des Armées du Roi de France , qui a acquis avec tant de justice la réputation d'Officier des plus consommés & des plus expérimentés dans le Service.

Rien n'est plus fécond que le Ge-

nie :

DISCOURS

nie : chaque Guerre, chaque Campagne produit du neuf, qui devient une partie importante de cette étude pour ceux qui en font profession ; car rien n'y est à négliger, & telle nouveauté à laquelle on faisoit à-peine attention au commencement, fournit ensuite des idées, qui venant à se développer, font voir la nécessité de réformer une méthode dont on faisoit beaucoup de cas.

Je suis persuadé que si Monsieur de Vauban revenoit au monde, il ne mettroit pas en exécution son projet des Tours bastionnées, & que dans ses autres Systèmes de Fortification il couvrirait beaucoup mieux les Courtines qu'il ne l'a fait. Je suis bien éloigné de vouloir par cette réflexion mettre cet excellent homme au-dessous de ceux qui ont travaillé & travaillent après lui, sous prétexte qu'il ont perfectionnés ses idées ; je suis persuadé au-contraire, que

PRELIMINAIRE.

que s'il eût vécu jusques à notre tems, il n'auroit eû besoin que de ses propres lumières pour les redifier, & que cette supériorité de talens qu'il possédoit, l'auroit toujours distingué avantageusement entre les illustres de sa profession.

Je dis la même chose du fameux General & Ingenieur Coehorn, lequel s'il avoit à recommencer ses travaux, se garderoit bien d'entasser ouvrages sur ouvrages, qui embrassent un terrain immense, & ne renferment qu'un petit espace de maisons, incapables de contenir le quart des hommes & des munitions dont ces Places ont besoin pour leur défense, & pour la garnison desquelles il faudroit dépeupler des Provinces entières.

Bien-loin, dis-je, que les nouvelles découvertes regardent ces grands hommes, elles sont dûes à l'étude qu'on a faite de leurs travaux; leurs

DISCOURS.

fautes mêmes instruisent les Ingénieurs qui leur succèdent. Mon unique but est de faire sentir que la Science Militaire est très étendue, & a souffert de tems en tems des changemens & des réformes dans les méthodes les plus estimées, & que ces changemens ont donnés successivement une nouvelle face à quelque partie de cette Science. Il est de l'intérêt de ceux qui se destinent à cette étude, de la commencer dans des ouvrages où ces changemens se trouvent; par-là ils s'épargnent d'anciens préjugés, dont il est ensuite d'autant plus difficile de se défaire, qu'ils sont en quelque manière consacrés par des noms illustres.



T A B L E
DES TITRES
CONTENUS

DANS

LES FONCTIONS
ET LES DEVOIRS
DES OFFICIERS.

TANT DE L'INFANTERIE QUE DE LA
CAVALERIE.

AVANT-PROPOS.

Entrée d'un jeune homme dans le Service. Pag. 1.

C H A P I T R E I.

Service ordinaire & journalier de l'Infanterie. Pag. 4.

- SECTION I. *Ce que c'est que l'Infanterie.* Ibid.
II. *Des Officiers d'un Regiment.* 5.
III. *Des Armes.* ibid.
IV. *Du Colonel d'Infanterie.* 7.

T A B L E.

SECTION V.	Du Lieutenant-Colonel.	10.
—	VI. Des Majors d'Infanterie.	11.
—	VII. Des Aides-Majors.	15.
—	VIII. Des Capitaines d'Infanterie.	16.
—	IX. Des Lieutenans.	20.
—	X. Des Enseignes.	21.
—	XI. Des Sergens.	22.
—	XII. Des Caporaux.	24.
—	XIII. Du soldat.	25.
—	XIV. Du Tambour-major, & autres.	26.

C H A P I T R E I I.

SECTION I. Fonctions & Devoirs des Officiers & des Troupes d'Infanterie dans les Villes de Guerre. pag. 28.

SECTION II.	Manière de monter & descendre la Garde dans les Places.	31.
—	III. Des Rondes.	39.
—	IV. De l'ouverture des Portes.	45.
—	V. Devoirs d'un Officier qui est de Garde à une Porte.	49.
—	VI. Du Conseil de Guerre.	57.
—	VII. Sentence.	65.

C H A P I T R E I I I.

Des Exercices, & du Maniement des Armes de l'Infanterie. 68.

§	I. Maniement des Armes pour toute l'Infanterie, Françoisse ou Hollandoise.	73.
	II. Exercice des Grenadiers.	115.
	III. Exercice des Grenadiers, à la Hollandoise.	121.
	§. IV.	

T A B L E.

- §. IV. *Noms & hauteur des Rangs d'un Bataillon.* Pag. 130.

C H A P I T R E I V.

Des Evolutions militaires de l'Infanterie. 134.

- §. I. *Manière de se mettre en bataille, d'ouvrir, ferrer, & doubler les Files, & les Rangs, à la Françoisse, & à la Hollandoise.* ibid.
- II. *Evolutions à la Hollandoise.* 151.
- III. *Faire les Contremarches, à la Françoisse, & à la Hollandoise.* 175.
- IV. *Observation à faire sur les Quarts-de-Conversion.* 185.
- V. *Manière de mettre en colonne un Bataillon qui est en bataille.* 186.
- V. *Rompres par la moitié un Bataillon qui est en bataille, de-sorte que l'Aile droite fasse le Quart-de-Conversion à droite, & l'Aile gauche à gauche.* 189.
- VII. *Faire sortir par Files la moitié d'un bataillon qui est en bataille, marchant en-avant, de manière qu'il paroisse y avoir deux Bataillons, au-lieu d'un-* 190.
- VIII. *Partager le Bataillon par Files entières, & par Rangs rompus.* ibid.
- IX. *Faire le Moulinet.* 191.
- X. *Faire le Quart-de-Conversion, à droite, & à gauche, par Demi-Divisions.* 193.
- XI. *Faire le Bataillon Fraisé.* 194.
- XII. *Faire un Bataillon en Croix.* 195.
- XIII. *Faire passer un Pont, ou un Defilé, à un Bataillon, sans le rompre.* 197.
- * 5 §. XIV.

T A B L E.

§. XIV.	Faire passer un Pont, ou un Defilé, à un Bataillon, par Pelotons.	Pag. 198.
XV.	Faire le Bataillon en Rond.	200.
XVI.	Faire le Bataillon Quarré, de pied-ferme.	ibid.
XVII.	Former le Bataillon Quarré, en marchant.	206.
XVIII.	Pour mettre le Bataillon en Colonne.	208.
XIX.	Former le Bataillon Quarré, étant en Marche, ou en Colonne, sur telle quantité de Divisions que ce soit.	209.
XX.	Marcher les Armes présentées.	ibid.
XXI.	Differentes Manières de charger l'Ennemi.	213.
XXII.	Charger, de pied ferme.	ibid.
XXIII.	Remarque.	216.
XXIV.	Charger, allant à l'Ennemi, le Bataillon étant en bataille, & divisé.	217.
XXV.	Charger en Retraite.	220.
XXVI.	Tirer par Rangs, en-avant.	222.
XXVII.	Charger par Rangs entiers, de tout le Front du Bataillon.	223.
XXVIII.	Décharge générale, en-avant.	225.
XXIX.	La Defense des Retranchemens.	ibid.
XXX.	L'Attaque des Retranchemens.	228.
XXXI.	Attaquer un Poste, ou un Retranchement, en Colonne.	230.
XXXII.	Manière de Défiler.	233.
XXXIII.	Salut & Honneurs dus au Souverain & aux Généraux.	236.
XXXIV.	Salut en marchant.	238.

T A B L E.

C H A P I T R E V.

Attentions qu'on doit avoir, quand un Bataillon
 sort d'une Garnison pour se rendre dans une
 autre. Pag. 241.

- §. I. *Marche d'un Bataillon pour se rendre d'une
 Garnison dans une autre.* 242.
 II. *Sur les Marches de nuit.* 246
 III. *Campement, en Route, & à l'Armée.*
248.
 IV. *Regles pour marquer le Camp, & pour re-
 gler les grands & petits Cordeaux.* 250.

C H A P I T R E V I.


Service ordinaire & journalier de la Cavalerie.
Pag. 264.

- §. I. *Service de la Cavalerie en Campagne.*
274.
 II. *De la manière de Camper.* 275.
 III. *Exercices, & Evolutions de la Cavalerie
 Françoisse.* 285.
 IV. *Caracol sur un Demi-tour à droite.* 286.
 V. *Caracol sur un Demi-tour à gauche.* 287.
 VI. *Contre marches.* ibid.
 VII. *Des Conversions.* 288.
 VIII. *Diviser l'Escadron en deux Tronpes.* ibid.
 IX. *Diviser l'Escadron en quatre Tronpes.* ibid.
 X. *Border la Haye.* 289.
 XI. *Serrer les Files sur la droite.* ibid.
 XII. *Serrer les Files sur la gauche.* ibid.
 XIII. *Serrer les Files sur la droite & la gauche
 en-même-tems.* ibid.
 XIV. *Serrer les Rangs.* 290

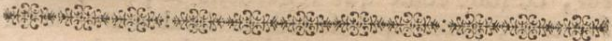
§. XV.

T A B L E.

§. XV. Doubler les Rangs.	290.
XVI. Différentes manières de Tirer.	291.
XVII. Pour Combattre en retraite.	ibid.
XVIII. Combat de Cavalerie contre Cavalerie.	292.
XIX. Combat de Cavalerie contre de l'Infanterie.	ibid.
XX. Différentes manières de former les Escadrons.	294.
XXI. La Volte-face.	ibid.
XXII. Détacher les Escadrons, & les former, en-même-tems.	295.
XXII. Autre maniere de former l'Escadron.	ibid.
XXIV. Faire defiler l'Escadron.	296.
XXV. Salut des Officiers de la Cavalerie.	297.
XXVI. Solde de la Cavalerie Françoisse.	ibid.
XXVII. Manière usitée par les Espagnols pour descendre de cheval, & y remonter.	ibid.
XXVIII. Exercices & Evolutions de la Cavalerie Hollandoise.	298.
XXIX. Ordres généraux, & observation sur l'Exercice de la Cavalerie.	299.
XXX. Manière de faire les Mouvements, quand il faudra marcher.	300.
XXXI. L'Escadron formé en trois rangs le former en deux.	ibid.
XXXII. L'Escadron formé en deux rangs le former de-nouveau en trois rangs.	301.
XXXIII. Former trois pelotons de l'Escadron.	ibid.
XXXIV. Les trois pelotons forment de nouveau leur Escadron.	ibid.
XXXV. La manière de faire charger les Regimens de Cavalerie.	302.
XXXVI. Ordre pour faire une Retraite.	303.
XXXVII. Methode pour apprendre aux Cavaliers non-exercés à tenir leurs armes, & à s'en servir.	305.




FONCTIONS
ET DEVOIRS
DES
OFFICIERS,
TANT
DE L'INFANTERIE
QUE
DE LA CAVALERIE.



AVANT-PROPOS.

*Entrée d'un Jeune Homme dans
le Service.*

ES Peres & les Meres qui destinent
quelqu'un de leurs enfans à la pro-
fession des Armes, doivent bien
considerer si son inclination l'y
porte. Ils doivent aussi consulter son tem-
pérament, savoir, s'il est sain & robuste;
car il est très difficile de supporter les fatigues
de la guerre, si l'on n'a une forte complexion.
Ainsi, pour le rendre capable de les soutenir, il
A ne

ne faut point l'élever dans une molle délicatesse : mais on doit l'accoutumer de bonne heure à une vie dure & laborieuse, & à souffrir le chaud & le froid ; ce qui se peut faire en l'envoiant souvent à la chasse dans toutes fortes de saisons , & en lui faisant faire des exercices convenables à un homme de guerre. Ces exercices sont ordinairement la danse , faire des armes , & monter à cheval , qui font que son corps devient non seulement souple & agile ; mais encore fort & robuste. Pour ce qui est de l'étude à laquelle il doit être appliqué , après avoir appris à bien écrire & à calculer , on lui doit enseigner la Géométrie , la Fortification offensive & défensive , la Géographie & l'Histoire. Cette dernière science lui procurera une infinité de belles connoissances.

A l'égard des sentimens qu'on lui doit inspirer , ce sont ceux qui regardent la pratique de la vertu , parce qu'elle est le fondement de la félicité des hommes , qu'elle adoucit les peines & les maux de cette vie , & qu'elle peut les rendre heureux au milieu des plus grands malheurs. Chacun doit travailler à l'acquérir , & la pratiquer dans toutes sortes de professions.

On lui doit imprimer bien avant dans l'esprit que la religion est la principale des vertus , & qu'elle doit être le fondement de toutes les autres ; & bien loin qu'il soit permis à un homme de guerre de la négliger , il doit au contraire se persuader que l'on n'est véritablement brave & honnête homme , que lorsqu'on est orné de cette vertu , puisque ce sont la religion & la piété qui doivent soutenir la vraie valeur.

Un jeune homme qui entre dans le pénible métier des Armes avec de pareils sentimens, se garantira sans peine de l'impiété & du libertinage, vices trop ordinaires à ceux de cette profession, & acquerra la réputation, qu'il doit sans cesse desirer de se procurer.

Il doit ensuite faire son unique étude de s'acquiescer avec beaucoup d'exacritude des devoirs de son emploi quel qu'il puisse être, parce que s'en faisant une habitude elle ne lui coutera plus rien à mesure qu'il avancera en charge. Par là il se fera la réputation d'un Officier exact, & ses Généraux ne manqueront point de l'estimer avec distinction. Supposant donc que ce jeune homme entre dans le service de l'Infanterie, de la Cavalerie, de l'Artillerie, du Génie, ou de la Marine, nous lui allons donner un précis de ce qu'il doit indispensablement savoir dans tous les différens grades qui composent chacun de ces corps.



CHAPITRE PREMIER.

Abrégé du service ordinaire & journalier
de l'Infanterie.

SECTION PREMIERE.

Ce que c'est que l'Infanterie.

Sous le nom d'Infanterie on entend en Europe les Troupes qui servent à pied, & que l'on nommoit autrefois Piétons. L'Infanterie se divise en différens corps, que l'on nomme Brigades, & qui ordinairement sont commandées par un Chef, nommé Brigadier. Chaque Brigade est composée de plusieurs Régimens, dont le Chef, ou celui qui les commande, s'appelle Colonel, & a sous lui plusieurs autres Officiers. Les Régimens portent le nom de quelques Provinces, ou celui de leur Colonel.

Les Régimens en France sont composés de dix-sept Compagnies, savoir seize de Fusiliers, & une de Grenadiers, laquelle marche ordinairement à la tête du Régiment, & en est à quelque distance.

Chaque Compagnie de Fusiliers est composée d'un Capitaine, un Lieutenant, & quelquefois un Lieutenant en second, ou Enseigne, deux Sergens, quatre Caporaux, six ou huit Anspesades, un Tambour & vingt-deux Soldats, lorsque cette Compagnie est composée
de

de trente-cinq hommes. Outre cela il y a par Régiment un Tambour-major & un Fifre.

SECTION II.

Des Officiers d'un Régiment.

IL y a dans chaque Régiment un Colonel qui a sa Compagnie, un Lieutenant-Colonel qui a aussi une Compagnie, un Major qui n'a point de Compagnie, un Aide-Major qui a brevet de Capitaine, mais qui n'a point de Compagnie, quinze Capitaines, dix-sept Lieutenans dont on choisit un ou deux pour Garçons-Majors, trois Enseignes, un Aumonier, & un Chirurgien-Major. Cela varie quelquefois; car souvent il y a dans chaque Compagnie des Sous-Lieutenans, & quelquefois des Capitaines en second, ou réformés à la suite d'un Régiment.

SECTION III.

Des Armes.

LES armes des Officiers d'Infanterie, sont, pour les Capitaines un esponton, long de sept à huit pieds; pour les Lieutenans & autres Officiers Subalternes, un fusil avec la bayonnette à douïlle; pour les Sergens une halberde, longue de six pieds & demi compris le fer; & pour les Caporaux, Anspesades & Soldats, un fusil de trois pieds & huit pouces de longueur de canon, & du calibre de dixhuit balles à la livre. Chaque fusil doit avoir sa bayonnette

à doüille ajustée, & chaque Soldat une cartouche, contenant dixhuit ou vingt charges. Cette cartouche se doit porter sur le ventre, & est passée dans le ceinturon, lequel porte une épée de deux pieds & demi de long: outre cela il a un fourniment, porté par une bandouliere de cuir ou de buffe, de la gauche à la droite.

Les Officiers & Sergens des Grenadiers sont armés de fusils & de bayonnettes. Les Grenadiers, outre leurs cartouches, ont une giberne qu'ils portent comme le fourniment, elle sert à mettre des grenades; & au lieu d'épée ils ont un sabre un peu courbé: ils portent aussi un bonnet à la grenadiere au lieu de chapeau. Il y a dans chaque Compagnie, sans en excepter celle des Grenadiers, un nombre d'outils, dont les deux tiers sont propres à remuer la terre, & les autres tranchans; ces outils sont portés à la bandouliere des fournimens, ou à une autre particulière. Les Soldats qui en sont chargés, ont pour cela une augmentation de paie, & ils sont obligés de les tenir en bon état. Ces outils servent dans le besoin pour se retrancher, faire des fascines, couper des palissades, enfoncer des portes &c.

Les Officiers doivent être toujours en uniforme, ou du moins quand ils sont en fonction; pour lors ils doivent avoir leurs haussécous. Ceux des François sont de cuivre jaune, ceux des Suisses d'acier argenté, & ceux des Allemands d'acier; ceux des Etrangers sont plus grands que ceux des François.

SECTION IV.

Du Colonel d'Infanterie.

Les Colonels sont les premiers Officiers de chaque Régiment, & ils le commandent sous l'autorité du Roi, & des Officiers généraux. Leur autorité a été autrefois très grande dans leurs Régimens; mais depuis l'institution des Directeurs & des Inspecteurs généraux, on peut dire qu'elle est resserrée dans des bornes très étroites: ils ne nomment plus aux places d'Officiers, ils n'ont que le droit de proposer des sujets au Roi. Le Colonel doit toujours être en état de conduire son Régiment par-tout où il lui sera ordonné; son attention doit être que les Compagnies soient complètes, & composées de bons hommes, de la taille de cinq pieds trois à quatre pouces, de tenir la main à ce qu'ils soient bien exercés au maniement des armes & aux différentes évolutions, afin qu'il puisse dans l'occasion donner à son Bataillon la forme convenable suivant le terrain & la manière dont il pourra être attaqué.

Les fonctions des Colonels d'Infanterie sont d'un plus grand détail que celles des Mestres de Camp de Cavalerie, à cause que l'Infanterie est employée à plus d'usages. Ils ne peuvent avoir trop de soin de procurer & de maintenir l'union entre les Officiers de leur Régiment: pour y parvenir, ils doivent eux-mêmes être unis avec eux. Comme cette union du Chef avec le corps ne sauroit avoir lieu si le premier ne s'est acquis l'estime, la confiance & le respect du second, c'est de quoi il

doit faire son principal objet ; car sans cela il est constant qu'il ne peut s'assurer d'être bien servi & secondé dans les occasions : s'il ne l'est pas, quelle réputation son Régiment acquerra-t-il, & par conséquent quelle sera la sienne qui en dépend absolument ? Les vrais moïens dont un Colonel doit se servir pour entretenir l'union si nécessaire dans un corps, sont 1. d'y maintenir la subordination avec fermeté ; 2. de rendre bonne justice à un chacun ; 3. d'avoir attention à ne proposer aux charges vacantes que ceux à qui elles appartiennent de droit, à moins que leur mauvaise conduite, ou leur incapacité ne les en excluent ; 4. d'avoir un extrême soin de s'attirer l'amitié de ses Officiers, en usant avec eux d'une noble familiarité ; 5. d'employer son crédit à procurer des avantages au corps en général, & aux Officiers en particulier, à l'un, en lui donnant de bonnes garnisons ou de bons quartiers d'hyver, & aux autres, en leur procurant des récompenses & des honneurs suivant leur mérite, & sans préférence.

Il doit avoir un grand soin que les Soldats de son Régiment soient tenus proprement, qu'ils soient bien vêtus & bien armés, sans que pour cela il en coûte la ruine des Capitaines : il doit au contraire ménager leurs forces & leurs moïens, & même les faciliter s'il en est besoin, sans les obliger à des dépenses superflues, se contentant que les Soldats soient propres, & qu'ils aient un air de guerre. Tout ce qu'il peut exiger, c'est d'avoir des Compagnies complètes autant qu'il est possible, & qu'elles soient composées de Soldats qui soient d'âge & de force pour bien servir, sans s'attacher à

une

une taille gigantesque ; car on fait par expérience, que les hommes d'une taille extraordinaire ne sont pas ceux qui supportent le mieux les fatigues de la guerre.

Il doit être fort rigide sur la régularité du service, & faire observer exactement la discipline dans son Régiment, & empêcher sur-tout la maraude.

Il ne doit jamais prendre ni part dans les revenans-bons, ni des hommes dans les Compagnies vacantes pour les mettre dans la sienne, ni toucher aux masses & utenciles. Il ne doit recevoir que ce qui lui appartient légitimement : il faut au contraire qu'il aide de sa bourse, de sa table, & de tout son pouvoir les Officiers que quelques pertes auront rendus nécessaires. Il doit joindre à toutes ces attentions une grande fermeté, & ne jamais rien relâcher d'une sévère exactitude dans le service ; mais pour la mieux soutenir & la faire observer, il doit donner lui-même l'exemple en ne manquant jamais de se trouver à toutes les fonctions générales & particulières qui demandent sa présence. Il doit résider le plus qu'il pourra à son Régiment, afin d'en donner l'exemple aux autres Officiers. Il doit bannir soigneusement de son Corps les cabales qui en peuvent troubler la tranquillité, de même que ces esprits inquiets & querelleurs avec lesquels on n'est jamais en sûreté. Comme des personnes de ce caractère sont capables d'armer une partie des Officiers contre l'autre & d'en causer la perte, le plus sûr parti est de s'en défaire, sitôt que l'on a reconnu leur mauvais génie. Les Soldats obéiront à leur Colonel avec plaisir, dans les occasions même les plus périlleuses, s'il a bien soin qu'il ne leur soit

fait aucun tort, qu'ils soient exactement païés, qu'ils soient bien soignés lorsqu'ils sont malades ou blessés, & s'il leur fait quelque libéralité lorsqu'ils se sont distingués dans quelque occasion.

Le poste du Colonel, un jour de bataille est trois pas devant les Capitaines, avec le hausse-cou, & l'esponton à la main. Les Colonels marchent selon le rang de leur Régiment, & le même ordre s'observe pour les Capitaines & les autres Officiers d'Infanterie.

SECTION V.

Du Lieutenant-Colonel.

LE Lieutenant-Colonel d'un Régiment est nommé par le Roi, & c'est communément le plus ancien Capitaine qui parvient à cet emploi, parce qu'il est rare qu'étant parvenu à cette ancienneté, il n'ait pas toutes les qualités convenables pour s'en acquiter comme il faut. C'est ordinairement sur la direction de cet Officier que roulent toutes les affaires du Régiment, les Colonels n'y faisant pas ordinairement un long séjour: c'est pourquoi il doit être actif, vigilant, & savoir toutes les fonctions des différentes charges du Régiment, afin de connoître si ceux qui les possèdent, s'en acquittent bien. Il doit savoir la force de chaque Compagnie, afin d'en employer les meilleurs hommes dans de certaines occasions, où il faut qu'il soit assuré de la valeur de sa Troupe; il doit tenir la main à la discipline du Régiment, savoir attaquer & défendre un poste qui lui est confié, & s'y retrancher; il doit savoir mener un Régiment au combat, faire une retraite

traite quand il y est forcé, & donner à son Bataillon les différentes formes, selon qu'il y est obligé, soit en combattant, ou en se retirant. Enfin il commande le Régiment en l'absence du Colonel dans toutes les fonctions de la guerre, soit en Campagne, à l'attaque, ou à la défense des Places. Son poste est à la gauche du Colonel, lorsque son Régiment n'a qu'un Bataillon; car quand il est de plusieurs, le Colonel commande le premier, & le Lieutenant-Colonel le second. Le troisième & quatrième Bataillon ont des Commandans particuliers, auxquels tous les Officiers & Soldats obéissent. Ces Commandans sont exemts de service dans les Places, & ne marchent jamais en détachement: lorsqu'ils se trouvent dans une Place assiégée, le Gouverneur les y fait servir comme Lieutenans-Colonels, après ceux qui le sont en titre.

Quand les derniers Bataillons sont séparés du premier, ceux qui les commandent doivent rendre compte au Colonel de tout ce qui s'y passe.

SECTION VI.

Des Majors d'Infanterie.

LES Majors d'Infanterie n'ont point de Compagnie, & on les prend ordinairement parmi les Capitaines du Régiment: on choisit le plus entendu, & il conserve le rang de Capitaine du jour de la date de son brevet. On ne laisse pas de Compagnie aux Majors à cause du grand détail dont ils sont chargés, & pour leur épargner jusqu'au soupçon de favoriser, ou de distin-

distinguer leur Compagnie, & de tourner à leur profit ce qui appartient au Régiment entier: cet Officier est dans un Régiment, comme le principal ressort qui fait mouvoir tous les autres. Il a non seulement de commun avec le Colonel & le Lieutenant-Colonel tout ce qui regarde les fonctions de ces Officiers; mais c'est encore sur lui que roulent tous les détails, non seulement du Régiment en général, mais de toutes les Compagnies en particulier, que les Capitaines soient présens, ou absens. La brièveté de cet Ouvrage ne nous permettant pas de nous étendre sur toutes ses fonctions, nous n'en dirons seulement que le précis.

Comme il ne pourroit s'acquiter de ces fonctions, s'il n'étoit régulièrement informé de tout ce qui se passe dans le Corps, tous les Sergens pour cet effet lui sont subordonnés, ainsi que le porte son titre de Sergent-Major. En cette qualité ils doivent lui rendre un compte exact de tout ce qui vient à leur connoissance, & qui a rapport au service, sans en excepter même ce que leurs propres Officiers pourroient faire qui y fût contraire. Outre qu'il doit posséder parfaitement la Tactique, qui est l'art de ranger un ou plusieurs Bataillons, de même que toutes les évolutions militaires, il doit aussi savoir tenir les livres de compte, & être bon Arithméticien: outre cela il doit avoir plusieurs registres qui soient comme les livres de vie du Régiment. Dans l'un il doit écrire la recette & la dépense, les utenciles, les masses, les recruës, les fourrages, le tout par mois. Dans un autre livre il doit enrégistrer les enrôlemens des Sergens & Soldats du Régiment, distingués par Compagnie, parce que c'est à lui que
sou-

souvent on a recours des Provinces d'où sont les Soldats, pour savoir s'ils sont morts, ou vivans. C'est dans ce livre aussi qu'il doit marquer leur signalement, la datte de la Commission de chaque Capitaine, le jour de la réception des Officiers Subalternes, afin de régler leur ancienneté. Il faut y ajouter leur País, & le lieu de leur résidence, pour pouvoir leur écrire en cas de besoin.

Outre ces deux livres, il en doit avoir encore un autre, dans lequel il marquera le tour de marcher à tous les Officiers, & pour les Sémestres; en forte que quelque mouvement qu'on fasse, & quelque longs intervalles de service qu'il y ait, il puisse favoir à point nommé celui ou ceux qui doivent marcher.

Il y a encore le livret de l'ordre pour l'Armée, dans lequel le Major doit écrire tous les soirs ce que le Major de Brigade lui dit avoir été ordonné par le Major-Général, de la part du Général de l'Armée. Il doit commencer par le mot du guet, & celui de ralliement, & mettre ensuite les noms des Officiers qui commandent de jour: il doit aussi écrire les autres détails, comme pour aller au prêt, au pain, à la viande, au fourrage, les Gardes & les détachemens en général, & ce que le Régiment doit fournir en particulier. Le Major doit suivre le Colonel quand il va en détachement, afin d'y faire le détail de la Troupe; c'est-à-dire la faire marcher, la mettre en Bataille, & faire faire tous les mouvemens qu'il ordonne. Il doit se trouver tous les jours aux Gardes montantes, & y conduire celles qui sont détachées du Régiment; il fait faire les détachemens pour les escortes des Convois, pour
les

les Partis, & se trouve au Rendez-vous pour les recevoir, & les faire marcher; il donne l'ordre de la marche à l'heure du départ, il avertit les Capitaines, fait sortir les Drapeaux du quartier, dresse les Bataillons, & les fait marcher. Il fait les logemens des Régimens; si c'est en Campagne en corps d'Armée, il distribue à chaque Compagnie le terrain qui lui est destiné, il fait poser en faisceau les armes aux Soldats, mettre les Gardes à la tête des Bataillons, & a grand soin de visiter les armes pour voir si elles sont en bon état, & les Soldats s'ils ont les cartouches qu'ils doivent toujours porter. Il a l'œil à ce que le devant du Camp soit toujours propre; qu'il y ait des latrines, les fait renouveler lorsqu'il est nécessaire, & si on est long-tems dans un Camp, il fait couvrir les anciennes afin d'éviter l'infection & le mauvais air. Lorsqu'un Régiment loge seul dans un quartier à portée de l'Ennemi, le Major le fait retrancher, il pose des Gardes où il est nécessaire, & des sentinelles en tous les lieux par où l'on pourroit approcher des retranchemens & des logemens. Lorsqu'on donne l'allarme à un Camp, il se rend aux places d'armes des Régimens, fait prendre les armes, range les Bataillons en diligence, & envoie avertir le Colonel & le Général, afin qu'ils prennent les mesures convenables. Aucune Compagnie ne doit entrer, ni sortir de son poste sans sa permission: c'est lui qui reçoit l'argent du Thrésorier, pour le distribuer aux Officiers & aux Soldats. Dans les Siéges il est chargé de faire fournir les Soldats pour les détachemens, & les fascines & les gabions, que le Major-Général, ou les Majors des Brigades de-

demandent ; il en tient un état , afin d'en recevoir le paiement , pour distribuer à chaque Soldat ce qui lui convient. Enfin il a le détail entier du Régiment où il est , & en doit rendre un compte exact & fidèle au Colonel. Le jour d'une Bataille, il est à cheval, & se porte par-tout pour faire exécuter les ordres qu'il reçoit : il a la paie de Capitaine, sans compter les revenans-bons.

SECTION VII.

Des Aides-Majors.

LE nom d'Aide-Major porte la définition de son emploi ; il a ordinairement la Commission de Capitaine avec la paie de Lieutenant, & quelques revenans-bons. Les Aides-Majors ont pour les aider des Garçons-Majors, qui exécutent les ordres qu'ils leur donnent. L'Aide-Major doit marcher avec le Lieutenant-Colonel quand il est détaché, afin de faire le détail de la Troupe qu'il commande. Les Garçons-Majors sont choisis parmi les Lieutenans, & on les établit sans brevet & sans appointemens pour aider les Aides-Majors dans la grosse besogne. Outre les Garçons-Majors, on choisit un Sergent des plus entendus, qui est chargé des mêmes fonctions, sous le nom de Sergent-Major ; il fait à l'Armée l'office de Wague-Mestre pour le soin des équipages.

SECTION VIII.

Des Capitaines d'Infanterie.

LE nom de Capitaine est le premier dont on se soit servi pour exprimer le Chef d'une Troupe particulière. En Espagne ce que l'on nomme Capitaine-Général, est ce qu'on appelle en France un Maréchal de France, qui a le commandement d'une Armée. Celui qui a le nom de Capitaine dans notre Infanterie, est Chef & Commandant d'une Compagnie qui porte son nom, laquelle est composée d'un nombre de Soldats depuis environ trente jusques à cinquante. Cet Officier doit mieux savoir le maniement des armes, l'attaque & la défense des Places, qu'un Officier de Cavalerie; car c'est ordinairement aux Officiers qui ont bien servi dans l'Infanterie, que l'on confie le Commandement des Places. Ils ont le pouvoir de créer les Sergens, les Caporaux, les Anspésades de leur Compagnie, mais ils ne peuvent les casser de leur autorité: ils ne peuvent pas non plus punir de mort un Soldat, à moins qu'il ne se révolte contre eux; pour toute autre chose ils doivent le mettre au Conseil de Guerre. Ils font paier le prêt aux Soldats tous les cinq jours. Leur devoir est de tenir toujours leur Compagnie bien complete, d'avoir grande attention que leurs Soldats soient propres & bien chauffés, de les contenir dans une exacte discipline, de les visiter souvent dans leur logement, de prendre soin de les faire porter à l'Hôpital, & de les visiter lorsqu'ils sont malades ou blessés, de gratifier ceux

ceux qui sont sages & qui font bien leur devoir, de ne les maltraiter jamais, de leur donner occasion de gagner leur vie, quand ils le peuvent sans manquer au service.

Un Capitaine doit avoir trois livres. Dans le premier il écrira les enrollemens des Sergens & des Soldats, avec leur âge, leur pais & leur signalement, & à mesure que quelque Soldat manque par désertion, par mort, ou pour avoir été congédié ou tiré dans les Grenadiers, il en fera mention au-dessous, ou à côté de son nom, pour y avoir recours en cas que les Parens du Soldat eussent besoin d'un certificat de vie ou de mort; ce qui arrive communément. C'est pourquoi ce livre, ou registre doit passer du Capitaine qui quitte, à celui qui le remplace, comme pour servir d'Archive à la Compagnie; & s'il se perdoit, on auroit recours à celui que le Major doit avoir, contenant les enrollemens de tous les Soldats du Régiment, Compagnie par Compagnie. Le second livre sert à faire le décompte des Sergens & des Soldats, observant de laisser trois ou quatre feuillets blancs pour écrire à mesure qu'on lui donne quelque chose pour son habillement, ou ses menus entretiens.

Dans le troisieme il doit écrire le prêt chaque fois qu'il le fait, & l'argent qu'il reçoit à compte pour lui pendant le mois, observant de marquer sur le contrôle pour le prêt, le jour qu'un Soldat entre dans l'Hôpital, & celui qu'il en sort; par ce moien il pourra se rendre compte à lui-même au bout du mois de la recette & de la dépense. Il doit faire tout son possible pour avoir de bonnes recrues: afin d'y réussir plus aisément, il doit, dans le lieu où il

est, établir la confiance, en ne promettant jamais rien à ceux qu'on y engage, qu'on ne le leur tienne ponctuellement ; leur donner leur congé absolu dans le tems qu'on le leur a promis, & des congés limités, quand ils en demandent pour aller dans leur País. En ce cas il faut faire en sorte qu'ils y paroissent en bon état : cela joint au bien qu'ils disent de leur Capitaine, est pour ceux qui sont dans le dessein de servir, un motif de le préférer à un autre ; & lorsque cette réputation est une fois établie, il ne manque jamais de Soldats de connoissance, lesquels par conséquent sont sûrs.

Quand les places de Sergens, de Caporaux, & d'Anspeesades de sa Compagnie viennent à vaquer, il doit en gratifier par préférence ceux qui ont le plus de capacité ; & si ceux qui sont les plus anciens n'ont pas les qualités requises, il doit tâcher de leur faire donner les Invalides, ou de les contenter par quelque gratification, afin d'empêcher les mutineries que cette espèce de passe-droit pourroit causer, & d'où il pourroit arriver une désertion fâcheuse pour le Capitaine. Il peut choisir dans toutes les Compagnies de son Régiment les Soldats capables de remplir le poste de Sergent, lorsque dans sa Compagnie il n'a personne capable de l'être, & il remplace les Soldats qu'il a pris, par d'autres de sa Compagnie au choix du Capitaine, de qui il a pris les Soldats pour en faire des Sergens. Les Capitaines doivent tâcher de n'avoir qu'une couple de Soldats qui aient leurs femmes dans leurs Compagnies, à cause de l'embaras que cela cause quand il y en a davantage.

Lors-

Lorsqu'ils sont à la Tranchée, leur soin est d'empêcher que la peur ne porte les Soldats à se coucher le ventre contre terre, & ils les doivent obliger à travailler pour se couvrir promptement : quant à ceux qui sont destinés à tirer, ils leur doivent faire faire grand feu de leur poste, & ne point quitter les uns ni les autres qu'ils ne soient relevés. La fonction d'un Capitaine dans une Place, est d'y monter la Garde à son tour au poste qui lui échoit par sort, faire exactement la Ronde, & visiter souvent les sentinelles, de peur qu'elles ne s'endorment.

Lorsque les Capitaines sont en marche avec leurs Régimens, ils doivent être tantôt à la tête, tantôt à la queue de leurs Compagnies, afin que les Soldats ne sortent point de leur rang sans leur permission, les faire marcher en bon ordre & les empêcher de s'écarter ; ce qui fait souvent perdre les meilleurs Soldats, qui se font tuer par les païsans. Ils doivent leur faire faire à moitié chemin de leur journée les haltes de deux heures.

Les Capitaines sont obligés de se trouver exactement & de bonne heure à leur Régiment, & ne le quitter jamais que par congé ou par sémestre. Ils ont 75. livres d'appointement par mois, de trente jours, & un sol de gratification par homme, lorsque leurs Compagnies sont complètes ; & en tems de guerre leur quartier d'hiver leur vaut huit à neuf cents livres.

La paie d'un Capitaine d'Infanterie en Hollande est de trois cents livres de France, par mois, lequel est composé de quarante-deux jours.

SECTION IX.

Des Lieutenans.

Ces Officiers ont les mêmes fonctions que les Capitaines, puisqu'en leur absence ils commandent la Compagnie. Ils doivent sans relâche s'occuper du soin de leurs Soldats ; pour cet effet ils doivent aller tous les matins visiter les chambrées, voir si elles sont propres, si les Soldats sont ordinaire, & choisir pour ce sujet un chef de chambrée qui tiende seul l'argent du prêt, examiner les armes, & les faire tenir propres & en bon état, ainsi que l'habillement. Si dans cet examen il se trouve des armes rompues par la négligence des Soldats, il faut les faire raccommoder sur le champ à leurs dépens, & pour ce qui regarde l'habillement, il ne faut pas souffrir qu'il y ait de trous, non plus qu'à leur linge. Il faut les obliger de cirer leurs souliers, de coudre leurs bas & leurs guêtres, de bien retrousser leur chapeau, avoir soin qu'ils se peignent, qu'ils attachent leurs cheveux, qu'ils se rasent & se lavent le visage & les mains. S'il y a quelque Soldat malade, il le faut faire porter à l'Hôpital, visiter ceux de la Compagnie qui y sont, & voir s'ils sont bien traités. Cet Officier doit faire prendre les armes aux nouveaux Soldats pour leur montrer l'exercice, & sur-tout à bien porter leurs armes : quand on doit monter la Garde, il doit examiner les Escouades de la Compagnie qui en sont, & faire en sorte qu'elles ne manquent de rien de ce qu'elles doivent avoir pour ce sujet.

Après

Après que la retraite est battue, il doit aller faire l'appel, ou le faire faire par un Sergent dans chaque chambrée de sa Compagnie, & voir si tous les Soldats sont retirés. S'il en manque quelqu'un, il doit l'envoyer chercher par les Sergens & les Caporaux & le châtier par la prison: & si on juge que quelqu'un ait déserté, il faut aussi-tôt en donner avis au Capitaine, & au Commandant du corps. Enfin les Officiers subalternes doivent contribuer par leurs soins à la conservation des Soldats, & en augmenter le nombre par de bonnes recrues, & ils doivent s'occuper de tous ces différens soins en tout tems, soit à l'Armée, soit en Garnison, ou en route.

La paie des Lieutenans est de trente livres par mois, outre le quartier d'hiver. En Hollande celle d'un Lieutenant est de quatre-vingt-dix livres de France, par mois, de quarante-deux jours.

SECTION X.

Des Enseignes.

IL n'y a que la Compagnie du Colonel, & celle du Lieutenant-Colonel du Régiment d'Infanterie qui aient des Enseignes. Le jour d'une Bataille on pose l'Enseigne, qui porte son drapeau lui-même, dans le centre du Bataillon, entre le second & troisième rang: il doit plutôt périr que d'abandonner son drapeau. Quand l'Enseigne de la Colonelle est tué, c'est le premier Capitaine qui prend le drapeau. Dans une marche l'Enseigne est après la première division: comme il y a trois drapeaux par Bataillon,

taillon, c'est le dernier Lieutenant qui porte le troisième. Les drapeaux ne sortent qu'avec le Régiment, il n'y en a jamais dans les détachemens : on porte les drapeaux, accompagnés d'un détachement, chez le Colonel, ou chez le Commandant du Régiment.

La paie des Enseignes est de vingt-cinq livres par mois. En Hollande celle des Enseignes est de quatre-vingt livres de France, par mois, de quarante-deux jours.

SECTION XI.

Des Sergens.

LEs Sergens font une des parties les plus nécessaires qu'il y ait dans l'Infanterie, parce qu'étant continuellement avec les Soldats, ils peuvent mieux que personne en connoître le bon & le mauvais.

Un Sergent est un bas Officier, non seulement subordonné au Capitaine & aux autres Officiers de la Compagnie dont il est ; mais aussi au Major du Régiment, à qui il doit rendre compte de tout ce que le Major juge à propos de savoir touchant le détail de la Compagnie & la conduite des Soldats, lesquels doivent à leur Sergent l'obéissance & le respect : & celui-ci, pour se conserver ce premier devoir, doit de sa part ne jamais se commettre avec eux par trop de familiarité, ni par l'usage du cabaret. Tous les soirs les Sergens vont prendre l'ordre du Major, autour duquel ils s'assemblent en rond & le chapeau bas. Le Major donne le mot à l'oreille du plus ancien qui

qui est à sa droite : celui-ci le dit de même au suivant ; ainsi ce mot fait le tour du cercle, & revient au Major, qui connoît par-là si tous l'ont retenu. Lorsqu'une Compagnie est en marche, les Sergens sont sur les aîles, pour dresser les rangs & les files, & pour empêcher que les Soldats ne s'écartent. Ce sont eux qui reçoivent les vivres, & les munitions, qu'ils donnent ensuite aux Caporaux, lesquels en font la répartition à leur Escouade. C'est le Sergent aussi qui fait les prêts, & sur lequel roule presque tout le détail de sa Compagnie : c'est pour cela que les Capitaines les choisissent braves & vigilans ; aussi leur attention après le service du Roi, est de regarder l'intérêt de leurs Capitaines, comme si c'étoit le leur propre. Quand ils s'en acquittent avec zèle, le Capitaine en doit avoir une reconnoissance qui les engage à s'y porter avec affection ; car ce sont eux seuls qui peuvent garantir un Capitaine du chagrin d'être obligé de suppléer par ses appointemens à l'entretien de sa Compagnie.

Les Sergens doivent s'appliquer à bien savoir marquer un Camp, & faire & connoître le petit cordeau qu'ils doivent avoir pour marquer la place des tentes de leur Compagnie ; c'est ordinairement le Major du Régiment qui leur enseigne cela. Les Sergens ont de paie quinze livres par mois, celle des Sergens en Hollande est de quarante-huit livres de France, par mois, de quarante-deux jours.

SECTION XII.

Des Caporaux.

UNE Compagnie d'Infanterie est ordinairement divisée en trois ou quatre Escouïades, selon qu'elle est forte. Chaque Escouïade est commandée par un Caporal, dont les fonctions sont de tenir un rôle de son Escouïade, d'instruire les Soldats de tout ce qu'ils doivent savoir & faire. Ce sont les Caporaux qui leur font savoir le jour qu'ils doivent monter la Garde, ils visitent leurs armes, leur distribuent les vivres & les munitions, & les conduisent aux lieux marqués par les Majors. Ils commandent les Escouïades qui leur sont confiés dans les postes où ils sont de Garde, ils y sont chargés de poser & de relever les sentinelles, & leur donnent la Consigne, conformément à celle qui leur aura été donnée; ils font faire silence dans les Corps de Garde, afin de mieux entendre les sentinelles. Ils attendent le mot que les Rondes doivent leur donner, en se promenant devant le Corps de Garde avec un Anspesade: lorsque les Tambours battent la Garde, ils se rendent au logis du Major pour y tirer les postes & les rondes. Les Soldats leur doivent obéir sans aucune difficulté, & ils n'oseroient mettre l'épée à la main contre eux, sous peine de la vie. C'est une très-bonne maxime que celle de diviser une Compagnie en autant d'Escouïades qu'il y a de Caporaux, de les attacher chacun à quelqu'une, pour avoir soin que les armes soient toujours en bon état, & de les en rendre responsables.

Les

Les Anspesades sont les aides des Caporaux ; de sorte que s'il y a trop de sentinelles à poser par un même Caporal, on y emploie conjointement les Anspesades : ce sont eux qui posent les sentinelles perdues, & qui font les rondes dangereuses. Les Caporaux ont dix livres de paie par mois, & les Anspesades neuf livres.

SECTION XIII.

Du Soldat.

IL est inutile de détailler ici les différens services que les Soldats sont obligés de faire, on les verra dans la suite de cet Ouvrage. Nous remarquerons seulement que sous le nom de Soldat on peut comprendre généralement tous les gens de guerre, tant ceux qui commandent que ceux qui obéissent ; mais je lui donne ici un sens plus borné, & je n'entends par le mot Soldat qu'un Fantassin, ou simple Fusilier, qu'on appelloit autrefois Piéton.

Les Soldats doivent s'appliquer à connoître tous les Officiers pour leur porter le respect qu'ils leur doivent, & ne jamais leur en manquer, ni se rébellier contre eux, sous peine de la vie. Leur soin principal est de bien savoir manier leurs armes, de les tenir propres & nettes, de même que leur habillement & leurs personnes, de bien faire leur faction, d'être diligens à se rendre à leurs drapeaux, & de ne jamais découcher hors du Camp, ou du quartier sans congé. Tous les Officiers des Troupes, & tous ceux qui ont relation avec le Corps militaire par leurs charges, ou par leurs

emplois, ne doivent rien épargner de ce qui dépend d'eux pour faire en sorte que ceux qui portent ce nom, trouvent tout le soulagement possible dans leurs peines & leurs travaux, dont on ne peut disconvenir que le nombre ne soit infini : c'est le moïen de les engager à les supporter courageusement & avec patience ; & l'on peut certifier avec vérité qu'il y a en France un nombre infini de Soldats qui sont dignes de cette considération, tant par leurs sentimens d'honneur & de vertu, que par leur valeur qui va jusqu'à l'intrépidité. Le dernier siège de Philipsbourg & la prise de cette place en ont donné une preuve incontestable.

La paie des Soldats est de cinq sols par jour ; on leur en retient un pour leur entretien. En Hollande ils ont environ huit sols de France par jour.

SECTION XIV.

Du Tambour-Major, & autres.

LE Tambour-Major a la même autorité sur les autres Tambours, qu'un Caporal sur son Escouïade ; il les instruit des différentes manières de battre, qui sont en France, la Générale, l'Assemblée, le Dernier, le Drapeau, aux Champs, la Marche, l'Allarme, la Diane, la Chamade, l'Appel, la Fascine, ou Breloque, pour avertir les Travailleurs de se rendre au travail, le Ban & la Retraite. C'est lui qui les commande pour les gardes, pour les détachemens, & pour toutes les autres fonctions, où il est nécessaire qu'il y ait des Tambours. Il marche

che à leur tête quand ils battent tous ensemble au Corps, ou pour la Garde dans les Places & pendant les routes : il doit, les jours d'Exercice, ou de Combat réel, être fort attentif au commandement du Major, afin de régler la batterie sur les mouvemens qu'il leur donne. Il a une paie particulière, les autres Tambours ont la paie des Soldats. Les Tambours ont la paie des Soldats, en Hollande.

Quand le Tambour d'une Compagnie se trouve le plus ancien Soldat, & qu'il peut par-là prétendre à la place d'Anspesade qui est vacante, s'il la demande, on ne peut pas la lui refuser sous prétexte de sa première fonction.

Il est inutile de parler ici de l'Aumônier, ni du Chirurgien-Major. A l'égard du Maréchal des Logis, les Colonels font entrer ses appointemens dans leur casuel, de même que la Prévôté qu'il y a dans plusieurs Régimens François, laquelle ne sert de rien, puisque les Colonels s'en réservent l'argent.



 CHAPITRE SECOND.

SECTION PREMIERE.

*Devoirs des Officiers, & des Troupes
d'Infanterie dans les Villes
de Guerre.*

Premièrement il est ordonné à tous Chefs & Officiers des Troupes de reconnoître les Gouverneurs des Places & les Commandans de ces Places, & de leur obéir sans aucune difficulté. Les Troupes qui entrent dans une Place, & qui sont destinées à y demeurer en Garnison, y doivent entrer en bon ordre de guerre. Les Officiers doivent être à pied avec leurs armes convenables à la main, & les Enseignes porter leurs drapeaux sur la hanche & déployés: cette Troupe doit être conduite à la place d'Armes par le Major de la Place, marchant à la tête. Lorsqu'il l'y a mise en Bataille, il en doit faire serrer les rangs en avant jusqu'à la pointe de l'épée, & faire ensuite battre un Ban, & avertir les Soldats des Ordonnances du Roi.

Le Major du Régiment qui entre en Garnison, doit donner à celui de la Place un contrôle de tous les Officiers, distingués par Capitaines & subalternes, afin qu'il les puisse commander chacun à leur tour pour la Garde de la Place, ou autre service. Le logement étant marqué, un Officier-Major du Régiment doit

doit donner au Cazernier un reçu de tous les meubles & ustencilles qui sont dans ce logement, tant pour les Officiers que pour les Sergens & Soldats, afin que tout se retrouve quand le Régiment part pour aller ailleurs; sinon tout ce qui manque doit être remplacé, ou payé avant que de partir, de même que les vitres cassées, & autres dégradations qui peuvent s'être faites dans les Corps de Garde & dans les guérites: à faute de quoi le Major, ou l'Aide-Major en sont responsables sur leurs appointemens, s'ils n'en font pas la visite tous les jours avant que de relever les Gardes. Les Officiers-Majors d'une Place, & ceux de la Garnison doivent veiller sur la propreté des cazernes, afin de prévenir l'infection & le mauvais air; les Officiers Subalternes particulièrement doivent tous les jours visiter les Soldats de leur Compagnie & les obliger de nettoier par-tout.

Le Commissaire des Guerres étant chargé de faire la revûë des Troupes de la Garnison, le jour de cette revûë, (lequel est en France à leur disposition) les Tambours battent la Générale, & ensuite les autres Ordonnances: après quoi les Régimens qui doivent passer les premiers, se vont mettre en Bataille dans la Place d'Armes, ou en tel autre lieu marqué. Quand le Commissaire est arrivé, chaque Compagnie forme une haye pour qu'elle puisse être plus aisément comptée & examinée; & comme chaque Régiment y doit être en entier, on fait relever les Escouïades de l'un par un détachement de l'autre, que ceux qui ont passé les premiers relevent ensuite. Quand un Bataillon est seul dans une Garnison, on fait relever les postes par la Compagnie de

Gre.

Grenadiers, laquelle passe après qu'elle a été relevée. Le Gouverneur & le Major de la Place doivent être présens à cette revûë; à cet effet le Major du Régiment doit donner à celui de la Place un livret, conforme à celui qu'il donne au Commissaire, avec qui il doit compter les hommes & faire les autres examens, afin que comme le Gouverneur & lui en doivent signer les extraits conjointement avec le Commissaire, il soit assuré ne le faire qu'avec connoissance de cause. La revûë étant faite, si le Gouverneur veut voir défilér les Troupes, elles passeront devant lui, en lui rendant les honneurs qui peuvent lui être dûs: après quoi chaque Régiment se retire en bon ordre en son Quartier, & les Gardes de la Place sont remises comme auparavant.

Les Officiers, ni les Soldats ne peuvent découcher sans le congé du Gouverneur, lequel ne peut l'accorder aux Officiers, que pour quinze jours, & seulement à un Capitaine & à un subalterne de chaque Régiment à la fois. A l'égard des Soldats, leur congé limité, ou absolu, doit d'abord être signé par le Capitaine, ou par l'Officier Commandant la Compagnie dont ils sont, puis du Commandant du Régiment, & du Commissaire des Guerres: ensuite de ces signatures, le Gouverneur met la sienne en signe d'approbation; faute de ces formalités, si le Soldat, ou Cavalier, porteur d'un congé différent, est arrêté, il est dans le cas du crime de désertion.

Mais comme les congés que les Gouverneurs accordent aux Officiers ne sont pas assez longs, & qu'ils n'auroient pas le tems de vaquer à
leurs

leurs affaires particulières, ni de travailler au rétablissement de leur Compagnie, le Roi leur accorde des Sémestres tous les ans, pendant lesquels le tiers des Officiers de chaque Régiment peuvent s'absenter; bien entendu qu'ils prendront un congé verbal du Gouverneur, & ne manqueront pas de se rendre à leurs Garnisons, le jour que ledit congé expire.

SECTION II.

Manière de monter, & de descendre la Garde dans les Places.

LA Garde se doit monter dans les Places en Hiver, ou en Eté aux heures marquées. Tous les Tambours s'assemblent à cet effet une heure auparavant à la Place d'Armes, d'où ils partent, aiant à leur tête un Tambour-Major, qui leur fait faire dans la ville le circuit qui a été ordonné, en battant tous ensemble l'Assemblée jusqu'au bout de ce circuit. Lorsqu'ils y sont arrivés, ils se séparent pour aller, toujours battant, chacun au quartier d'où doivent partir les Escouades de leur Régiment pour la Garde; pendant cette batterie, les Tambours des Régimens étrangers doivent être séparés, & former derrière autant de pelotons différens qu'il y a de différentes Ordonnances entre eux.

Les Sergens & Caporaux de Garde vont à l'heure, qui leur a été marquée par le Major, tirer au sort les postes où ils doivent la monter, & il leur est défendu de changer ou troquer entre eux ces postes, sous peine pour les uns & les autres de galère perpétuelle. Les Officiers ti-
rent

rent aussi au fort les postes où ils doivent monter, & il leur est défendu de même de les changer ou troquer, sous peine d'être mis en prison & cassés. Pour empêcher cet abus, le Major de la Place doit tenir un régître pour écrire tous les jours les noms de ceux qui doivent monter la Garde, avec les postes qui leur sont échus, & ils en délivrer un extrait au Commandant de la Place, avant que les Gardes défilent.

Au bruit des Tambours, les Officiers, Sergens, Caporaux & Soldats qui ont été commandés la veille à l'ordre, pour monter la Garde, comme nous l'expliquerons ci-après, doivent se rendre au Quartier du Régiment: un Officier-Major doit s'y rendre aussi, pour examiner ce détachement, & ensuite le conduire, les Officiers étant à leurs postes & tous les Tambours battans aux champs, à ce qu'on appelle la petite Place, ou la Place d'assemblée, laquelle est destinée à être le rendez-vous de toutes les Troupes qui doivent monter la Garde. Lorsqu'elles y sont arrivées, les Officiers, les Sergens, les Caporaux & leurs Escouades, vont poser leurs armes à l'endroit qui leur est marqué sur cette Place, autour de laquelle il doit y avoir des écriteaux, portant le nom de tous les différens postes où ils doivent monter, soit dans la ville, soit dehors. Ensuite, dès que le Major de la Place est arrivé, il fait prendre les armes à toutes les Troupes pour en faire une espèce de revûe, & voir si le nombre qu'il a ordonné est effectif, & si les Soldats sont dans l'équipage convenable, c'est-à-dire bien armés, & aiant chacun au moins dix coups à tirer dans leur cartouche. Après
cet

cet examen qui se fait de chaque Garde en particulier, le Major forme un Bataillon de tout ensemble, & le fait ensuite défilé par manche, demi, ou quart, marchant lui-même à la tête, pour aller faire la parade, c'est-à-dire se mettre en bataille sur la place d'armes. Le Major peut marcher à la droite de l'Officier qui marche à la tête, comme commandant la première Garde, laquelle est ordinairement celle du Général, ou celle de la place d'armes; mais si c'est l'Aide-Major de la place, il doit prendre la gauche de l'Officier, attendu qu'il n'a aucun rang.

Les Tambours marchent une moitié entre le second & le troisième rang de la tête, & l'autre moitié entre le second & le troisième rang de la queue; & s'il y a des Tambours étrangers qui aient de différentes ordonnances, on les partage par pelotons du même Corps, dans les différentes divisions.

A mesure que la Garde se range en bataille dans la place d'armes, ce qui se fait par divisions, l'une après l'autre, ou toutes ensemble par un quart de conversion, les Tambours battant, le drapeau, & la moitié des Sergens doivent marcher dix pas en avant, & l'autre dix pas en arrière, & y former une haye à égale distance, faisant face au Bataillon, & cela pour empêcher que personne n'en approche, & n'en embarrasse le front. Lorsque le Bataillon est formé, & que les rangs en sont bien dressés (pour cet effet il y a ordinairement sur le terrain de cette place des rangs marqués par des rangées de pavé, tirées au cordeau), le Major de la place envoie un Sergent au Gouverneur pour l'avertir, & lui demander

der s'il veut venir voir défilér la Garde. Quand tout est prêt pour cela, le Major en présentant le contre-ordre dont nous avons parlé, au Gouverneur, ou au Chef qui est à la Garde en son absence, lui demande s'il permet qu'on défile: après quoi on le fait par Gardes, l'une après l'autre, où toutes ensemble par un quart de conversion, pour se mettre en colonne, tous les Tambours battant aux Champs. Si elles défilent l'une après l'autre, il y a un Aide-Major qui marque la division, & au commandement que le Major fait de marcher, la première Garde marche sur ses quatre rangs, & les autres de suite jusqu'à la dernière, le Tambour-Major de chaque Régiment observant de faire marcher un Tambour avec chaque Officier de même Régiment, pour les postes où il doit y en avoir. Après que l'Infanterie a défilé, s'il y a de la Cavalerie qui monte la Garde, elle vient se mettre en Esquadrons par poste, les uns après des autres, ne formant qu'un seul Esquadron dans la même place, d'où le Major la fait défilér, comme il a fait l'Infanterie.

Les Gardes arrivant aux postes qu'elles doivent garder, se rangent en haye du côté du Corps de Garde, que ceux qu'elles relevent leur doivent céder: après quoi l'Officier qui monte, reçoit la consigne de celui qui descend, les Sergens la reçoivent de même des Sergens, & les Caporaux des Caporaux. Ces derniers doivent voir si le Corps de Garde est bien nettoié, si les tables, les bancs, & le lit de camp sont en bon état, & s'il n'y a aucune ordure aux environs des postes qui sont sur les remparts, ou ailleurs. Après que toutes les sentinelles sont relevées, l'Officier qui descend,
menc

mène sa Troupe en bon ordre à la place d'armes, & après l'y avoir mise en bataille, il permet à chacun de se retirer dans son quartier; c'est ce qu'on appelle descendre la Parade.

Aussitôt que la Garde qui descend s'est retirée, l'Officier qui a monté, fait poser les armes sur les rateliers, ou ranger les unes auprès des autres proche la porte du Corps de Garde. Ensuite il les doit visiter, pour voir si elles sont en bon état & chargées à balle: pour cet effet les Soldats doivent laisser la balle roulante, ce qui se fait en la mettant sur la poudre sans la bourrer, bouchant seulement l'embouchure du canon, pour qu'elle n'en puisse point sortir. Il doit aussi visiter les cartouches, pour voir si chaque Soldat a le nombre de coups à tirer qui lui est nécessaire. A l'égard des sentinelles, elles doivent être relevées toutes les deux heures, & dans les grandes gelées toutes les heures.

Les Grenadiers en tems de paix doivent monter la Garde comme les autres, mais ordinairement on leur donne un poste fixe, qui est celui de la place d'armes, ou quelque ouvrage détaché. Quand on avertit pour la fermeture des portes, l'Officier envoie les Détachemens pour escorter les clefs. A leur arrivée, la Garde qui est à la porte s'étant mise sous les armes, le Capitaine des portes demande à celui de la Garde s'il les peut fermer, & passe ensuite à la première barrière des dehors, où le Tambour doit le suivre pour y appeller, afin d'avertir ceux qui pourroient être encore dehors, que c'est le dernier instant où ils pourront rentrer, & aussitôt qu'on commence à fermer cette barrière, il bat aux Champs pour annoncer

noncer qu'on n'y peut plus être reçu. L'Officier Major qui doit se trouver à cette fonction, donne ensuite le mot en passant à l'Officier qui commande la Garde de la demi-Lune ; après quoi on leve & on ferme tous les ponts & les barrières. Quand la porte intérieure est fermée, le Capitaine de Garde examine si elle l'est bien : ce qui étant fait, la Garde pose les armes où elles doivent être, ensuite les Caporaux font l'appel de leurs Escouades en présence de l'Officier ; & tous étant rentrés dans le Corps de Garde, on y doit être en silence pendant la nuit, afin qu'on puisse entendre ce que la sentinelle, qui est devant les armes, y annonce sur tout ce qu'elle voit ou entend, & l'heure qui sonne, pour régler les Caporaux qui doivent relever les sentinelles.

Les portes étant fermées, & les clefs remises en leur lieu, le Major de la place va recevoir le mot du Gouverneur, & en même tems ses ordres pour tout ce qu'il voudra commander pour la nuit, ou pour le lendemain. Ce mot est le nom d'un Saint & d'une ville. Après que le Major a reçu l'ordre, il se rend à la place d'armes, où il crie à l'ordre, ou fait battre trois roulemens par un Tambour, & alors un Sergent & un Caporal de chaque Compagnie de la Garnison & de chaque Garde qui doivent s'y être rendus avec leurs armes convenables, forment un cercle en se rangeant en rond par ancienneté de Régiment, & ceux du même Régiment suivant l'ancienneté de leur Capitaine. Les Caporaux forment un second cercle à un pas derrière les Sergens, présentant leurs armes en dehors pendant que l'on donne le mot, afin d'écartier ceux qui voudroient s'approcher

procher pour l'entendre. Ils ne doivent laisser entrer qui que ce soit dans le cercle, que ceux qui en ont le droit; savoir les Officiers Majors de la place, & ceux des Régimens d'Infanterie.

Le Major de la place étant entré dans le cercle, commence à ordonner les Détachemens, ou tout ce qu'a dit le Gouverneur, & les Officiers qui les doivent commander, ou pour la Garde du lendemain. Le Sergent qui entend nommer un des Officiers de sa Compagnie, doit repondre, *On l'avertira*: s'il est malade, ou absent, on nomme celui qui le suit sur sa liste. Ensuite le Major demande le même nombre d'Escouades pour la Garde que le jour précédent, ou bien il l'augmente, ou le diminue suivant l'ordre qu'il en a reçu, nommant aussi les Officiers qui doivent commander les Escouades; à quoi les Sergens repondent comme ci-dessus: puis il nomme encore ceux qui doivent faire la ronde pendant la nuit. A mesure qu'un Sergent entend nommer son Officier, il va tirer au sort dans un sac que tient le Major, le maron qui marque l'heure à laquelle il la doit commencer, & le Major ajoute à ce maron autant d'autres qu'il y a de Corps de Garde dans le circuit qui lui est échû. Nous expliquerons ce que c'est que ces marons & leurs usages.

Quand il a tout ordonné, tant pour les Détachemens, que pour la Garde & les Rondes &c., le Major crie une seconde fois à l'ordre; ce qui signifie qu'il va donner le mot du guet. Alors les Sergens se découvrent, & en même tems les Caporaux font retirer ceux qui sont trop près du cercle: après quoi il donne le

mot, premièrement aux Officiers Majors qui font avec lui dans le cercle, puis aux Sergens de la même manière que nous l'avons dit, en parlant des fonctions du Major des Régimens. Cela fait, il rompt le cercle général, & les Officiers Majors de chaque Régiment forment chacun un cercle particulier de leurs Sergens, pour y faire le détail de ce qui vient d'être ordonné, & pour y dire aussi ce que le Commandant du Corps veut que l'on observe. Quand tout est fini, un Aide-Major de la place va aussitôt porter l'ordre au Lieutenant de Roi, aux Officiers, aux Directeurs, & Inspecteurs Généraux, & au Commissaire provincial des Guerres.

Le Sergent de la Garde de la place d'armes le porte au Commissaire ordinaire des Guerres & à ceux de l'Artillerie, les autres Sergens de Garde vont le porter à leurs postes, les Officiers Majors des Régimens à leurs Chefs, & les autres Sergens aux Officiers de leur Compagnie.

A l'heure destinée pour la retraite, les Tambours la battent dans la même forme qu'ils ont fait l'assemblée pour la Garde, & aussitôt qu'elle est battue, les Patrouilles doivent commencer à rouler pour faire retirer les Soldats à leur quartier. Si elles en trouvent quelques-uns dans les rues une heure après, quand même ils ne feroient aucun desordre, ils doivent les prendre, & les mettre en arrêt au Corps de Garde jusques au lendemain, où le Major, sur le compte qu'on lui en doit rendre, en ordonne ce qu'il juge à propos. Ces Patrouilles doivent aussi visiter les cabarets, & arrêter tous les Soldats qu'ils y trouvent après l'heure

l'heure passée, & dénoncer le cabaretier pour qu'on lui fasse paier l'amende qu'il a encourue, suivant ce qu'il en aura été ordonné. Elles doivent aussi arrêter les bourgeois s'ils font quelque desordre, & tous ceux qui sont dans les rues sans lumière, ou sans feu; obligation qui leur est prescrite, afin que les Parouilles & les sentinelles les puissent aisément découvrir, & par-là éviter toute surprise.

SECTION III.

Des Rondes.

ON a établi les Rondes sur les remparts pendant la nuit, parce que les palissades, les fossés, les ouvrages détachés, & les remparts du Corps de la place, si forts qu'ils puissent être, ne servent à rien s'ils ne sont bien gardés, sur-tout pendant la nuit qui est la mere des surprises. Voici ce qui s'observe en France à cette occasion. Sitôt que la retraite est battue, les Rondes doivent commencer à se faire sur les remparts. En quelque nombre que soient les Officiers d'Infanterie de la Garnison, il doit y en avoir au moins le quart de commande à ce sujet. La première de ces Rondes doit être faite par le Major de la place, tant pour voir si le mot du guet a été porté fidèlement aux Gardes par le Sergent, que pour examiner si les sentinelles sont bien posées, & si chacun fait bien son devoir. Pour cet effet il se rend d'abord à telle porte, ou à tel poste qu'il lui plait, pour commencer sa Ronde. Lorsqu'il y est arrivé, & qu'au *Qui va là* de la sentinelle, il a

repondu *Ronde-Major*, aussitôt l'Officier de Garde se présente à lui avec ses armes, aiant derrière lui deux fusiliers, les armes présentées. Il lui donne ensuite le mot, la tête découverte, le Major le reçoit de même, & il lui rend compte de ce qui peut être survenu de nouveau à son poste. Si le Major demande un Soldat avec un fanal pour l'éclairer, & quelques fusiliers pour l'escorter jusqu'au premier Corps de Garde, l'Officier les lui donne sans difficulté. Après que le Major a fait sa Ronde, & qu'il a bien examiné toutes choses, il en doit aller rendre compte au Gouverneur, auquel il rend en même tems le mot du guet, pour lui faire voir qu'il est le même qu'il a reçu de lui.

Le Gouverneur, le Lieutenant de Roi, & les Officiers & Inspecteurs Généraux, qui sont employés dans la place, doivent aussi, sinon tous les jours, au moins de tems en tems, faire la Ronde. En ce cas les Gardes doivent pour les deux premiers se mettre en haye lorsqu'ils passent, & pour eux, & pour les autres prendre les armes, & les porter suivant que leur dignité de Général l'exige; mais sans bruit de tambour, lequel est absolument interdit pendant la nuit; à moins que ce ne soit pour annoncer quelque allarme, comme nous l'expliquerons ci-après. Du reste l'Officier les reçoit, & leur donne le mot comme au Major, excepté qu'il a quatre fusiliers derrière lui, au lieu de deux.

Les autres Officiers qui doivent faire la Ronde à l'heure qui leur est échûë par le sort, comme nous l'avons dit, & le circuit qui leur est aussi tombé en partage, c'est-à-dire la partie du rempart, quand l'enceinte de la ville est si grande, qu'on est obligé de la visiter par

por.

portions, doivent la commencer précisément à l'heure marquée: s'ils y manquent, le Caporal du premier poste où ils passent, doit refuser leur maron. Pour bien entendre ceci, il est à propos de dire que ce maron est une pièce de cuivre de la grandeur d'un écu, sur laquelle est gravé, Ronde de dix heures, de dix heures & demi, & ainsi de suite sur chacun, pour toutes les heures & demi heures de la nuit. Ces pièces sont numerotées 1. 2. &c. jusqu'à la dernière Ronde; en sorte, par exemple, que celui qui doit faire celle de dix heures, a autant de marons numerotés 10. 10. qu'il y a de Corps de Garde dans le circuit qu'il doit faire. Ainsi quand il arrive au premier, après avoir donné le mot au Caporal, qui le doit recevoir l'épée nue à la main, & la pointe près de l'estomach de celui qui le lui donne, il lui remet le maron cotté 1. Ces marons étant percés dans le milieu, le Caporal enfile aussitôt celui qui lui est ainsi remis, avec une aiguille de fer, qui le conduit dans une espèce de tronc, qu'on appelle boëte aux Rondes. Cette boëte dont le Major a la clef, est portée le lendemain chez lui, & ainsi il lui est aisé de connoître lorsqu'il l'ouvre, si les Rondes ont été fidèlement faites, & les marons donnés & reçus; il n'a qu'à voir si les numeros sont enfilés de suite. Cette invention est fort bonne pour empêcher que l'Officier & le Caporal ne manquent à leur devoir.

Si une Ronde en rencontre une autre, le premier qui crie, *Qui va la*, doit recevoir le mot du second en passant, & pour ce sujet lui présenter l'épée, comme nous l'avons dit pour

le Caporal: mais ce cas ne doit jamais arriver quand les Rondes se font régulièrement, puisqu'il ne peut provenir que de ce que ces deux Rondes ont commencé leur marche à la même heure, & à l'opposition l'une de l'autre; ce qui est contre la règle, toutes les Rondes devant marcher à la suite des unes des autres, autrement il y auroit un intervalle de vuide pendant trop de tems. Si pendant qu'un Caporal va poser ses sentinelles, une Ronde vient à sa rencontre, celui qui fait la Ronde lui doit donner le mot, & il doit le recevoir avec les formalités ordinaires. Il y a encore d'autres sortes de Rondes, qu'on appelle Rondes roulantes. Je les ai vû pratiquer dans quelques places du Roussillon. Elles se font par des Officiers, Sergens, ou Caporaux qui doivent se promener sur un certain espace du rempart, en allant & venant pendant un tems marqué, à peu près comme font les sentinelles quand il fait froid. Cet usage est assez bon, mais il est un peu trop fatigant; ainsi on peut s'en tenir à la première manière, à moins qu'on n'eût quelque avis important: en ce cas la peine est comptée pour rien.

L'Officier qui fait la Ronde, doit porter une lumière ou une mèche allumée, & répondre au *Qui va la* des sentinelles, *Ronde d'Officier*. Les sentinelles doivent présenter leurs armes, & ne s'en point laisser approcher de trop près. Si l'Officier, ou autre faisant la Ronde, manque à visiter la guérite, à regarder dans le fossé, & à écouter quelque tems sur la barbette, la sentinelle peut l'y obliger & l'arrêter jusqu'à ce qu'il l'ait fait: de même s'il vouloit prendre quelque
che-

chemin pour raccourcir celui qu'il doit faire, il doit aussi l'obliger à suivre celui qui est marqué, lequel est le long de la banquette dans les places où il n'y a point de chemin des Rondes. L'Officier qui fait la Ronde, en arrivant auprès d'un Corps de Garde, y est reçu par un Caporal, comme nous l'avons dit, pourvû que le mot qu'il lui donne soit bon; car s'il étoit faux, ou qu'il l'eût oublié, le Caporal doit l'arrêter, & le mener à l'Officier de Garde, lequel, s'il le reconnoît, & s'il voit que ce n'est qu'un oubli, peut lui donner le vrai mot & le laisser passer. Il doit néanmoins avoir soin d'en rendre compte au Major, qui en doit aussi rendre compte au Gouverneur, afin que tout ce qui regarde ce point essentiel soit régulièrement observé. Si l'Officier de Garde ne connoissoit point celui qui ne favoit pas le mot, il doit l'arrêter & le tenir dans le Corps de Garde jusqu'à ce que le Gouverneur en ait ordonné.

Toutes les différentes Troupes qui composent la Garnison, doivent avoir un rendez-vous en cas d'alarme, & s'il en survenoit quelqueune, elles s'y doivent porter promptement, & y attendre les ordres du Gouverneur, observant de ne faire aucun mouvement de leur chef sans une nécessité pressante; autrement ce seroit déranger la disposition, & par conséquent mettre le commandement en danger de faire une fausse manœuvre. Si le feu prend dans quelque maison de la ville, sur-tout pendant la nuit, les Troupes doivent de même se porter à leur rendez-vous au premier bruit du Tocfin. Si c'est pendant le jour, les Officiers qui sont de Garde aux portes, en doivent aussitôt faire lever les ponts,

ponts, afin que personne ne puisse entrer dans la ville, sous prétexte de venir aider à éteindre le feu; ce qui pourroit y conduire une populace dangereuse, ou des gens suspects, capables de profiter de la confusion qui regne ordinairement pendant ces sortes d'accidens, pour surprendre la place. Les Officiers Majors, conjointement avec les Magistrats, doivent pourvoir par leurs soins à ce que tous les secours nécessaires soient donnés pour l'éteindre promptement, ou pour en empêcher le progrès, en faisant raser les maisons voisines de celle qui est embrasée, & cela sans aucune considération. Dans ces occasions les pompes à la Hollandoise font d'un si salutaire usage, qu'on en doit toujours avoir bonne provision dans une ville bien policée.

S'il se présente aux portes pendant la nuit quelques Troupes, quelques Couriers, ou autres passans qui demandassent à entrer, l'Officier de Garde en doit faire avertir le Gouverneur, qui ne doit le permettre que pour de fortes raisons. Dans ce cas on doit, non seulement observer tout ce que nous avons dit pour l'ouverture & fermeture ordinaire des portes; mais encore redoubler l'attention par une défiance continuelle, rien n'étant plus dangereux que cette manœuvre pendant l'obscurité. Pour éviter de faire l'ouverture pour de simples Couriers, apportant des ordres de la Cour, ou autres lettres importantes, il doit y avoir une boîte suspendue par une corde, qui passe depuis le dessus de la porte intérieure jusqu'aux palissades du chemin couvert. Cette boîte pouvant par le moien d'un moulinet monter & descendre suivant le besoin, le Courier y peut

peut mettre son paquet & y reprendre la réponse, sans qu'il soit nécessaire qu'il entre.

Il y a ordinairement dans chaque ville de guerre un Secrétaire, ou Ecrivain qui est païé par les Officiers de l'Etat-Major de la place, & en quelques-unes par le Souverain, pour écrire sous eux les choses de leur détail, comme les procédures, les rôles des Gardes & des Rondes &c. & qui fait quelquefois au Conseil de Guerre l'office de Greffier, & lit la sentence au criminel, jugé par le même Conseil.

SECTION IV.

De l'Ouverture des Portes.

ON doit ordinairement ouvrir les portes d'une ville de guerre un peu après le soleil levé, & les fermer au soleil couché; mais nonobstant cette règle, un Gouverneur est le maître de les faire ouvrir & fermer à l'heure qu'il lui plait, suivant qu'il le juge à propos pour la sûreté de la place & pour le service du Souverain. Supposant qu'on l'ouvre à l'heure que nous venons de marquer, dès que le jour commence à paroître, la cloche du Befroi, autrement dite des Clefs, doit être sonnée en branle, & en meme tems les Tambours de toutes les Gardes doivent battre la Diane, pour éveiller les Soldats & les tenir alerte. A ce bruit les Gardes doivent prendre les armes, (& celles de Cavalerie monter à cheval) & ne les poser qu'après que la cloche aura cessé de sonner; ce qui marque que les portes sont ouvertes.

vertes. La cloche du Befroi est ordinairement la plus grosse qui soit dans la ville ; elle est posée dans le clocher le plus élevé de tous, sur le haut duquel on met un Guetteur pour découvrir ce qui se passe dans la campagne & dans la ville, & il en avertit par le bruit de cette cloche, qu'il sonne différemment selon les différentes choses qu'il apperçoit, comme du feu, des Troupes &c. Lorsqu'il veut avertir qu'il paroît des Troupes, il met un drapeau, si c'est de l'Infanterie, & un étendart, si c'est de la Cavalerie, ou bien il met l'un & l'autre pour marquer qu'il voit de toutes les deux : il doit de plus les poser du côté qu'il découvre la Troupe, & sur quelle porte de la ville elle dirige sa marche. Au moien de ce signal, l'Officier qui est de Garde à cette porte, a le tems de prendre les précautions que nous marquerons ci-après. Ce Guetteur doit aussi repe-ter sur sa cloche autant de coups que la principale horloge de la ville sonne d'heures, & cela non seulement pour la commodité du Public, mais aussi pour faire connoître qu'il est alerte. Quand l'ennemi est proche, ou que la place est menacée de siège, on ajoute à ce Guetteur un Officier entendu, qui est relevé de tems en tems, & qui doit avertir le Gouverneur par écrit de tout ce qu'il découvre. Il a pour ce sujet un nombre de Soldats avec lui pour porter successivement ses avis. Ces fortes de Befrois sont communs en Flandre, & en Allemagne, & d'une très-grande utilité pour les choses que nous venons de marquer. On s'en peut servir par-tout, en y employant le clocher, ou la tour la plus élevée de la ville.

Au premier bruit de la cloche ou des tambours, les Détachemens commandés par l'Escorte des clefs, doivent se rendre à la porte du logis du Gouverneur, & en même tems le Capitaine des portes s'y doit rendre aussi. Lorsqu'il y est arrivé, il doit demander au Gouverneur s'il veut bien qu'on ouvre les portes, & s'il y consent, prendre les clefs qui sont derrière le chevet de son lit, & les donner à un Caporal pour les porter. Puis marchant à la tête de l'escorte, il les conduit d'abord à la porte opposée au côté du Pais ennemi. Lorsqu'il est à la vûe de la Garde qui est à cette porte qu'il doit ouvrir, cette Garde est sous les armes, & rangée en deux hayes sous la voute jusques auprès des battans. Les Soldats doivent présenter les armes, & ensuite le Capitaine des portes, après avoir demandé à celui de Garde s'il peut ouvrir les portes, ouvre d'abord celle à battans, & le pont-levis: après il va au pont de communication à la demi-Lune, où l'Officier de Garde le fait suivre par un petit Détachement pour fortifier l'Escorte des clefs, & par le Tambour qui doit battre aux Champs, jusques à ce que les clefs soient rentrées. Aussitôt qu'il a passé le premier pont-levis, on le relève, & on le tient fermé, observant de faire la même manœuvre à tous ceux qui sont entre le Corps de la place & la première barrière des dehors; de sorte qu'à mesure que le Capitaine des portes a passé un pont-levis, une bassécule, ou une barrière, on les referme. Quand les clefs sont arrivées auprès de la demi-Lune, la Garde qui y est, fait la même manœuvre que celle de la porte intérieure, ajoutant aussi un petit Détachement pour fortifier encore

l'Es-

l'Escorte des clefs. Quand la dernière barrière est ouverte, tous ces Détachemens ajoutés sortent dehors avec un Sergent à leur tête, & avançant deux ou trois cens pas, vont faire la découverte, regardant par-tout s'il n'y a personne sur le ventre, ou quelque embuscade. Pendant ce tems-là toutes les portes, les ponts, & les barrières doivent demeurer fermées. S'il y a de la Cavalerie dans la place, on en fait un Détachement pour cette découverte, & dans ce cas le Détachement va plus en avant, & est soutenu par l'Infanterie. Lorsque ces Détachemens reviennent, & crient qu'il n'y a rien de nouveau, on ouvre le tout, excepté la première barrière des dehors, ou le rateau, lequel doit toujours être baissé : on y laisse deux Soldats en sentinelle avec les armes présentées, & non sur l'épaule, pour l'ouvrir & le fermer à mesure que quelqu'un entre ou sort.

Après cela, le Capitaine des portes avec sa première Escorte va ouvrir les autres portes, observant de n'ouvrir celle du côté du pais ennemi que la dernière. Lorsqu'il les a toutes ouvertes, il reporte les clefs où il les a prises, & rend compte en même tems au Gouverneur de ce qu'il a appris de nouveau, en faisant les fonctions de sa charge. Outre le Capitaine des portes, il doit toujours y avoir un Officier Major de la place présent à l'ouverture des portes.

SECTION V.

*Devoir d'un Officier, qui est de
Garde à une Porte.*

Après avoir montré les précautions qu'un Gouverneur doit prendre pour faire ouvrir les portes d'une ville, ou d'une place de guerre, je crois devoir parler de celles qu'on doit encore avoir après qu'elles sont ouvertes. Elles roulent entièrement sur le Capitaine qui y est de Garde, attendu que ses soins doivent s'étendre sur tout ce qui est entre la porte intérieure, & la dernière barrière, la Garde de la demi-Lune qui lui est subordonnée, étant considérée comme un détachement de son poste. C'est pourquoi il doit disposer ses sentinelles, comme il suit.

Une sentinelle au bout des glacis pour y arrêter les chariots, ou autres voitures, jusqu'à ce qu'elle ait sçu si le passage sur les ponts est libre; deux autres à la première barrière, comme nous l'avons dit; une à la chaîne du pont-levis de la demi-Lune, avec ordre de la lever à la moindre allarme; une au-dessus de la porte de cet ouvrage, pour découvrir dans la campagne, avec ordre d'avertir de ce qu'elle y voit, & de ce que les sentinelles avancées lui crient, pour en avertir le Corps de Garde; une sur l'angle-saillant de la demi-Lune pour découvrir aussi à la campagne & dans le fossé; une devant les armes du Corps de Garde posté à cette demi-Lune, avec ordre d'avertir, & faire passer la voix pour tout ce que les autres

fentinelles crient. Elle doit aussi avertir de l'heure qu'elle entend sonner, afin que les Caporaux puissent relever les sentinelles à tems.

Il y a ordinairement dans chaque demi-Lune qui couvre les portes d'une place, un habitant païé par le Roi, que l'on nomme Consigne: il est posté pour examiner en passant ceux qui entrent, & reconnoître s'ils sont de la ville, ou des dépendances du Gouvernement, ou s'ils sont étrangers. Dans ce dernier cas, il en avertit l'Officier qui les fait conduire au Corps de Garde intérieur, par un ou plusieurs fusiliers, & dans ce Corps de Garde on leur en donne d'autres pour les conduire chez le Gouverneur: aucune personne, quelle qu'elle soit, n'est en droit de s'offenser de cette formalité. Ce Consigne demande aussi à ceux qui entrent, s'ils passeront la nuit dans la place, & en quelle hôtellerie, ou maison ils coucheront: il en dresse un écrit, qu'il porte le soir au Major pour en rendre compte au Gouverneur.

Outre ces sentinelles, il doit encore y en avoir une proche le pont & la bascule sur la communication de la demi-Lune à la porte intérieure, avec ordre aussi de la lever en cas d'allarme; une joignant le pont-levis intérieur, avec ordre de ne le laisser jamais embarrasser, de ne souffrir aucune voiture dessus, qu'autant de tems qu'il lui en faut pour le traverser, & de faire passer la voix; une au-dessus de la voute de la porte intérieure pour découvrir toutes les autres, avec ordre d'avertir de ce qui se passe dans le dehors, & une devant les armes du Corps de Garde posté en cet endroit, avec ordre de n'en laisser prendre aucune aux Soldats, qu'en présence de leur

leur Caporal, d'avertir de ce qu'elle entend par le passage de la voix, de ce qui survient du côté du dedans de la ville: elle doit aussi avertir de l'heure que l'horloge sonne, pour la même raison que nous avons dite ci-dessus.

Les sentinelles ainsi posées, celle qui est devant les armes du Corps de Garde intérieur, & celle qui est au bout du glacis, doivent arrêter les chariots, ou autres voitures qui se présentent pour sortir ou pour entrer, jusqu'à ce qu'elles sachent par le retour de la voix, si le pont n'est point occupé par le passage de quelque autre. A cet effet la sentinelle qui est du côté où une voiture veut sortir ou entrer, la fait arrêter à une certaine distance, & crie en même tems, *Arrête là bas*. Toutes les sentinelles qui sont sur la communication, font passer la voix jusqu'à la dernière, qui répond *Marche*, ou *Arrête*: cette parole est de même rapportée par le passage de la voix, & la voiture arrêtée doit s'y conformer, soit pour continuer sa marche, soit pour attendre.

Si les sentinelles avancées découvrent quelque longue file de chariots, chargés de foin ou d'autres choses, dans lesquelles on auroit pû cacher quelques Soldats pour une surprise, elles doivent aussitôt en avertir le Corps de Garde de la demi-Lune, lequel avertit celui de la porte intérieure. On doit faire ensuite un Détachement pour les aller reconnoître, les visiter avec toute l'attention possible, & examiner surtout si les chartiers, ou autres conducteurs n'ont point d'armes courtes, cachées sous leurs habits. Après avoir averti le Gouverneur de l'arrivée de ces chariots, s'il ordonne de les laisser entrer, on doit observer que ce ne

soit que deux ou trois à la fois; en sorte que la communication ne soit jamais entièrement occupée, ni embarrassée. Il faut sur-tout avoir attention aux ponts-levis, aux bascules, & aux barrières. Les sentinelles n'y doivent jamais laisser arrêter personne, ni quoi que ce soit; elles doivent de plus obliger les voitures, les chevaux, & les personnes qui y passent, de ne le point faire en courant.

Lorsque l'Officier de Garde est averti par les sentinelles, ou par le bruit de la cloche du Befroi, qu'il paroît des Troupes dehors qui s'acheminent du côté de son poste, il doit aussitôt faire un Détachement, & le tenir tout prêt à la barrière avancée, pour aller au *Qui vive*, & reconnoître ces Troupes, quand elles en sont à deux cens pas. Pendant que cette manœuvre se fait, il faut tenir la barrière fermée, & le pont-levis de la demi-Lune levé. Lorsque ces Troupes sont arrivées, si elles sont amies & qu'elles demandent à entrer, on peut le permettre seulement à l'Officier, porteur des ordres, lequel on doit néanmoins faire conduire par un fusilier chez le Gouverneur, & tenir la Troupe écartée jusqu'à ce qu'un Officier Major de la Place soit venu dire de la laisser entrer. Lorsqu'elle entre, les Gardes doivent prendre les armes, & le Tambour battre aux Champs pendant tout le tems qu'elle défile, observant de ne rien laisser entrer ou sortir, qui puisse interrompre leur marche.

Si nonobstant toutes ces précautions, avec lesquelles il semble qu'il soit moralement impossible d'être surpris, il arrive néanmoins que par quelque intelligence ou autrement, l'ennemi se fût saisi de quelques portes avancées, ou que

que le Capitaine de Garde le vît aux prises pour ce sujet, il doit aussitôt faire lever le pont, & fermer la porte intérieure. Si l'ennemi avoit pénétré assez avant pour l'en empêcher, de sorte qu'il fût jusque sous la voute, la ressource du Capitaine de Garde est de faire couper au plus vite le cable qui soutient l'orgue ou herse, & ensuite s'opposer de toutes ses forces à ceux qui voudroient la forcer. Il doit en même tems porter une partie de sa Troupe sur le rempart aux endroits qui flanquent & découvrent l'entrée de la porte, pour y faire un feu continu, & enfin mourir plutôt que de céder ce passage. Le Gouverneur de son côté ne doit pas manquer d'y envoyer un prompt & puissant secours. Ce n'est pas seulement contre l'ennemi du dehors que le Capitaine doit porter sa défiance, il doit aussi se tenir en garde contre celui du dedans: il est encore plus dangereux, parce que la porte étant sans défense de ce côté, elle y peut être plus aisément surprise, & sur-tout dans les places nouvellement conquises, où la bourgeoisie est longtems suspecte. On doit donc sans cesse examiner s'il ne se fait point d'assemblée aux environs de ce poste, & ne pas souffrir que qui que ce soit s'arrête auprès du Corps de Garde.

J'ai vû quelques villes fortes dans le Milanois, dont les portes étoient retranchées en dedans de la ville, & ce retranchement étoit fermé par une bonne barrière, que l'on ouvroit & fermoit avec les mêmes précautions que nous avons marquées pour celle de la porte avancée des dehors; ce qui est assurément très bien imaginé contre les surprises qui peuvent

venir de la part des bourgeois mal intentionnés, ou de l'ennemi, qui par quelque stratagème se seroit introduit dans la place. Il y avoit outre cela trois ou quatre canons au-dessus de la porte, braqués sur les rues qui aboutissoient; ce qui formoit une espèce de citadelle très-propre pour arrêter la fougue d'une sédition. Cet usage est très-louable, & l'expérience en a fait voir l'utilité à Cremone, dont l'ennemi se seroit certainement rendu maître, s'il n'eût rencontré cette difficulté, lorsqu'il voulut s'emparer des portes en dedans de la ville.

Outre les sentinelles qui sont tirées du Corps de Garde de la porte, pour être employées comme nous l'avons dit, ce poste en fournit encore sur les remparts: elles y sont posées pendant le jour sur les angles-faillans des Bastions, pour découvrir ce qui se passe dans les dehors & à la campagne, & pour prendre garde au canon qui est sur la barbette, sur laquelle ils ne doivent laisser monter qui que ce soit, que ceux qui en ont le droit pour faire leur fonction, comme les Officiers d'Artillerie & les Ingénieurs, lesquels néanmoins doivent s'y faire conduire par le Caporal de poste.

Ces sentinelles ne doivent aussi laisser passer aucun bourgeois, ni étranger sur les remparts, à moins qu'ils n'y soient conduits par quelques fusiliers; ce qui marque que c'est avec la permission du Gouverneur, qui ne la doit accorder qu'avec beaucoup de circonspection, parce qu'encore un coup tout lui doit être suspect. La nuit on pose des sentinelles sur tous les angles & au milieu des Courtines, & alors il n'y

a plus que les Officiers qui font la Ronde, qui puissent y passer, en observant ce que nous dirons ci-après.

Il y a aussi plusieurs endroits en dedans de la ville où l'on doit mettre des sentinelles, que l'on tire des Corps de Garde qui en font les plus à portée; savoir aux portes du Gouverneur, du Lieutenant de Roi, de l'Evêque, des Maréchaux de Camp, & des Brigadiers aiant lettres de service, des Directeurs & Inspecteurs Généraux, de l'Intendant, du Commissaire Provincial des Guerres, du Thésorier de l'Arsenal, de tous les Magazins à poudre, d'artifice, & des vivres & fourages de l'hôpital, des puits, des citernes publiques & de la prison. Toutes ces sentinelles ont des Consignes suivant le lieu où elles sont en garde. Si pendant le jour ou la nuit, il survenoit quelque émeute entre les Soldats & bourgeois, ou de quelque autre nature que ce soit, le Capitaine, ou autre Officier de Garde doivent y envoyer aussitôt un Détachement de quelques fusiliers accompagnés d'un Sergent, avec ordre d'arrêter sans distinction ceux qui causent le desordre, & de les amener dans le Corps de Garde pour les y tenir enfermés, jusqu'à ce que le Gouverneur qui l'en fait avertir, en ait ordonné. Si quelqu'un lui vient demander du secours contre quelque violence ou desordre, il doit aussi y envoyer & observer ce qui vient d'être dit. Le Corps de Garde de la Place d'armes doit principalement être attentif à ce soin qui est particulièrement de son détail, de même que des autres Corps de Garde du dedans de la ville, qui y doivent être employés, plutôt que ceux des portes, que de semblables Détachemens

pourroient trop dégarnir; ce qui est de conséquence par rapport à l'importance de ce poste. Tous les Officiers de Garde doivent observer, lorsqu'il arrive quelqu'un de ces desordres, d'en faire avertir un Officier Major de la Place, lequel doit aussitôt se rendre sur les lieux & le terminer sur le champ, en châtiant indifféremment par la prison les bourgeois, ou Soldats qui ont tort; mais en cas de crime capital, les bourgeois doivent être renvoïés à la Justice des lieux, comme nous l'avons dit, & les Militaires au Conseil de Guerre.

Quand le Gouverneur entre ou fort, la sentinelle doit en avertir le Corps de Garde, en criant : *Alerte, voilà le Gouverneur.* Aussitôt la Garde doit se mettre en haye, sans armes, à moins qu'il n'ait la dignité de Général. Dans ce cas elle les prend & lui rend les honneurs qui lui sont dûs suivant sa dignité. On en use de même pour le Lieutenant de Roi; mais on ne bouge point pour le Major, à moins qu'il ne commande dans la Place. Dans cette circonstance lui, ou tel autre que ce soit, jouissent des mêmes honneurs. S'il entre ou fort aussi quelque Officier Général, aiant lettre de service, la Garde en use aussi à son égard suivant sa dignité. On prend encore les armes pour les Cardinaux, & quelques Généraux d'Ordre; mais sur-tout si le St. Sacrement passoit proche, ou à la vûë de quelque Corps de Garde que ce soit, on doit prendre les armes, les présenter un genou en terre, & le Tambour doit battre aux Champs.

Les Détachemens qui ont été commandés la veille à l'Ordre pour sortir aux portes ouvran-
tes, doivent s'assembler au bruit de la cloche,
ou

ou de la Diane, & ensuite venir se mettre en bataille sur la Place d'armes, où le Major de la Place doit aussi se rendre pour donner aux Officiers qui les doivent commander, les ordres du Gouverneur sur ce qu'ils ont à faire. Ces ordres doivent être par écrit, & signés de lui.

SECTION VI.

Du Conseil de Guerre.

Lorsque quelque Soldat, ou autre Criminel, sujet à la juridiction du Conseil de Guerre, est arrivé ou arrêté dans les prisons de la Place, le jour même qu'il y a été conduit, le Capitaine, ou autre Officier Commandant la Compagnie dont il est, doit présenter sa requête au Gouverneur, afin d'obtenir qu'il soit informé contre lui. Cette requête doit être conçue dans ces termes.

„ A Mr. N.... ses qualités, & Gouverneur Commandant pour le Roi, au Gouvernement de.....

„ Supplie humblement N. Capitaine au Régiment de N. Infanterie, Cavalerie, ou Dragons, qu'il vous plaise ordonner qu'il soit informé à l'encontre du nommé N. Soldat de notre Compagnie, arrêté dans les prisons de cette Place, & accusé du crime de désertion, ou autres, & ferez justice. Fait ce signé, N.... “ Le Gouverneur écrit au bas de cette requête ces mots: *Soit fait ainsi qu'il est requis, & signé N.*

Aussitôt que le Gouverneur a répondu à la requête, il doit l'envoyer au Major de la Place,

lequel doit sur le champ se rendre à la prison, ou faire amener l'accusé chez lui, avec une bonne Escorte, pour lui faire subir le premier interrogatoire.

„ Aujourd'hui le jour & le quantième
 „ du mois, & l'année Nous Major de
 „ la ville de ... en vertu de la requête pré-
 „ sentée à Mr. de N. Gouverneur de cette
 „ Place, afin d'obtenir qu'il soit informé à
 „ l'encontre du nommé N.... Soldat d'une
 „ telle Compagnie du Régiment de N. accusé
 „ du crime de au bas de laquelle est écrit:
 „ *Soit fait ainsi qu'il est requis, & signé N....*
 „ avons fait venir devant nous ledit pour
 „ l'interroger & recevoir ses dires & réponses
 „ sur le fait dont il est accusé, lequel après
 „ serment par lui fait de dire la vérité, a re-
 „ pondu comme il s'ensuit.

„ Interrogé sur son âge, nom, pais, qualité
 „ & Religion, a répondu....

„ Interrogé s'il n'est pas Soldat, Cavalier,
 „ & d'une telle Compagnie, dans un tel Ré-
 „ giment, & s'il n'y a pas fait le service &
 „ reçu le prêt comme les autres Soldats, &c. a
 „ répondu....

„ Interrogé s'il n'a pas déserté, ou commis
 „ un autre crime, & s'il ne fait pas bien la
 „ rigueur des Ordonnances du Roi contre ceux
 „ qui commettent de pareils crimes, a répon-
 „ du.... “

Après que le Major l'a interrogé sur tout ce qui peut le convaincre de ce dont il est accusé, & après avoir ouï & écrit toutes ses défenses & réponses, & ajouté une déclaration de ses complices, s'il en convient, il doit lui demander s'il n'a rien à dire de plus pour sa justification,

ni ajouter à ce qu'il a nié ou avoué, & après lui en avoir fait la lecture, le faire signer s'il le fait, ou faire mention qu'il ne le fait pas, & ensuite procéder à l'audition des témoins, comme il s'ensuit.

„ Aujourd'hui, comme ci-dessus, est comparu devant nous Major susdit, le nommé pour déposer & déclarer en son ame & conscience ce qu'il fait au sujet du crime de dont le nommé est accusé, lequel, après serment par lui fait de dire la vérité, a répondu à l'interrogatoire que nous lui avons fait, comme il s'ensuit.... “.

Les témoins pour le crime de désertion doivent être, autant qu'il se peut, de la même Compagnie que l'accusé, & pour les autres crimes, toutes sortes de personnes doivent être reçues en témoignage. Dans le cas de désertion, comme pour tout autre qui emporte la mort, ou des peines très afflicatives, il faut au moins deux témoins.

„ Interrogé s'il ne connoît pas le nommé & s'il ne fait pas qu'il a déserté, ou commis un autre crime, & s'il ne fait pas qu'il étoit Soldat dans une telle Compagnie d'un tel Régiment, où il a reçu le prêt & fait le service comme les autres Soldats, a répondu, “.

Après qu'il a déposé tout ce qu'il fait, le Major met au bas de sa déposition, *Lecture à lui faite de sa déposition, dans laquelle il a dit persister & n'avoir rien à y ajouter ni diminuer, & a signé, ou déclaré ne savoir signer. Fait le jour & an que dessus.* S'il y a plusieurs témoins, le Major les entend avec la même formalité: après quoi il procède à leur reconfrontation avec l'accusé, comme il suit.

„ Au-

„ Aujourd'hui, comme ci-dessus, Nous
 „ Major fusdit avons fait venir devant nous le
 „ nommé accusé du crime de pour
 „ lui reconfronter les témoins qui ont déposé
 „ ce qu'ils savoient sur ce sujet, auquel en les
 „ lui montrant, nous avons demandé s'il les
 „ connoissoit, & s'il a quelque sujet de les ré-
 „ cuser, ou de ne vouloir pas s'en tenir à leurs
 „ dépositions, a repondu “ Si en effet
 l'accusé récufoit quelqu'un des témoins pour
 des raisons valables, on doit le fatisfaire sur ce
 point. Le Major fait ensuite la lecture des au-
 tres dépositions, après laquelle il demande à
 l'accusé s'il a quelque chose à y repondre, ou
 à ajouter à ce qu'il a dit pour sa justification,
 & il lui déclare que ce moment passé, il n'y
 sera plus reçu. Si l'accusé combat les déposi-
 tions, ou ajoute quelque chose pour se justi-
 fier, le Major l'écrit, & le lui fait signer de
 même qu'aux témoins, ou fait mention qu'ils
 ne savent écrire, comme ci-dessus.

La procédure ne consistant qu'en ces seules
 formalités, peut se faire dans une matinée, ou
 au plus dans un jour. Lorsqu'elle est finie, le
 Major en avertit le Gouverneur, qui doit faire
 commander le soir les Officiers nécessaires pour
 tenir le Conseil de Guerre le lendemain ma-
 tin. Ce Conseil doit être composé de sept Ju-
 ges au moins dans les cas où il peut s'agir de
 mort. Si c'est un Fantassin qu'on doit juger,
 les Juges doivent être pris entre tous les Capi-
 taines des Régimens d'Infanterie Françoisse qui
 sont dans la même garnison, & non des étran-
 gers, lesquels ont leur justice à part. S'il n'y
 avoit pas assez de Capitaines pour remplir le
 nombre competent, on peut y admettre des
 Offi-

Officiers subalternes, & même des Sergens; & s'il ne se rencontroit pas assez des uns & des autres dans la même garnison, on en peut appeler de la garnison voisine: ces derniers prennent au Conseil le rang de leur Régiment, quoiqu'ils y soient externes. Si c'est un Cavalier ou Dragon qui doit être jugé, les Juges se prennent de même entre les Capitaines de tous les Régimens de leurs Corps qui sont dans la même garnison: au défaut du nombre compétent, on y admet des Officiers subalternes, & s'il n'y en avoit pas suffisamment des uns ou des autres, le Gouverneur y peut appeler des Officiers d'Infanterie; auquel cas ils prennent la gauche de ceux de Cavalerie, & opinent les premiers.

Ce Conseil s'assemble chez le Gouverneur; mais avant que de le tenir, les Officiers qui sont commandés pour ce sujet, doivent entendre la Messe ensemble avec celui qui doit présider, chacun portant la marque convenable au Corps dont il est, c'est-à-dire les Officiers d'Infanterie avec leur hausse-col; ceux de Cavalerie avec leurs bottes; ceux des Dragons avec leurs bottines. Lorsque les Juges sont entrés dans la salle destinée pour le Conseil, dans laquelle il y a une grande table dressée & des chaises préparées, le Gouverneur, ou autre Président, prend d'abord sa place dans un fauteuil au milieu de la table, & le Major de la Place la sienne sur une chaise à l'autre milieu, vis-à-vis du Président. Ensuite le premier Capitaine du plus ancien Régiment prend sa place à la droite du Gouverneur, le second à sa gauche, la troisième à sa droite, & ainsi de suite jusqu'aux derniers, qui se trouvent par

ce

ce moien à la droite & à la gauche du Major. A l'égard des Capitaines de Cavalerie, leur rang se règle au Conseil suivant leur ancienneté de commission, & non suivant celle de leurs Régimens.

Quoique les Officiers subalternes ne soient pas ordinairement appelés au Conseil, excepté dans les cas que nous avons marqués, on peut néanmoins les laisser entrer dans la salle s'ils le demandent, pour s'instruire sur les formalités qu'on y observe; mais en ce cas ils doivent s'y tenir debout & découverts, & sur-tout observer un grand silence. Le Commissaire des Guerres peut aussi y entrer & y être assis; mais non pas au rang des Juges, sa présence n'y étant pas ordonnée pour opiner, mais seulement pour voir si les Ordonnances du Roi y sont régulièrement observées, & pour en informer le Ministre, si elles ne l'étoient pas.

Lorsque tout est ainsi disposé, on envoie chercher l'accusé, que l'on conduit avec une bonne Escorte, commandée par un Officier qui doit en répondre: pour plus de sûreté, il doit être accompagné d'un Aide-Major de la Place. En attendant que le Criminel paroisse, le Major fait la lecture de toute la procédure, depuis la requête jusqu'aux reconfrontations & au dernier interrogatoire. Pendant cette lecture, & aussi long-tems que le Conseil dure, les Juges se tiennent couverts: après qu'elle est finie, on fait entrer l'accusé & on le fait asseoir sur la sellette, ou sur une chaise renversée, observant s'il est lié, de le faire délier. Ensuite le Major fait en sa présence une seconde lecture de la procédure, après laquelle le Président demande à l'accusé s'il a quelque chose

se pour sa justification à dire contre ce qu'il vient d'entendre, lui déclarant qu'après ce moment passé, il n'y sera plus reçu s'il veut y répondre. Il lui fait prêter serment de dire la vérité, & le Major écrit ses réponses. Le Président lui demande ensuite s'il a quelque raison pour récuser quelques-uns des Officiers qu'il voit là présens & ne les pas reconnoître pour ses Juges. Lorsqu'il le fait pour quelque sujet valable, l'Officier récusé doit se retirer du rang des Juges, après quoi le Président aiant encore demandé à l'accusé s'il n'a point de Complices & s'il ne connoît aucun suborneur, & après avoir fait écrire ce qu'il a répondu, on le renvoie dans la prison avec les mêmes précautions, l'usage n'étant pas de le juger en sa présence. Lorsqu'il est sorti, le Président doit adresser la parole aux Juges à peu près comme il suit.

„ Messieurs, vous venez d'entendre la lecture des informations & les procédures qui ont été faites en conséquence de la requête qui nous a été présentée par M... N... à l'encontre du nommé par lesquelles vous avez pû connoître s'il est véritablement atteint & convaincu du crime de dont il est accusé. Si néanmoins quelqu'un d'entre vous ne les avoit pas bien entendues ou comprises, il peut librement en demander une autre lecture, ou les examiner lui-même en particulier “. Si tous répondent qu'ils les ont bien entendues & comprises, ou après qu'elles ont été examinées de nouveau, le Président ajoute: „ Vous savez sans doute, Messieurs, la rigueur des Ordonnances du Roi contre ceux qui sont convaincus du crime dont ce Soldat est accusé; cependant „ pour

„ pour ne rien omettre de l'obligation où je suis
 „ de tenir la main à ce qu'elles soient ponctuel-
 „ lement exécutées, je vais moi-même vous
 „ faire la lecture de celle qui doit nous servir
 „ de règle pour juger le cas dont il s'agit, afin
 „ que Sa Majesté ne puisse pas nous imputer
 „ d'avoir manqué à nous conformer à sa vo-
 „ lonté“. Après quoi il la lit, & dit ensuite :
 „ Il ne nous reste plus, Messieurs, qu'à pronon-
 „ cer, en donnant nos sentimens chacun par
 „ écrit“. Le Major lit ensuite ses conclu-
 „ sions, qui sont toujours à la rigueur; ainsi il
 „ doit dire aux Juges, que bien que son avis
 „ soit tel, ce n'est pas une raison pour qu'ils s'y
 „ conforment.

Ensuite le dernier Capitaine, ou autre Juge,
 commence le premier à écrire son avis au haut
 d'une grande feuille de papier, qui est mise sur
 la table à cet effet; & après l'avoir écrit, il le
 couvre par un replis du même papier, afin que
 celui qui écrit après lui, ne le puisse voir. Les
 autres observent la même chose de suite, depuis
 le dernier jusqu'au premier, lequel aiant écrit
 son avis, présente la feuille au Président, qui
 l'ouvre pour y voir les différens sentimens. Il
 les transcrit sur une autre feuille de papier, où
 il les met par colonnes pour voir de quel côté
 la pluralité l'emporte, & il écrit ensuite au bas
 son avis, qui est considéré comme deux voix
 pour la douceur, & comme une seulement pour
 la rigueur.

Lorsqu'il a vû lequel des sentimens l'empor-
 te par la pluralité, il prononce la sentence, que
 le Major écrit. Si le Criminel est condamné à
 être pendu, la sentence doit être conçue en ces
 termes.

De par le Roi.

L'An ... de jour du mois le Conseil de Guerre assemblé chez M. N.... Gouverneur de lui y présidant, après avoir vu la plainte rendue & les informations faites à l'encontre du nommé Soldat, Cavalier, ou Dragon, de la Compagnie de du Régiment de accusé du crime de oùi les conclusions de M... de N. Major de ladite Place, & tout vu & considéré, ledit Conseil a déclaré ledit dûement atteint & convaincu du crime de pour réparation de quoi l'a condamné à être ce jourd'hui conduit sur la Place d'Armes, à l'heure des Gardes montantes, pour y être dégradé des armes, & ensuite livré à l'Exécuteur pour être par lui pendu & étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive. Fait audit Conseil, les jour & an que dessus. Ensuite le Président signe le premier, & après lui les autres Juges, en commençant par le premier : ceux qui ont été d'avis contraire, sont aussi obligés de signer *.

On va ensuite lire cette sentence au Criminel dans la prison, & on en fait encore la lecture au moment de l'exécution, laquelle doit être faite

* En France ceux qui désertent en pais ennemi, sont pendus, & ceux qui désertent pour s'engager dans un autre Régiment, ou pour aller chez eux sans sortir de France, ont la tête cassée.

faite le même jour ; en sorte que s'il n'y a-voit point d'Exécuteur, on doit mettre au bas de la sentence, *Et faute d'Exécuteur, ledit ... sera arquebusé Et passé par les armes jusqu'à ce que mort s'ensuive.*

La sentence doit être exécutée le même jour qu'elle a été prononcée. Le Gouverneur, ou autre Chef ne pouvant la surseoir, pour quelque cause que ce soit. Avant que l'exécution se fasse ; le Major doit faire battre un ban, & défendre sous peine de la vie aux Soldats, ou autres qui y sont présens, de crier *Grace*.

Le lendemain de l'exécution, le Major doit envoyer au Ministre l'original des procédures qu'il a faites, avec la sentence & la feuille où les avis des Juges ont été écrits, afin qu'il puisse voir si les ordres du Roi ont été bien exécutés, & en rendre compte à sa Majesté.

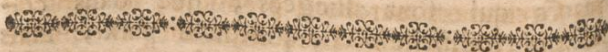
Lorsqu'il arrive que le Roi renvoie au Conseil de Guerre l'enterrinement d'une grace que sa Majesté a accordée à un Officier, ou autre Militaire, le Conseil s'assemble de même, & doit pour ce sujet examiner les informations pour voir si elles sont conformes à l'exposé, sur lequel la grace a été obtenue, & ne l'enterrer que sous cette condition.

Jé crois que nous en avons dit assez pour l'instruction d'un jeune homme qui entre dans le service, nous expliquerons par la suite ses différentes fonctions dans tous les grades auxquels il peut parvenir, jusqu'à celui de Général inclusivement, tant dans les pla-

places qui sont assiégées, que dans celles qui jouissent d'une profonde paix; mais aussi dans les armées & dans les attaques des places.

Nous allons présentement lui enseigner de quelle manière se fait le maniment des armes dans le petit Exercice, & les évolutions que sont obligés de savoir les Officiers & Soldats d'Infanterie.





CHAPITRE TROISIEME.

Exercices & Maniment des armes de l'Infanterie.

QUand toute l'Infanterie de la Garnison doit prendre les armes, les Tambours battent l'Ordonnance, dite la Générale; mais s'il n'y en a qu'une partie, ou que ce ne soit qu'un Régiment qui les prenne, ils battent seulement le premier, dit aux Champs, & ensuite l'Assemblée. Au bruit de cette première Ordonnance les Soldats doivent se tenir prêts, & à celui de la seconde, ils doivent porter leurs armes au lieu marqué pour chaque Compagnie; savoir le long des cazernes, si le Régiment y est logé. Ils doivent observer à mesure qu'ils y arrivent, de les faire garder par le Soldat qui y vient le dernier, & ce successivement jusqu'à la troisième Ordonnance, dite le Drapeau. Au bruit de cette Ordonnance les Compagnies prennent les armes & se rangent en haye. Elles y demeurent jusqu'à ce que les drapeaux que les Enseignes font allés chercher chez les Colonels, ou Commandans, soient arrivés à leurs Troupes: ensuite les Compagnies forment des rangs par quatre files *, & se mettent en marche. Celle des

* Quatre Soldats de front forment quatre files, avec

des Grenadiers marche la première, le Capitaine à la tête, le Sous-Lieutenant un pas derrière lui, le Lieutenant à la queue, les Sergens sur les aîles du premier rang, & le Tambour entre le second & le troisième rang. Après la Compagnie des Grenadiers marche la Colonnelle, & les autres de suite suivant leur rang, chaque Capitaine à leur tête l'esponton à la main, le Lieutenant à la queue, le drapeau, ou le sous-Lieutenant entre le cinq & le sixième rang, les Sergens, & le Tambour comme ci-dessus. Le Major, ou l'Aide-Major doit marcher à la tête de tout, pour conduire le Bataillon au lieu où il doit se rendre pour l'Exercice, ou pour la Revûë. On a vû ce qu'il faut faire en cette dernière occasion.

En arrivant à la vûë du terrain, où le Régiment doit se mettre en bataille, les Sergens mettent leurs Compagnies à quatre ou cinq rangs de hauteur : cette dernière hauteur ne doit être gardée que lorsque les Bataillons sont de sept à huit cens hommes. Ils doivent avoir soin de faire ranger à part les surnuméraires pour en aider d'autres Compagnies, ou pour en former des files sur la gauche du Bataillon. A mesure que chaque Compagnie arrive sur le

ter-

avec ceux qui sont derrière eux ; car une file, c'est plusieurs Soldats rangés directement les uns derrière les autres, & ce qui forme des rangs, sont plusieurs files, mises à côté les unes des autres sur plusieurs lignes.

Lorsqu'il y a plusieurs Soldats rangés à côté les uns des autres sur une seule ligne, cela s'appelle haye, & lorsque l'on réunit plusieurs rangs en un seul, cela s'appelle border la haye.

terrein, les Sergens doivent mesurer deux longueurs d'hallebarde, depuis la boucle du foulier du Soldat qui est sur la droite de chaque rang, pour en marquer la distance. Les Tambours en arrivant se partagent moitié sur la droite, & moitié sur la gauche du Bataillon: ils doivent battre le Drapeau, jusqu'à ce que la dernière Compagnie ait occupé son terrain.

Toutes les Compagnies étant arrivées & mises en bataille, le Major commandera au premier Capitaine & à sa Compagnie de faire à gauche, pour aller prendre celle du Bataillon. Il fera le même commandement aux Officiers & aux Soldats commandés pour le Piquet, pour aller fermer la gauche de tout, & fera faire à droite au reste, pour remplir l'intervalle que ceux-ci auront laissé en marchant. Ce commandement se fait en disant, *A droite & à gauche, Marche, Alte, Remettez-vous.* En même tems les Sergens vont se poster, savoir un sur chaque aîle des rangs, ceux de la droite entre les Grenadiers & la Colonnelle, & ceux de la gauche, entre le Piquet & l'aîle gauche du Bataillon, & les autres à la queue, trois par derrière le dernier rang, ou ligne, occupant toute la longueur à distance égale des uns & des autres.

Le Bataillon étant ainsi formé, le Colonel sera au centre, le Lieutenant-Colonel à la droite, le premier Capitaine à la gauche, & tous les autres Capitaines & Officiers à la tête de leurs Compagnies, tous à distance égale entre eux; de sorte que tout le front du Bataillon en soit garni, savoir le Colonel à trois pas du premier rang, le Lieutenant-Colonel un peu moins

moins éloigné, les Capitaines à deux pas, & les subalternes à un pas, de même que ceux qui portent les Drapeaux, lesquels ont dû se rendre au centre du Bataillon, en même tems que la première Compagnie & le Piquet ont été prendre leurs postes. Le Lieutenant-Colonel occupe le poste du centre en l'absence du Colonel, & en général ce poste appartient à celui qui commande le Bataillon. Le maniement des armes ne se pouvant faire que difficilement, à moins que les files ne soient ouvertes, le Major dira pour cet effet, *A droite, ouvrez vos files à un pas de distance*, ou bien, *A gauche*, si le terrain de la droite ne le permet pas. Il dira ensuite, *Marche*; ce qui se doit faire d'un pas fort lent: les Soldats observent à mesure qu'ils ont pris ce pas, de le conserver, & ceux des derniers rangs ont soin de se régler sur leur Chef de file. Quand le Major voit que les files sont suffisamment ouvertes, il dira *Alte*, & puis *Remettez-vous*: ce commandement s'exécute en faisant à droite pour faire face comme ci-devant. Pendant ce tems les Soldats auront le fusil sur l'épaule gauche, ni trop plat, ni le bout trop haut, la sous-garde touchant l'épaule, laissant quatre doigts de crosse, laquelle sera un peu tournée en dedans, & ils observeront qu'il y ait un petit tampon de cuir sur l'amorce, que la batterie soit levée & le chien abattu, afin d'éviter les accidens.

Chaque Mousquetaire, ou fusilier doit avoir son chapeau mis de bonne grace, aiant le corps & la tête droits, se tenant ferme sur ses jambes, les deux talons en droite ligne, à côté l'un de l'autre, & écartés en distance de la longueur

gueur d'une semelle, le bras droit pendant à côté de la cuisse. Dans cette attitude il doit observer sa droite & sa gauche avec attention, & écouter le commandement, afin de faire tous les mouvemens en même tems que la Troupe entière.

Le Bataillon étant en cet état, & le Major aiant reçu l'ordre du Colonel, ou autre Commandant du Régiment, de lui faire faire l'Exercice, il donnera le signal aux Tambours, en élevant sa canne. A ce signal tous les Tambours appellent, & la moitié de ceux qui sont à la droite & à la gauche, viennent toujours en appellant, se poster derrière le Major, & les autres derrière le centre du Bataillon. Au premier bruit de cet appel tous les Officiers & ceux qui portent les drapeaux, font demi tour à droite, & marchent par les intervalles des files pour aller se poster derrière le Bataillon; savoir les Capitaines à dix pas du rang des Sergens, & les autres Officiers & les drapeaux à huit. En même tems six Sergens commandés marchent en avant à soixante pas du front du Bataillon, où ils forment une ligne à égale distance, pour empêcher que personne ne se mette entre eux & le Bataillon. Pendant l'Exercice, tous les Officiers doivent se tenir aux postes qui viennent d'être dits, particulièrement les Subalternes, auxquels on ne doit permettre aucun relâchement sur ce sujet. Il faut sur-tout y observer un grand silence, afin que les Soldats puissent être attentifs au commandement. Le Colonel, le Lieutenant-Colonel, ou le Commandant du Bataillon doivent venir se poster à côté du Major, pour lui ordonner ce qu'ils jugent à propos qu'il commande. Avant que de
faire

faire le premier commandement, le Major doit demander au Chef s'il fouhaite qu'on commence, & ensuite il fera les commandemens suivans, observant que ce soit d'un ton ferme & fort bref.

Il y a trois sortes de façons de commander l'Exercice; à la voix, au son de la caisse, ou à la muette. On en va donner ici un exemple à la voix.

Maniment des Armes pour toute l'Infanterie Françoise & Hollandoise.

Le Major dit, *Soldats, vous allez faire l'Exercice, prenez garde à vous. Silence, portez bien vos armes, écoutez bien le commandement; & vous Soldats de la droite, allez doucement à droite.* Cet à droite * est repeté quatre fois; c'est-à-dire qu'il faut qu'un Soldat fasse en quatre fois un cercle, un quart à chaque fois; au quatrième il se trouve positivement à la même place où il étoit, avant que d'avoir fait la première à droite. On dira ici une fois pour tout, que dans tout cet Exercice l'on ne tourne absolument que sur le talon gauche, de quelque côté que l'on fasse faire face, de sorte qu'il faut qu'à la fin de l'Exercice le talon gauche ait fait un trou dans la terre; ce qui fait voir que le Soldat n'a pas bougé son pied gauche de l'endroit où il étoit posté. Il doit aussi observer d'avoir le coude de ce côté bien ferré contre le corps, afin que l'arme ne change point.

Re-

* Les à droite & les à gauche, de même que les demis tours à droite & à gauche, le fusil sur l'épaule, se font par-tout de même qu'en France.

Remarque.

Les premiers commandemens qui suivent sont ceux à la Françoisé, & les seconds qui sont numerotés 1. 2. 3. &c. sont ceux à la Hollandoise.

A gauche, quatre fois.

Il en est de même des *à gauche*, que des *à droite*, il faut les faire aussi quatre fois, & se retrouver en sa place ci-dessus, excepté que l'on tourne à gauche.

Demi tour à droite.

A ce commandement les Soldats font la moitié du cercle, c'est-à-dire qu'ils font face où ils tournoient le dos.

Remettez-vous.

Ils retournent du même côté qu'ils avoient tourné, c'est-à-dire qu'ils font demi tour à gauche, & refont face où ils l'avoient fait auparavant.

Demi tour à gauche.

A ce commandement on fait le demi cercle par la gauche, c'est-à-dire qu'on fait encore face au côté opposé, & au commandement.

Remettez-vous.

Ils retournent du même côté, c'est-à-dire qu'ils font demi tour à droite, & refont face où ils l'avoient fait auparavant.

Portez la main droite au fusil.

A ce commandement tous les Soldats portent brusquement la main droite sur le chien du fusil, c'est-à-dire à la crosse au-dessus de la gauche, & au commandement.

I.

Portez la main droite au fusil.

Quand on porte le fusil sur l'épaule gauche en la posture ci-devant mentionnée, il faut le tourner un peu en dedans avec la main gauche, & en même tems l'empoigner promptement avec la main droite derrière le chien; en sorte que le pouce pose sur le canon vers le haut, les deux coudes sur une même ligne, le fusil droit, non de travers, & le tout par derrière, un peu haussé.

Haut le fusil.

Ils font le quart de cercle, ou un à droite, tenant le fusil de la main droite à la hauteur de la cravatte, bras tendu, & ils attendent dans cette posture que le Major leur commande.

2.

Haut le fusil.

En cet endroit il faut l'ôter de dessus l'épau-
le. En le haussant, ou tenant droit, &
sans s'arrêter, il faut en même tems l'éloigner
de soi avec la main droite, & dans le même ins-
tant on ôte la main gauche, la laissant pendre
le long de son corps; en sorte que la platine
soit en dehors & le pouce en dedans, vis-à-vis
du visage, & les pieds également près l'un de
l'autre sans se mouvoir.

Joignez la main gauche au fusil.

Alors ils laissent tomber le fusil sur la main
gauche, sans qu'elle l'aille chercher, & sans
que la droite la quitte, en lâchant un peu le
pied droit en arrière.

3.

Joignez la main gauche au fusil.

On laisse abaïsser promptement le fusil avec
la main droite, & on le prend de la main gau-
che en même tems qu'on met le pied droit
derrière, le fusil presque en balance, & la main
gauche environ à deux largeurs de la main par-
delà la platine; en sorte qu'elle empoigne le
canon, le pouce couché vers le bout du même
canon, & le haut du canon un peu haussé en
dedans, le fusil pendant aussi bas que les mains
&

& que les bras le permettent, sans être gêné, tenant les deux coudes un peu tournés en haut, le pied droit un peu en arrière & vers le côté droit, le genou gauche tant soit peu courbé, le corps droit, tenant en cette posture le fusil un peu éloigné de soi du côté droit; mais d'une telle sorte, que le corps & le visage se présentent en avant, le pouce sur le chien, le premier doigt devant, & les autres dessus la sous-garde en derrière.

Apprêtez vos armes.

On bande le fusil, tenant le pouce sur le chien, ou on en fait semblant, tenant toujours l'arme dans la même situation.

4.

Bandez le chien.

On met le pouce au chien, & en rapprochant le pied droit, on porte avec les deux mains le fusil, les bras à moitié étendus, afin d'avoir plus de facilité d'en bander le chien: ensuite on pousse avec les deux mains le fusil promptement arrière de soi, les deux bras étendus droits devant soi, tenant le pouce sur le chien, sans toucher des doigts à la détente.

En joue. Il y a 2. tems.

Au premier tems, ils portent le fusil avec les deux mains devant eux, la crosse vis-à-vis le ventre, & le canon en haut; & sans atten-

attendre le second commandement, ils se réglent sur leurs hommes de droite, & couchent en joüe, tenant la crosse du fusil contre l'épaule droite près de la poitrine, la tête & les coudes levés, en lâchant encore un peu le pied droit en arrière.

5.

En joüe.

En mettant le fusil en joüe, on ôte le pouce de dessus le chien, & il faut que le fusil soit appuié contre la poitrine, en tirant le pied droit en arrière, avec la précaution de ne pas le mettre directement derrière le pied gauche, mais un peu à la droite, afin que le corps puisse se présenter mieux en avant. Aussitôt qu'on a mis le fusil contre la poitrine, il faut l'empoigner de la main droite derrière la platine; en sorte que le pouce se rencontre dans le creux de la crosse, le premier doigt devant la détente, & les trois autres appuiés en dedans contre la sous-garde, mais sans toucher la détente. En mettant le fusil en joüe, il ne faut pas le mettre trop bas contre la poitrine, mais dans le creux de l'épaule droite, & le tenir ferme. Il faut aussi tenir le corps droit; en sorte néanmoins qu'il appuie un peu contre le fusil, les coudes, autant qu'il est possible, en ligne égale avec la crosse, & le fusil baissé un peu plus qu'en droite ligne, portant le bout à la hauteur de la ceinture d'un homme, la tête droite, & le genou gauche un peu plié.

Tirez.

Tirez.

Ils restent toujours dans la même posture, le fusil couché en joue, jusqu'à ce que le Major commande.

6.

Tirez.

Aussitôt après le commandement, il faut tirer la détente avec le premier doigt qui est devant.

Retirez vos armes.

A ce commandement ils se remettent, en retirant un peu le pied droit, & tenant le fusil toujours devant eux des deux mains, c'est-à-dire armes présentées.

7.

Retirez vos armes.

Il faut ramener le fusil, en retirant le pied droit, & en la même posture qu'il est dit au No. 4.

Remet-

Remettez le chien en son repos.

A ce commandement ils prennent le chien du fusil de la main droite avec le pouce, & le remettent en son repos.

8.

Remettez le chien en son repos.

On prend le chien du pouce droit, les doigts contre la sous-garde en dessous, comme il est dit au No. 3. On compte 1. 2. on le remet en son repos; après quoi l'on remet la même main sous le chien, poussant en même tems le fusil promptement en devant, & l'on se tient dans la posture qu'il est dit au No. 4. pour bander le chien, & aussi pour le remettre en son repos.

Essuiez la pierre.

Ils passent la main droite dessus la pierre, comme s'ils l'essuioient avec les doigts*.

Soufflez dans le bassinet. 2. tems.

Ils portent le bassinet auprès de la bouche, tenant le canon du fusil plus haut que la crosse, & font un souffle long, & laissent en même

* Ce commandement ne se fait pas en Hollandé.

même tems retomber le fusil devant eux, comme il étoit ci-devant.

9.

Soufflez dans le bassinet.

On tient la tête droite, on amène le fusil avec les deux mains droit devant soi & contre la bouche, en comptant doucement 1. 2. On souffle vite dans le bassinet, & l'on remet promptement le fusil droit devant soi.

Prenez le poulverain.

On le prend de la main droite, le tenant joignant le corps.

10.

Prenez le poulverain.

On porte vite le pied droit derrière le gauche; en sorte que les talons viennent l'un derrière l'autre. On abaisse le fusil par un mouvement prompt avec les deux mains, tenant la bouche du canon un peu plus bas qu'il est marqué au No. 3. Après avoir compté 1. 2. on prend le poulverain sur le couvercle, on compte encore 1. 2. & on le porte à la largeur de la main près du bassinet.

Amorcez.

Ils portent le fourniment sur le bassinet, dont ils font tomber la poudre suffisamment pour une amorce. Il faut observer ici qu'ils aient armes plattes, c'est-à-dire que le canon du fusil soit au niveau de la crosse; après quoi ils remettent le fourniment à sa place, & rejoignent le fusil de la main droite.

II.

Amorcez.

On tient le fusil sans mouvement, on tourne la main du haut en bas avec la corne à poulverain, on met ce qu'il faut de poudre dans le bassinet, on compte 1. 2. on le remet en sa première place, & on demeure dans la même posture jusqu'au commandement suivant.

Fermez le bassinet. 2. tems.

Au premier, on ferme le bassinet en baissant la batterie: au second, on met la main derrière la platine, & en relevant le bout.

12.

Fermez le bassinet.

On ouvre la main droite, laissant tomber le poulverain. On ferme le bassinet avec le
plat

plat de la main; de manière que les doigts se rencontrent sous le canon : on compte lentement 1. 2. & on ramene le fusil avec les deux mains haut devant soi, en retirant le pied droit. Lorsqu'on ramene le fusil haut devant soi, on l'empoigne sous la platine, & en même tems on le pousse de soi; en sorte que la main gauche ne vienne pas plus haut que l'épaule gauche, demeurant dans cette posture.

Passer le fusil du côté de l'épée.

A ce commandement, ils font un demi tour à droite, & ferment le bassinet en changeant le fusil de main; de sorte que la droite est au haut du canon, & la gauche au premier tenon.

13.

Passer le fusil du côté de l'épée.

On tourne le fusil avec les deux mains; en sorte que le canon se trouve en dehors. On compte lentement 1. 2. on ôte la main droite, on abaisse le fusil avec la main gauche, on fait un pas du pied droit en avant, non pas de manière qu'il soit placé droit devant le gauche; mais un peu du côté droit, afin que le corps se présente mieux en avant. On empoigne en même tems le fusil avec la main droite à la bouche du canon; en sorte que quand on abaisse le fusil, on met le pied droit à terre, & on empoigne le canon à la bouche: cela se fait en un seul tems. On tient le pouce dressé

au canon, joignant la baguette, le canon tourné vers la terre dans la main. Outre cela, on tient le corps droit, mais le genou droit un peu plié, & on demeure dans cet état pendant tout le tems que l'on charge. On tient aussi le fusil à bras étendus, les deux mains droites devant soi, la bouche du canon droit en devant.

Prenez la cartouche.

A ce commandement, ils quittent tous le fusil de la main droite, & frappent tous ensemble sur la cartouche qui est ceinte autour des reins; ce qui ne doit faire qu'un seul coup.

14.

Prenez la charge.

On approche le fusil de soi avec les deux mains, on compte 1. 2. on ôte alors la main droite du fusil, le tenant à plein de la main gauche environ à la moitié, en balance avec la bouche du canon devant, & on prend là-dessus avec la main droite une décharge qui pend à la bandoulière. On compte encore lentement 1. 2. & on la porte devant un peu plus haut, environ à la largeur de la main de la bouche du fusil, tenant le pouce dressé sur le couvercle.

Déchirez-la avec les dents. 2. tems.

Au premier tems, ils portent la cartouche à la bouche, & déchirent avec les dents le haut du

du papier, pour que la poudre en puisse sortir quand on la mettra dans le canon : au second tems, ils la portent tout près de l'embouchure du canon.

15.

Ouvrez la charge.

On porte la charge à la bouche, on la tire avec les dents, on compte 1. 2. & on la remet dans sa place précédente, tenant la charge de pouce en haut.

Mettez-la dans le canon.

A ce commandement, ils la font tomber dans le canon avec le papier, qui sert de bourre.

16.

Laissez tomber la charge dans le canon.

On porte la charge à la bouche du canon, on la renverse, on la met dans le canon, on demeure ainsi, tenant les deux doigts sur la bouche du canon, jusqu'au commandement qui suit.

Tirez la baguette.

Il y a trois tems, c'est-à-dire qu'il faut tirer la baguette à trois reprises, & ne la pas tirer

rer du premier, ni du second coup; mais du troisieme, en observant qu'à chaque fois on n'en tire pas plus qu'un tiers de sa longueur. On la tient en long devant soi, à la hauteur de l'œil, couchée entre le pouce & l'index, le gros bout du côté de l'œil.

17.

Tirez la baguette.

On prend la baguette avec les doigts de la main droite, le pouce dressé. On la tire aussi loin que le bras peut s'étendre, on compte 1. 2. on la reprend encore une fois, en la tournant au-dessus du canon, ou par-delà l'anneau d'en haut. On compte lentement 1. 2. & on la tire ainsi en deux fois. On la tient entre le pouce & les deux premiers doigts, que l'on étend avec les autres, droit devant soi, à la hauteur de l'épaule droite; en sorte que le bout mince & le gros bout fassent ensemble une ligne droite.

Haut la baguette.

A ce commandement, ils l'empoignent par le milieu, & la tiennent haute, le bras tendu, & la main à la hauteur de la cravatte. Il est à remarquer qu'il faut que le gros bout soit en bas, & le petit bout en haut.

18. *Haut*

18.

Haut la baguette.

On abaisse un peu les doigts à côté de la baguette, on fait pancher le gros bout par en bas, & on la tient aussi le bras étendu, le pouce tourné en haut en une même ligne avec l'épaule.

Raccourcissez la baguette. 2. tems.

Au premier tems, ils posent le gros bout de la baguette un peu au-dessus de la hanche droite, & au second ils font glisser la main droite jusqu'au bas de la baguette.

19.

Raccourcissez la baguette.

On la met alors par le gros bout sous la poitrine du côté droit, en ligne égale au fusil r. 2. on laisse vite couler la main par en bas, le pouce haut, jusqu'à la largeur de la main du bout de la baguette, le coude un peu haussé & éloigné du corps.

Mettez-la dans le canon.

A ce commandement, ils la portent à l'embouchure du canon, & l'y laissent tomber, sans cependant en lâcher le petit bout.

F 4

20. Met-

Mettez la baguette dans le canon.

On porte la baguette à la bouche du canon, on compte 1. 2. on la met sur la charge, & on la pousse jusqu'à la main dans le canon. Ensuite on la prend environ vers le milieu, on compte 1. 2. & on enfonce encore la charge jusqu'à la main. On la reprend au bout, on compte 1. 2. & on l'enfonce tout-à-fait, la tenant ensuite ferme avec le pouce & les doigts, l'ayant prise par le bout d'en haut.

Bourrez. 3. tems.

C'est-à-dire que par trois différentes fois il faut qu'ils retirent la baguette, presque de la moitié hors du canon, & qu'ils la repoussent par trois fois dedans, ne la tenant que par le petit bout & avec les doigts.

Bourrez.

On tire en haut la baguette autant que le bras le permet sans être gêné, on compte 1. 2. on bourre en poussant la baguette avec une force raisonnable, & on tient la baguette ferme par le bout, comme il a été dit.

Retirez la baguette. 2. tems.

C'est-à-dire qu'il ne la faut tirer la première fois que de la moitié, & à la seconde la fortir tout-à-fait, & la tenir couchée entre le pouce & l'index, le petit bout à la hauteur de l'œil.

22.

Retirez la baguette.

On retire par secouffe la baguette avec la main droite, environ à la moitié du canon, & on la prend en retournant la main, le pouce dessous, un peu au-dessus de la bouche du canon. On conte 1. 2. alors on la tire tout-à-fait dehors, on la tient, le gros bout tourné vers l'épaule, & on se met dans la posture mentionnée au No. 17.

Haut la baguette.

Nous avons déjà parlé de la manière dont s'exécute ce commandement, il n'y a que cette différence, que la pointe de la baguette est en bas, & le gros bout en haut.

23.

Haut la baguette.

On tourne doucement le côté mince en bas, & l'on se tient dans la posture qu'il est dit au No. 18.

F 5

Rac-

Raccourcissez la baguette. 2. tems.

Au premier tems, ils portent le petit bout de la baguette un peu au-dessus de la hanche droite; & au second, ils font glisser la main droite jusqu'au bas de la baguette.

24.

Raccourcissez la baguette.

On met le bout délié de la baguette, comme on a fait à l'égard du gros bout au No. 19. contre l'épaule, le fusil en même ligne, & on fait de plus, comme il est dit au No. 19. à la réserve qu'on ne porte pas la main si bas; mais qu'on la tient seulement à un pied du bout de la baguette.

Mettez-la en son lieu. 2. tems.

Au premier tems, ils la portent par la pointe à l'embouchure du canon: au second, ils la mettent en son endroit, & en même tems ils empoignent le canon de la même main.

25.

Remettez la baguette en son lieu.

On amène la baguette avec la main droite, en la tournant à l'entour du canon, jusqu'à l'anneau d'en haut. On compte 1. 2. on la met dans son lieu jusqu'à l'endroit où on la tient

tient avec la main ; puis on la reprend avec la main droite vers le milieu. On compte 1. 2. on l'enfonce jusqu'à la main, on la prend enfin en haut par le bout, on compte lentement 1. 2. & en ces trois tems-là on la met tout-à-fait en sa place. On reprend ensuite le fusil en haut avec la main droite, le pouce droit, on compte 1. 2. & on l'éloigne promptement de soi, tenant la posture mentionnée au No. 13.

Prenez la bayonnette.

A ce commandement, ils portent la main droite sur la douille de la bayonnette, qui est pendue du côté gauche au ceinturon de l'épée.

26.

Tirez la bayonnette.

On amène avec les deux mains le fusil au corps, on compte 1. 2. On prend la bayonnette de la main droite, on compte encore 1. 2. on la tire, & on l'amène promptement, le bras étendu devant soi en ligne égale avec l'épaule, tenant la bayonnette, le pouce dressé, droite devant soi, la lame plate.

Mettez-la au bout du canon. 2. tems.

Au premier, ils tirent la bayonnette & la portent au haut du canon, bras étendu; & au second, ils la mettent au bout du canon, laissant la main droite au haut du canon.

27. *Met-*

27.

Mettez la bayonnette dans le canon.

On met la bayonnette dans le canon, en forte qu'elle y tienne ferme. On compte 1. 2. on tourne la sous-garde vers soi, de manière qu'elle soit sur son plat. On prend là-dessus le fusil avec la main droite au haut du canon, le pouce dressé, on compte 1. 2. & on le pousse promptement, les bras étendus, devant soi.

Présentez vos armes. 3. tems.

Au premier tems, ils portent la main à la crosse du fusil, en tournant un peu la pointe du pied droit, le canon en haut, & la crosse à la ceinture de la culotte. Au second tems, ils font demi tour à droite, tenant le fusil de la main droite, bras tendu, à la hauteur de la cravatte. Au troisième, ils laissent tomber le fusil dessus la main gauche, environ au premier tenon, sans cependant le quitter de la droite, & lâchent un peu le pied droit en arrière. Il est à remarquer que toutes les fois que l'on présente les armes, soit de droite, ou de gauche, le bout du canon doit être un peu plus haut que la crosse.

28.

Présentez la bayonnette.

On hausse la bayonnette avec les deux mains, on fait en même tems & sans s'arrêter, à
droite

droite, sur le pied gauche. En faisant ce mouvement, on ôte la main droite, & on en prend le fusil sous le chien; en sorte que le canon soit tourné vers le corps. On compte 1. 2. on tire la main, & le pied en même tems en arrière, & l'on se tient en la posture marquée lorsqu'on présente le fusil.

Fusiliers, apprêtez-vous.

A ce commandement, ils bandent tous le chien du fusil.

29.

Fusiliers, apprêtez-vous.

Comme au No. 4.

A droite.

Ces *à droite* se font comme il est dit au commencement de l'Exercice, c'est-à-dire qu'on tourne quatre fois sur le talon gauche, mais avec cette différence que chaque *à droite* a deux tems: le premier est pour faire le quart de cercle; le second, pour laisser tomber le fusil sur la main gauche, & lâcher un peu le pied droit en arrière. Il est à remarquer qu'à chaque *à droite* il faut porter le fusil droit devant soi, la pointe en haut, & la crosse à la ceinture de la culotte, & on le laisse tomber au second tems sur la main gauche, comme il est dit ci-dessus.

30.

Fusiliers, à droite.

Il se fait de même en Hollande.

A gauche.

Ils se font aussi quatre fois comme les à droite, avec cette différence que l'on tourne du côté gauche.

31.

A gauche.

Il se fait de même en Hollande.

Demi tour à droite. 2. tems.

C'est, comme on l'a déjà dit, faire face au côté opposé. Le premier tems est pour faire la pirouette; le second, pour laisser tomber le fusil sur la main gauche.

32.

Demi tour à droite.

Il se fait de même.

Remettez-vous. 2. tems.

Au premier, c'est de faire la pirouëtte du même côté qu'on l'avoit fait, qui par ce moïen devient un demi tour à gauche; & au second, on laisse tomber le fusil sur la main gauche.

33.

Remettez-vous.

Idem.

Demi tour à gauche. 2. tems.

Ils font par la gauche ce que nous venons de montrer par la droite, c'est-à-dire qu'ils font face où ils tournoient le dos.

34.

Demi tour à gauche.

Idem.

Remettez-vous. 2. tems.

C'est de se remettre comme ils étoient avant que d'avoir fait demi tour à gauche, & qui par ce moïen devient un demi tour à droite.

35. Re-

35.

*Remettez-vous.**Idem.**En joue. 2. tems.*

Il se fait tout de même, comme il a été dit
au commencement.

36.

En joue.

On fait de même qu'il est marqué ci-devant
No. 5.

Tirez.

Il a également été montré au commencement.

37.

Tirez.

Pour ce commandement, comme il est mar-
qué au No. 6.

Retirez vos armes.

Il en est encore de même, comme il a été
dit ci-devant, excepté qu'il y a trois autres
tems

tems que le Major ne commande pas, & qu'il faut que les Soldats exécutent d'eux-mêmes, qui font 1. d'essuier la pierre. 2. De mettre le chien en son repos. 3. De passer la main droite derrière le chien du fusil, & dont nous avons montré ci-devant la manière de l'exécuter.

38.

Retirez vos armes.

Idem.

Passes le fusil du côté de l'épée.

A ce commandement, ils font demi tour à droite, & changent le fusil de main; de sorte que la droite est où étoit la gauche, & la gauche où étoit la droite, c'est-à-dire la main droite au haut du canon, & la gauche au premier tenon.

39.

Passes la bayonnette du côté de l'épée.

On ramene vite la bayonnette haut devant soi, en rapprochant le pied droit, & au même instant on ôte la main droite de derrière la crosse, & on la met sous le chien. Ensuite on tourne le fusil avec les deux mains, en sorte que le canon se trouve en dehors. On compte 1. 2. & on fait ensuite, comme il est dit au No. 13. quand on passe le fusil du côté

G

de

98 FONCTIONS ET DEVOIRS

de l'épée, sinon qu'en posant le pied droit à terre, on met la main droite à la sous-garde, la tournant en même tems arriere de soi; après quoi l'on demeure les bras étendus jusqu'au commandement suivant.

Reprenez la bayonnette.

A ce commandement, ils reprennent la bayonnette qui est au bout du canon, & la tiennent bras tendus, à quatre doigts du canon.

40.

Retirez la bayonnette.

On amene avec les deux mains la bayonnette au corps. On compte 1. 2. on la tire du canon, & on la tient le bras étendu, haute & droite devant soi, comme il est dit au No. 4.

Mettez-la en son lieu.

Ils font un grand tour de bras, & la remettent dans le fourreau, d'où ils ne bougent point la main droite qu'au commandement.

41.

Remettez-la dans le fourreau.

On tourne la bayonnette la pointe en bas, du côté gauche. On compte 1. 2. on la remet dans le fourreau, on compte encore 1. 2. on prend

prend de la main droite le fusil en haut, au bout du canon, & on le pousse promptement le bras étendu devant soi.

Joignez la main droite au fusil.

Haut le fusil. 2. tems.

Alors ils portent la main droite à la crosse du fusil, à la hauteur de la ceinture de la culotte, le canon en haut, & joignant le talon droit au gauche.

42.

Mettez la main droite sur le chien.

Cela se fait, comme il est dit au No. 26.

43.

Haut le fusil.

Cela se fait, comme il est dit au No. 27.

Fusil sur l'épaule. 3. tems.

Au premier tems, ils font un à droite, bras tendu, le poignet à la hauteur de la cravate: au second tems, ils joignent la main gauche à la gauche à la crosse du fusil, & le posent avec les deux mains sur l'épaule gauche: au troisième, ils quittent la crosse du fusil de la main droite, & la laissent tous ensemble tomber sur l'habit du côté droit, & qu'on n'entende qu'un seul coup.

Le fusil sur l'épaule.

Cela se fait, comme il est dit au No. 28.

Reposez-vous sur vos armes.

Il y a 4. tems.

Au premier tems, ils portent tous la main droite à la crosse du fusil : au second, ils le tiennent de la main droite, bras tendu, à la hauteur de la cravatte : au troisième, ils le laissent tomber, la crosse jusqu'à la ceinture de la culotte, & joignent la main au haut du canon : au quatrième, ils le laissent tomber sur la crosse devant eux, avec cette précision qu'on n'entende qu'un seul coup, & vont de la main droite joindre le dessus de la gauche au haut du canon.

Reposez-vous sur vos armes.

On tient le fusil droit avec les deux mains, sans le hauffer ni le baiffer. On compte lentement 1. 2. on ôte ensuite la main droite de dessus le chien, & on laisse en même tems baiffer un peu le fusil avec la main gauche. On le prend au même moment à plein avec la main droite au bout d'en haut; en sorte que le pouce soit dressé contre le canon, & que le bout soit

soit égal à la bouche du même canon. On compte 1. 2. on ôte la main gauche, & on met la crosse du fusil en terre en dehors près du pied droit; en sorte que l'action de mettre le fusil & le pied droit en terre, se fasse en un même tems, les talons sur une même ligne, le bout des pieds tourné en dehors, le bras depuis la main jusqu'au coude le long du fusil, & la main gauche pendant au côté gauche.

Posez vos armes à terre.

Il y a 4. tems.

Au premier tems, ils lèvent le fusil de la main droite, tournent la platine en dedans, & rejoignent en même tems la main droite au premier tenon, la crosse à la ceinture de la culotte: au second tems, ils quittent de la main droite le haut du canon, & la vont joindre à la gauche, & des deux mains ils portent le fusil le canon en haut, & la crosse presque à la hauteur de la cravatte: au troisième tems, ils le posent tout du long devant eux, la platine en haut; c'est-à-dire que la crosse du fusil vienne entre les deux talons du Soldat, & le canon en avant: au quatrième, ils se relevent tous ensemble, laissant leurs fusils à leurs pieds.

46.

Posez vos armes à terre.

On leve le pied droit, & on tourne en même tems le fusil en dedans; en sorte que le ca-

non soit tourné vers soi. On met en même tems le pied droit à plat derrière la crosse, on fait un grand pas du pied gauche en devant, on couche, le corps roide, le fusil en terre; en sorte que la platine soit au-dessous. On compte 1. 2. on se redresse en tirant le pied gauche, on tourne le pied droit sur le talon par-dessus la crosse en dedans, & on laisse pendre les deux bras le long du corps.

Reprenez vos armes. 4. tems.

Au premier tems, aiant les deux bras pendus à côté d'eux, ils ne font que remuer les deux mains, c'est-à-dire qu'ils ne font que les retourner en dehors: au second tems, ils se baissent tous ensemble, portant la main gauche au premier tenon, & la droite un peu au-dessus: au troisieme, ils se relevent avec leurs armes, & portent la main gauche au haut du canon, en retournant la platine en dehors la crosse, environ à deux pieds de terre: au quatrieme, ils le posent sur la crosse par terre, & alors la main droite va rejoindre le canon au-dessus de la gauche.

47.

Reprenez vos armes.

On tourne encore le pied droit sur le talon par-dessus la crosse, & on le repose derrière. On porte en même tems par un petit mouvement la main droite vers le côté droit dessus le pied droit, on fait alors un grand pas du pied gauche.

gauche le long, ou à côté du fusil. On porte aussi d'un même tems la main droite, le bras fort étendu & le corps roide, pour reprendre le fusil au bout. On compte 1. 2. 3. on se redresse en ramenant le pied gauche, on lève le pied droit, & on le porte à côté de la crosse en dedans. On tourne en même tems la crosse en dehors; en sorte que les pieds, le fusil, & toute la posture du corps se retrouvent dans la même situation où l'on étoit avant que d'avoir posé les armes à terre, comme il est dit au No. 30. où il est fait mention de tenir le fusil à côté du pied.

Fusil sur l'épaule. Il y a 5. tems.

Au premier tems, on lève le fusil de la main droite, en laissant glisser la gauche jusqu'au premier tenon, la crosse à la ceinture de la culotte: au second tems, on porte la main droite à la crosse sans ébranler le fusil, ni le corps: au troisième tems, on porte le fusil à la hauteur de la cravatte, de la main droite, bras tendu: au quatrième tems, la main gauche va joindre la crosse du fusil, & des deux mains on le pose sur l'épaule gauche: au cinquième tems, la main droite quitte la crosse du fusil, & va tomber du côté droit. Il faut avoir grand soin que le bras de chaque Soldat, quand il a le fusil sur l'épaule, soit comme attaché au côté, pour que les armes ne chancelent pas sur le corps.

A droite, présentez vos armes.

Il y a 3. tems.

Au premier tems, on joint la main droite au fusil: au second, on quitte la main gauche de la crosse, & avec la droite on le porte par un *à droite* à la hauteur de la cravatte: au troisième, on laisse tomber le fusil sur la main gauche, en lâchant un peu le pied en arrière.

Fusil sur l'épaule. 3. tems.

Au premier tems, on quitte le fusil de la main gauche, & par un *à gauche* on porte le fusil avec la main droite à la hauteur de la cravatte, bras tendu: au second, on joint la main gauche à la crosse du fusil, & on le pose des deux mains sur l'épaule gauche: au troisième, on quitte la crosse du fusil de la main droite, & on la laisse tomber du côté droit.

48.

Fusil sur l'épaule.

On ramene le fusil haut devant soi, en retirant le pied droit en avant, le bras étendu, & en ramenant le fusil haut, on l'empoigne de la main droite dessous le chien, & on ôte la main gauche; en sorte que l'action de poser le pied droit & de hausser le fusil, se fasse en même tems en la posture mentionnée au No. 2. on fait ensuite, comme il est marqué au No. 28.

A gau-

A gauche, présentez vos armes.

Il y a 3. tems *.

Au premier tems, on joint la main droite au fusil, c'est-à-dire à la crosse : au second tems, on la porte de la main droite par un *à gauche* à la hauteur de la cravatte, bras tendu : au troisième, on laisse tomber le fusil sur la main gauche, en lâchant un peu le pied droit en arrière.

Fusil sur l'épaule. Il y a 3. tems.

Au premier, on quitte le fusil de la main gauche, & par un *à droite* on porte le fusil avec la main droite, bras tendu, à la hauteur de la cravatte ; au second tems, on joint la main gauche à la crosse du fusil, & on le pose avec les deux mains sur l'épaule gauche : au troisième, on quitte la crosse du fusil de la main droite, & on la laisse tomber du côté droit.

Reposez-vous sur vos armes.

Il y a 4. tems.

Au premier, on joint la main droite à la crosse du fusil : au second, on porte le fusil de la main droite, bras tendu à la hauteur de la cravatte : au troisième, on joint la main gauche au

* Le reste de cet Exercice ou maniment des armes, se fait à la Hollandoise, comme il est marqué ici à la Françoisé.

au bout du canon, & en même tems on laisse tomber le fusil, la crosse jusqu'au genou: au quatrième, on laisse tomber le fusil, la crosse par terre, & de la main droite on va joindre le haut du canon, au-dessus de la gauche, les coudes levés.

A droite, présentez vos armes.

Il y a 2. tems.

Au premier tems, on leve le fusil de la main droite, en laissant glisser la gauche jusqu'au premier tenon, & portant la crosse presque à la ceinture de la culotte: au second tems, on fait un *à droite*, en lâchant la main droite du haut du fusil, en la portant à la crosse, & en lâchant le pied droit un peu en arrière.

Renversez vos armes.

A ce commandement, il faut tourner sur les deux talons, & faire un *à droite*, c'est-à-dire qu'il n'y a que les deux pointes des pieds qui changent de place. On fait tourner la crosse du fusil où étoit le canon, j'entends qu'on le change de main, en quittant la crosse du fusil de la main droite, & la portant au haut du canon, la main gauche à la crosse.

Présentez vos armes.

A ce commandement, on retourne sur les deux talons par un *à gauche*, en quittant le canon du fusil de la main droite, & en la portant à la crosse; on quitte aussi la crosse de

de la main gauche, & on la porte au premier tenon du fusil.

Fusil sur l'épaule.

Au premier tems on quitte le fusil de la main gauche, & par un *à gauche* on le porte, bras tendu, à la hauteur de la cravatte: au second tems, on joint la main gauche à la crosse du fusil, & on le pose des deux mains sur l'épaule gauche: au troisième tems, on quitte le fusil de la main droite, qu'on laisse tomber du côté droit.

Fusil sur le bras gauche.

Il y a 3. tems.

Au premier, on joint la main droite à la crosse du fusil: au second, on le porte de la main droite à la hauteur de la cravatte, bras tendu: au troisième, on joint la main gauche à la crosse du fusil, & on le pose avec les deux mains sur le bras gauche, c'est-à-dire entre le bras & le côté, sans que les deux mains quittent la crosse; & cela un peu plus haut que la ceinture.

À droite, présentez vos armes.

Il y a 2. tems.

Au premier tems, on porte le fusil de la main droite, bras tendu, par un *à droite* à la hauteur de la cravatte, & au second, on laisse tomber le fusil sur la main gauche, en lâchant un peu le pied droit en arrière.

Fusil

Fusil sur le bras gauche.

Il y a 3. tems.

Au premier tems, on porte le fusil de la main droite par un *à gauche*, bras tendu à la hauteur de la cravatte: au second, on joint la main gauche à la crosse du fusil, en le posant avec les deux mains entre le bras & le côté gauche: au troisième, on laisse tomber la main droite à côté de soi.

Reposez-vous sur vos armes.

Il y a 3. tems.

Au premier tems, on porte le fusil de la main droite à la hauteur de la cravatte, bras tendu: au second, on le laisse tomber, la crosse au-delà du genou, & de la main gauche on va joindre le bout du canon: au troisième, on pose le fusil à terre sur la crosse, & on va joindre le bout du canon de la main droite, au-dessus de la gauche, les coudes levés.

Fusil sur le bras gauche.

Il y a 4. tems.

Au premier tems, on leve le fusil de la main droite, la crosse à la ceinture de la culotte, & la gauche au premier tenon: au second, on joint la main droite à la crosse du fusil, sans que le corps ni le fusil branlent, & au troisième, on le porte de la main droite au haut de la cravatte, bras tendu: au quatrième, on le pose entre le bras & le côté gauche. Il est à remar-

remarquer qu'à ces trois commandemens de *fusil sur le bras gauche*, on ne le met plus de cette manière, mais on fait joindre si ferme le bras gauche au côté gauche, qu'il n'y ait point de distance, & ils mettent le canon du fusil entre-deux.

Fusil sur l'épaule. Il y a 3. tems.

Au premier tems, on porte le fusil de la main droite à la hauteur de la cravatte, bras tendu, & sans bouger de la place: au second tems, on joint la main gauche à la crosse du fusil, & on le pose des deux mains sur l'épaule gauche: au troisième, on laisse tomber la main droite à côté de soi.

Passez le fusil sous le bras gauche, la crosse par-derrière. Il y a 4. tems.

Au premier tems, on joint la main droite à la crosse du fusil: au second tems, on le porte de la main droite à la hauteur de la cravatte; bras tendu: au troisième tems, on laisse tomber le fusil, la crosse jusqu'à la ceinture de la culotte, en joignant la main gauche au premier tenon: au quatrième tems, on met la crosse du fusil sous le bras gauche, le canon bas, & la platine en-dessous, en lâchant la main droite, qui va tomber du côté droit.

Fusil sur l'épaule. Il y a 4. tems.

Au premier tems, on fait glisser le fusil tout du long devant soi, jusqu'à ce que la crosse ne soit

foit plus engagée sous le bras gauche, & tout de suite on y joint la main droite: au second tems, on porte le fusil de la main droite à la hauteur de la cravatte, bras tendu: au troisième tems, on joint la main gauche à la crosse du fusil, & avec les deux mains on le pose sur l'épaule gauche: au quatrième tems, on laisse tomber la main droite du côté droit.

A droite, présentez vos armes.

Il y a 3. tems.

Au premier tems, on joint la main droite à la crosse du fusil: au second, on porte de la main droite & par un *à droite* le fusil à la hauteur de la cravatte, bras tendu: au troisième tems, on laisse tomber le fusil sur la main gauche, en lâchant un peu le pied droit en arrière.

Armes trainantes. Il y a 3. tems.

Au premier tems, on fait un *à gauche*, on laisse aller le bout du canon en bas, & avec la main droite on va joindre la crosse du fusil par derrière; de sorte que la crosse se trouve en haut, & le canon en bas: au second tems, on passe le fusil sous le bras gauche, la crosse par devant, & le canon par derrière, c'est-à-dire que la gachette du fusil vient directement sous l'aisselle du bras gauche: au troisième tems, on lâche la main droite, qui va tomber du côté droit.

Fusil sur l'épaule. Il y a 4. tems.

Au premier tems, on fait un grand tour de bras avec le bras droit, & avec la même main on empoigne le derrière de la crosse, qui se trouve presque à côté du menton: au second tems, on fait passer le bout du canon à côté de la jambe, pour ne point heurter son Camarade, & on porte le fusil de la main droite à la hauteur de la cravatte, le canon en haut: au troisième, on pose le fusil des deux mains sur l'épaule gauche, & au quatrième, on lâche la main droite de la crosse, qui va tomber du côté droit.

*Fusil sur l'épaule, la crosse par-derrière *. Il y a 6. tems.*

Au premier tems, on joint la main droite à la crosse du fusil: au second, on le porte de la main

* Ce commandement se fait à la Hollandoise de la manière suivante. On fait présenter les armes, après quoi on tient le fusil ferme de la main gauche. On le pousse, en lui donnant un tour avec la main droite, & ramenant le pied droit; en sorte que la crosse soit en haut, la bouche du canon en bas, & la platine en avant. On prend en même tems le fusil de la main droite, environ à un pied de la bouche du canon, que le pouce soit en haut, & celui de la main gauche en bas: on compte 1. 2. on lâche la main gauche, & on empoigne en même tems le fusil de la même main gauche, environ à un pouce de la bouche du canon. On le tient à bras étendu, environ à l'opposite de l'épaule gauche, on compte 1. 2. on le met en suite

main droite à la hauteur de la cravatte, bras tendu: au troisième, on renverse la main gauche qui va joindre le canon au premier tenon, & on tourne le fusil sens dessus-dessous, c'est-à-dire que la crosse se trouve en haut, & le canon en bas: au quatrième, on leve le fusil encore plus haut; de sorte que le canon du fusil soit presque à la hauteur de la cravatte, & en même tems la main gauche va joindre le bout du canon: au cinquième tems, on le pose des deux mains sur l'épaule, toujours la crosse par derrière: au sixième & dernier tems, on laisse tomber la main droite du côté droit.

Fusil sur l'épaule, la crosse par-devant. Il y a 6. tems.

Au premier tems, on joint la main droite au bout du canon: au second tems, on porte la main gauche renversée au premier tenon, & des deux mains on le porte droit devant soi, la crosse en haut: au troisième tems, on renverse le fusil, la crosse par la gauche; de façon que la crosse vienne en bas à la ceinture de la culotte, le canon en haut, & la main droite à la crosse du fusil: au quatrième tems, on porte le fusil de la main droite à la hauteur de la cravatte, bras tendu: au cinquième, on joint la main gauche à la crosse du fusil, & on le pose des deux mains sur l'épaule gauche: au sixième

tems, on porte le fusil sur l'épaule, la platine en haut. On compte encore 1. 2. on ôte promptement la main droite, la laissant tomber le long du corps.

fixième & dernier tems, on lâche la crosse de la main droite, qui vient tomber du côté droit.

A droite présentez vos armes.

Il y a 3. tems.

Au premier tems, on joint la main droite à la crosse du fusil : au second tems, on porte le fusil de la main droite par un *à droite* à la hauteur de la cravatte, bras tendu : au troisième, on laisse tomber le fusil sur la main gauche, en lâchant un peu le pied droit en arrière.

Fusil sur l'épaule, la crosse par-derrrière.

Il y a 5. tems.

Au premier, on fait un *à droite*, portant le fusil devant soi, la crosse à la ceinture de la culotte : au second tems, on fait passer la crosse par la gauche, & de la main droite on va chercher le bout du canon, qui se trouve par ce moien en bas & la crosse en haut, la main gauche ne quittant point le fusil, ne faisant que se renverser à mesure que l'on fait tourner le fusil : au troisième, la main gauche va chercher le bout du canon au-dessous de la droite, & en même tems on leve un peu le fusil en haut : au quatrième tems, on le pose des deux mains sur l'épaule, toujours la crosse par-derrrière : au cinquième & dernier tems, on lâche la main droite, qui va tomber du côté droit.

A droite présentez vos armes.

Il y a 3. tems.

Au premier tems, on joint la main droite au bout du canon : au second, on le porte droit devant soi, en joignant la main gauche renversée au milieu du canon : au troisième tems, par un *à droite* on renverse le fusil de façon que la main droite se trouve à la crosse, & la main gauche au premier tenon. On lâche aussi le pied droit un peu en arrière; de sorte que l'on se trouve armes présentées.

Reposez-vous sur vos armes.

Il y a 2. tems.

Au premier tems, on fait un *à gauche*, portant le fusil droit devant soi, la crosse plus basse que le genou, & la main droite tout-à-fait au bout du canon : au second tems, on pose le fusil par terre sur la crosse, & la main gauche vient joindre le bout du canon au-dessus de la droite, les coudes levés.

Fusil sur l'épaule. Il y a 5. tems.

Au premier tems, on tire le fusil de la main droite en haut jusqu'à la ceinture de la culotte, & la main gauche va joindre le premier tenon du fusil : au second tems, la main droite va joindre la crosse du fusil, sans que le fusil ni le corps branle : au troisième, on porte le fusil de la main droite, la crosse à la hauteur de la cravatte, bras tendu : au quatrième tems, on pose

pose le fusil sur l'épaule des deux mains, les coudes levés: au cinquième & dernier, la main droite quitte la crosse du fusil & va tomber du côté droit. Il est à remarquer que toutes les fois que la main droite quitte la crosse du fusil pour aller tomber du côté droit, il faut que l'on n'entende qu'un seul coup, c'est-à-dire qu'ils la laissent tomber tous ensemble, en frappant sur l'habit.

Quelquefois on fait recommencer l'Exercice au son du tambour. Lorsque les Soldats sont bien dressés, on le leur fait faire à la muette; ce qui n'est pas une chose difficile, en mettant aux droites & aux gauches des rangs d'habiles Soldats qui s'achent bien compasser leurs mouvemens, faisant observer au reste de se régler sur leur droite & sur leur gauche.

Les commandemens, faits au son du tambour, se font beaucoup mieux entendre que la voix. D'ailleurs, il est certain que cette méthode est plus guerrière, & que tous les mouvemens se font bien plus vivement.

Exercice des Grenadiers.

Le Commandant, ou Major parle à haute voix & dit, parlant aux Grenadiers: *Grenadiers, prenez garde à vous, écoutez le commandement.*

Joignez la main droite au fusil. 1. tems.

C'est d'avancer de la main gauche un peu la crosse du fusil en devant, tournant la platine en dessus, portant dans le même tems la main droite

droite au fusil entre la crosse & la platine, les deux coudes élevés à la hauteur des épaules.

Haut le fusil. I. tems.

C'est de quitter la main gauche en la baissant à côté de soi, levant aisément le fusil de la main droite seule, le bras tendu à la hauteur de la cravatte, la platine en face au dehors, & le bout du canon haut.

Prenez la grenadière. I. tems.

Il faut prendre de la main gauche la bandoulière du fusil, nommée Grenadière, aiant les deux bras étendus à la hauteur de la cravatte, & écartant ladite bandoulière du canon du fusil avec la main gauche de toute sa largeur.

Passer le fusil en bandoulière. I. tems.

C'est de raccourcir les deux bras, & d'approcher la main gauche à côté de l'oreille gauche, tenant la grenadière, & la main droite près de l'aisselle droite, tenant le fusil derrière le chien, passant en même tems la tête dans la bandoulière avec le bras droit, & quitter aussitôt la main droite du fusil, la laissant pendre derrière soi en ligne transversale, ou autrement dit en bandoulière, le bout du canon haut derrière l'épaule gauche, & la crosse pendante derrière la cuisse droite, les bras pendans.

Prenez

Prenez la grenade. 1. tems.

C'est de faire un à droite à l'ordinaire, le corps & le jarret fermes, & de prendre de la main droite une grenade dans la poche de la giberne qui pend au côté droit.

Haut la grenade. 1. tems.

C'est d'étendre le bras droit à la hauteur de l'épaule, tenant la grenade, la fusée en dessus.

Prenez la mèche. 1. tems.

C'est de prendre de la main gauche la mèche qui est allumée, & attachée au porte-mèche, tenant à la bandoulière de la giberne.

Haut la mèche. 1. tems.

C'est d'étendre le bras gauche, tenant la mèche à la hauteur de l'épaule, formant une croix avec le bras droit tenant la grenade.

Décoëffez la fusée. 1. tems.

Le premier est de plier le bras droit, de porter la fusée de la grenade à la bouche, & de la décoëffer avec les dents, le coude élevé à la hauteur de l'épaule: le second, l'empoulette étant décoëffée, c'est d'étendre le bras dans la même attitude & à la hauteur de l'épaule.

Soufflez la mèche. 2. tems.

Le premier est de plier le bras gauche & d'approcher le bout de la mèche allumée près de la bouche, le coude élevé à la hauteur de l'épaule, soufflant sec sur le feu de la mèche: le second tems est, après avoir soufflé sur le feu, d'étendre le bras dans sa même attitude & à pareille hauteur de l'épaule.

Feu à la grenade. 1. tems.

C'est de baisser le corps du côté droit en pliant de la ceinture, écartant dans le même tems le talon droit du talon gauche, de la longueur d'une grande semelle, pliant un peu le jarret droit, & le jarret gauche tendu, avec les deux bras pendant de leur longueur, tenant la grenade écartée, sans être gêné, & poser le feu de la mèche sur la fusée de la grenade, tenue de la main droite.

Jetez la grenade. 1. tems.

C'est dans le même tems que le feu est pris à la fusée, de jeter la grenade de toutes ses forces, relevant le corps en étendant le bras droit, & faisant un à gauche, remettant les deux talons sur la même ligne, & écartés l'un de l'autre de la longueur d'une semelle, aiant les deux bras pendant à côté de soi.

Remettez la mèche en son lieu. 2. tems.

Le premier, est de remettre la mèche au porte-mèche, attaché à la bandoulière de la giberne: le second, est de rabaisser les bras à côté de soi.

Reprenez vos armes. 2. tems.

Le premier, est de repasser le bras droit de la grenadière, prenant le fusil de la main droite derrière le chien, & la bandoulière du fusil de la main gauche près de l'épaule gauche, repassant la tête dans le même tems, en quittant la bandoulière de ladite main gauche, présentant le fusil de la main droite seule, à la hauteur de la cravatte, le bout du canon haut, la platine en dehors, & le bras tendu: le second, est de faire un *à droite*, en posant le fusil dans la main gauche tournée, les ongles en dessus, que le bout du canon soit à la hauteur de l'œil gauche, les bras pendant de leur longueur, & la main droite tournée, les ongles en dessous, tenant le fusil derrière le chien.

Apprêtez vos armes. 1. tems.

C'est de bander le chien avec le pouce de la main droite, soutenant le fusil de la main gauche dans sa même attitude, le bout du canon à la hauteur de l'œil, puis reprendre le fusil de la main droite derrière la platine.

En joie. 2. tems.

Le premier, c'est d'approcher le dedans du pied droit du talon gauche, qui reste ferme à la même place, l'estomac tourné en face où il présentoit l'épaule gauche, présentant le fusil devant soi, le bout haut, les bras étendus, la main à la hauteur de la cravatte, les ongles en dessus, & la main droite à la hauteur du creux de l'estomac, les ongles en dessous: le second est, qu'après une petite pause, on baisse le bout du fusil devant soi, la crosse à égale hauteur & appuyée sur la poitrine, les deux coudes élevés à la hauteur des épaules, écartant dans le même tems le pied droit du talon gauche de la longueur de deux semelles & demie, le jarret droit tendu, le dedans du pied regardant le talon gauche avec le jarret gauche plié, que le genou soit au-dessus du fort du pied.

Tirez. 1. tems.

C'est de tirer de gachette avec le premier doigt de la main droite, le fusil tenu ferme contre soi, sans branler ni tourner la tête, regardant l'ennemi en face.

Retirez vos armes. 3. tems, quoiqu'il n'en soit commandé qu'un.

Le premier, c'est de rabaïsser les coudes en retirant les bras, se remettant dans la même attitude qu'on étoit avant de se mettre en joie, le bout du canon à la hauteur de l'œil, & la crosse

croffe à la hauteur de la cuiffe: le second tems, est de remettre le chien en son repos, & de fermer le bassinet: le troisieme, est de reposer la main droite sur le fusil derrière la platine.

Fusil sur l'épaule. 3. tems.

Le premier, est de quitter le fusil de la main gauche, & de l'élever de la main droite seule, à la hauteur de la cravatte, le bras étendu, le bout haut, & la platine en dehors. Le second, est de faire un *à gauche*, la platine en dessus, joignant la main gauche, à quatre doigts du bout de la croffe, & les deux coudes élevés à la hauteur des épaules. Le troisieme, est d'abaisser les deux coudes en relevant de la main gauche le chien en dessus, & en quittant en même tems la main droite du fusil, pour l'abaisser à côté de soi.

Exercices des Grenadiers, à la
Hollandoise.

I.

Portez la main droite au fusil.

Cela se fait, comme au No. 1. de l'Exercice de l'Infanterie, décrit ci-devant.

2.

Haut le fusil.

Comme au No. 2.

3.

Joignez la main gauche au fusil.

Comme au No. 3. sinon qu'on prend aussi la grenadière, le pouce sur le chien, en mettant le premier doigt devant la sous-garde, & les autres doigts derrière.

4.

Bandez le chien.

Comme au No. 4.

5.

En joüe.

Comme au No. 5.

6.

Tirez.

Comme au No. 6.

7. Reti-

7.

Retirez vos armes.

Comme au No. 7.

8.

Prenez le cordon, ou grenadière.

On tourne le fusil avec les deux mains ; en forte que la platine se rencontre en dehors. On le tient sans bouger avec la main droite ferme devant soi , le pouce dressé : on tire promptement avec la main gauche le cordon du côté gauche en même ligne que le fusil , le pouce aussi dressé , & on reste ainsi jusqu'au commandement suivant.

9.

Passes vos armes en bandoulière.

On passe le cordon avec la main gauche droit au-dessus de l'épaule droite , & le fusil en un seul & même tems avec la main droite sous le coude gauche. On passe le cordon par-dessus la tête , & on tire , en ôtant la main droite , le cordon avec la main gauche ; en forte que le fusil , la bouche du canon en haut & la crosse en bas , vienne pendre sur l'épaule droite. On compte 1. 2. on ôte la main gauche , qu'on laisse avec la main droite pendre le long du corps.

10. *Pris*

10.

Prenez la mèche.

On porte promptement les deux mains, les deux bras à demi étendus, droit devant soi, à la hauteur de l'épaule. On prend en même tems le bout inférieur de la mèche avec la main droite, le pouce dessous, & les deux premiers doigts dessus. On compte 1. 2. & on l'apporte en dehors par-dessus la main, entre le pouce & les deux premiers doigts. On compte encore 1. 2. on pousse promptement la mèche en devant avec la main gauche, laissant en un même tems pendre la main droite le long de la gibecière.

11.

Prenez la grenade.

On tient la main gauche en la posture précédente, on fait promptement un tour à droite sur le pied gauche, on ouvre d'un même tems la gibecière avec la main droite, & on en tire la grenade. On compte 1. 2. on la porte haute, le bras étendu, en même ligne avec la main gauche, couvrant le tuyau avec le pouce, & on demeure ainsi en cette posture.

12. Ouvrez

12.

Ouvrez le tuyau.

On laisse encore la main gauche sans mouvement, on porte avec la main droite la grenade à la bouche, on ouvre le tuyau avec les dents, on compte 1. 2. & on la repousse vite en sa place précédente.

13.

Le ponce sur le tuyau.

On ouvre le tuyau avec le ponce, sans faire d'autre mouvement.

14.

Soufflez la mèche.

On porte la mèche devant la bouche, on compte 1. 2. on la souffle promptement & avec force, & on la met vite en sa place précédente.

15.

Mettez le feu à la grenade, & la jetez.

On joint la main gauche à la grenade; mais un peu bas, du côté droit, autant que le bras le permet sans être gêné, auquel côté on tourne aussi un peu le corps & le visage.
On

On y met le feu, on compte 1. 2. 3. & en comptant, on tire un peu la main droite & la grenade en arrière. On la jette roidement avec le bras, en avançant le pied droit en ligne égale avec le gauche. On remet la mèche avec la main gauche en sa première place, laissant la main droite pendue contre la gibecière, & on demeure dans cette posture, en attendant le commandement qui suit.

16.

Remettez la mèche en son lieu.

On ramène les deux mains droit au corps, on met la mèche en la place précédente, on compte 1. 2. & on laisse pendre les bras le long du corps.

17.

Prenez le cordon.

On prend le cordon par le milieu avec la main droite, à la largeur de la main ou environ du fusil. On hausse le fusil avec la même main gauche; en sorte que le coude vienne par-dessous le fusil, & que le fusil vienne se reposer sur l'épaule & le bras. On quitte le cordon de la main gauche, & on empoigne le fusil environ à la largeur de la main au-dessus de la platine; tellement que le canon se trouve entre le pouce & les deux premiers doigts, tenant ainsi le bras étendu, autant que le cordon le permet, la crosse droit devant soi.

18. *Haut*

18.

Haut le fusil.

On passe avec la main droite le cordon par-dessus la tête, & on hausse le fusil avec la main gauche, le canon tourné en devant. On quitte le cordon de la main droite, & on tourne le fusil avec la main gauche; en sorte que la platine soit en dehors. On prend le fusil sous le chien avec la main droite, le pouce droit. On ôte en même tems la main gauche, qu'on laisse pendre le long du corps, & on tient le fusil à bras étendu, droit devant soi; en sorte que la main droite soit en égalité avec l'épaule.

19.

Passer le fusil du côté de l'épée.

Cela s'exécute, comme il a été dit au No. 13.

20.

Tirez la bayonnette.

Comme au No. 26.

21.

Mettez la bayonnette dans le canon.

Comme au No. 27.

22. Pré-

22.

Présentez la bayonnette.

Comme au No. 28.

23.

*Prenez la bayonnette à la hauteur
de la ceinture.*

On hausse la bayonnette avec les deux mains & en rapprochant le pied droit. Dans cette action de hausser la bayonnette, on porte la main derrière, ou sous la crosse; en sorte qu'elle se trouve appuyée contre les doigts, & le pouce en dehors de la crosse. On compte 1. 2. on fait un pas du pied droit en arrière, & on présente la bayonnette à la hauteur de la ceinture: en la présentant, toute la main droite vient poser contre la crosse, le pouce dessus.

24.

Passer la bayonnette du côté de l'épée.

Comme au No. 39.

25.

Retirez la bayonnette.

Comme au No. 40.

26. Remet-

26.

Remettez-la dans le fourreau.

Comme au No. 41.

27.

Remettez vos armes dans leur repos.

Comme au No. 8.

Les commandemens qui sont ici entre les deux No. 27. & 45. se trouvent dans l'exercice précédent, depuis No. 8. jusqu'au No. 26. pag. 80. & suivantes.

45.

Portez la main sur le bassinet.

Comme il est dit au No. 12.

46.

Haut le fusil.

On fait vite à droite sur le pied droit, & en tournant on apporte en même tems le fusil avec les deux mains haut devant soi. Dans cette action de hausser le fusil, on ôte la main gauche, & on le pousse en même tems en

avant avec la main droite; en sorte que l'action de poser le pied droit & de pousser le fusil en avant, se fasse en même tems: après quoi on se tient, les pieds également près l'un de l'autre, sans se mouvoir.

47.

Fusil sur l'épaule.

Ce commandement & le reste se trouvent amplement décrits dans l'Exercice précédent des fusiliers.

Noms des rangs d'un Bataillon.

Hauteur des rangs d'un Bataillon.

Ceux qui ont écrit ci-devant sur les évolutions de l'Infanterie, mettent ordinairement les bataillons à six, sept & huit rangs de hauteur: mais cette élévation, quoique fort bonne, n'a plus lieu en France depuis que les Régimens sont au dessous de mille hommes; de sorte que presque généralement on les met à quatre, afin de présenter un front plus étendu aux Bataillons ennemis, lesquels étant ordinairement plus nombreux que les nôtres, les déborderoient si l'on n'avoit cette précaution. Ceci fait que les noms des rangs se réduisent à présent, sçavoir, le premier rang s'appelle *chef-de-file*, parce qu'il est à la tête des files. Le second se nomme *ferre-demi-file*, parce qu'il est

est positivement derrière les premiers, & sert la moitié du Bataillon rangé sur quatre rangs. Le troisième se nomme *chef-demi-file*, parce qu'il est le chef de la moitié des files du Bataillon, & le quatrième *ferre-file*, en ce qu'il sert toutes les files. J'ai cru devoir donner en cet endroit cette explication des files, parce que j'aurai occasion dans la suite de nommer chacune par son nom.

Pour accoutumer les Soldats à reconnoître leurs armes, à revenir promptement se remettre dessus lorsqu'elles sont posées à terre, & que les Tambours appellent, le Major, après avoir commandé de se reposer sur les armes, & puis de les poser à terre, dit: *A la paille, Soldats*, & ensuite *Marche*. A ce commandement, le Bataillon marche en avant sans rompre ses rangs, jusqu'à ce qu'il soit hors de dessus les armes. Ensuite il le brouille, & va, en doublant le pas, jusqu'à cent cinquante ou deux cens pas loin. Quand le Major juge le Bataillon assez éloigné, il fait signe aux Tambours d'appeller: à ce bruit les Sergens & Soldats mettent l'épée nue à la main, & viennent en courant se mettre sur leurs armes. Ils s'y tiennent, jusqu'à ce qu'étant tous arrivés, le Major commande *Remettez vos épées*, ensuite, *Reprenez vos armes*, & puis, *Fusils sur l'épaule*. Quoique ces mouvemens soient très essentiels, ceux qui se font pour apprendre aux Soldats à tirer, le sont encore davantage; c'est pourquoi on doit faire distribuer de la poudre aux Troupes pour cet effet. La chose est très nécessaire, car ce maniment des armes qu'on fait faire tous les jours avec tant de soin, n'est

à proprement parler qu'un badinage nécessaire pour former un Soldat & pour l'accoutumer au commandement ; mais qui d'ailleurs ne sert presque à rien dans les combats : au lieu que le feu y étant indispensablement nécessaire, on ne sauroit assez accoutumer les Soldats, & principalement les nouveaux, qui ne manquent jamais d'être effraïés dans les occasions par le seul bruit, & ne peuvent d'ailleurs se servir utilement de leurs armes, si on ne leur en a montré l'usage par quelque chose de plus réel que ce qu'ils apprennent dans leur simple maniment.

Après qu'on a fait le maniment des armes que nous venons de détailler, le Major fait signe aux Tambours d'appeller, & aussitôt qu'ils appellent, tous les Officiers, Sergens & Tambours se remettent à leur poste, observant de s'y rendre en bon ordre, & d'y arriver tous en même tems.

Après cet Exercice, qui n'est simplement que le maniment des armes, on doit faire faire au Bataillon les mouvemens ou évolutions qui se font de pied ferme, c'est-à-dire sur le même terrain. Il faut commencer par lui faire serrer & ouvrir les files sur la droite & sur la gauche ; mais nous n'en parlerons qu'à la fin des évolutions, pour nous conformer à la manière Hollandoise. Par ce moïen on accoutume les Soldats à savoir prendre le pas de distance & à se bien régler sur leur chef de file. On peut aussi resserrer les files sur la droite & sur la gauche, en partageant le Bataillon en deux parties, dont celle de la droite fait à droite, & celle de la gauche à gauche, observant que les premières files

files de la droite & de la gauche ne bougent. Comme ce mouvement laisse un vuide au milieu du Bataillon, on peut s'en servir lorsqu'on se trouve dans un terrain ferré, & que néanmoins il y faut laisser passer de l'Artillerie, de la Cavalerie, &c.

Nous avons déjà dit ci-devant de quelle manière un Bataillon se doit mettre en bataille; mais comme ç'a été un peu succinctement, nous l'allons repeter ici d'une manière plus étendue.



CHAPITRE QUATRIÈME.

Evolutions Militaires de l'Infanterie.

Manière de se mettre en bataille.

LE Bataillon étant en marche, & devant aller occuper un terrain pour s'y mettre en bataille, le peut faire en deux différentes manières.

La première est, quand la tête du Bataillon est arrivée au commencement de l'endroit où on veut se mettre en bataille, la première division fera un quart de conversion à droite, & marchera en avant jusques à la marque où le Major voudra avoir le front de son Bataillon. D'abord que ce mouvement se fait, les Tambours sortent des rangs, & vont se mettre sur la droite à l'alignement du premier rang des Soldats, & battent au Drapeau. Les Sergens qui sont aux aîles de cette division, ont soin dès qu'elle arrive sur le terrain, de mesurer avec leurs hallebardes la distance qu'il doit y avoir d'un rang à l'autre, & de prendre garde qu'elle soit égale; car tout le Bataillon se règle sur cette première division. La seconde suit par derrière jusqu'à l'endroit qu'elle doit occuper, qui est la gauche de la première. Là elle fait son quart de conversion à droite, & marche jusqu'à la même hauteur que la première, ne
lais-

laissant aucun intervalle entre-deux. La troisième suit de même, & toutes les autres continuant de passer par-derrière, vont se ranger à la gauche de celles qui les précèdent, jusqu'à ce que tout le Bataillon soit arrivé & mis en bataille. Le Major doit avoir soin de ranger lui-même le premier rang de chaque division à mesure qu'elles arrivent, & les Sergens doivent prendre la distance des rangs avec leurs halberdes; sur-tout il faut recommander souvent aux Soldats de bien faire attention à leur chef de file, ce qui est la base & le fondement de toutes les évolutions.

Quand la dernière division du Bataillon arrive à son terrain, les Tambours de la queue forment des rangs & se placent à la gauche du premier rang des Soldats, se rangeant sur le même alignement qu'eux.

Si, au lieu de faire face à droite étant en bataille, on vouloit faire face à gauche, il faudroit que la tête du Bataillon marchât sans s'arrêter jusqu'au bout de l'endroit qu'on veut occuper. Alors la première division fera le quart de conversion à gauche, & marchera en avant jusque sur le terrain qu'elle doit occuper. La seconde division qui suivra, en fera autant, & se rangera à la gauche de la première, & ainsi du reste, jusqu'à ce que tout le Bataillon soit en bataille, observant pour la manière de le dresser ce qui a été dit ci-dessus.

Telle est la première manière de se mettre en bataille, voici la seconde.

Quand tout le Bataillon marche en colonne, & qu'on approche de l'endroit où l'on veut se mettre en bataille, on fait aller très lentement

la tête, & toutes les divisions serrent jusqu'à demi-distance, à peu près l'une de l'autre: ce qui n'est pourtant pas une règle si précise, qu'il ne faille faire attention à l'étendue du front de chaque division; car si le Bataillon marchoit par manche, il faudroit laisser beaucoup plus de distance que la moitié du front d'une division, & ainsi se régler toujours sur le front de chaque division. Les rangs serrent jusqu'à la pointe de l'épée, & on continuera de marcher en cet ordre, jusqu'à ce que l'on soit positivement derrière l'endroit que l'on veut occuper. Alors le Major avertit le Bataillon qu'il se va mettre en bataille. En même tems toutes les divisions, en faisant un quart de conversion, chacune à droite, ou à gauche, suivent le côté où l'on veut faire face, & ensuite le Major donne le signal aux Tambours de battre au Drapeau. Dans cet instant chaque division fait brusquement son quart de conversion, & toutes en même tems, & marchent en bataille jusques sur le terrain qu'elles doivent occuper. La droite & la gauche doivent aller très lentement, & prendre garde au centre, qui reste ordinairement en arrière pour peu que les aîles avancent trop. En marchant, les Sergens feront reprendre peu à peu aux rangs la distance qu'ils doivent avoir étant en bataille.

Quand les Tambours cesseront de battre au Drapeau, le Bataillon s'arrêtera tout d'un coup. Le Major doit avertir le Régiment de faire silence*, & Mrs. les Officiers le doivent observer. A

* Il faut que le Major commande d'une voix haute, distincte & breve.

*A droite ouvrez vos files.
Marche, halte, remettez-vous.*

Il faut avertir la file de la gauche qu'elle ne branle point, & toutes les autres files du Bataillon font à droite sur le talon gauche. Puis on dit *Marche*, & elles marchent toutes, partant du pied gauche, s'ouvrant insensiblement, jusqu'à ce que le Major juge que c'est assez*: alors il dit *Halte*, & *Remettez-vous*.

*A gauche ferrez vos files.
Marche, halte, remettez-vous.*

Il faut avertir la file de la gauche qu'elle ne branle point, & toutes les autres files du Bataillon font à gauche sur le talon gauche. Puis on dit *Marche*, & elles marchent toutes, partant du pied gauche, se resserrant insensiblement, autant que le Major le juge nécessaire. Alors il dit *Halte*, & *Remettez-vous*.

*A gauche ouvrez vos files.
Marche, halte, remettez-vous.*

Il faut avertir la file de la droite qu'elle ne branle point, & toutes les autres files du Bataillon font à gauche sur le talon gauche. Puis on dit *Marche*, & elles marchent toutes, partant du pied gauche, s'ouvrant insensiblement, jusqu'à

* Ceci se fait pour donner plus de front au Bataillon, afin d'occuper plus de terrain.

jusqu'à ce que le Major juge que c'est assez. Alors il dit *Halte*, & puis *Remettez-vous*.

A droite serrez vos files.
Marche, halte, remettez-vous.

Il faut avertir la file de la droite qu'elle ne branle point, & toutes les autres files du Bataillon font à droite sur le talon gauche. Puis on dit *Marche*, & elles marchent toutes, se ferrant insensiblement autant que le Major le trouve à propos. Alors il dit *Halte*, & *Remettez-vous*.

Quand on veut ouvrir les files d'un Bataillon, il faut, pour que les Soldats marchent droit & ne biaisent point, poster autant de Sergens qu'il y a de rangs, distant entre eux de l'espace juste qu'il y a d'un rang à l'autre; & cela à peu près dans l'endroit jusqu'où on veut que le Bataillon s'étende. Ces Sergens serviront de point de vûe à ceux qui menent les rangs, & de cette manière la troupe ira droit.

Il faut remarquer que les files se remettent toujours par le contraire de ce qu'elles ont tourné, c'est-à-dire que si elles ont ouvert, ferré, ou doublé à droite, il faut qu'elles se remettent par un à gauche, & que si elles ont ouvert, ferré, ou doublé à gauche, il faut qu'elles se remettent par un à droite, tout différemment des rangs, qui se remettent toujours de la même sorte qu'ils ont tourné; c'est-à-dire que s'ils ont doublé, ou ferré par un demi-tour à droite, ils se remettront par un demi-tour à droite, & que s'ils ont doublé, ou ferré par un demi-tour à gauche,

gauche, ils se remettront de même par un demi tour à gauche.

*A droite en arrière doublez vos files.
Marche, halte, remettez-vous*.*

Il faut que tout le Bataillon fasse à droite sur le talon gauche : alors les files qui doivent doubler étant averties, on dit *Marche*. Elles partent du pied gauche, marchent toutes ensemble, & vont se mettre dans le milieu des intervalles des files qui ne doivent point doubler, c'est-à-dire la deuxième dans la première, la quatrième dans la troisième, la sixième dans la cinquième, & ainsi de tout le Bataillon. Lorsqu'elles y sont arrivées, on dit *Halte*, & puis *Remettez-vous*, auquel commandement tout le Bataillon se remet par un à gauche.

*A gauche, remettez vos files.
Marche, halte, remettez-vous.*

Il faut que tout le Bataillon fasse à gauche : alors les files qui avoient doublé, étant averties, on dit *Marche*, & elles partent du pied gauche, & marchant toutes ensemble, vont se mettre sur le terrain qu'elles occupoient avant que d'avoir doublé. Y étant arrivées, on dit *Halte*, & elles restent tournées à gauche, jusqu'à ce que le Major dise *Remettez-vous* : auquel com-

* Cela se fait pour serrer un Bataillon, afin de laisser un passage sur la gauche.

commandement tout le Bataillon se remet par un à droite *.

*A droite en avant doublez vos files.
Marche, halte, remettez-vous †.*

Il faut que le Bataillon fasse à droite : alors les files qui doivent doubler, étant averties, on dit *Marche*. Elles partent du pied gauche, & marchant toutes ensemble, vont se mettre, savoir chaque Soldat devant celui qui étoit à sa droite, duquel il prend la gauche, parce que tout le Bataillon aiant fait à droite, il faut que ceux qui veulent doubler en avant, aillent prendre la gauche de ceux qui ne doublent pas, & qu'ils se mettent juste au milieu des intervalles de ces files qui ne doublent pas. Y étant arrivées, on dit *Halte*, & puis *Remettez-vous*, auquel commandement tout le Bataillon se remet par un à gauche.

*A gauche remettez vos files.
Marche, halte, remettez-vous.*

Il faut que tout le Bataillon fasse à gauche : alors les files qui avoient doublé, étant averties, on dit *Marche*. Ensuite elles partent du pied gauche, & marchant toutes ensemble, vont se remettre sur le terrain qu'elles occupoient auparavant. Y étant arrivées, on dit, *Hal-*

* Ces deux évolutions se font à la Hollandoise de même qu'à la Françoisise, & comme nous venons de l'enseigner.

† Ceci se fait pour laisser un passage sur la gauche.

Halte, & elles restent toutes tournées à gauche, jusqu'à ce que le Major commande *Remettez-vous*. Alors tout le Bataillon se remet par un à droite *.

A droite en arrière par demi-rangs doublez vos files. Marche, halte, remettez-vous.

Il faut partager tout le Bataillon par la moitié, & puis au commandement que l'on fait, *A droite en arrière par demi-rangs doublez vos files*, tout le Bataillon entier fait à droite sur le talon gauche. Alors toutes les files du demi-rang de l'aîle gauche qui doivent doubler, étant averties, on dit *Marche* : elles partent du pied gauche, & marchant toutes ensemble, elles vont par le milieu des intervalles des files qui ne doublent point, jusqu'à ce que la première file du demi-rang qui double, soit arrivée dans la première file de la droite du demi-rang qui ne double pas. Ainsi les autres files suivant la première, elles se trouvent toutes avoir doublé : alors on dit *Halte*, & puis quand le Major commande *Remettez-vous*, tout le Bataillon entier fait un à gauche.

A gauche remettez vos files. Marche, halte, remettez-vous.

Il faut que le Bataillon fasse à gauche, alors les

* Ces deux évolutions se font de même à la Hollandoise.

les files qui avoient doublé, étant averties, on dit *Marche*. Elles partent du pied gauche, & marchant toutes ensemble, elles vont se remettre sur le terrain qu'elles occupoient avant qu'elles eussent doublé. Lorsqu'elles y sont arrivées, on dit *Halte*, & elles restent tournées à gauche jusqu'à ce que le Major dise *Remettez-vous*, auquel commandement tout le Bataillon se remet par un *à droite* *.

A droite en avant par demi-rangs doublez vos files. Marche, halte, remettez-vous.

Le Bataillon étant toujours partagé par la moitié, il faut au commandement *A droite en avant par demi-rangs doublez vos files*, que tout le Bataillon fasse à droite. Puis les files des demi-rangs qui doivent doubler, étant averties, on dit *Marche*, & elles partent du pied gauche toutes ensemble, & à chaque demi-rang qui compose les files qui doivent doubler, passent par devant les demi-rangs qui sont à côté d'eux, & vont jusqu'à ce que le premier chef de file du demi-rang qui double, soit arrivé devant le premier chef de file de la droite du demi-rang qui ne double pas: ainsi les autres files suivent la première, & se trouvent toutes avoir doublé. Il faut observer que les demi-rangs

* A la Hollandoise, les susdits trois rangs partent encore tout d'un coup du pied gauche, & marchent lentement & tous ensemble, portant les armes droites & hautes, & se remettent dans leurs places précédentes, se redressant dans leurs rangs & files.

mi-rangs qui passent dans les intervalles des demi-rangs qui ne doublent pas, en prennent juste le milieu. Cela fait, on dit *Halte*, & puis quand le Major commande *Remettez-vous*, tout le Bataillon se remet par un à gauche.

Il est bon de remarquer que comme les demi-rangs de chaque division ont tourné pour marcher & doubler, les demi-rangs d'un Régiment entier, ou d'un Bataillon en peuvent faire autant.

*A gauche remettez vos files.
Marche, halte, remettez-vous **

Il faut que tout le Bataillon fasse un à gauche. Puis les files du demi-rang qui avoient doublé, étant averties, on dit *Marche*, & elles partent du pied gauche, & marchant toutes ensemble, elles vont se remettre sur le terrain qu'elles occupoient avant que d'avoir doublé. Y étant arrivées, on dit *Halte*, & elles restent toutes tournées à gauche, jusqu'à ce que le Major commande *Remettez-vous*: alors tout le Bataillon se remet par un à droite.

*A droite en arrière par quart de rang
doublez vos files. Marche,
halte, remettez-vous.*

Il faut que tout le Bataillon soit partagé en quatre. Quand le Major dira *A droite en arrière*

* Ces deux évolutions se font de même à la Hollandoise.

rière par quart de rang doublez vos files, tout le Bataillon fera à droite sur le talon gauche. Après quoi, aiant averti les quarts de rangs qui composent les files qui doivent doubler, c'est le deuxième & le quatrième, on dit *Marche*. Alors elles partent du pied gauche, & marchant toutes ensemble, vont par le milieu des intervalles des files qui ne doublent point, jusqu'à ce que la première file du deuxième quart de rang de l'aîle droite ait doublé dans la première file de droite du premier quart de rang, & la première file du dernier quart de rang dans la première file de droite du troisième; ainsi les autres files qui doivent doubler, suivant chacune leur première, elles se trouvent toutes avoir doublé. Ensuite on dit *Halte*, & puis *Remettez-vous*, auquel commandement tout le Bataillon se remet par un à gauche.

*A gauche remettez vos files.
Marche, halte, remettez-vous.*

Il faut au premier commandement que tout le Bataillon fasse un à gauche. Puis les files des quarts de rangs qui avoient doublé, étant averties, on dit *Marche*, & elles partent du pied gauche, & marchant toutes ensemble, vont se remettre sur le terrain qu'elles occupoient avant que d'avoir doublé. Lorsqu'elles y sont arrivées, on dit *Halte*, & elles restent toutes tournées à gauche, jusqu'à ce que le Major commande *Remettez-vous*; alors tout le Bataillon se remet par un à droite.

A droite

A droite en avant par quart de rang, doublez vos files. Marche, halte, remettez-vous.

Le Bataillon, étant toujours partagé en quatre, il faut qu'au commandement, *A droite en avant par quart de rang, doublez vos files*, tout le Bataillon entier fasse à droite. Puis les files des quarts de rangs qui doivent doubler, étant averties, on dit *Marche*, & elles partent du pied gauche toutes ensemble: chaque quart de rangs qui composent les files qui doivent doubler, passe par devant les quarts de rangs des files qui ne doublent point, & vont jusqu'à ce que les premiers chefs de file de la droite des quarts de rangs qui doublent, soient devant les chefs de file de la droite des quarts de rangs qui ne doublent pas; ainsi les autres files suivant la première de chaque quart de rang qui double, elles se trouveront avoir toutes doublé, observant que les quarts de rangs qui passent dans les intervalles de ceux qui ne doublent pas, en prennent le juste milieu. Cela fait, on dit *Halte*, & puis quand le Major commande *Remettez-vous*, tout le Bataillon se remet par un à gauche.

A gauche remettez vos files. Marche, halte, remettez-vous.

Il faut que tout le Bataillon fasse un à gauche, & puis les files des quarts de rangs qui avoient doublé, étant averties, on dit *Marche*, & elles partent du pied gauche; & marchant

chant toutes ensemble, vont se remettre sur le terrain où elles étoient avant que d'avoir doublé. Dès qu'elles y sont arrivées, on dit *Halte*, & elles restent tournées à gauche jusqu'à ce que le Major commande *Remettez-vous* : alors tout le Bataillon se remet par un à droite.

*A gauche en arrière doublez vos files.
Marche, halte, remettez-vous.*

Il faut que tout le Bataillon fasse à gauche sur le talon gauche. Ensuite les files qui doivent doubler, étant averties, on dit *Marche*, & elles partent du pied gauche; & marchant toutes ensemble, vont se mettre dans les intervalles des files qui ne doublent point, observant de prendre le juste milieu. Lorsque la première file de celles qui doublent, est arrivée dans la dernière de celles qui ne doublent pas, & que toutes les autres files aient suivi, chacune se trouve en sa place, on dit *Halte*, & au commandement *Remettez-vous*, tout le Bataillon fait à droite.

*A droite remettez vos files.
Marche, halte, remettez-vous.*

Il faut que tout le Bataillon fasse à droite, & puis les files qui avoient doublé, étant averties, on dit *Marche*, & elles partent du pied gauche; & marchant toutes ensemble, vont se remettre sur le terrain qu'elles occupoient avant que d'avoir doublé. Y étant arrivées, on dit *Halte*, & elles restent toutes tournées à droite.

droite, jusqu'à ce que le Major commande *Remettez-vous* : alors tout le Bataillon se remet par un à gauche.

*A gauche en avant doublez vos files.
Marche, halte, remettez-vous.*

Il faut que tout le Bataillon fasse à gauche : après cela les files qui doivent doubler, étant averties, on dit *Marche*, & elles partent du pied gauche ; & marchant toutes ensemble, chaque Soldat des files qui doublent, va se remettre sur la droite de ceux qui ne doublent pas, observant de bien prendre le milieu des intervalles. Cela fait, on dit *Halte*, & quand le Major commande *Remettez-vous*, tout le Bataillon se remet par un à droite.

*A droite remettez vos files.
Marche, halte, remettez-vous.*

Il faut que tout le Bataillon fasse à droite ; & les files qui avoient doublé étant averties, on dit *Marche*, & elles partent du pied gauche ; & marchant toutes ensemble, vont se remettre sur le terrain qu'elles occupoient avant qu'elles eussent doublé, où étant arrivées, on dit *Halte*, & elles restent toutes tournées à droite jusqu'à ce que le Major commande *Remettez-vous* : alors tout le Bataillon se remet par un à gauche.

*A gauche en arriere par demi-rang
doublez vos files. Marche,
halte, remettez-vous.*

Pour éviter d'être ennuyeux à moi-même par la fréquente repetition, je dirai que pour faire tous les doublemens de files à gauche, il faut pratiquer les mêmes choses que quand on double à droite, hormis que pour doubler on fait à gauche, & que pour se remettre on fait à droite, observant de tourner toujours sur le talon gauche, & de partir toujours du pied gauche.

*A droite remettez vos files. Marche,
halte, remettez-vous.*

*A gauche en avant par demi-rang dou-
blez vos files. Marche,
halte, remettez-vous.*

*A droite remettez vos files. Marche,
halte, remettez-vous.*

*A gauche en arriere par quart de rang
doublez vos files. Marche,
halte, remettez-vous.*

*A droite remettez vos files. Marche,
halte, remettez-vous.*

A gauche en avant par quart de rang doublez vos files. Marche, halte, remettez-vous.

A droite remettez vos files. Marche, halte, remettez-vous.

A droite & à gauche par quart de rang des ailes, doublez vos files dans les quarts de rang du milieu. Marche, halte, remettez-vous.

Il faut qu'au premier commandement toute l'aîle droite fasse à gauche, & toute l'aîle gauche à droite. Ensuite les quarts de rangs des ailes qui doivent doubler, étant avertis, on dit *Marche*, & ils partent du pied gauche; & marchant tous ensemble, vont se mettre dans le milieu des intervalles des quarts de rangs qui ne doublent point, où étant arrivés, on dit *Halte*, & lorsque le Major commande *Remettez-vous*, toute l'aîle droite se remet par un à droite, & toute l'aîle gauche par un à gauche; mais toutes deux en même tems, du seul commandement *Remettez-vous*.

Quarts de rangs des ailes à droite & à gauche, remettez vos files. Marche, halte, remettez-vous.

Il faut au premier commandement que toute l'aîle droite fasse à droite, & toute l'aîle gauche à gauche. Ensuite les quarts de rangs qui

avoient doublé, étant avertis, on dit *Marche*. Ils partent du pied gauche, & marchant tous ensemble, ils vont se remettre sur le terrain qu'ils occupoient avant que d'avoir doublé, & où étant arrivés, ils restent tous tournés, savoir ceux de l'aîle droite à droite, & ceux de l'aîle gauche à gauche, jusques à ce que le Major dise *Remettez-vous*. Alors toute l'aîle droite se remet par un à gauche, & toute l'aîle gauche par un à droite.

Quarts de rangs du milieu à droite & à gauche, dans le quart des rangs des aîles doublez vos files. Marche, halte, remettez-vous.

Il faut au premier commandement que toute l'aîle droite fasse à droite, & toute l'aîle gauche à gauche. Ensuite les quarts de rangs du milieu qui doivent doubler étant avertis, on dit *Marche*. Ils partent du pied gauche, & marchant tous ensemble, vont se mettre dans le milieu des intervalles des quarts de rangs des aîles qui ne doublent point, où étant arrivés, on dit *Halte*, & quand le Major dit *Remettez-vous*, toute l'aîle droite se remet par un à gauche, & toute l'aîle gauche par un à droite.

Quarts de rangs du milieu à droite & à gauche remettez vos files. Marche, halte, remettez-vous.

Il faut au premier commandement que toute l'aîle droite fasse à gauche, & toute l'aîle gau-

gauche à droite. Après cela, les files des quarts de rangs du milieu qui avoient doublé, étant averties, on dit *Marche*, & partant du pied gauche, elles marchent toutes ensemble, & vont se mettre chacun sur le terrain qu'elles occupoient avant que d'avoir doublé. Aussitôt qu'elles y sont arrivées, on dit *Halte*, & elles restent tournées, savoir celle de l'aîle droite à la gauche, & l'aîle gauche à droite, faisant face les unes aux autres jusqu'à ce que le Major dise *Remettez-vous*. Alors l'aîle droite se remet par un *à droite*, & l'aîle gauche par un *à gauche*.

Il y a encore plusieurs manières de doubler les files, comme par tête & par queue, mais je n'en parlerai pas, ne m'étant proposé d'écrire que les mouvemens les plus nécessaires. D'ailleurs, cette grande quantité d'évolutions ne sont bonnes que pour la théorie, & ne valent rien pour la pratique, ne faisant qu'embrouiller le Soldat, au lieu de lui apprendre ce qu'il devoit savoir.

En Hollande on fait encore cette évolution.

A droite & à gauche serrez vos files au milieu.

Tout le Régiment, ou Bataillon se tourne à droite & à gauche, l'un vis-à-vis de l'autre, c'est-à-dire les demi-rangs de la main droite font à gauche sur le pied gauche, & les demi-rangs de la main gauche font à droite sur le pied droit, en sorte que leurs visages & leurs

pieds soient directement opposés les uns aux autres. Du reste, ils demeurent dans cette situation, en attendant le commandement suivant.

Marche.

Le demi-rang droit part en avant du pied gauche, & le demi-rang gauche part du pied droit, faisant au milieu seulement un demi-pas chacun, & marchant ainsi droit l'un contre l'autre jusqu'à la distance d'un demi-pas. Ils ont soin de porter les armes droites & hautes, afin qu'elles ne viennent point à se toucher, & demeurent dans cette posture jusqu'au commandement qui suit.

Halte.

Les demi-rangs de la main droite tournent à droite sur le pied gauche, & ceux de la main gauche font à gauche sur le pied droit, se dressant dans leurs files & leurs rangs.

Il faut remarquer que quand on fait serrer les files à droite, ou à gauche par le Bataillon entier, il tourne sur le pied gauche, part du même pied, & qu'au commandement *Halte*, il tourne encore sur le même pied gauche; ce qui se doit aussi observer en serrant, ou ouvrant les files.

Doubler les rangs.

A droite doublez vos rangs en avant.

Marche, halte.

Il faut, pour doubler les rangs à droite en avant, le Bataillon étant rangé à quatre rangs de

de hauteur, que le second double dans le premier, & le quatrième dans le troisième. Chaque Soldat qui double, prend la droite de celui qui est devant lui dans le rang où il va doubler, observant de faire partir tout à la fois les rangs qui doivent doubler du pied gauche, afin qu'ils arrivent en même tems où ils doivent être.

Les évolutions à la Hollandoise commencent ainsi.

1.

Présentez vos armes.

2.

A droite, quatre fois.

3.

Demi-tour à droite.

4.

A gauche remettez-vous.

5.

A gauche, quatre fois.

6.

Demi-tour à gauche.

7.

A droite remettez-vous.

K 5

8. Haut

8.

Haut les armes.

9.

Fusil sur l'épaule.

10.

A droite doublez vos rangs en avant.

Le second, le quatrième, & le sixième rang se tiennent prêts pour doubler les autres rangs.

11.

Marche.

Le second rang marche & double au premier, le quatrième au troisième, & le sixième au cinquième.

*A gauche remettez vos rangs.**Marche, halte, remettez-vous.*

Il faut que les rangs qui ont doublé, après avoir été avertis, fassent tous ensemble au premier commandement demi-tour à gauche sur le talon droit, & que partant du pied gauche, ils marchent tous ensemble jusque sur le terrain où ils étoient avant que d'avoir doublé, aiant soin d'y arriver tous en même tems. Puis on dit *Halte*, ensuite *Remettez-vous*; ce qu'ils font par un demi-tour à droite.

12.

A gauche remettez-vous.

Les rangs qui ont doublé, font tout d'un coup à gauche sur le pied droit, font en même tems un demi-pas du pied gauche en arrière, & tiennent leurs armes hautes & droites, pour empêcher qu'elles ne se touchent.

13.

Marche.

Les susdits rangs partent tout d'un coup du pied gauche, & marchent en quatre pas à leur première place; en sorte qu'au quatrième pas le pied droit se trouve devant, & se pose à sa place précédente.

14.

Halte.

Les rangs qui ont marché tournent tout d'un coup à droite sur le pied droit, & chacun se dresse de nouveau au rang & à la file où il étoit auparavant.

*A gauche doublez vos rangs en avant.**Marche, halte.*

Il faut, après avoir averti le deuxième & quatrième rang qui doivent doubler, les faire partir du pied gauche tous à la fois; & les faisant marcher en avant, chaque Soldat qui double, va prendre la gauche de celui qui est devant lui dans le rang où il va doubler, observant de les faire arriver tous en même tems.

15. *A*

15.

A gauche doublez vos rangs en avant.

Les rangs qui ont auparavant doublé à droite, marchent encore du pied gauche en avant.

16.

Marche.

Ils se rendent tous ensemble en quatre pas dans les rangs de devant, & se placent au côté gauche de leurs hommes de devant, observant de plus ce qui est dit pour la marche précédente.

*A droite remettez vos rangs.
Marche, halte, remettez-vous.*

Il faut que les rangs qui ont doublé, après avoir été avertis, fassent demi-tour à droite sur le talon gauche, & que partant tous ensemble du pied gauche, ils aillent se mettre sur le terrain qu'ils occupoient avant que d'avoir doublé. Ensuite on dit *Halte*, puis *Remettez-vous*; ce qu'ils font par un demi-tour à gauche.

17.

A droite remettez-vous.

Les rangs qui ont doublé, font à droite sur le pied gauche, font un demi-pas en arrière du pied droit, & tiennent leurs armes hautes & droites, comme il a été dit.

18. Mar-

18.

Marche.

Les fufdits rangs font un demi-pas du pied droit en avant, & marchent en quatre pas à leurs places précédentes; en forte que le pied gauche au quatrième pas se trouve devant en sa place: de cette manière on attend le commandement suivant.

19.

Halte.

Les fufdits rangs tournent encore à gauche sur le pied gauche, & se redressent dans leurs rangs & dans leurs files.

A droite doublez vos rangs en arrière.

Marche, halte, remettez-vous.

Il faut qu'au premier commandement, les rangs qui doivent doubler étant avertis, fassent demi-tour à droite sur le talon droit, qu'ils partent du pied droit lorsqu'on dit *Marche*, & que marchant tous ensemble bien lentement, chaque Soldat qui doit doubler, arrive avec la pointe du pied gauche à côté de la pointe du pied droit de l'homme, à la droite duquel il doit doubler. Puis on dit *Halte*, & lorsque le Major commande *Remettez-vous*, chaque Soldat fait une pirouette en arrière sur la pointe du pied gauche, & entre dans les rangs avec le pied droit.

Voilà la seule manière de bien doubler les rangs en arrière. Il faudroit, pour faire que le

le mouvement ne fût point desagréable à l'œil, que chaque Soldat des rangs qui doublent, comptât quatre pas de l'endroit où il est, jusqu'au rang où il va doubler, & qu'au cinquième pas il arrivât avec le pied gauche à côté du droit du Soldat, à la droite duquel il doit doubler. De cette façon ils arriveroient tous en même tems dans les rangs où ils doivent être.

20.

A droite doublez vos rangs en arrière.

Les rangs qui ne se sont point déplacés, comme le premier, le troisième & le cinquième, doivent à présent marcher & doubler, & faire demi-tour à droite sur leur pied droit, se tenant prêts à marcher.

21.

Marche.

Les susdits rangs marchent tout d'un coup du pied droit, & se rendent en quatre pas, chacun dans leur rang de derrière; en sorte qu'au dernier, ou quatrième pas, le pied gauche se trouve placé à côté du pied droit de son homme de derrière: on reste ainsi jusqu'au commandement suivant.

22.

Halte.

Les susdits rangs se tournent tout d'un coup sur le pied gauche, & chacun se dresse sur son
hom-

homme qui est devant, & sur celui qui est près de lui, les armes droites & hautes, comme il a été dit ci-devant.

Rangs, remettez-vous. Marche, halte.

Les rangs qui ont doublé aiant été avertis, n'ont qu'à partir tous ensemble du pied gauche, & marcher jusqu'à ce qu'ils soient arrivés sur le terrain qu'ils occupoient avant que d'avoir doublé, & on dit *Halte*.

23.

Remettez-vous.

24.

Marche.

Les rangs qui ont doublé, marchent tout d'un coup du pied gauche, & se rendent lentement tous à la fois en quatre pas à leurs places précédentes.

*A gauche doublez vos rangs en arrière.
Marche, halte, remettez-vous.*

Il faut qu'au premier commandement tous les rangs qui doivent doubler, après avoir été avertis, fassent demi-tour à gauche sur le talon gauche. Puis quand on dit, *Marche*, ils partent tous ensemble du pied gauche, & marchant lentement, chaque Soldat des rangs qui doublent, arrive avec le pied droit à côté de la pointe du pied gauche du Soldat, à la gauche duquel il doit doubler. On dit *Halte*, & lorf-

lorsque le Major commande *Remettez-vous*, chaque Soldat qui double, fait une piroüette sur la pointe du pied droit, & entre par ce moïen dans le rang avec le pied gauche. Il faudroit, pour bien faire, que les Soldats comptassent aussi quatre pas chacun, afin d'arriver tous en même tems avec le pied droit à la gauche de l'homme, à côté duquel ils doublent.

25.

A gauche doublez vos rangs en arrière.

26.

Marche.

Les fufdits rangs marchent tout d'un coup du pied gauche, & se rendent en quatre pas au rang qui est derrière eux; en sorte que le pied droit au quatrième & dernier pas se pose contre le pied gauche de son homme de derrière, & on demeure en cette posture jusqu'au commandement suivant.

27.

Halte.

On fait demi-tour à gauche sur le pied droit, se dressant en rangs & files.

Rangs, remettez-vous. Marche, halte.

Les Soldats des rangs qui ont doublé, après avoir été avertis, partent tous du pied gauche, & marchant en avant, vont se remettre sur le terrain qu'ils occupoient avant que d'avoir doublé, observant d'y arriver tous ensemble. Ensuite on dit *Halte*.

28. Re-

28.

Remettez-vous.

29.

Marche.

A la Hollandoise, les rangs susdits marchent tout d'un coup du pied gauche, & se rendent en quatre pas dans leurs places précédentes, observant ce qui a été dit No. 11.

A droite par chef-demi-files doublez vos rangs en avant. Marche, halte.

Si le Bataillon est rangé sur quatre rangs, ce sera le troisième qui doublera dans le premier, & le quatrième dans le deuxième. Si le Bataillon étoit à six rangs, le quatrième doubleroit dans le premier, le cinquième dans le deuxième, & le sixième dans le troisième. Si le Bataillon étoit rangé sur huit rangs, le cinquième doubleroit dans le premier, le sixième dans le deuxième, le septième dans le troisième, le huitième dans le quatrième, & ainsi du reste. Il faut donc, pour doubler les rangs à droite en avant par chef-demi-files, le Bataillon étant rangé sur quatre rangs, que le troisième & le quatrième rangs, après avoir été avertis, partent tous ensemble du pied gauche, & que le troisième rang marche par les intervalles de la droite de son chef de file, & aille jusque dans le premier rang. Le quatrième rang qui le suit, marchera de même jusqu'à ce qu'il soit arrivé dans le deuxième, où chaque Soldat se postera

à la droite de celui qui est devant lui dans les rangs où il doit doubler. Il faut faire marcher les Soldats de chaque rang qui doublent, tous ensemble, afin d'arriver de même dans les rangs où ils doivent être. Lorsqu'ils y sont, on dit *Halte*.

30.

*A droite par chef-demi-files
doublez vos rangs en avant.*

31.

Marche.

Les trois derniers rangs marchent tout d'un coup, en partant du pied gauche, & vont se poster; savoir le quatrième rang dans le premier, le cinquième rang dans le second, le sixième dans le troisième, & chacun se place au côté droit de son homme de devant, ainsi qu'il est marqué au No. 11.

*Par serre-files remettez vos rangs.
Marche, halte, remettez-vous.*

Il faut que les rangs qui ont doublé, après avoir été avertis, fassent demi-tour à droite sur le talon droit, & qu'ils partent du pied droit tous en même tems. Les serre-files marchant les premiers, ils iront jusque sur le terrain qu'ils occupoient avant que d'avoir doublé, où étant arrivés, on dit *Halte*. Ensuite le Major commande *Remettez-vous*; ce qu'ils font par un demi-tour à droite.

32.

A gauche remettez-vous.

Ils se remettent, comme nous avons dit ci-devant No. 12.

33.

Marche.

Les rangs susdits partent encore tout d'un coup du pied gauche, & marchent ainsi lentement jusqu'à leurs premières places; en sorte que le pied droit se pose au douzième & dernier pas.

34.

Halte.

Les susdits rangs font tout d'un coup demi-tour à droite sur le pied droit, observant aussi tout ce qui est dit au commandement précédent.

A gauche par chef-demi-files doublez vos rangs en avant. Marche, halte.

Pour doubler à gauche en avant par chef-demi-files, il faut faire de même que pour doubler à droite, hormis qu'il faut que les Soldats qui doublent, marchent par les intervalles de la gauche des demi-files qui ne doublent point, & se placent dans les rangs à la gauche des dites demi-files.

35.

*A gauche par chef de demi-files
doublez vos rangs en avant.*

Les susdits trois derniers rangs se tiennent prêts à marcher.

36.

Marche.

Les susdits rangs partent tout d'un coup du pied gauche, & marchent lentement tous ensemble, observant tout ce qui est marqué au No. 31.

*Par serre-files remettez vos rangs.
Marche, halte, remettez-vous.*

Il faut que les rangs qui ont doublé, fassent demi-tour à gauche sur le talon gauche, & que partant tous en même tems du pied gauche, les serre-files les premiers, ils retournent chacun sur le terrain qu'ils occupoient avant que d'avoir doublé. Y étant arrivés, on dit *Halte, & Remettez-vous*; ce qu'ils font par un demi-tour à gauche.

37.

A droite remettez-vous.

On fait tout ce qui est dit au No. 17.

38. *Mar-*

38.

Marche.

Les fufdits rangs partent encore tout d'un coup du pied droit en avant, & marchent lentement jufqu'à leur première place ; en forte que le pied gauche fe pofe en avant au dernier, ou deuxième pas.

39.

Halte.

Les fufdits rangs font demi-tour à gauche tout d'un coup fur le pied gauche.

A droite par ferre-demi-files doublez vos rangs en arriere. Marche, halte, remettez-vous.

Il faut, après que le Bataillon eft rangé fur quatre rangs, avertir le premier & le deuxième rang qu'ils doubleront en arriere. Au premier commandement, ces deux rangs feront demi-tour à droite fur le talon droit, & lorsque l'on dira *Marche*, ils partiront, les deux rangs en même tems, tous du pied droit. Le deuxième rang paflera par les intervalles de la droite du troifième rang, & ira jufqu'au quatrième, où il arrivera avec le pied gauche à côté du pied droit de l'homme, à la droite duquel il doit doubler. Les Soldats du premier rang en feront de même avec ceux du troifième, c'est-à-dire que chacun arrivera auffi avec le pied gauche vers le droit du Soldat, à la droite duquel

il doit doubler, observant de marcher tous à la fois d'un pas très lent & fort grave. Alors on dira *Halte*, & quand le Major commandera *Remettez-vous*, tous les Soldats des deux rangs qui ont doublé, feront une piroüette en arrière sur la pointe du pied gauche, & placeront par ce moien le pied droit dans le rang où ils doivent être. On feroit bien de faire compter aux Soldats leurs pas, comme j'ai dit ci-dessus.

40.

A droite par demi-files doublez vos rangs en arrière.

Les trois premiers rangs font demi-tour à droite en tournant sur le pied droit.

41.

Marche.

Les susdits rangs partent tout d'un coup du pied droit, & marchent, favoir le troisième rang dans le sixième, le second dans le cinquième, & le premier dans le quatrième, &c. Et au commandement

42.

Halte.

Les susdits rangs font tout d'un coup demi-tour à droite, tournant sur le pied gauche, & se dressent dans les files &c.

Par

*Par chef-de-files remettez vos rangs.
Marche, halte, remettez-vous.*

Il faut que tous les Soldats des rangs qui ont doublé, après avoir été avertis, partent du pied gauche tous ensemble, les chefs de files marchant les premiers, & qu'ils retournent sur le terrain qu'ils occupoient avant que d'avoir doublé, observant d'y arriver tous en même tems. Ensuite on dit *Halte*.

43.

Remettez-vous.

Les susdits trois rangs se tiennent encore prêts à marcher.

44.

Marche.

Les susdits trois rangs partent encore tout d'un coup du pied gauche, marchent lentement & tous ensemble, & se remettent dans leurs places précédentes.

A gauche par serre-demi-files doublez vos rangs en arrière. Marche, halte, remettez-vous.

Le Bataillon, étant toujours rangé sur quatre rangs, il faut avertir le premier & deuxième rang qu'ils doubleront en arrière, savoir le deuxième dans le quatrième, & le premier dans le troisième. Ensuite on fait le premier commandement, auquel les deux rangs qui doi-

vent doubler, font demi-tour à gauche sur le talon gauche. Quand on dit *Marche*, ils partent du pied gauche, & marchant tous ensemble, le deuxième rang passera par les intervalles de la gauche du troisième, & ira jusqu'au quatrième rang, où il arrivera avec le pied droit à côté du pied gauche de l'homme, à la gauche duquel il doit doubler. Le premier rang en fera autant avec le troisième, c'est-à-dire qu'il arrivera aussi avec le pied droit à côté du pied gauche du Soldat, à la gauche duquel il doit doubler. Les deux rangs qui doublent, doivent marcher gravement, & compasser tellement leurs pas qu'ils n'arrivent pas l'un après l'autre. Alors on dit *Halte*, & quand le Major commande *Remettez-vous*, chaque Soldat des rangs qui doublent, fera une pirouette en arrière sur la pointe du pied droit, & posera par ce moyen le pied gauche dans le rang où il doit être.

45.

A gauche par demi-files doublez vos rangs en arrière.

Les susdits trois rangs font encore à gauche sur le pied gauche, & se tiennent prêts à marcher & à doubler.

46.

Marche.

Les susdits rangs partent encore tout d'un tems du pied gauche, & marchent lentement à leur rang de derrière; en sorte que le pied droit se pose au dernier, ou deuxième pas, à côté du

du pied gauche de l'homme, auprès duquel il vient doubler.

47.

Halte.

Les susdits trois rangs font demi-tour à gauche sur le pied droit.

48.

Remettez-vous.

Les susdits trois rangs se tiennent encore prêts à marcher.

Par chef-de-files remettez vos rangs.

Marche, halte, remettez-vous.

Il faut que les Soldats des deux rangs qui ont doublé, après avoir été avertis, partent du pied gauche, & que marchant tous ensemble, les chefs de files les premiers, aillent sur le terrain qu'ils occupoient avant que d'avoir doublé, observant bien d'y arriver tous en même tems, & on dit *Halte*.

49.

Marche.

Lesdits rangs partent encore tout d'un coup du pied gauche, & se rendent à leur première place.

Suite des Evolutions à la Hollandoise.

50.

A droite doublez vos files.

Les files qui doivent doubler, font à droite tout en un tems sur le pied gauche, favoir la deuxième, la quatrième, la sixième, & la huitième, à compter de la main droite, & ainsi de tout le Bataillon; mais les autres files qui sont non-paires, comme la première, la troisième, la cinquième & la septième, ne bougent point.

51.

Marche.

Lesdites files, aiant tourné pour marcher & doubler, il faut qu'elles partent toutes ensemble du pied gauche, qu'elles marchent lentement & également, & que chacun se place derrière l'homme qui est posté à sa droite; en sorte qu'au troisième & dernier pas le pied gauche se pose en avant en droite ligne, le talon derrière le talon gauche de l'homme qu'il a à sa droite & qu'il doit doubler, attendant le commandement qui suit.

52.

Halte.

Lesdites files qui ont marché, font tout d'un coup demi-tour à gauche sur le pied gauche, se dressant dans les files & dans les rangs, & portant les armes droites & hautes, comme nous l'avons souvent dit.

53. *A*

53.

A gauche remettez-vous.

Les susdites files qui ont doublé, font tout en un même tems à gauche sur le pied gauche, & se tiennent prêtes à marcher & à se remettre.

54.

Marche.

Les susdites files partent encore en avant du pied gauche, se rendent en trois pas à leur place précédente, & se redressent dans les files & dans les rangs, comme elles étoient auparavant.

55.

A gauche doublez vos files.

Les files, qui auparavant n'avoient bougé, doivent faire à gauche sur le pied droit, & se tenir prêtes à marcher & à doubler.

56.

Marche.

Les susdites files, qui ont tourné pour marcher & doubler, savoir, la première, la troisième, la cinquième, la septième &c. partent toutes en un même tems du pied droit en avant, marchent en trois pas lents & égaux, & se postent, chacun derrière l'homme qui est à sa gauche; en sorte qu'au troisième ou dernier pas le pied droit se pose en ligne égale en avant, derrière le talon droit de l'homme qui est à sa gau-

172 FONCTIONS ET DEVOIRS

gauche & qu'il doit doubler, attendant le commandement suivant.

57.

Halte.

Les susdites files qui ont marché, font tout d'un coup à droite sur le pied droit, & se dressent dans les files & dans les rangs, les armes droites & hautes.

58.

A droite remettez-vous.

Lesdites files qui ont doublé, font encore tout d'un coup à droite sur le pied droit, & se tiennent prêtes à marcher & à se remettre.

59.

Marche.

Les files susdites partent encore tout d'un coup du pied droit, & se rendent en trois pas à leurs places précédentes.

60.

A droite par demi-rangs doublez vos files.

La moitié des rangs de chaque division fait chacun à part sur le pied gauche.

61.

Marche.

Les susdites files qui ont tourné pour doubler,

bler, partent tout d'un coup ensemble du pied gauche, & marchent droit en avant suivant son homme de devant, jusqu'à l'endroit où le premier à main droite a été posté & s'est tourné, où chacun jusqu'au dernier se tourne aussi, observant qu'en marchant jusqu'ici, le pied gauche ne sorte pas de la ligne du front, & marchent ainsi au milieu entre les rangs & les files où ils doivent doubler; en sorte qu'au dernier pas le pied gauche se pose en avant, comme il est marqué au No. 51. attendant le commandement suivant.

62.

Halte.

Les demi-rangs susdits font tout d'un coup à gauche sur le pied gauche.

63.

A gauche remettez-vous.

Les susdits demi-rangs font tout en un tems à gauche sur le pied gauche, & se tiennent prêts à marcher & à se remettre.

64.

Marche.

Lesdits demi-rangs partent encore tout d'un coup du pied gauche, & marchent ainsi jusqu'à ce que chacun soit arrivé à sa place précédente, observant que le pied droit ne sorte point de la ligne du front, & attendant le commandement qui suit.

65. *Halte.*

65.

Halte.

Les demi-rangs fufdits font tout d'un coup à droite fur le pied droit.

66.

A gauche par demi-rangs doubles vos files.

Les demi-rangs, qui auparavant n'avoient bougé, doivent à présent marcher, & faire tout d'un coup à gauche fur le pied droit, fe tenant prêts à marcher & à doubler.

67.

Marche.

Les fufdits demi-rangs partent en un même tems du pied droit, & marchent droit en avant, chacun fuivant son homme jufqu'à l'endroit où le premier Soldat s'est pofté & tourné à la main gauche. Chacun jufqu'au dernier s'y tourne auffi, & marchent tous de manière, que n'écartant pas le pied droit de la ligne du front, ils arrivent avec le même pied en avant au milieu entre les files & les rangs où ils doivent doubler, comme il eft marqué au No. 56. attendant le commandement fuivant.

68.

Halte.

Les fufdits demi-rangs font tout d'un coup à droite fur le pied droit, & fe drefsent dans les files & dans les rangs &c.

69. A

69.

A droite remettez-vous.

Les fufdits demi-rangs font encore à droite fur le pied droit, & fe tiennent prêts à marcher & à fe remettre.

70.

Marche.

Les demi-rangs fufdits partent tout d'un coup du pied droit, & marchent encore, comme auparavant, chacun à la place qu'il occupoit.

71.

Halte.

Les demi-rangs fufdits font tout d'un coup à gauche fur le pied gauche.

La Contre-marche.

La contre-marche par rangs & par files, est un mouvement très nécessaire. La première, est pour porter la droite du Bataillon à la gauche, fans changer de terrain, quand l'occasion demande qu'on se mette en bataille, en colonne renversée; ce qui arrive ordinairement quand on ferme la gauche d'une ligne, ou la queue d'une colonne. La seconde, est pour porter le front du Bataillon, lorsqu'on est obligé de faire demi-tour à droite pour s'opposer à l'ennemi qui voudroit la charger. Ce dernier mouvement est bien plus convenable que ce demi-tour; car il est certain qu'il y a bien de la

la différence entre la force du front d'un Bataillon qui n'est composé que de vieux Caporaux inébranlables, & celle du dernier rang, qui au contraire n'est composé que de Soldats médiocres. Cependant, si l'ennemi tomboit tout à coup sur la queue, & qu'on n'eût pas le tems de faire cette contre-marche, sans courir risque d'être chargé en desordre, il faudroit de nécessité se contenter du demi-tour à droite, observant de faire passer au plus vite les Officiers du front à la queue, puisqu'il est certain que c'est dans le rang qu'il forme, que git la principale force du Bataillon.

A droite par files, faites la contre-marche. Marche, halte.

Il faut qu'au premier commandement tous les Soldats du premier rang fassent demi-tour à droite sur le talon droit, & que lorsque l'on dit *Marche*, ils partent du pied droit, & aillent passer dans les intervalles de la droite des rangs qui sont derrière eux. Ils marchent jusqu'à ce qu'ils aient gagné le terrain qu'occupoit le quatrième rang, où ils demeureront. Au commandement *Marche*, les trois derniers rangs se mettront aussi en mouvement, & marchant tous ensemble en avant, iront jusqu'à la place qu'occupoit le premier rang, où, à mesure qu'ils arriveront, ils feront chacun le demi-tour à droite sur le talon droit, & partiront du pied gauche en suivant le premier rang, de manière que le premier aiant pris la place du quatrième, le deuxième prenne celle du troisième, le troisième celle du deuxième, & enfin le quatrième rang étant arrivé sur le terrain qu'occupoit le pre-

premier, il y restera, après avoir fait son demi-tour à droite comme les autres rangs. Tout cela étant fait, on dit *Halte*.

Pour remettre le Bataillon comme il étoit avant la contre-marche, il faut la lui faire faire encore une fois par la droite, & il se trouvera remis.

72.

A droite par files, faites la contre-marche.

Le premier Soldat de chaque file doit faire à droite sur le pied droit, & attendre le commandement suivant.

73.

Marche.

Tout le Régiment en Bataillon fait tout d'un coup en avant du pied gauche, & marche lentement, chacun le long du côté droit de son homme de derrière, jusqu'à ce que le premier soit posté à l'endroit où étoit le dernier, & le dernier à l'endroit où étoit le premier. De plus il faut observer que chacun en marchant, fasse à droite à l'endroit où le premier homme a tourné; qu'en marchant, les armes soient portées droites & hautes, & que chacun prenne si bien garde à sa distance des files & des rangs, qu'ils ne se mêlent point l'un dans l'autre. Sur quoi on attend le commandement qui suit.

A gauche par files, faites la contre-marche. Marche, halte.

Il faut qu'au premier commandement tous les Soldats du premier rang fassent à gauche sur le talon gauche, que lorsqu'on dit *Marche*, ils partent du pied gauche, & que passant dans les intervalles de la gauche des rangs qui sont derrière eux, ils marchent jusqu'à ce qu'ils aient gagné le terrain qu'occupoit le quatrième rang, où ils demeureront. Au même commandement *Marche*, les trois derniers rangs mettront aussi en mouvement, & marchant tous en même tems en avant, iront jusqu'à la place qu'occupoit le premier rang, où, à mesure qu'ils arriveront, ils feront chacun le demi-tour à gauche sur le talon gauche, & partant du pied gauche, suivront le premier rang; de manière que celui-ci ayant pris la place du quatrième, le deuxième prendra celle du troisième, & le troisième celle du deuxième, & enfin le quatrième rang étant arrivé sur le terrain du premier, il y restera, après avoir fait son demi-tour à gauche sur le talon gauche, comme les autres rangs. Tout cela fait, on dit *Halte*.

Pour remettre le Bataillon comme il étoit avant la contre-marche, il faut la lui faire faire encore une fois par la gauche, & il se trouvera remis comme il étoit auparavant.

74.

A gauche par files, faites la contre-marche.

Le premier homme de chaque file doit faire à gauche sur le pied gauche, & attendre le commandement suivant.

75.

Marche.

Le Régiment, ou Bataillon entier, part encore tout d'un coup du pied gauche en avant, & marche lentement, chacun le long du côté gauche de son homme qui est posté derrière, jusqu'à ce que chacun revienne à sa première place, observant tout ce qui est dit au No. 73.

On peut se servir de la contre-marche par files pour faire un feu continuel en cette sorte. Il faut faire présenter les armes à tout le Bataillon, & après avoir fait tirer le premier rang, il fera demi-tour à droite sur le talon droit, & partant du pied droit il passera, par les intervalles de la droite des files qui composent les rangs qui sont derrière lui, ira occuper la place qu'avoit le quatrième, & y étant arrivé, fera demi-tour à droite, toujours sur le talon droit. Dès que le premier rang marchera en arrière, les trois autres, étant auparavant bien avertis de ce qu'ils doivent faire, marcheront en avant tous en même tems, & à mesure que chaque rang arrivera où étoit le premier, il fera sa décharge, puis demi-tour à droite, & partira du pied droit pour suivre le premier rang,

rang, lequel, dès qu'il aura fait son demi-tour à droite où étoit le quatrième, avancera & ira reprendre sa première place. Chaque rang ira de même à la place où étoit le quatrième, y fera aussi son demi-tour à droite, & retournera à sa première place. Cette manœuvre continuera jusqu'à ce que tous les rangs aient alternativement pris la place l'un de l'autre : & si on veut continuer le feu, il n'y a, dès que le premier rang est de retour à sa place, qu'à le faire tirer & recommencer la contre-marche ; ce que l'on pourra faire durer tant que l'on voudra, aiant grande attention, en faisant ce mouvement, d'aller très lentement, afin qu'il ne se mette point de confusion parmi les Soldats. Il faut, quand ils ont tiré, qu'en faisant le demi-tour à droite, ils ôtent du fusil la main droite, & ne le tiennent plus que de la gauche du côté de l'épée, parce qu'ils doivent se servir de la droite pour recharger en marchant.

Si un Bataillon étoit rangé sur six rangs, il pourroit entretenir un feu continuel par la contre-marche, parce qu'un Soldat peut charger son fusil dans l'espace qu'il faut pour tirer cinq coups. On peut, si l'on veut, faire cette contre-marche par la gauche : il n'y a, après avoir tiré, qu'à tourner sur le talon gauche, faire tous les demi-tours à gauche, & passer dans les intervalles de la gauche. La contre-marche par rangs n'est bonne à rien ; je rendrai pourtant compte de la manière dont elle se fait.

A droite par rangs, faites la contre-marche. Marche, halte.

Il faut au premier commandement que tout le Bataillon entier fasse à droite sur le talon droit, que quand on dira *Marche*, la première file de main droite fasse un demi-tour à droite, en tournant encore sur le talon droit, & que partant sur le même pied qu'elle a tourné, elle marche par les intervalles des rangs. Tout le reste du Bataillon doit se mettre en même tems en mouvement; & quand la deuxième file de main droite sera arrivée où la première étoit, elle tournera de même, & la suivra. Ainsi fera la troisième file & toutes les autres du Bataillon, qui toutes iront tourner dans l'endroit où étoit la première file, & suivront dans le même ordre, jusqu'à ce que la première file de main droite soit arrivée sur la place où étoit la première file de main gauche, & celle-ci à la place de celle de main droite: alors on dira *Halte*, & *Remettez-vous*; ce que tout le Bataillon fera par un à droite sur le talon droit.

Pour remettre le Bataillon comme il étoit auparavant, on lui fera faire la contre-marche par la gauche.

76.

A droite par rangs, faites la contre-marche.

Le Régiment, ou Bataillon entier tourne à droite sur le pied droit, & se tient prêt pour la contre-marche.

Marche.

Le premier Soldat dans chaque division fait à droite sur le pied droit, & marche droit au milieu entre les deux rangs qui suivent tous ensemble, & se tournent où le premier s'est tourné à droite, jusqu'à ce que celui qui étoit à la main gauche, soit posté à la main droite, & que celui qui étoit à la main droite, se soit posté à la main gauche : dans laquelle marche il faut prendre garde que le premier homme, aussitôt qu'il a passé le dernier, entre aussi avec le pied droit dans la même ligne où le dernier est allé avec le pied droit, & qu'ainsi il marche dans la même ligne & ne s'écarte pas du front; & comme les Soldats dans cette marche s'approchent fort les uns des autres, il faut sur toutes choses qu'ils portent bien leurs armes, sans qu'elles se touchent ou se fassent entendre. Il faut aussi bien observer que les rangs de derrière, pour tourner également & en même tems, prennent bien garde à leurs hommes du rang de devant, lesquels ne doivent pas s'arrêter, mais arrivant à leurs places, ils doivent aussitôt tourner & observer bien leurs distances des files & des rangs comme ils ont été postés.

Remarquez que comme on a fait ici la contre-marche par division, elle se peut faire aussi avec tout le Régiment, ou Bataillon.

78.

Halte.

Tout le Régiment, ou Bataillon fait encore tout d'un coup à droite sur le pied droit, & se dresse bien dans les files & dans les rangs.

A gauche par rangs faites la contre-marche. Marche, halte, remettez-vous.

Au premier commandement tout le Bataillon fait à gauche sur le talon gauche, & quand on dit *Marche*, la première file de main gauche fait un demi-tour à gauche sur le talon gauche, & partant du pied gauche, marche par les intervalles des rangs. Tout le Bataillon doit se mettre en même tems en mouvement, & lorsque la deuxième file de main gauche est arrivée là où la première étoit, elle fait de même un demi-tour à gauche sur le talon gauche, & partant aussi du même pied, elle suivra la première: ainsi fera la troisième file, & toutes les autres du Bataillon, qui viendront tourner au même endroit où étoit la première file de main gauche, & suivront toutes dans le même ordre, jusques à ce que cette file de main gauche soit arrivée sur le terrain qu'occupoit la première file de main droite, & celle-ci à la place de la première de main gauche. Alors on dira *Halte*, & quand le Major commandera *Remettez-vous*, tout le Bataillon fera à gauche sur le talon gauche.

Pour que les rangs marchent droit en faisant la contre-marche, il faut mettre à la droite, ou à la gauche du Bataillon, suivant le côté duquel on veut faire la contre-marche, une file de Sergens qui porteront la hallebarde haute, lesquels auront soin d'être bien alignés entre eux en marchant, c'est sur eux que tout le Bataillon pourra se régler. Il y a encore des contre-marches par demi-rangs, & par quart de rangs; mais je n'en parlerai pas, parce que tous ces mouvemens sont inutiles à la Guerre, & que d'ailleurs un Major, un peu versé dans les évolutions, les saura bien faire lui-même, quand il en aura envie. Je ne veux m'attacher qu'à écrire les évolutions qui sont absolument nécessaires, soit pour dresser les Soldats, ou pour être mises en pratique devant l'ennemi.

79.

A gauche par rangs faites la contre-marche.

Le Régiment, ou Bataillon entier fait tout d'un coup à gauche sur le pied gauche, & se tient prêt à marcher.

80.

Marche.

Le premier homme de chaque division fait à gauche sur le pied gauche, & marche droit au milieu tous ensemble, jusqu'à ce qu'un chacun vienne à la place où il étoit auparavant; & dans

dans cette marche il est encore bon de prendre garde que le premier homme, aussitôt qu'il a passé le dernier, entre avec le pied gauche dans la même ligne où le dernier est allé du pied gauche, & ainsi marchent dans une ligne égale & sans s'écarter du front, observant de plus ce qui est dit au No. 77. à l'égard de la précédente contre-marche.

81.

Halte.

Tout le Bataillon fait encore à gauche sur le pied gauche, & se dresse bien dans ses rangs & files.

Observation à faire sur les quarts de conversion.

Une chose à quoi l'on ne prend pas assez garde, & qui fait tout le desordre des quarts de conversion, c'est qu'il faut avertir les Sergens & Soldats que lorsqu'ils tournent à droite, il faut qu'ils regardent tous sur leur droite; de même quand ils tournent à gauche, qu'ils regardent attentivement à gauche, jusqu'à ce que le quart de conversion soit fait: ils doivent néanmoins de tems en tems jeter un coup d'œil sur l'aîle qui tourne, mais sur-tout sur celle qui soutient, pour s'y bien alligner. Les Officiers doivent observer la même chose entre eux, principalement ceux qui menent les aîles, qui ne doivent pas pour cela marcher plus vite qu'en allant devant eux. Ceux qui menent le centre, doivent le faire marcher assez

en avant pour contenir les aîles sur une même ligne avec lui, formant ensemble le demi-diamètre dont cette aîle décrit la circonférence, sans quoi il arrive que les aîles dévancent le centre, & le serrent sur le milieu, en sorte qu'il faut qu'il creve, ou reste derrière; ce qui n'arrive jamais, dès qu'il se maintient sur l'allignement de l'aîle qui tourne, & de celle qui soutient. Il faut observer la même chose par manche, demi-manche, quart, & demi-quart de manche*: on ne sauroit trop avertir les Officiers, Sergens & Soldats de tout cela, surtout leur faire observer un si grand silence, qu'il ne soit permis à qui que ce soit de parler, à l'exception du Commandant qui fait exécuter ses ordres.

Manière de mettre en colonne un Bataillon, qui est en bataille.

Le Bataillon étant en bataille, si l'on le veut mettre en colonne pour marcher, il faudra le diviser par manches, demi-manches, ou quarts de manches, comme j'ai déjà dit ci-dessus, ou de telle autre manière que l'on voudra, pourvû que ce soit toujours, ou au moins le plus qu'il sera possible, en nombre impair. On montrera à chaque Officier la division qu'il doit commander: où il n'y aura pas assez d'Officiers, on y mettra des Sergens, & on avertira qu'au premier coup de baguette que les Tambours battront, tout le Bataillon se mettra en marche, partant tous du pied gauche,

* On appelle *manche*, la troisième partie d'un Bataillon, *demi-manche* la cinquième partie, & *quart de manche* la neuvième.

che, le premier rang allant très lentement, & les derniers marchant un peu plus vite pour ferrer leurs distances, jusqu'à la pointe de l'épée.

Si le terrain le permet, on marchera six pas en avant en cet ordre; & quand les Tambours battront aux Champs, tout le Bataillon fera le quart de conversion par divisions, séparées à droite ou à gauche, suivant le côté où on voudra marcher. Il faut avoir soin de bien avertir toutes les divisions de faire leur quart de conversion brusquement, & toutes en même tems. Quand le Bataillon se sera ainsi mis en colonne, & qu'il marchera, il faudra faire reprendre peu à peu aux rangs les distances qu'ils doivent avoir en marchant; c'est ordinairement quatre pas de l'un à l'autre.

Il faut avertir l'Officier qui marche à la tête, d'aller bien droit & toujours d'un pas égal; car pour peu qu'il biaise, tout le Bataillon va de travers: il faut aussi, bien insinuer aux Soldats qu'ils aient grande attention à leurs chefs-de-files, non seulement ceux qui sont sur les ailes des rangs, mais aussi ceux qui sont dans les milieux. Car c'est de cette attention-là que dépend toute la bonne grace qu'une troupe peut avoir en marchant.

J'ai déjà dit ci-dessus que les Sergens qui sont aux ailes, ne doivent point toucher les Soldats en marchant, mais s'en tenir éloignés d'un pas.

Quand on vient aux endroits où se doit faire le quart de conversion, il faut que le Soldat qui est au pivot, tourne très lentement, & le reste du rang doit marcher son pas ordinaire; car s'ils alloient plus vite en tournant, quand ils auroient fait leur quart de conversion, ils se trouveroient trop près du rang qui les précède.

cède. Il faut en tournant, que les Soldats regardent du côté du pivot, & aux épaules les uns aux autres, afin d'être toujours bien droits.

Après que l'on aura fait faire quelques tours au Bataillon, & qu'on voudra se remettre en bataille, soit dans l'endroit que l'on occupoit auparavant, ou dans quelque autre, (ce qui vaudroit encore mieux, pour accoutumer les Soldats à toutes sortes de terrains) pour lors étant arrivé derrière cet endroit où l'on voudra se remettre en bataille, on fera marcher très lentement la tête du Bataillon pour donner le tems aux divisions & aux rangs de se serrer; ceux-là à demi-distance environ, plus ou moins, suivant la grandeur de leur front, & ceux-ci jusques à la pointe de l'épée. D'abord que les Tambours battront aux Drapeaux, toutes les divisions feront en même tems & brusquement le quart de conversion, soit à droite, ou à gauche, suivant le côté où l'on voudra que le Bataillon soit tourné, après en avoir averti.

Le Bataillon se trouvant en bataille, marchera tout de front & très lentement jusques à l'endroit qu'il doit occuper: les rangs reprendront peu à peu leurs distances en marchant; c'est à quoi les Sergens qui sont aux aîles de chaque rang, doivent faire attention.

En marchant en bataille, les Officiers prendront garde de marcher tous sur la même ligne, & regarderont les uns sur les autres, afin que le Bataillon aille droit & ne creve point dans le centre; ce qui arrive communément, quand ceux qui sont à la tête, ne vont pas bien droit. L'Officier de la droite est ordinairement celui
sur

sur qui tout se régle ; ainsi il ne sauroit avoir trop grande attention.

Les Officiers qui marchent à la tête d'une troupe, ne doivent point crier, ni faire beaucoup de gesticulation, soit de leurs armes, ou avec leurs mains pour dresser ou avertir les Soldats ; cela est de mauvaise grace : ils laisseront ce soin au Major, & n'en auront d'autre que d'aller bien droit eux-mêmes.

Le Bataillon étant en bataille, le rompre par la moitié ; de sorte que l'aîle droite fasse le quart de conversion à droite, & l'aîle gauche à gauche.

Après avoir partagé le Bataillon par la moitié, ou par autant de divisions que l'on voudra, on avertira les Officiers & les Soldats des divisions qui doivent aller à droite, qu'ils feront le quart de conversion par la droite, & les Officiers & Soldats qui doivent aller à gauche, qu'ils feront le quart de conversion par la gauche. Ensuite au premier coup de baguette que les Tambours battront, tout le Bataillon marchera six pas en avant, comme il est dit ci-dessus, pour donner le tems aux trois derniers rangs de ferrer jusqu'à la pointe de l'épée, & lorsque l'on battra aux Champs, toutes les divisions feront leur quart de conversion en même tems, suivant qu'on les en avoit avertis ; savoir ceux de l'aîle droite à droite, & ceux de l'aîle gauche à gauche. Puis en marchant, on fera insensiblement reprendre les distances que les divisions & les rangs doivent avoir.

Quand

Quand on voudra rejoindre ces deux ailes, on les fera marcher l'une contre l'autre, jusques à ce qu'il y ait à peu près entre elles deux l'espace qu'elles doivent occuper étant en bataille. Alors les Tambours battront aux Drapeaux, & l'aile droite fera un quart de conversion à droite, & l'aile gauche un à gauche, de manière que ces deux ailes se rejoignent, la droite par son côté gauche, & la gauche par son côté droit; & quand elles se seront jointes, on continuera de marcher très lentement en avant, tout le Bataillon de front, pour donner aux rangs le tems de reprendre leurs distances en marchant.

Le Bataillon étant en bataille.

En faire sortir la moitié par files, marchant en avant; de manière qu'il paroisse y avoir deux Bataillons au lieu d'un.

Par files entières & rangs rompus partagez le Bataillon. Marche, halte.

Il faut avertir la première file de la droite du Bataillon qu'elle ne branlera point, & la seconde qu'elle marchera, la troisième qu'elle ne branlera point, & la quatrième qu'elle marchera, & ainsi de l'une à l'autre jusques à la dernière file de la gauche du Bataillon. Ensuite l'on partagera les Officiers & les Sergens de manière qu'il y en ait la moitié qui marche en avant, & l'autre moitié qui demeure: après quoi on fait le commandement
ci-

ci-dessus. Alors toutes les files qui doivent marcher, étant averties, partent ensemble du pied gauche, & marchent en avant aussi loin que l'on juge à propos de les mener, observant de bien faire garder aux files & aux rangs la distance qu'ils doivent avoir. Quand elles sont arrivées où on les veut, on dit *Halte*; par ce moien il paroît y avoir deux Bataillons de même front, où étoit le premier.

Quand on voudra rejoindre ces deux troupes, il faudra faire mettre celle qui avoit marché en avant, sur la gauche de celle qui étoit restée: puis au commandement *A droite & à gauche remettez vos files*, l'aîle droite fera à gauche sur le talon gauche, & l'aîle gauche fera à droite aussi sur le même talon; & quand on dira *Marche*, elles partiront toutes en même tems, & marcheront en s'ouvrant jusques à ce que chaque file se soit remise comme elle étoit avant que le Bataillon ait été partagé, ce qui sera très facile, pour peu d'attention que les Soldats aient. Après cela on dira *Halte*, & lorsque le Major commandera *Remettez-vous*, toutes les files qui avoient fait à droite, se remettront par un *à gauche*, & toutes celles qui avoient faites à gauche, par un *à droite*.

Faire le moulinet.

C'est-à-dire un Bataillon étant en bataille, le faire tourner d'un côté, soit à droite, ou à gauche sur son centre.

Il faut partager le Bataillon par la moitié, & faire ferrer les rangs jusques à la pointe de l'épée.

l'épée. Ensuite, si c'est à droite que l'on veut tourner, il faut que l'aîle droite fasse demi-tour à droite sur le talon gauche: puis on commande aux deux aîles en même tems de faire un quart de conversion à droite; ce qu'il faut qu'elles exécutent, sans que les deux aîles se déjoignent au centre, mais qu'elles restent toujours serrées, observant de marcher très lentement en tournant. Quand le Bataillon entier a fait le quart de conversion, on dit *Halte*, & on commande à l'aîle droite de se remettre, ce qu'elle fait par un demi-tour à droite.

Si c'est à gauche qu'on veut faire le moulinet, il faut, après avoir partagé le Bataillon & serré les rangs comme il est dit ci-dessus, faire faire demi-tour à gauche à l'aîle gauche sur le talon gauche. Ensuite on commande aux deux aîles en même tems de faire un quart de conversion à gauche par tout le Bataillon, observant de ne se pas rompre en tournant, mais que les deux aîles restent toujours bien jointes. Quand le Bataillon aura tourné jusques à l'endroit précisément où l'on veut faire face, l'on dit *Halte*. Ensuite on fait faire un demi-tour à gauche à l'aîle gauche pour se remettre.

Un Bataillon étant en colonne, & se voiant près d'être attaqué en flanc, soit par de la Cavalerie, ou d'autres Troupes, voulant faire face de droite & de gauche pour se défendre, se rangera ainsi que je vais dire.

On fera ferrer, en marchant (ou bien la tête du Bataillon étant arrêtée) toutes les divisions & les rangs, à la distance qu'ils doivent avoir quand on veut se mettre en bataille; ensuite, à commencer depuis la tête jusques à la queue

queü du Bataillon, on partagera tous les rangs par la moitié, & puis on avertira tous les demi-rangs qui forment les divisions de la droite, qu'ils feront un quart de conversion à droite, & tous les demi-rangs qui forment les demi-divisions de la gauche, qu'ils feront un quart de conversion à gauche; après cela on fera le commandement suivant.

A droite & à gauche par demi-divisions faites le quart de conversion. Marche.

Alors toutes les demi-divisions feront chacune le quart de conversion du côté qu'on l'aura avertie de le faire, observant de faire ce mouvement brusquement, & de tout le Bataillon en même tems. Quand il sera fait, & que les demi-divisions qui étoient l'une derrière l'autre, se feront jointes par leurs côtés, on dira *Halte*: par ce moien le Bataillon se trouvera en état de faire face des deux côtés; & cela sans confusion. Si étant en cet ordre, on veut continuer la marche, si c'est par la droite, on fera faire à gauche aux Soldats du côté composé des demi-divisions de la droite, & à droite à celui composé des demi-divisions de la gauche, & on marchera par files & très lentement, en s'arrêtant de tems en tems: d'abord que l'on s'arrêtera, les Soldats feront face en dehors, chacun de son côté, pour être par ce moien toujours en état de charger l'ennemi qui voudroit s'approcher de trop près.

Quand on voudra faire remettre en colonne le Bataillon, il faudra que chaque côté fasse un demi-tour à gauche, tous deux en même tems.

N

Ensuite

Ensuite on fera faire par un seul commandement un quart de conversion à gauche à toutes les demi-divisions qui composoient le côté droit, & un quart de conversion à droite à toutes celles qui composoient le côté gauche ; ce que chacune de ces demi-divisions fera séparément, quoique toutes en même tems. Quand elles se feront rejointes par ce quart de conversion, on dira *Halte*, & *Remettez-vous* ; ce qu'elles feront toutes par un demi-tour à gauche, & le Bataillon pourra continuer sa marche.

Faire le Bataillon fraisé.

Le Bataillon étant rangé en bataille à quatre rangs de hauteur, on fera faire demi-tour à droite sur le talon gauche aux deux derniers rangs, ensuite on fera par un seul commandement ferrer le deuxième rang, jusques à la pointe de l'épée du quatrième. On leur fera après cela présenter les armes, mettre la bayonnette au bout du fusil, & charger s'il est nécessaire : par ce moien on se trouvera en état de se défendre par devant & par derrière.

On pourra, si on le juge à propos, laisser les deux premières files de la droite & les deux premières de l'aîle gauche, pour faire face chacune de leur côté ; ce qui couvrira les flancs du Bataillon.

Quand on voudra se remettre, on fera faire d'un seul commandement demi-tour à droite au deuxième, troisième, & quatrième rang, à tous trois en même tems : ensuite l'on dira *Marche*. Alors le deuxième & troisième rang partiront du pied gauche, & marcheront jusques

ques dans l'endroit où ils étoient auparavant, où étant arrivés, on dira *Halte*, & on avertira le second rang qu'on le fera remettre par un demi-tour à droite.

Faire un Bataillon en croix.

Quoique ce ne soit pas une évolution à faire devant l'ennemi, elle me paroît si belle, & si propre à apprendre aux Soldats à bien faire les quarts de conversion, que j'ai cru devoir dire ici de quelle manière elle se fait.

Supposons que le fond du Bataillon soit de cent hommes rangés sur quatre rangs de hauteur, on partagera le tout en quatre divisions, dont les deux du centre seront chacune de quatre files plus fortes que celles des aîles; de sorte que la première division de la droite sera de vingt-trois files, la deuxième de vingt-sept, la troisième d'autant, & la quatrième de vingt-trois. Ensuite on fera faire demi-tour à droite sur le talon gauche à la première division de la droite, & puis l'on fera faire à cette division-là, de même qu'à la dernière de la gauche, un quart de conversion à droite: lequel étant fait, ces deux divisions continueront de marcher, savoir celle de la droite par derrière le Bataillon, & celle de la gauche par devant, jusques à ce que chacune soit arrivée; j'entends la première division de droite avec la dernière file de gauche, jusques dessous la vingt-huitième file de ces deux divisions qui composent le centre, & la division de l'aîle gauche avec la première file de droite jusques aussi devant la vingt-huitième file de ces divisions qui font le centre, en commençant à compter les files de là

là où elles partent. Quand ces deux divisions seront arrivées, on dira *Halte*. Il faut avoir eu soin d'avertir les Soldats que quand on dira *Halte*, les deux derniers rangs de toutes les divisions, feront demi-tour à droite pour faire face en dehors; ce qui formera la croix.

Pour la faire marcher, il faut pōster un Tambour à chaque côté de la croix, & avertir les Soldats qu'ils marcheront du côté qu'ils entendront battre le Tambour, & dès qu'il cessera de battre, tout le Bataillon s'arrêtera, & les deux derniers rangs de chaque division feront brusquement leur demi-tour à droite pour être tournés en dehors.

Quand on voudra se remettre en Bataille, les deux derniers rangs de toutes les divisions feront en même tems un demi-tour à gauche. Ensuite on avertira la division de l'aîle droite & celle de l'aîle gauche, qu'au commandement *Marche* elles partiront toutes deux en même tems, & marcheront jusques à ce que la dernière file de la gauche de la première division, soit arrivée vers la première file de la droite de la deuxième division, & que la première file de la division de l'aîle gauche soit vers la dernière file de la troisième division. Elles y feront chacune un quart de conversion à gauche, pour se remettre en Bataille à l'alignement des divisions du centre: après cela on dira *Halte*, & à l'aîle gauche seule on commandera *Remettez-vous*; ce qu'elle fera par un demi-tour à gauche.

Faire passer un pont, ou un défilé à un Bataillon, sans le rompre.

Je suppose que le Bataillon étant en bataille, soit rangé sur quatre rangs de hauteur, il faut d'abord faire ferrer les trois derniers rangs jusques à la pointe de l'épée. Ensuite on doit marquer au centre de tout le Bataillon une division de huit files; & puis par un seul commandement on fait faire à l'aîle droite un *à gauche* sur le talon gauche, & à l'aîle gauche un *à droite* sur le même talon. La division du centre doit être avertie que, d'abord que l'on commandera cet *à droite* & *à gauche* aux aîles, elle se mettra en marche, partant du pied gauche, & ira très lentement en avant. Aussitôt qu'elle aura quitté le terrain qu'elle occupoit, la dernière file de la gauche de l'aîle droite fera un quart de conversion à droite, pour se joindre avec la première file de la droite de l'aîle gauche, qui par ce moïen formeront un rang, & suivront la division du centre qui les précède.

Toutes les autres files des deux aîles feront le même mouvement, à mesure qu'elles arriveront l'une auprès de l'autre; & se joignant toutes, celles de l'aîle droite avec celles de l'aîle gauche formeront des rangs, qui seront tous de huit hommes, comme ceux de la division du centre, jusques à ce que tout le Bataillon soit mis en colonne, & ait passé le pont, ou le défilé.

Quand on voudra remettre le Bataillon en Bataille, il faudra faire arrêter la tête de la colonne; puis on fera, d'un seul commandement, faire *à droite* aux quatre files de la droite

de la colonne, qui composoit l'aîle droite étant en bataille, & à gauche aux quatre files de la gauche de la colonne, qui étoient l'aîle gauche. Ensuite les Tambours battront aux Drapeaux : alors l'aîle droite fera un quart de conversion à gauche, & l'aîle gauche un à droite, lesquelles aîles tourneront, jusqu'à ce que le Bataillon soit remis en bataille comme il étoit auparavant.

Si le Bataillon étoit rangé sur trois rangs, on ne feroit la division du centre que de six files : s'il étoit rangé sur deux rangs, on feroit cette division de quatre files. On peut, par la manière de défiler dite ci-dessus, ne faire passer qu'un rang après l'autre si l'on veut : en ce cas on laisseroit au centre du rang deux hommes, qui marcheroient les premiers, & à mesure que les Soldats du demi-rang de droite & du demi-rang de gauche s'approcheroient, ils se joindroient deux à deux, pour suivre les deux hommes du centre qui marcheroient en avant.

Remarquez, que comme on doit dans les Exercices montrer aux Officiers & aux Soldats tout ce qui se fait dans l'action réelle, on peut pour ce sujet feindre un défilé, en faisant passer le Bataillon entre deux hallebardes plantées en terre, ou soutenues de leur long à plat par quatre Sergens.

Faire passer un pont, ou un défilé à un Bataillon par pelotons.

Il faut diviser tout le Bataillon par plusieurs pelotons en nombre impair, & quand on sera près

près du pont, ou du défilé que l'on veut passer, on fera ferrer les rangs jusques à la pointe de l'épée. Ensuite le peloton du centre se détachera & passera le premier, laissant les drapeaux, qui y sont ordinairement, pour passer avec les dernières divisions. D'abord que le peloton du centre marchera en avant, le peloton le plus proche de lui à sa droite le suivra ; après celui-là, le plus voisin du centre de la gauche en fera de même, & puis un de la droite, & encore un de la gauche, jusques à ce que tout le Bataillon soit en colonne. Quand la tête du Bataillon sera arrivée dans l'endroit où l'on veut se remettre en bataille, elle s'arrêtera, ou seulement dès que l'on aura passé le défilé, la division de la droite, qui la première a suivie le centre, se remettra d'abord à la droite ; celle qui étoit à la gauche, se remettra aussi à la gauche du centre, & ainsi successivement l'une après l'autre, jusques à ce que toutes les divisions aient repris le rang qu'elles avoient avant que d'avoir passées le défilé.

Si c'étoit un pont que l'on fit passer de cette manière à un Bataillon, & que l'ennemi fût de l'autre côté pour en disputer le passage, il faudroit faire avancer le plus près qu'il se pourroit du bord de la rivière, un peloton de la droite & un de la gauche du Bataillon, lesquels feroient feu sur l'ennemi, & favoriseroient par ce moïen le passage au Bataillon ; & d'abord que la division du centre auroit passé le pont, elle s'arrêteroit, si le terrain le permettoit, & ne laisseroit entre elle & le pont que l'espace qu'il faudroit aux autres divisions,

pour y passer l'une après l'autre, qui, à mesure qu'elles arriveroient, se rangeroient à droite & à gauche de celle du centre, & faisant feu à mesure qu'elles arriveroient, aideroient à soutenir l'effort que l'ennemi pourroit faire pour les repousser.

Les deux pelotons, qu'on auroit postés à la droite, & à la gauche du Bataillon, pour tirer pendant le passage, ne se retireroient qu'après que tout le Bataillon auroit passé.

Faire le Bataillon en rond.

On formoit aussi des Bataillons ronds, dont les rangs étoient inégaux, avec un vuide au centre; mais cela n'est d'aucune utilité, si ce n'est pour environner une exécution de justice. On pourroit aussi le former suivant l'ancien usage, pour recevoir un Colonel: mais à présent on se contente de faire former un triple cercle, l'un de Capitaines, l'autre d'Officiers subalternes, & l'autre de Sergens au centre du Bataillon, auquel on fait serrer les rangs en avant; d'autres lui font former un demi-cercle.

Faire le Bataillon quarré de pied ferme.

Je suppose le Bataillon rangé en bataille sur quatre rangs de hauteur, chacun de cent hommes. Le Major partage d'abord tout le front, dans sa tête, ou avec du crayon, en quatre parties égales, qui seront de vingt-cinq files chacune. Ensuite il ôtera quatre files de deux
de

de ces côtés, qui resteront de vingt-&-une files chacune, pour les joindre aux deux autres qui se trouveront par ce moïen être de vingt-neuf files : cela fait, & toujours dans la tête ou avec du crayon, il partagera une des grandes parties qui sont de vingt-neuf files ; ce qui lui donnera cinq divisions, lesquelles il disposera de la manière suivante.

Il fera la première division de la droite du Bataillon de quinze files, la seconde de vingt-&-une, la troisième qui est le centre, de vingt-neuf, la quatrième de vingt-&-une, & la cinquième de quatorze files.

Le Bataillon étant ainsi partagé, on mettra des Officiers à chaque division : s'il n'y en a pas assez, on choisira les meilleurs Sergens & aussi de bons Soldats, pour mettre aux aïles de chaque rang, & on avertira soigneusement les uns & les autres de tout ce qu'ils auront à faire, pour qu'ils le comprennent bien. Ensuite on fera ferrer les derniers rangs jusques à la pointe de l'épée, présenter les armes, y mettre la bayonnette, & faire porter le fusil sur le bras gauche.

Cela fait, le Major avertira la division du centre qu'elle ne branlera point, & aux deux aïles de prendre garde à elles : puis d'un seul commandement il fera faire à l'aïle droite demi-tour à droite sur le talon gauche, & à l'aïle gauche demi-tour à gauche sur le même talon ; ce qu'elles exécuteront toutes deux en même tems & brusquement. Ensuite le Major continuera son commandement *A droite & à gauche faites le quart de conversion pour former le Bataillon quarré. Marche ;*

che ; alors l'aile droite toute entière fera un quart de conversion à droite, & l'aile gauche aussi toute entière, un à gauche, l'une & l'autre en même tems. Les Officiers auront soin de les faire tourner très lentement pour qu'il n'arrive point de confusion, & lorsque ces deux ailes seront bien à angle droit, vis-à-vis l'une de l'autre, les Officiers qui menent les petites divisions des ailes de quinze & de quatorze files, continueront leur quart de conversion, pour se joindre & former un côté qui aura vingt-neuf files, égal à celui du centre qui lui est opposé. Quand ces deux divisions des ailes se seront jointes & qu'elles seront bien droites, elles s'arrêteront, & alors, pour que les angles se trouvent garnis, on fera marcher en dedans les deux divisions de vingt-&-une files, opposées l'une à l'autre, qui s'étoient arrêtées pendant que les ailes se joignoient ; on les fera marcher, dis-je, jusques dessous la quatrième file des deux autres côtés, si le Bataillon est rangé sur quatre rangs : s'il étoit à trois, jusques à la troisième file ; & enfin s'il étoit rangé sur deux rangs, jusques dessous la deuxième file.

Tout cela étant fait, on dit *Halte*, & quand l'on commande *Remettez-vous*, tous les Soldats des trois côtés du carré qui ont tourné, font demi-tour à droite pour faire face en dehors, chacun de son côté, & on les avertira qu'ils doivent se tenir pour dit que quand le Bataillon carré aura marché de quelque côté que ce soit, toutes les fois qu'il s'arrêtera tous les Soldats feront d'abord face en dehors, chacun de son côté.

Quand

Quand l'on veut former le Bataillon quarré, on met derrière la division du centre les drapeaux, les équipages, les Tambours, & généralement tout ce que l'on a dessein de conserver, pour se trouver à couvert quand il sera formé.

Lorsque le Bataillon quarré sera formé, & que l'on voudra le faire marcher, il faudra poster un Tambour à chaque côté, & avertir les Soldats que lorsque l'un de ces Tambours battra, ils se tourneront & marcheront tous de ce côté-là. Quand il cessera de battre, ils s'arrêteront, & si un autre Tambour bat, ils marcheront de son côté.

Cette manière de faire marcher le Bataillon quarré vaut mieux, elle évite beaucoup de peine au Major.

Il faut recommander aux Soldats d'observer un grand silence, & être très attentifs à ce qui pourra leur être commandé, & personne, sinon le Major, ne doit parler haut.

Lorsque l'on voudra rompre le Bataillon quarré, & le remettre en bataille, comme il étoit auparavant, on fera ôter la bayonnette: ensuite l'on avertira les Soldats, que d'abord que les Tambours battront au Drapeau, ils porteront leurs armes sur l'épaule; que tous ceux qui composoient l'aîle droite, feront un quart de conversion à gauche, & que tous ceux qui étoient de l'aîle gauche, feront un quart de conversion à droite, pour marcher jusques à ce que ces deux aîles se soient remises en bataille, à l'allignement de la division du centre. Pour que ces quarts de conversion se fassent bien, il faut que les deux côtés, qui étoient rentrés dessous les deux grands après que le quarré étoit formé,

formé, commencent, avant que les demi-divisions qui avoient formé un côté, se déjoignent, à marcher droit en avant jusques à ce qu'ils soient tout-à-fait resortis de dessous les deux autres côtés: alors ils s'arrêteront, & les demi-divisions commenceront leur quart de conversion; & lorsque chacun sera arrivé à l'alignement du côté qui est resorti, ils continueront alors de faire leur quart de conversion tous ensemble, jusques à ce que les aîles se soient remises en bataille avec la division du centre; enfin tout le Bataillon entier marchera en avant, & l'on fera, si on veut, reprendre aux rangs les distances qu'ils devoient avoir.

J'ai dit ci-dessus, que pour former le Bataillon carré, il faut diviser tout le front du Bataillon en quatre parties, & ôter quatre files de deux de ces parties pour les joindre aux deux autres; cela s'entend quand le Bataillon est rangé sur quatre rangs. S'il ne l'étoit que sur trois, il ne faudroit ôter que trois files de deux de ses parties pour les joindre aux deux autres; & s'il étoit rangé sur deux rangs, on n'ôteroit que deux files de deux de ces parties pour les ajouter aux deux autres.

Enfin la maxime sûre & constante, c'est que quand on veut former un Bataillon carré d'une troupe qui est en bataille, il faut commencer par diviser tout le front en quatre parties égales, & ôter de deux de ces parties autant de files qu'il y a de rangs au Bataillon, pour les ajouter à chacune des deux autres parties. Ensuite on partage une de ces plus grandes divisions, dont on laisse une partie à l'aîle droite du Bataillon, & l'autre à l'aîle gauche, pour que quand l'on formera le

le quarré, ces deux divisions des aïles se joignant, forment un côté égal à celui du centre qui lui est opposé.

Il y en a, qui, croiant renforcer les angles du Bataillon quarré, font quatre petits pelotons de Grenadiers, ou de fusiliers, lesquels, lorsque le quarré est formé, ils posent sur ses angles, pour les couvrir, disent-ils, comme si c'étoient quatre bastions. Ces personnes là ne s'apperçoivent pas, ou ne savent pas, que pour défendre un angle, qui est ordinairement composé de deux faces, il faut que le feu vienne par les flancs; de sorte que, bien loin de mieux défendre les angles du Bataillon quarré en y mettant du monde devant, on diminue considérablement le feu qui doit servir à sa défense, puisque si l'angle étoit attaqué, il n'y auroit que le peloton posté devant qui pourroit tirer avec succès, tout le reste du feu, des deux côtés du quarré qui composoient cet angle, ne pouvant servir de rien ou de très peu, par leur disposition avec ce renfort devant l'angle. Ainsi l'on voit clairement, que ce qu'ils appellent renforcer les angles, n'est que les affoiblir, & que si l'on vouloit les défendre mieux qu'ils ne le font quand le quarré est formé, ce n'est pas ainsi qu'il faut s'y prendre; mais de la manière dont je vais le dire.

Supposons le Bataillon entier en bataille sur quatre rangs de hauteur, les Grenadiers à la droite, & le Piquet à la gauche du Bataillon: que l'on forme le Bataillon quarré avec le corps du Bataillon, sans y comprendre les Grenadiers ni le Piquet; quand le quarré sera formé, il faut partager les Grenadiers en deux pelotons,

&

& le Piquet de même en deux. Ensuite les Officiers, ou les Sergens qui commandent ces quatre petits pelotons, iront chacun se poster devant un côté du quarré, immédiatement au centre, puis disposeront leurs troupes en angle qui aura deux faces, dont l'une tirera à droite, & l'autre à gauche. Par ce moïen chaque angle du Bataillon quarré sera défendu de deux flancs, & de ses deux faces à lui, de façon que le quarré sera également fort par-tout, de quelque côté qu'on l'attaque.

Voilà, suivant moi, la meilleure, ou la seule bonne manière de renforcer les angles du Bataillon quarré; car il n'est pas question ici de mettre plusieurs hommes l'un derrière l'autre pour renforcer cet angle, comme l'on feroit un bastion bien épais pour résister à l'effort du canon, mais il est question d'augmenter le feu qui doit défendre les angles, ce qui ne se peut que par le moïen des flancs.

Former le Bataillon quarré en marchant.

Supposons le Bataillon marchant sur trois divisions, ce qui est par manche: il faut commencer par faire ferrer les rangs de chaque division jusques à la pointe de l'épée, & ne laisser d'intervalle entre la première division & la deuxième qu'environ la moitié de leur front. Ensuite l'on fait présenter les armes, ou les mettre sur le bras gauche, comme l'on veut, & on partage la deuxième division par le milieu. Cela fait, on fait arrêter la première division, & l'on fait faire un quart de conversion à

à droite à l'aîle droite de la seconde division, & un à gauche à l'aîle gauche de la même division, en même tems & par un seul commandement.

Par ce moïen la gauche de la demi-division, qui a tourné à droite, se joint avec l'aîle droite de la première division, & la droite de la demi-division qui a tourné à gauche, se joint de même avec l'aîle gauche de la première division; ce qui forme trois côtés du quarré. Le quatrième est formé, en faisant un peu serrer la troisième division, dont les aîles se joignent aussi avec la droite & la gauche des demi-divisions, qui ont fait le quart de conversion. D'abord que tous ces côtés sont joints, il faut que la troisième division fasse demi-tour à droite pour faire face en dehors.

Quant à ce qui est de faire marcher, arrêter, ou autre chose, tout cela se fait comme au Bataillon quarré de pied ferme. Pour remettre le Bataillon en colonne, il faut faire faire par un seul commandement demi-tour à gauche aux deux demi-divisions qui s'étoient séparées; ensuite, encore d'un seul commandement, la demi-division de la droite fera un quart de conversion à gauche, & la demi-division de la gauche un à droite, toutes deux en même tems, pour se joindre.

Quand cela sera fait, on commandera à la deuxième division & à la troisième de se remettre, ce qu'elles feront toutes deux en même tems par un demi-tour à gauche; ce qui les remettra dans la même situation qu'elles étoient avant que d'avoir formé le Bataillon quarré, & on pourra continuer la marche. Si le Bataillon marchoit sur quatre divisions, & qu'on

qu'on voulût former le quarré, il faudroit que la seconde division fit toute entière un quart de conversion à droite, pour joindre son aîle gauche avec la droite de la première division: la troisième division continueroit de marcher lentement, jusques à ce qu'elle fût arrivée à la place qu'occupoit la première; là elle feroit un quart de conversion à gauche, pour joindre son aîle droite avec la gauche de la première division: la quatrième ferreroit, jusques à ce que sa droite & sa gauche joignissent la droite & la gauche des divisions qui ont fait le quart de conversion; ensuite elle feroit un demi-tour à droite pour faire face en dehors.

Pour mettre le Bataillon en Colonne.

Il faut d'un seul commandement faire faire demi-tour à gauche à la deuxième & à la troisième division en même tems; ensuite on commande, *A droite & à gauche faites le quart de conversion. Marche.* Il faut avertir les Soldats qu'au premier *Marche*, il n'y aura que la troisième division qui fera son quart de conversion à droite, & qu'au second *Marche*, la deuxième division fera le sien à gauche.

Après cela on fera faire d'un seul commandement demi-tour à droite aux trois dernières divisions en même tems, par le moien duquel elles se remettront chacune comme elles étoient avant que d'avoir formé le Bataillon quarré.

On peut former le Bataillon quarré, étant en marche, ou en colonne, sur telle quantité de divisions que ce soit.

Par exemple, s'il y en avoit cinq, on en partageroit une en deux, & on joindroit une moitié à la première division, & l'autre moitié à la dernière; ensuite la deuxième & la troisième feroient des quarts de conversion dits ci-dessus, & tout le reste de même. S'il y avoit six divisions ou plus, l'on feroit joindre la seconde entière à la première, & la dernière à la pénultième; puis toutes les divisions qui seroient entre la première & la dernière, seroient partagées par le milieu, & chaque demi-division de la droite feroit son quart de conversion à droite, & celles de la gauche le feroient à gauche; ce qui formeroit le Bataillon quarré. Pour se remettre en colonne, on feroit faire d'un seul commandement demi-tour à gauche, à toutes les demi-division de la droite & à toutes celles de la gauche en même tems: ensuite celles de la droite feroient un quart de conversion à gauche, & celles de la gauche en feroient un à droite, aussi par un seul commandement à toutes les divisions en même tems, par le moïen de quoi elles se rejoindroient, & le reste s'acheveroit comme est dit ci-dessus.

Marcher, les armes présentées.

Si on veut faire marcher le Bataillon les armes présentées, on fera mettre la bayonnette

O

au

au bout du fusil. Comme c'est un signe de combat, aussitôt que le Major en aura fait le commandement trois Capitaines passeront à la queue du Bataillon avec la moitié des Sergens, & les autres se posteront sur les ailes des rangs; les Drapeaux se mettront entre le second & le troisième rang, à chacun desquels il y aura un Sergent attaché, pour suppléer au défaut de l'Enseigne, ou pour le soutenir dans l'occasion. En marchant dans cette situation, les Officiers, Sergens, & Soldats auront les armes présentées; les Soldats doivent porter le fusil droit devant eux, les bras étendus, & les remettre présentées à chaque fois que le Major dira *Halte*. On peut dans cette situation faire encore plusieurs quarts de conversion. Pendant tous les mouvemens les Tambours battront la Charge.

Pour simuler une retraite, le Major dira *Demi-tour à droite*. A ce commandement les Tambours battront la Retraite: les Officiers qui portent des spontons, laisseront trainer la lance derrière, & les Sergens celle de leurs halberdars; les autres Officiers & Soldats passeront leurs fusils du côté de l'épée. Puis on marchera dans cet état pendant quelque tems; ensuite le Major disant *Halte, remettez-vous*, tous feront demi-tour à gauche, & remettront leurs armes présentées, & le Bataillon retournera à la charge, comme ci-devant.

Les Colonels & les Chefs de Bataillon peuvent être à cheval, pour pouvoir se porter par-tout où ils jugent à propos, pour faire manœuvrer l'un ou l'autre des Bataillons de leurs Régimens: c'est-à-dire lorsque les Régimens sont en bataille devant l'ennemi; mais lorsque

lorsque le Bataillon est formé en quarré, ils doivent se tenir dans le vuide qui est au centre, parce que de-là ils peuvent tout voir.

Il est bon aussi d'accoutumer dans les Exercices les Officiers à retrouver leurs postes, & les Soldats à reprendre leurs rangs & leurs files, après que quelque charge vive & mêlée avec l'ennemi a mis le Bataillon en confusion, ainsi qu'il arrive ordinairement. Pour cet effet le Major dira: *Le demi-rang de la droite à gauche; le demi-rang de la gauche à droite.*

Ce commandement étant exécuté, il dira, *Marche*; alors les demi-rangs marcheront en dedans, en passant chacun dans leurs intervalles. Quand la gauche de l'aîle droite sera vis-à-vis de la gauche de l'aîle gauche, & que par conséquent la droite de cette dernière sera vis-à-vis de la droite de la première, le Major dira *Halte*, puis *Remettez-vous*, pour faire face, & ensuite *Demi-tour à droite, Marche*. A ce commandement le Bataillon marchera en desordre jusqu'à cent ou deux cens pas, ou jusqu'à ce qu'ils entendent les Tambours appeler, lesquels le Major aura fait rester auprès de lui pour ce sujet. Au bruit des Tambours, tous reviendront en courant & les armes présentées, pour reprendre leurs rangs & former le Bataillon à l'endroit où le Major sera posté pour le rallier. Le lieu qu'il choisit pour cet effet, doit toujours être différent de celui où étoit le Bataillon avant que d'être brouillé, & il doit mettre aussi le front d'un autre côté, afin de causer plus d'embarras aux Soldats, & les accoutumer par ce moien à reprendre leurs postes de quelque côté que ce soit. Cette habitude leur est très nécessaire, comme je l'ai dit, pour

se rallier après quelque rude charge, ou après qu'un Bataillon a été poussé & rompu; mais comme on ne se trouve point dans cette situation sans qu'il en ait coûté la vie à quelqu'un, le ralliement étant fait, on doit remettre les rangs égaux avant que de retourner à la charge.

Depuis que l'on a donné des bayonnettes aux Soldats, ils ne se servent plus guères de leurs épées; cependant comme cette arme a toujours été, & est encore à mon sens celle avec laquelle on peut se défendre contre son ennemi le plus aisément & le plus promptement, surtout dans la mêlée, si on juge à propos de faire charger le Bataillon l'épée à la main, le Major dira *Passéz vos fusils en bandoulière*. Ce commandement s'exécutera comme nous l'avons marqué à l'Exercice de la grenade. Il dira ensuite, *Tirez vos épées*; ce qui s'exécutera, comme il est marqué au même article: puis il dira *Marche*.

Quand on est en présence de l'ennemi, & qu'on est sur le point de le charger, on doit obliger les Soldats de laisser sur le terrain où l'on est en bataille, tout ce qu'ils portent qui pourroit les embarrasser pendant le combat, ne leur permettant seulement que de prendre leur pain, supposé qu'ils en aient, pour un ou deux jours tout au plus, afin que s'il falloit poursuivre l'ennemi un peu loin, comme il peut arriver, ils aient de quoi subsister en attendant leurs sacs, auprès desquels on peut laisser quelques malingres pour les garder.

Toutes les différentes manières de charger se réduisent ordinairement à trois principales, qui sont :

De pied ferme, allant aux ennemis, & en retraite.

Pour charger de pied ferme, le Bataillon étant rangé sur trois ou sur quatre rangs de hauteur (il vaudroit mieux sur trois, mais puisque c'est l'usage en France de ranger les Troupes sur quatre rangs quand l'on veut faire l'Exercice, ou combattre, je m'en tiendrai à cette méthode) il faut commencer par faire ferrer les trois derniers rangs jusqu'à la pointe de l'épée, ensuite diviser tout le Bataillon par pelotons en nombre impair, afin qu'il y en ait un qui fasse le centre, devant lequel le Commandant se poste: ce peloton ne tirera point, mais conservera son feu.

On y place aussi les Drapeaux entre le deuxième & troisième rang, chacun avec deux Soldats choisis, pour aider particulièrement à les défendre en cas de besoin. Après cela, on poste les Officiers, ou les Sergens qui doivent commander les pelotons, chacun à la droite du sien, en commençant par le premier de l'aîle droite jusqu'au centre, & depuis le centre jusqu'à la dernière division de l'aîle gauche, chaque Officier à la gauche de son peloton. Ils doivent tous être dans le premier rang des Soldats, n'ayant que la moitié du corps en dehors. Il n'y a que le Commandant seul qui doive être à deux pas en avant du premier rang des Soldats, pour pouvoir donner ses ordres plus facilement,

& voir tout le front de son Bataillon. Cette manière de poster les Officiers doit toujours être observée, quand une Troupe est en bataille un jour de combat, pour ceux qui doivent être à la tête.

Mais les Officiers & les Sergens qui sont mis derrière le Bataillon, doivent former une ligne entre eux, à un demi-pas du dernier rang des Soldats. Le Bataillon étant ainsi rangé & en bataille, devant aller à l'ennemi, on doit faire mettre aux Soldats la bayonnette au bout du fusil, & porter le fusil sur le bras gauche, chaque Officier étant, comme je l'ai dit ci-dessus, dans le premier rang des Soldats, & faisant observer un grand silence, pour être prêt à exécuter tous les ordres qui pourront leur être donnés. Le Major doit être à cheval à l'aîle droite du Bataillon, & les Aides-Majors à l'aîle gauche, lesquels galopperont de tems en tems par derrière, pour contenir le Bataillon. La Troupe étant disposée de cette manière, on la fera marcher en avant très lentement, observant de ne point se rompre jusqu'à l'endroit où l'on voudra charger. Là s'étant arrêtée, l'Officier commandant le premier peloton de la droite dit *Préparez-vous*. Alors les Soldats présentent les armes, tenant le bout du fusil fort haut & le chien bandé, & tout d'un tems à ce même commandement le premier & le deuxième rang mettent genou droit en terre, & chaque Soldat du troisième rang croise ou passe sa jambe gauche en dedans de la droite du Soldat qui est devant lui, & se tient le corps un peu panché en devant; chaque Soldat du quatrième rang avance aussi le pied gauche entre les jambes de celui du troisième

sième rang qui est devant lui ; de sorte qu'étant en joie, les fusils des Soldats qui sont aux trois derniers rangs, passent par dessus l'épaule droite de ceux qui sont devant eux. Ensuite cet Officier fait mettre en joie ; & lorsqu'il fait tirer, celui qui commande le premier peloton de l'aîle gauche dit au sien *Préparez-vous*. Quand le premier de la droite retire les armes, le troisième de la droite dit *En joie*. Quand celui-là dit *Tirez*, le troisième de la gauche dit *Préparez-vous* ; quand le troisième de la droite retire les armes, le troisième de la gauche fait mettre en joie, & lorsqu'il tire le cinquième de la droite dit *Préparez-vous* ; quand le troisième de la gauche retire les armes, le cinquième de la droite dit *En joie*, & quand il tire le cinquième de la gauche dit *Préparez-vous* : & ainsi tous les pelotons du Bataillon feront successivement la même chose jusques au centre. Quand ceux-là auront fini, le deuxième de la droite commencera, ensuite le deuxième de la gauche, & puis le quatrième de la droite & le quatrième de la gauche, aussi jusques au centre. Cela fini, le premier peloton de la droite qui aura tiré le premier, recommencera, & puis le premier de la gauche ; & les autres pelotons suivront comme la première fois. On continuera de charger de cette manière, tant qu'il sera nécessaire, observant que le peloton du centre ne tire point.

Si un Bataillon se trouvoit n'être pas appuyé de quelque autre Troupe, ou que l'intervalle fût trop grand, les premiers pelotons des aîles ne tireroient point ; mais ils garderoient leur feu pour défendre les flancs en cas

de besoin. D'abord que chaque peloton a tiré, les Soldats renversent leurs armes du côté gauche, en ôtant la main droite; & sans changer de place, ils rechargent promptement & se remettent les armes présentées. L'on peut commencer à charger par quel peloton l'on veut; cela dépend de celui qui commande, observant cependant de laisser toujours un peloton qui ne tire point, entre deux qui tirent: mais la manière la plus usitée est d'en prendre un par la droite, & un par la gauche.

Il faut sur toutes choses bien recommander aux Soldats le silence & l'attention; ce qui est de la dernière importance, principalement lorsque l'on est devant l'ennemi. Il faut aussi bien avertir les Officiers qui commandent les pelotons, de tout ce que chacun aura à faire, afin qu'ils ne se brouillent point lorsqu'ils chargeront; mais qu'ils fassent leur devoir avec tranquillité & avec le plus d'ordre qu'il leur sera possible. Si l'on vouloit beaucoup ménager le feu du Bataillon, on pourroit ne faire tirer de chaque peloton que deux rangs à la fois: on commenceroit en ce cas-là par les deux derniers, & on feroit pour tout le reste la même manœuvre dite ci-dessus.

Remarque.

Quand j'ai dit qu'il falloit marcher à l'ennemi fort lentement, il faut entendre que ce ne doit être seulement que jusqu'à ce qu'il ait fait sa décharge, ou qu'on en soit à 30. ou 40. pas; car alors il faut doubler le pas, & rompre le silence en criant *Tue, tue*, & se jeter ensuite à corps

corps perdu sur lui ; ou après lui avoir fait effuier une décharge, la bourre dans le ventre, se servir de la bayonnette & tuer tout ce qui résiste, jusqu'à ce que par sa fuite on voie que la bataille est gagnée. Dans ce cas il est glorieux de donner quartier à ceux qui le demandent, & même à ceux qui ne le demandent pas, lorsqu'ils sont sans armes & par conséquent sans défense. Nous parlerons plus amplement de ce point dans la suite, au Traité de l'Armée en Campagne.

Charger, allant à l'ennemi.

Le Bataillon étant en bataille, divisé comme j'ai dit ci-dessus, & marchant très lentement, le fusil sur le bras gauche avec la bayonnette au bout, l'Officier commandant le premier peloton, ou le deuxième de la droite, (cela dépend de la situation où l'on se trouve) dit à son peloton *Préparez-vous*. Alors ils présentent les armes, bandent le chien, & marchent cinq pas en avant hors du Bataillon. Au cinquième pas le premier & le second rang mettent genou droit en terre, & le troisième & quatrième se postent comme en chargeant de pied ferme. Ensuite l'Officier fait mettre en joie ; & lorsqu'il dit de tirer, le peloton de la gauche qui doit marcher, part : soit le premier, ou le deuxième, il avance aussi cinq pas, & au cinquième il se jette genou droit en terre. Quand le premier de la droite retire ses armes, celui de la gauche fait mettre en joie, & lorsqu'il tire, celui de la droite, soit le troisième, ou un autre, dit

dit *Préparez-vous*, lequel marche en avant, & fait comme les autres. Enfin on continue à manœuvrer tout comme si on chargeoit de pied ferme; de sorte qu'à mesure qu'un peloton a tiré, celui qui doit sortir se prépare, & tous les pelotons, hors celui du centre, font successivement la même chose qu'en chargeant de pied ferme, avec cette différence seulement que ceux qui doivent charger marchent cinq pas en avant hors du Bataillon.

Pendant que les pelotons qui chargent vont en avant, le Bataillon continue toujours sa marche très lentement. Alors les Officiers doivent sur-tout bien prendre garde à leur droite & à leur gauche, pour que les ouvertures des pelotons qui sont sortis du Bataillon pour charger, ne se resserrent, afin que quand le Bataillon arrive dans l'endroit où le peloton qui a tiré se trouve, ce peloton puisse rentrer dans sa place sans confusion; ce qui sera très facile, puisqu'il n'avance que de cinq pas de plus que le Bataillon. Cette manière de charger paroîtra un peu difficile & confuse, allant à l'ennemi, puisque quand cinq ou six pelotons ont chargé, tout le Bataillon paroît ébranlé & facile à rompre. A ceci je reponds premièrement, qu'il ne faut charger de cette façon qu'avec une Troupe bien disciplinée & bien exercée; & en second lieu, qu'on ne charge ainsi que quand on remarque du désordre dans l'ennemi, ou lorsqu'il commence à plier, & qu'on le veut poursuivre.

Cette manière de charger l'ennemi, quand il commence à se rompre, en détachant quelques pelotons, est sans contredit la meilleure, parce que le feu de ces pelotons l'empêche de
se

se rallier; & supposé qu'il pût venir à bout de le faire, & qu'il se mit en devoir de résister en faisant face, le Bataillon qui le poursuit en ordre, conserve toujours son avantage sur l'autre, qui doit, malgré son ralliement, être dans une grande confusion: ainsi il n'aura pas beaucoup de peine à le rompre une seconde fois, en le faisant charger de pied ferme. Ensuite, si on lui peut encore une fois faire tourner le dos, on pourra le poursuivre, en détachant quelques pelotons après lui pour le charger, dont le nombre sera plus ou moins fort suivant que l'occasion le demandera, observant néanmoins de contenir le gros du Bataillon toujours en ordre, en suivant l'ennemi de près, sans permettre que les Soldats s'arrêtent ou s'écartent pour piller; ce qui a quelquefois causé la perte d'une bataille, dont on croioit le gain assuré. Quand on a perdu l'ennemi de vue & que l'on se trouve à portée, on peut alors laisser ramasser aux Soldats les dépouilles des morts, qui est un butin qui leur revient légitimement.

Il y a une autre manière d'attaquer l'ennemi, si l'on étoit bien sûr de la valeur des Soldats, ou qu'on remarquât en eux une grande envie d'en venir aux mains, comme il arrive quelquefois; ce seroit de marcher toujours très lentement en avant, & de conserver son feu sans laisser tirer un seul coup, jusques à ce que l'on fût au plus loin à quinze pas de l'ennemi, s'il étoit possible. Il faudroit alors faire mettre genou en terre aux deux premiers rangs, & faire une décharge de tout le front du Bataillon; & sans lui donner le tems de se reconnoître, ni de se
remet-

remettre du desordre que cette décharge lui auroit causé, foncer dessus incontinent après la décharge, la bayonnette au bout du fusil.

Charger en retraite.

Je suppose toujours le Bataillon au même ordre, & rangé comme j'ai dit ci-dessus, divisé par pelotons, marchant fort lentement, & faisant la retraite; c'est-à-dire tournant le dos à l'ennemi. Si l'on étoit poursuivi, & que l'on voulût empêcher l'ennemi d'approcher de trop près, l'Officier commandant le deuxième peloton de la droite ordonnera à ses Soldats demi-tour à droite, lesquels en le faisant présenteront les armes, s'ils ne le font déjà, & le troisième & quatrième rang mettront le genou droit en terre dès qu'ils seront tournés, & les quatre rangs ensemble banderont le chien du fusil. Le premier & le deuxième rang se posteront, tout comme le troisième & le quatrième doivent être, en chargeant de pied ferme, coucheront, en joüe, & tireront tout comme j'ai dit ci-dessus. Quand le peloton aura tiré, l'Officier commandant le deuxième de la gauche fera aussi faire à son peloton demi-tour à droite, comme le premier a fait, en faisant mettre de même en tournant, genou droit en terre au troisième & quatrième rang. Ensuite il fera mettre en joüe, & tirera environ dans le tems que le premier peloton se relevera; car dès que celui-ci retirera les armes, les deux rangs qui avoient le genou droit en terre, se releveront, & les quatre rangs seront

tous

tous ensemble demi-tour à droite, & marcheront pour retourner à leur place, en rejoignant le corps du Bataillon, qui continue toujours sa marche, mais très lentement.

Quand le peloton de la gauche, savoir le deuxième, aura tiré, le quatrième de la droite fera aussi demi-tour à droite, & chargera de la même manière que les précédens ont fait.

Quand celui-là aura tiré, le quatrième de la gauche en fera de même, & enfin tous les pelotons du Bataillon feront, s'il est nécessaire, la même manœuvre, & chargeront comme les deux premiers ont fait, & dans le même ordre que s'ils chargeoient de pied ferme, avec cette différence, que les pelotons qui voudront charger, feront demi-tour à droite pour tirer, & que quand ils auront tiré ils feront encore un demi-tour à droite pour marcher & rejoindre le corps du Bataillon, derrière lequel il y aura par ce moïen-là toujours du feu.

Il faut conserver le feu des deux pelotons de l'aîle droite & de l'aîle gauche, parce qu'une armée qui se retire marchant assez souvent en desordre, on a les aîles des Bataillons découvertes; car les distances ne sont pas trop bien gardées alors: ainsi il est bon d'avoir un feu de réserve, au cas que l'on soit pris en flanc.

Quand on divise un Bataillon par pelotons, il faut faire attention au nombre d'Officiers & de Sergens qui s'y trouvent, afin qu'il y ait, le plus qu'il sera possible, un Officier & un Sergent à chaque peloton. S'il n'y avoit pas assez d'Officiers, il faudroit choisir les Sergens que l'on connoitroit les plus entendus, pour commander les pelotons qui n'auroient point d'Officiers: en ce cas-là on donne aux Sergens
ceux

ceux qui approchent du centre, étant de grnd importance que les pelotons qui sont les premiers de l'aîle droite & de l'aîle gauche, soient commandés par des Officiers, même des meilleurs. Si malheureusement l'Officier commandant un peloton est tué, son Sergent doit incontinent prendre sa place pour continuer à le commander, jusques à ce que l'on y ait pourvû.

Tirer par rangs en avant.

Pour faire tirer par rangs, le Major doit d'abord commander au Bataillon de présenter les armes. Il doit dire ensuite, *Fusiliers, apprêtez-vous*, puis, *Premier rang en joie, tirez, retirez vos armes*. Ensuite, afin que le rang qui a tiré aille gagner la queue du Bataillon, & que celui qui le suit vienne prendre sa place pour y faire aussi sa décharge, si les files sont ouvertes à un pas de distance il dira au rang qui a tiré *Demi-tour à droite, gagnez la queue du Bataillon*: à ce commandement, ce rang, après avoir fait le demi-tour, passera le fusil du côté de l'épée, & à celui de *Marche*, il passera à la queue par les intervalles de files; en même tems les trois autres rangs marcheront en avant pour remplir le terrain. A mesure que chaque rang sera arrivé sur le terrain du premier, le Major lui fera faire sa décharge, & marcher ensuite comme ci-dessus, jusqu'à ce que par cette manœuvre le premier rang se retrouve à sa place. Si au contraire les files sont serrées, & que par conséquent les rangs ne puissent pas passer entre leurs in-
ter-

tervalles pour aller prendre la queue du Bataillon, il faut diviser les rangs en deux parties, & y mettre un Sergent pour en marquer la séparation, afin que l'une par la droite, & l'autre par la gauche, puissent, filant sur les ailes, aller prendre la queue du Bataillon. A cet effet le Major dira au rang qui a tiré *A droite & à gauche, gagnez la queue du Bataillon, & puis Marche.* A ce commandement les Soldats passent de même le fusil du côté de l'épée, & filent par les ailes pour aller former un rang à la queue; les Soldats de la première file de la droite ou de la gauche, observent de se poster derrière ceux du même côté, & ainsi des autres, chacun sur leur chef de file. La même manœuvre se peut faire en arrière comme en avant: supposé qu'il fût nécessaire d'y porter le feu, il n'y a qu'à faire faire demi-tour au Bataillon, & faire tirer le dernier rang, qui devient alors le premier, & ensuite les autres, comme ci-dessus.

Charger par rangs entiers de tout le front du Bataillon.

Il faut faire serrer les trois derniers rangs jusques à la pointe de l'épée, faire présenter les armes à tout le Bataillon ensemble, & faire mettre la bayonnette au bout du fusil si l'on veut. Ensuite on dit *Préparez-vous:* à ce commandement tous les Soldats du Bataillon entier bandent le chien du fusil, & les trois premiers rangs qu'on a eu soin de bien avertir, mettent tous le genou droit en terre; après
ccla

cela on avertit encore qu'il n'y a que le quatrième qui doit tirer, & on commande à celui-là *En joue, & Tirez.* Quand on lui fait retirer les armes, le troisième rang doit incontinent se lever, puis on lui commande de mettre en joue & de tirer : quand il retire les armes, le deuxième rang se leve, & fait comme les précédens ; & lorsque celui-là retire les armes, le premier rang se leve, couche en joue, & tire. D'abord que les Soldats ont retiré leurs armes, ils doivent, sans changer de place, tourner le bout du fusil du côté droit, & vite recharger ; après quoi, les armes présentées, ils se remettent d'eux-mêmes sans en être commandés : c'est à quoi il faut les accoutumer, & à toutes sortes de manières de charger.

Si l'on vouloit, on pourroit faire tirer deux rangs à la fois ; en ce cas ce seroient les deux derniers qui tireroient les premiers, le premier rang & le deuxième resteroient genou droit en terre, & le troisième rang panche-roit un peu en avant, pour que chaque Soldat du quatrième rang pût tirer par dessus l'épaule droite de celui qui seroit devant lui au troisième rang.

Quand ces deux-là auroient fait leur décharge, & qu'ils retireroient leurs armes, les deux premiers rangs se releveroient brusquement, coucheroient en joue, & tireroient, aiant soin, comme j'ai dit, de faire aussi un peu pancher les Soldats du premier rang en avant, pour que ceux du deuxième puissent tirer par dessus l'épaule droite.

Décharge générale en avant.

Pour faire une décharge générale en avant le Major doit dire, *Que le premier rang ne bouge, serrez vos rangs en avant à la pointe de l'épée, & puis, Marche.* A ce commandement les trois premiers rangs marchent en avant, chaque Soldat venant se poster derrière son chef de file. Le Major dit ensuite, *En joue :* à cet ordre le premier rang met un genou en terre, le second se courbe, le troisième est à demi courbé, & le quatrième se tient droit ; alors il dit, *Tirez, retirez vos armes, & Rangs remettez-vous.* A ce dernier commandement les trois derniers rangs font demi-tour à droite, & à celui de *Marche*, les Soldats passent le fusil du côté de l'épée, & vont le mettre sur leur terrain : lorsqu'ils y sont arrivés, ils font demi-tour à gauche pour faire face, & rechargent leurs armes.

Pour faire une pareille décharge en arrière, le Major commande au Bataillon de faire demi-tour à droite : après quoi les trois premiers rangs doublent sur le dernier, qui est alors le premier ; puis ils tirent, & se remettent comme ci-dessus.

La Défense des Retranchemens.

C'est ce qu'il y a de plus difficile à la guerre, que de défendre un Retranchement, & qui a pour l'ordinaire le plus de difficulté à réussir ; car quel que soit l'avantage que le poste donne sur celui qui attaque, il est très sûr qu'un Soldat
 P placé

placé pour se défendre, est rarement si animé que celui qui attaque.

Cependant, comme le principal de cette manière de se défendre consiste dans le grand feu que l'on fait pour abîmer, s'il est possible, l'ennemi, avant qu'il soit dans le fossé, & le mettre hors d'état de continuer son attaque, je vais dire de quelle manière celui qui se trouvera commander un Bataillon en pareil cas, pourra faire, & le disposer de sorte qu'il fasse un feu continuel & de grand front.

Il faut ranger tout le Bataillon sur trois rangs, le long du Retranchement que l'on doit défendre, & on le divisera par pelotons, comme est dit ci-dessus aux autres manières de charger. L'Officier qui commandera chaque peloton, se postera, chacun dans le milieu ou centre du premier rang du sien; au lieu que ci-devant il étoit à l'aile. Tous les Soldats auront la bayonnette au bout du fusil, & les armes présentées, les rangs à deux bons pas l'un de l'autre, pour éviter la confusion.

Quand l'on verra l'ennemi à une juste portée, & qu'on voudra commencer à charger, les Officiers qui commanderont chaque peloton de tout le Bataillon, commenceront tous à la fois à faire tirer la droite de leur premier rang, qui, dès qu'elle aura fait sa décharge, défilera par sa droite, & ira se ranger derrière le troisième rang: incontinent le deuxième prendra la place que le premier occupoit, & le troisième celle du deuxième; ainsi chaque demi-rang occupera alternativement la place l'un de l'autre. D'abord que l'Officier a dit à son premier rang de droite *En joue*, son premier demi-rang de gauche se préparera; de manière que

que quand la droite aura tiré, la gauche couchera en jôie, & tirera dans le tems que le demi-rang de droite défilera.

Quand le premier demi-rang de gauche aura tiré, il défilera aussi par sa gauche; & passant dans les intervalles qu'il doit y avoir, environ de deux pas d'une division à l'autre, il ira se ranger derrière le troisième rang, comme la droite avoit fait: le deuxième demi-rang de gauche prendra d'abord la place qu'occupoit le premier, & le troisième celle du deuxième; ainsi ces demi-rangs iront tour à tour à la charge, comme ceux de droite. L'Officier qui commande chaque peloton, aura soin de régler ses commandemens de manière, que quand il dira à son demi-rang de droite de coucher en jôie, celui de gauche se préparera; que lorsque le demi-rang de droite tire, celui de gauche couche en jôie; & enfin quand le demi-rang de droite défile, celui de gauche devra tirer: on continuera cette manœuvre tant qu'il sera nécessaire. Si les Soldats rechargent promptement leurs armes, ils seront toujours prêts à tirer quand ils auront regagné la place du premier rang, parce qu'un Soldat peut charger son fusil dans l'intervalle qu'il faut pour tirer cinq coups l'un après l'autre.

Si cette manœuvre est bien réglée, & qu'il n'arrive point de confusion dans le Bataillon, on pourra avoir un feu continuel.

On peut aussi tirer derrière un Retranchement par le moien de la contre-marche par files; ce qui se fait de la manière que je l'ai dit ci-devant en parlant des contre-marches: mais il faudroit alors, pour avoir un feu continuel, que le Bataillon fût rangé sur six rangs; ce que

l'on ne fait guères derrière un Retranchement, parce qu'il faut occuper un grand front.

L'attaque des Retranchemens.

On peut attaquer un Retranchement en deux manières, ou du front du Bataillon, ou en colonne.

Quand c'est de tout le front du Bataillon, il faut faire ferrer les trois derniers rangs jusques à la pointe de l'épée, laisser les files un peu ouvertes, poster les Officiers & les Sergens comme il a été dit ci-dessus, faire mettre la bayonnette au bout du fusil & le porter sur le bras gauche, ou marcher en cet ordre d'abord que l'on sera à portée du feu de l'ennemi. On doublera le pas, sans toutefois se rompre, parce que c'est depuis cette distance jusques à ce que l'on soit sur le bord du fossé, qu'on perd le plus de monde sans faire grand mal à l'ennemi, qui a dans ce moment-là tout l'avantage sur ceux qui attaquent; ainsi il est question de passer vite ce mauvais pas. Si les Soldats portent des fascines, il les tiendront devant eux sur le bras gauche, comme leurs fusils: à mesure qu'ils arriveront au bord du fossé, ils les jetteront dedans, & ceux des derniers rangs tendront les leurs à ceux du premier.

Il faut sur toutes choses empêcher les Soldats de tirer, jusqu'à ce qu'ils aient passé le fossé & soient sur la Berme, ou sur le haut du Retranchement: alors on fait sa décharge de tout le front du Bataillon en même tems, & on fonce sur l'ennemi, la bayonnette au bout du fusil; s'il a eu la fermeté d'attendre.

Je dis qu'il faut empêcher les Soldats de tirer, en allant à l'attaque du Retranchement : cela n'empêche pas que l'Officier qui commande le Bataillon, ne puisse faire tirer quelques pelotons pour inquiéter l'ennemi ; mais il faut toujours conserver le gros du feu, pour quand on sera monté sur le Retranchement.

Quand on l'aura gagné, il faut d'abord s'appliquer avec soin à ranger le Bataillon en bon ordre, & lui faire reprendre ses rangs, où il sera sans doute arrivé beaucoup de confusion en donnant l'attaque ; car souvent des Troupes qui ont perdu un poste, viennent pour le reprendre : & comme c'est alors le désespoir, ou le point d'honneur, qui les fait revenir à la charge, ces attaques sont plus violentes que de coutume ; ainsi l'on seroit facilement repoussé hors du Retranchement, si l'on n'avoit eu la précaution de ranger d'abord le Bataillon en bon ordre, pour non seulement soutenir l'effort de l'ennemi, mais le prévenir en marchant à lui, sans lui donner le tems de se rallier.

Il faut aussi avoir soin de commander, avant l'Attaque, un certain nombre de Soldats avec des Officiers, qui auront des outils, pour que quand le Bataillon sera entré dans le Retranchement, ils puissent, sans perdre de tems, se mettre à jeter le Parapet dans le fossé, & faire une pente de la Contrescarpe, pour que la Cavalerie puisse aisément passer ; ce qu'il importe extrêmement de faire le plutôt qu'il est possible.

Si l'on pouvoit faire entrer trois Bataillons dans le Retranchement, il faudroit, dès qu'ils y seroient, que l'un marchât droit en avant de tout son front, & les deux autres, l'un seroit

un quart de conversion à droite, l'autre le feroit à gauche: cela couvriroit tout-à-fait les flancs de la colonne, qui entreroit & donneroit le tems à la Cavalerie de passer, & empêcheroit absolument la ligne des ennemis de se rejoindre dans cet endroit-là.

Si au lieu de Retranchemens, il y avoit des hayes à passer pour aller à l'ennemi, il faudroit détacher trois pelotons de Grenadiers, ou de fusiliers choisis, qui marcheroient devant le Bataillon avec des haches, ou serpes, pour couper les hayes, afin que le Bataillon pût passer par l'ouverture qu'ils auroient faite, l'une devant le centre, la seconde devant la droite, & l'autre devant la gauche du Bataillon.

Pendant que les Grenadiers coupent la haye, on fait tirer quelques pelotons dans les intervalles, pour que l'ennemi ne puisse pas facilement les empêcher. Mais en ces sortes d'occasions il faut expédier la besogne le plus vite qu'il sera possible, observant cependant l'ordre tant que l'on pourra; car c'est de là que dépend ordinairement le succès.

Attaquer un Poste, ou un Retranchement, en colonne.

Je suppose le Bataillon marchant en colonne, l'on fera doubler une de ses divisions, il n'importe laquelle, moitié à droite & moitié à gauche de la première; ces deux demi-divisions laisseront entre la première division, à côté de laquelle elles auront doublé, un intervalle aussi large que leur front.

Lorsque le Bataillon sera à portée de charger,

ger, les deux demi-divisions tireront par rang pour inquiéter l'ennemi, tandis que la première attaquera, en doublant un peu le pas. Si cette division est repoussée, la moitié fera un quart de conversion à droite, l'autre moitié un à gauche, & iront ainsi regagner, en marchant lentement par les intervalles qu'il y a entre les demi-divisions qui ont doublé & le corps du Bataillon, ils iront, dis-je, regagner la queue du Bataillon, où cette division se reformera, & continuera de suivre celles qui la précéderont.

La deuxième division qui dans l'attaque doit suivre la première de très près, chargera l'ennemi dès que l'autre lui aura fait place; & si elle est repoussée, elle fera aussi ses quarts de conversion à droite & à gauche, & ira gagner la queue du Bataillon, où elle se remettra comme avoit fait la première. La troisième division chargera ensuite; & si elle est repoussée, elle fera comme les deux précédentes. Enfin toutes les divisions du Bataillon chargeront ainsi l'une après l'autre; & comme elles peuvent revenir plusieurs fois à la charge sans confusion, il faut de toute nécessité que l'ennemi plie, quelque résistance qu'il fasse.

Dès qu'une division aura pû percer, les Officiers auront soin de la suivre de près; & si le terrain le permet, en arrivant ils feront d'abord ranger le Bataillon en bataille, toujours en faisant doubler une division par la droite de celle qui sera entrée la première, & une par la gauche, en continuant ainsi jusqu'à ce que tout le Bataillon soit rangé: on pourra, à mesure que le Bataillon se formera, faire un feu proportionné à la défense de l'ennemi. Il faut aussi faire marcher très lentement, à moins qu'il n'y eût

eût un second Retranchement, qu'il seroit plus facile d'emporter, tandis que l'ennemi est en déroute par la perte du premier; auquel cas, sans lui donner le tems de se reconnoître, il faudroit le suivre de près.

Ce que j'ai dit ci-dessus pour attaquer un Retranchement en colonne, peut se pratiquer tout de même avec plusieurs Bataillons, en les rangeant tous l'un derrière l'autre, & faisant ainsi une colonne de dix ou douze Bataillons, chacun desquels feroit son attaque de tout son front; & quand il seroit repoussé, il se partageroit en deux, une moitié passeroit par la droite de la colonne, l'autre moitié par la gauche, & iroit ainsi regagner la queue; là il se reformeroit, & puis continueroit de marcher en avant, à mesure que ceux qui seroient devant lui, avanceroient.

Ce seroit suivant moi la meilleure manière d'attaquer un Retranchement, car il me paroît bien difficile qu'un poste puisse tenir contre une attaque, faite par une dizaine de Bataillons qui iroient l'un après l'autre à la charge, & chacun desquels pourroit y retourner plusieurs fois.

Il faudroit aussi avoir soin de poster sur la droite & sur la gauche de la tête de la colonne, un Bataillon de chaque côté, qui tireroit continuellement pour inquiéter l'ennemi, & pour couvrir les demi-Bataillons qui passeroient dans les intervalles pour gagner la queue de la colonne: on mettroit ces deux Bataillons à une cinquantaine de pas du corps de la colonne, pour que les Troupes qui auroient chargé, pussent passer dans cet intervalle sans confusion.

Manière de défiler.

Après qu'on a fait les évolutions que nous venons de détailler, si le Commandant ordonne de défiler on peut le faire de deux façons : la première, en faisant marcher le Bataillon divisé par manches, demi, ou quart, l'une après l'autre ; la seconde, en les mettant toutes à la fois en mouvement, par un quart de conversion par divisions, pour former tout d'un coup la colonne. Cette dernière façon doit être préférée, quand le terrain le permet. De quelque manière que l'on défile, il doit y avoir des Officiers à la tête de chaque division, & des Sergens sur les aîles des rangs, du côté que sera celui devant lequel on défile ; les Tambours doivent être, moitié entre le second & le troisième rang de la tête, & moitié entre le second & le troisième rang de la queue. La Compagnie des Grenadiers marche à la tête & devant le Bataillon, le Capitaine à la tête avec le Sous-Lieutenant qui est un pas derrière lui, & le Lieutenant à la queue. Le Colonel est à la tête de la première division, le Lieutenant-Colonel à côté de lui à la longueur du sponçon, & derrière eux la moitié des Capitaines, aussi à la longueur du sponçon, qui formeront un rang. L'autre moitié en formera un autre à la queue, suivi par le Capitaine du piquet, qui marchera avec sa troupe après le Bataillon, faisant un corps séparé, comme la Compagnie des Grenadiers le fera à la tête. Le premier Capitaine se mettra au rang de la tête, le second à celui de la queue, le troisième à la tête, le quatrième à la queue, & ainsi du reste. Quant au deu-

xième, troisième & quatrième Bataillon, le Commandant marchera à la tête après la Compagnie des Grenadiers, les Capitaines formeront un rang, ensuite en se partageant à la tête & à la queue, comme au Bataillon-Colonel & à tous les Bataillons, les Subalternes se mettront dans les autres divisions, & les drapeaux à la tête de la division du centre.

Les divisions par manche sont composées de la troisième partie du Bataillon; les demies de la cinquième, & les quarts de la neuvième: telles qu'elles aient été marquées, les Officiers qui sont à leur tête en doivent occuper tout le front, à distance égale entre eux, celui qui est à la droite étant vis-à-vis l'intervalle de la première & de la seconde file de son côté, & celui qui est à la gauche, de même, tous à deux pas du Soldat; de sorte que le rang touche presque le talon du sponton.

Si le terrain ne permet pas de mettre toutes les divisions en mouvement par un seul commandement, le Major les fera défiler l'une après l'autre, observant de ne faire marcher la seconde, qu'après que le premier rang de la première aura débordé le front du Bataillon de la longueur de deux hallebardes, afin qu'il lui reste l'intervalle nécessaire, après qu'elle aura tourné au même endroit où les rangs de la première auront fait leur quart de tour; ainsi de suite jusqu'à la dernière: il faut qu'il y ait toujours un Sergent, qui marque avec le talon de son hallebarde le lieu où le premier rang a tourné, afin que la colonne se trouve droite.

Pour mettre toutes les divisions en mouvement par un quart de conversion, le Major dira *A droite par manche (demie, ou quart) faites un*

un quart de conversion. Marche: à ce commandement le premier rang marchera trois pas en avant fort lentement, & en même tems les trois derniers marcheront un peu plus vite pour réduire leur distance à moitié, afin que le tour se fasse plus aisément. Au signe que le Major fait aux Tambours de battre aux champs, chaque division fait son quart de conversion pour former la colonne; les Grenadiers à la première division, observeront, aussi-tôt qu'ils ont fait leur quart de tour, de marcher un peu plus vite, environ vingt pas en avant, afin que les autres puissent prendre leurs intervalles, & les rangs leurs distances, lesquels se doivent prendre insensiblement en marchant.

L'intervalles d'une division à l'autre doit se régler sur le nombre des Soldats dont le front est composé; par exemple, s'il occupe trente pas en marchant, l'intervalles doit être de quinze pas, parce que la division qui précède, laissant seize pas de vuide quand elle fait son quart de conversion pour se mettre en bataille, cela fait le compte juste pour celle qui la suit: ainsi on ne sauroit se tromper, de quelque nombre que soit le front des divisions, en se réglant sur la moitié pour fixer leurs intervalles.

Si plusieurs Bataillons défilent en bataille devant un Prince, ou un Général, ils ne doivent laisser que quarante pas d'intervalles de l'un à l'autre; mais s'il s'agissoit de faire un mouvement pour se mettre en ligne par un quart de conversion du Bataillon entier, il faut en ce cas laisser cent vingt pas d'intervalles d'un Bataillon à l'autre, & avoir soin de les reprendre, si on ordon-

ordonnoit de se mettre en colonne pour faire encore le même mouvement.

*Salut & honneurs, dûs aux Souverains
& aux Généraux.*

Les fusnommés seront salués du sponton & des drapeaux, toutes les fois qu'ils verront l'Infanterie sous les armes.

Un Lieutenant-Général, qui commandera l'Armée en chef, ou dans une Province, sera salué deux fois seulement; savoir, la première en entrant en Campagne, & la seconde en sortant, & de même en entrant dans la Province, & en partant pour en sortir, ou si le Général le souhaite, la première & la dernière fois qu'il voit les Troupes.

Pour saluer du sponton de pied ferme, les Officiers occupant le front du Bataillon, comme nous l'avons expliqué ci-dessus, ils y auront le sponton à la main, ou le fusil avec la bayonnette au bout, suivant leur dignité, & ce à la main droite, le bras tendu à la hauteur de l'épaule, & le talon du sponton, ou la crosse du fusil, à demi pied du bout du pied droit: ils doivent avoir ce pied un peu plus tourné en dehors que le gauche, & le bras gauche étendu le long du corps. Lorsque la personne qui doit être saluée, approche du front du Bataillon, soit par la droite, soit par la gauche, l'Officier qui est le premier du côté d'où il vient, doit prendre ses mesures justes, pour qu'en le saluant, le bout de son arme tombe environ trois pas devant lui, afin qu'il soit directement vis-à-vis, quand il le saluë du chapeau;
tous

tous les autres Officiers doivent avoir la même précaution.

Le salut du sponton se fait en quatre tems : au premier, on fait à droite, & on met le sponton de biais, portant en même tems la main gauche sur la hampe, à trois pieds du talon ; au second, on pousse la hampe de la main droite, pour porter la lance près de terre, & on reporte en même tems cette main, les doigts étendus, près du talon ; au troisième, on relève le sponton pour le mettre de biais, & on a les bras dans la même disposition qu'au premier tems ; au quatrième, on fait à gauche, & on remet le sponton au premier état, portant aussi-tôt la main gauche au chapeau pour l'ôter, & faire ensuite une inclination de corps à celui qu'on salue, supposé que ce ne soit pas son Prince, parce que pour lui il faut seulement ôter son chapeau, & se tenir droit, sans s'incliner.

Les Officiers qui ont des fusils, mettront la bayonnette au bout du canon pour saluer, & feront avec cette arme les mêmes mouvemens que font ceux qui portent des spontons.

Ceux qui portent les drapeaux, auront le talon de la pique appuié sur la hanche droite, & tiendront leurs drapeaux un peu de biais en avant. Lorsque celui qui devra être salué passera devant eux, ils baisseront tous trois ensemble les lances jusqu'à terre, & les releveront ensuite ; après quoi ils salueront aussi du chapeau. A l'égard des Sergens, ils auront tous le chapeau bas, jusqu'à ce que celui qu'on salue ait tout-à-fait passé le front du Bataillon.

Si le salut se fait en Campagne, ou en quelque autre occasion où les Officiers-majors soient

soient à cheval, le Major se postera sur la droite du premier rang, & l'Aide-Major sur la gauche du même rang, où ils seront l'épée à la main, dont ils salueront; ensuite le Major le suivra, pour lui rendre compte de ce qu'il lui plaira de lui demander.

Salut en marchant.

La manière de saluer en marchant est à peu près la même que de pied ferme; la seule différence est, qu'il faut que les Officiers qui sont à la tête d'une division, réglent leurs pas & leurs mouvemens de sorte qu'ils saluent tous en même tems: pour cet effet, lorsque les Officiers sont environ à cent cinquante pas de celui qu'ils doivent saluer, en passant devant lui, ils mettent le sponton sur l'épaule tous ensemble, se réglant pour ce sujet sur celui qui a la droite, si celui qu'on doit saluer est à droite, & sur celui qui est à gauche, s'il est de ce côté. Le sponton se porte en défilant avec la main droite, de laquelle on empoigne la hampe par le milieu, en sorte qu'il soit dans l'équilibre. Il faut avoir le bras droit tendu, sans être trop ferré contre le corps: le talon du sponton doit être à quatre doigts de terre, on lui donne un peu de jeu en marchant, sans le passer en avant, ni le retirer en arrière, comme quelques-uns font mal à propos; le corps doit être droit, la tête levée, & le bras gauche étendu le long du corps.

Pour mettre le sponton sur l'épaule, afin de se disposer à saluer, on pousse la main qui le porte en avant, & dans un seul tems on le met

met à plat sur l'épaule droite, aiant le coude levé à la hauteur de l'épaule, comme ci-dessus : on marche en cet état d'un pas égal, lent & grave, & la tête levée, se réglant sur la droite, ou sur la gauche, pour saluer tous ensemble, comme nous l'avons dit. Ce salut pour le sponton se fait en quatre tems & quatre pas de marche : au premier, on fait à droite en tournant sur le talon gauche, & en même tems on porte le sponton devant soi à plat, & les bras étendus, portant la main gauche sur la hampe à trois pieds du talon; au second, on avance le pied droit vis-à-vis du gauche, on avance en même tems le gauche d'un demi-pas, on pousse aussi en même tems la lance du sponton jusque près de terre, en le soutenant de la main gauche, & tenant la droite étendue sur la hampe, à quatre doigts du talon; au troisième, on passe le pied droit à côté du gauche, & on relève le sponton, qu'on tient plat devant soi, comme ci-dessus; au quatrième, on remet le pied droit vis-à-vis le gauche, & on remet en même tems le sponton sur l'épaule, comme ci-devant; puis on porte la main gauche au chapeau, dont on salue en passant, observant, comme je l'ai dit, si c'est son Souverain, de ne point faire d'inclination, mais de passer droit & gravement, & de porter le sponton sur l'épaule, encore environ vingt pas au-delà.

Les Officiers qui portent des fusils, observeront les mêmes tems & les mêmes pas : mais pour dire vrai, il s'en faut de beaucoup que ce salut ait la même grace, parce que cette arme étant plus courte que l'autre, elle n'a pas l'éten-

l'étendue nécessaire pour que les bras soient dans une juste proportion.

Ceux qui portent les drapeaux, salueront en marchant comme de pied ferme, observant que ce soit sans s'arrêter, parce que cela retiendrait la division, à la tête de laquelle ils sont, & lui feroit perdre sa juste distance d'avec celle qui la précède.

On doit avoir soin, comme nous l'avons dit, qu'il y ait des Sergens, autant que cela se peut, sur toutes les aîles des rangs, du côté où est celui qu'on salue; ils doivent avoir le chapeau bas en marchant, jusqu'à ce que le Bataillon ait passé au moins vingt pas au-delà du lieu où se fait le salut.

Ce n'est pas seulement par le salut des armes & des drapeaux, qu'on rend aux Princes & aux Généraux les honneurs qui leur sont dûs suivant leur dignité, on les leur rend aussi par le bruit des Tambours, qu'on différencie suivant ce qu'ils sont. Cela ne se pratique que lorsque le Bataillon est formé, ou quand on monte la garde chez ceux à qui ces honneurs sont dûs, parce qu'en marchant les Tambours doivent toujours battre aux champs, indifféremment devant qui que ce soit que le Bataillon passe. Lorsqu'il est en bataille & de pied ferme, on ne doit battre aux champs que pour les Princes & les Généraux, ou Maréchaux de France; on appelle seulement pour les Lieutenans-Généraux & pour les Maréchaux de Camp, commandans l'Armée en chef; les Tambours ne battent point pour ceux qui sont à un moindre grade.

CHAPITRE CINQUIEME.

Attention qu'on doit avoir, quand un Bataillon sort d'une Garnison pour se rendre dans une autre.

Quand un Régiment doit partir, celui qui le commande, & tous les Officiers avec lui, doivent prendre toutes les précautions possibles, pour que la Troupe arrive où elle doit aller sans perdre de Soldats par désertion, & sans qu'elle commette de desordre dont le Souverain puisse recevoir des plaintes. Le premier soin du Chef en cette occasion, est de voir si tous les Soldats sont bien chauffés, & si entre ceux qui sont à l'Hôpital, il n'y en a pas qui soient en état de marcher, parce que le moins qu'on y en peut laisser est toujours le mieux, à cause du danger qu'il y a qu'ils ne rejoignent pas. Il faut laisser dans la Place un Officier avec deux Sergens pour y attendre l'entière guérison de ceux qui sont demeurés malades, afin de les en faire partir tous ensemble: cet Officier doit suivre la même route que le Bataillon a tenue, & visiter les Hôpitaux des lieux où il a passé, pour y prendre & conduire de même les Soldats qui pourroient y être restés malades. On ne doit pas oublier de prendre avant de partir, un certificat du Thrésorier, signé du Commissaire, marquant jusqu'à quel jour le Régiment a été païé dans la Place.

Q

Le

Le Régiment étant forti hors des barrières de la Place, on doit y mettre les Compagnies en haye, & n'en point partir qu'on n'ait fait rejoindre ceux qui y manquent. Lorsque tous y sont, on peut se mettre en marche de deux façons; savoir, en colonne de bataille, par quatre files, ou par quart de manche, & par Compagnies séparées les unes des autres. De quelque façon qu'on le fasse, il doit y avoir un Piquet de cinquante hommes, avec les Officiers, pour faire l'Arrière-Garde, & il faut avoir soin qu'aucun Soldat ne reste derrière, sous quelque prétexte que ce soit. Les Tambours doivent marcher ensemble avec le Tambour-Major à leur tête, à trente ou quarante pas du bataillon; il ne doit y en avoir qu'un qui batte pendant la marche, lequel est relevé par un autre de tems en tems.

Si on marche par quatre files, ou par quart de manche, les Officiers seront disposés comme nous l'avons ci-devant expliqué: mais si c'est par Compagnies, chaque Capitaine marchera à la tête de la sienne, les Subalternes à la queue, & les Sergens sur les aîles. Les Compagnies marcheront à cinquante pas les unes des autres, pour empêcher le mélange: ce mélange pendant les marches, ne laissant aux Officiers qu'une inspection générale, leur ôte l'attention particulière qu'ils doivent avoir sur les Soldats de leurs Compagnies; au lieu qu'en faisant marcher ainsi séparément chaque Compagnie, il ne peut s'échapper aucun Soldat qu'ils ne s'en apperçoivent, & qu'ils ne puissent par conséquent le faire rejoindre.

Quand on marche en pais sûr, les bagages doivent aller devant, avec une petite escorte, pour

pour aider en cas de besoin à passer les mauvais pas qui se rencontrent dans les chemins : ils portent pour cet effet les outils nécessaires. Mais s'il y a du danger par rapport aux Partis ennemis, il vaut mieux faire marcher les bagages à la queue du Bataillon, mettant le Piquet à l'Arrière-Garde. On peut aussi, s'il y a sûreté, faire marcher les éclopés devant, sous la conduite d'un Sergent, ou même d'un Officier, si le nombre en est considérable : celui qui est chargé de ce soin, doit répondre de ceux qu'il conduit ; & si dans la fuite de la route il s'en trouve d'assez incommodés pour ne pouvoir marcher, mais qui ne soient pas en assez grand nombre pour qu'on soit obligé de les laisser à l'Hôpital, on ne doit pas épargner les fraix d'une ou plusieurs voitures pour les transporter. Cette dépense se fait à fraix communs, de même que celle des voitures pour porter les bagages.

La Troupe étant à quelque distance du lieu qu'elle quitte, un Officier Major, chargé des ordres du Souverain, & quelques Sergens, prendront les devants pour aller faire le logement ; ils s'adressent pour cet effet aux Magistrats qui en sont chargés dans les lieux de passage, ou au Gouverneur, si c'est dans une ville de guerre. Ils doivent faire en sorte que tout soit prêt lorsque le Régiment arrive, l'attente étant fâcheuse aux Soldats, sur-tout quand ils sont mouillés.

On doit pendant la marche faire de tems en tems de petites haltes, tant pour faire reprendre haleine aux Soldats, que pour donner le tems de rejoindre à ceux que quelque nécessité indispensable a obligé de s'écarter. Lorsqu'on fait halte pour donner aux Soldats le tems de

manger, on doit, autant qu'il se peut, ne la pas faire dans les villes ou villages, tant pour éviter les desordres & les plaintes, que parce qu'ils trouvent plus facilement le moien de s'évader. Il vaut donc mieux que ce soit en rase campagne, choisissant pour ce sujet le bord de quelque ruisseau, ou de quelque fontaine. En y arrivant, on doit faire l'*Appel*, pour voir si personne ne manque.

Si au préjudice des défenses que le Chef a dû faire aux Soldats de s'écarter du Bataillon, & de commettre aucun desordre pendant la marche, quelqu'un néanmoins tombe dans ce cas, on doit l'en punir sur le champ, suivant que le cas le méritera.

Le Bataillon étant arrivé proche du lieu où il doit loger, on doit, avant que d'y entrer, le mettre en bataille, & obliger les Soldats de se mettre proprement: ensuite il faut les faire défilier par demi ou par quart de manche, & non par Compagnies séparées, parce que cette première façon de marcher est beaucoup plus parante que l'autre.

Lorsque le Régiment est entré, ils se mettent en bataille sur la principale place, où ils passent en revûe devant les Magistrats; après quoi celui qui est venu faire le logement, distribue les billets au Capitaine ou au Commandant de chaque Compagnie pour lui & pour sa Troupe, & l'on porte les drapeaux au logis du Colonel, ou autre Chef, avec l'escorte & les précautions que nous avons ci-devant marquées. Chaque Capitaine doit conduire sa Compagnie en bon ordre jusqu'à la porte de son logis, & l'y faire poser les armes au drapeau; & après avoir fait un contrôle du logement de ses Soldats, il doit le distri-

distribuer par portion aux Officiers subalternes & aux Sergens, afin que le soir, après la Retraite battuë, ils en aillent faire la visite pour voir si chacun y est retiré, & lui en rendre compte: après quoi, chacun peut aller à son logement.

Le Piquet de cinquante hommes, dont nous avons parlé, devant encore être de garde pendant la nuit, on demandera aux Magistrats quelque lieu pour le mettre à couvert, & on les avertira en même tems que les bourgeois & habitans trouveront à ce corps-de-garde tous les secours dont ils auront besoin, en cas que quelques Soldats fassent quelques desordres chez eux. On peut détacher de cette garde un Sergent avec dix hommes pour demeurer au logis du Colonel, tant pour y entretenir une sentinelle à sa porte, que pour qu'il puisse se servir de ce détachement pour remédier aux plaintes qu'il pourroit recevoir.

L'ordre étant donné, la Retraite battuë, le Capitaine de Piquet doit faire marcher des Patrouilles pour faire retirer les Soldats, qui pourroient être encore dans les ruës, ou dans les cabarets, & en même tems les Officiers subalternes, & les Sergens doivent faire leur visite, comme nous l'avons ci-devant marqué.

Les Tambours aiant le lendemain au matin battu toutes les ordonnances à l'heure qu'il leur a été ordonné, après que les Compagnies se seront renduës au logis de leur Capitaine, & que les drapeaux auront été repris chez le Colonel, & portés à leurs Compagnies, le tout conformément aux Règles ci-devant expliquées, les Compagnies marcheront suivant les mêmes Règles sur la principale place, où le Major
les

les attendra pour en former le Bataillon, après qu'on en aura fait l'*Appel*. Le Bataillon étant formé, on le tiendra en cet état pendant quelque tems pour voir si les Magistrats, ou autres habitans, n'ont point quelques plaintes à faire, attendu que les Soldats ne font ordinairement leur coup qu'en partant de chez leurs hôtes ; dans ce cas on doit en faire justice sur le champ. Ensuite le Colonel s'y étant rendu, lequel pour faire son devoir y doit être des premiers, on se mettra en marche, comme il a été dit.

Marches de nuit.

On ne sauroit trop éviter les marches de nuit, l'on y court risque de laisser en chemin & de perdre beaucoup de Soldats, à moins que tous les Officiers n'aient des attentions extraordinaires pour les contenir. Cependant il arrive de certains cas où le bien du service oblige de marcher la nuit, soit pour jeter des Troupes dans une Place menacée d'être assiégée, soit pour dévancer, surprendre, ou éviter l'ennemi.

En ce cas le Commandant du Bataillon doit redoubler sa vigilance, & mettre en usage celle des Officiers du Régiment. Après s'être muni de bons guides, & en avoir donné aux Officiers chargés de la conduite des équipages & des convalescens, il doit mettre le Régiment en marche, faire doubler les Officiers de serfiles, & faire commander la moitié des Officiers, tant Capitaines que Subalternes, pour marcher tout le long de chaque Bataillon à droite

droite & à gauche sur les aîles, lesquels doivent être relevés à minuit par l'autre moitié, afin que tous ces Officiers, conjointement avec ceux de serre-files, entourent le Bataillon de façon qu'aucun Soldat n'en puisse sortir, aiant soin de faire fouiller dans les hayes, maisons, mafures & autres lieux, où ils peuvent se glisser pendant les petites haltes que l'on est obligé de faire souvent, à cause des défilés & autres difficultés qui se rencontrent dans les chemins, sur-tout la nuit; ainsi il ne sauroit trop réveiller l'activité de tout le monde, faisant de tems en tems défiler le Régiment de la tête à la queue, & ordonnant aux Officiers Majors de faire souvent redresser & reformer les rangs qui peuvent s'être rompus. Il seroit bon d'avoir par Bataillon une grande lanterne pliante, garnie de toile, que l'on feroit porter au bout d'un bâton par un guide à cheval, ou par un domestique, pour éclairer le chemin, à moins que l'on ne fût à portée des ennemis, qui pourroient par ce moien vous découvrir; cette lueur facilite la marche & on avance au double.

Avec ces soins il contiendra sa Troupe & arrivera en force, au lieu que s'il se néglige, la plus grande partie de son Régiment cédera au sommeil, s'endormira, restera derrière, sera peut-être assommé par des païsans ou par des Partis ennemis, trouvera occasion de piller ou de déserter, enfin arrivera foible, en desordre, & hors d'état qu'on en puisse tirer utilité.

Campement en route, & à l'Armée.

Si au lieu de loger chez les bourgeois, on a ordre de camper, comme il se pratique en France, celui qui ira au Campement, après en avoir choisi le terrain, ou celui qui est destiné pour ce sujet, marquera le Camp suivant les règles ordinaires: pour cet effet il aura un cordeau, où sera marqué le front du Camp, la largeur des grandes ou petites rues, l'éloignement des faisceaux & des distances, où les Officiers & les Vivandiers doivent faire dresser leurs tentes, & les endroits des cuisines: on ne doit pas oublier aussi d'y faire construire des latrines.

Les Régimens ont différentes maximes pour aller aux Campemens. Les uns y envoient un Sergent par Compagnie avec l'Officier Major, & les autres un Soldat choisi, sous le nom de Fourrier, qui est chargé de porter le faisceau & la capotte d'armes, & auquel le Capitaine donne le pain double. Cette dernière manière est à mon avis la meilleure, parce qu'en y envoyant des Sergens, le Bataillon s'en trouve dégarni pendant la marche, qui est le tems où ils sont plus nécessaires pour y contenir les Soldats. De plus il peut arriver que pendant qu'on est allé au Campement, il survienne quelque occasion de combat: dans ce cas on seroit privé de ce grand nombre de Sergens, qui est encore très nécessaire; c'est pourquoi on doit sans hésiter, préférer les Fourriers. Il faut mettre un Officier subalterne avec un Sergent à leur tête pour les contenir ensemble dans leur marche, & pour former une garde, dont l'Officier
Major

Major qui va au Campement, puisse se servir pour poser des Sentinelles aux choses nécessaires qui se peuvent trouver sur le terrain qui est échu au Bataillon, & dont il est juste qu'il profite, comme fourrage, légume, bois, maison &c. Cette dernière précaution n'est nécessaire que lorsqu'on est à l'Armée; car on ne peut rien prendre pendant les marches en route, qu'en païant de gré à gré.

Les Capitaines doivent empêcher que les Soldats n'aient entre eux aucune dispute pour porter la tente, la marmite, les outils, ou autres menus ustensiles: chaque Soldat dans sa chambrée doit porter son contingent à son tour, aiant attention que l'on ne fasse pas porter la tente à ceux qui seront malades ou convalescens, desquels on doit passer le tour. Il faut qu'ils empêchent les Soldats de murmurer là-dessus, leur remontrant qu'ils auront la même douceur en pareil cas; sans cela, on court risque de perdre l'homme & la tente.

Les Sergens entendus engagent ordinairement les Soldats de la Compagnie à donner volontairement pendant l'hyver un sol par prêt, dont on fait une masse, qui sert à acheter un bidet pour porter les tentes; ce qui leur est un soulagement infini. Le Capitaine choisit un Soldat pour avoir soin de ce bidet, auquel il donne le pain double.

Un bon Capitaine doit, avant que d'entrer en Campagne, visiter sa Compagnie, voir si chaque Soldat a ce qu'il lui faudra, s'ils auront par chambrée tout ce qui leur fera utile; & lorsqu'ils n'auront pas eu la faculté de pourvoir à leurs besoins, il pourra leur faire la grace de leur avancer un écu ou deux par chambrée,

pour avoir du sel, du lard, de la graisse, du tabac, une gamelle, un baril, ou bidon de fer blanc, & autres petites choses semblables; ces petites attentions leur feront un bien infini.

Lorsqu'on est à l'Armée, on ne doit pas envoyer les tentes avec le Campement, parce qu'il peut arriver que le Général, changeant de dessein, fasse faire une contre-marche à l'Armée, & la fasse camper loin de l'endroit où il l'avoit premièrement ordonné: ce changement peut arriver, non seulement à cause des circonstances, ou de l'occasion; mais aussi par une ruse de guerre, dont nous parlerons en son lieu. Ainsi les Soldats courroient risque d'être long-tems sans avoir leurs tentes; c'est pourquoi les bidets qui les portent, doivent marcher sur la droite, ou sur la gauche du Bataillon, & non à la queue, à cause de l'embaras, & de l'intervalle que cela peut causer entre lui & le Bataillon qui le suit.

Règles pour marquer le Camp, & pour régler les grands & petits Cordeaux.

Nous allons enseigner ici les Règles les plus certaines pour alligner & marquer un Camp; quoiqu'on ne puisse en donner de positives, mais de générales; car le terrain que l'on doit occuper, ne permet pas toujours de s'étendre. Quelquefois il est très resserré, ou coupé de ravins, de chemins creux & de fossés, qui obligent à partager le Camp d'un Bataillon; ainsi, il faut le proportionner au terrain. Mais supposons que l'on donne un espace suffisant, il faut garder

garder des distances raisonnables : rien n'est plus difforme que de voir le Camp d'un Bataillon trop resserré, ou trop étendu ; pour éviter ces deux extrémités, voici comme il faut s'y prendre.

Il faut tendre un grand cordeau, & y attacher de distance en distance de petits morceaux de drap écarlate, ou autre couleur, pour marquer la place de la fourche de la première tente de chaque Compagnie, en donnant, savoir pour les petites ruës quatre pas, & pour les grandes dix-huit ; il se trouvera par l'espace que les encognures des tentes occuperont, que chaque petite ruë aura deux pas d'intervalle, & chaque grande seize. La Compagnie des Grenadiers sera campée seule à la droite du Bataillon. * L'on doit faire attention de laisser un intervalle suffisant pour que la Cavalerie puisse passer, au moins vingt Maîtres de front.

Le grand cordeau ainsi marqué, & l'allignement du Camp pris avec des haliebardes, on commencera à régler le terrain que doit occuper chaque Bataillon, y compris l'intervalle. Ensuite l'on tendra le cordeau, depuis sa droite jusqu'à sa gauche, bien directement sur les haliebardes qui servent d'allignemens, & l'on marquera le front de bandière de chaque Bataillon, Compagnie par Compagnie, avec des piquets ou fiches. Cela fait, on marquera avec le même cordeau la place des faisceaux des armes, qui se mettront à dix pas, ou trente pieds en avant du front de bandière, observant que la fiche du faisceau soit bien alignée vis-à-vis celle

* Quelques-uns l'adossent à la Compagnie Colonelle.

le de la fourche de la première tente. Afin que cela soit juste, l'on doit avoir un petit cordeau de la longueur de trente pieds, que l'on dressera avec une équerre, ou faite de cela, avec une carte à jouer, pour régler la distance & l'alignement sur le front de bandière: si cela est exécuté par la droite & par la gauche, les faisceaux se trouveront bien alignés sur leur Compagnie. Ensuite l'on marquera avec le grand cordeau l'alignement du fond du Bataillon, auquel on donnera la profondeur nécessaire, suivant les tentes que chaque Compagnie peut avoir. Chaque tente occupera deux pas, & il y en aura un d'intervalle d'une tente à l'autre. Il faut sur-tout observer d'aligner le fond sur le front de bandière avec tant de justesse, que la fiche de la dernière tente de chaque Compagnie soit alignée sur celle de la première, & sur celle du faisceau des armes. Cela fait, on alignera & on marquera la place des cuisines de chaque Compagnie, à dix pas du fond du Bataillon: ensuite l'on fera la même chose pour le terrain des tentes des Tambours & des Vivandiers, à dix pas des cuisines; celui des tentes des Officiers subalternes, à vingt pas de celles des Vivandiers; celui des tentes du Major & des Capitaines, à vingt pas en arrière de celles des Subalternes, & celui des tentes du Colonel & Lieutenant-Colonel, à vingt pas derrière celles des Capitaines.

Si le Régiment est campé en première ligne, l'on marquera le terrain de la garde du Camp à cent pas en avant des faisceaux des armes au centre de chaque Bataillon, & les latrines à vingt pas au-delà.

Outre

Outre cela, les Sergens de chaque Compagnie doivent avoir un petit cordeau particulier, où la place des tentes soit marquée, tentes par tentes. Il faut que ces cordeaux soient conformes les uns aux autres, & il ne doit pas être permis à aucun Sergent d'en changer la distance, quand bien même il manqueroit quelque tente par la foiblesse de sa Compagnie: en ce cas on laissera une place vuide dans le centre, & non à la tête, ni à la queue. Ainsi, dès que les Sergens, Fourriers, Caporaux, ou autres Chefs des Compagnies, seront arrivés dans le Camp, avant que les Soldats aient posé bas leurs havresacs, ils marqueront avec diligence les encognures de la première & dernière tente à un bon pas de la fiche, où doit être la fourche du milieu: puis, sur les encognures ils tendront leur cordeau du côté où la Compagnie doit faire face, pour marquer dans le terrain de leur rue celui de leurs tentes; ce qui sera fait en un instant. Quand le tems le permettra, les Sergens de Campemens marqueront par détail & par rues les places des tentes de chaque Compagnie, afin que cela soit fait quand le Régiment arrivera.

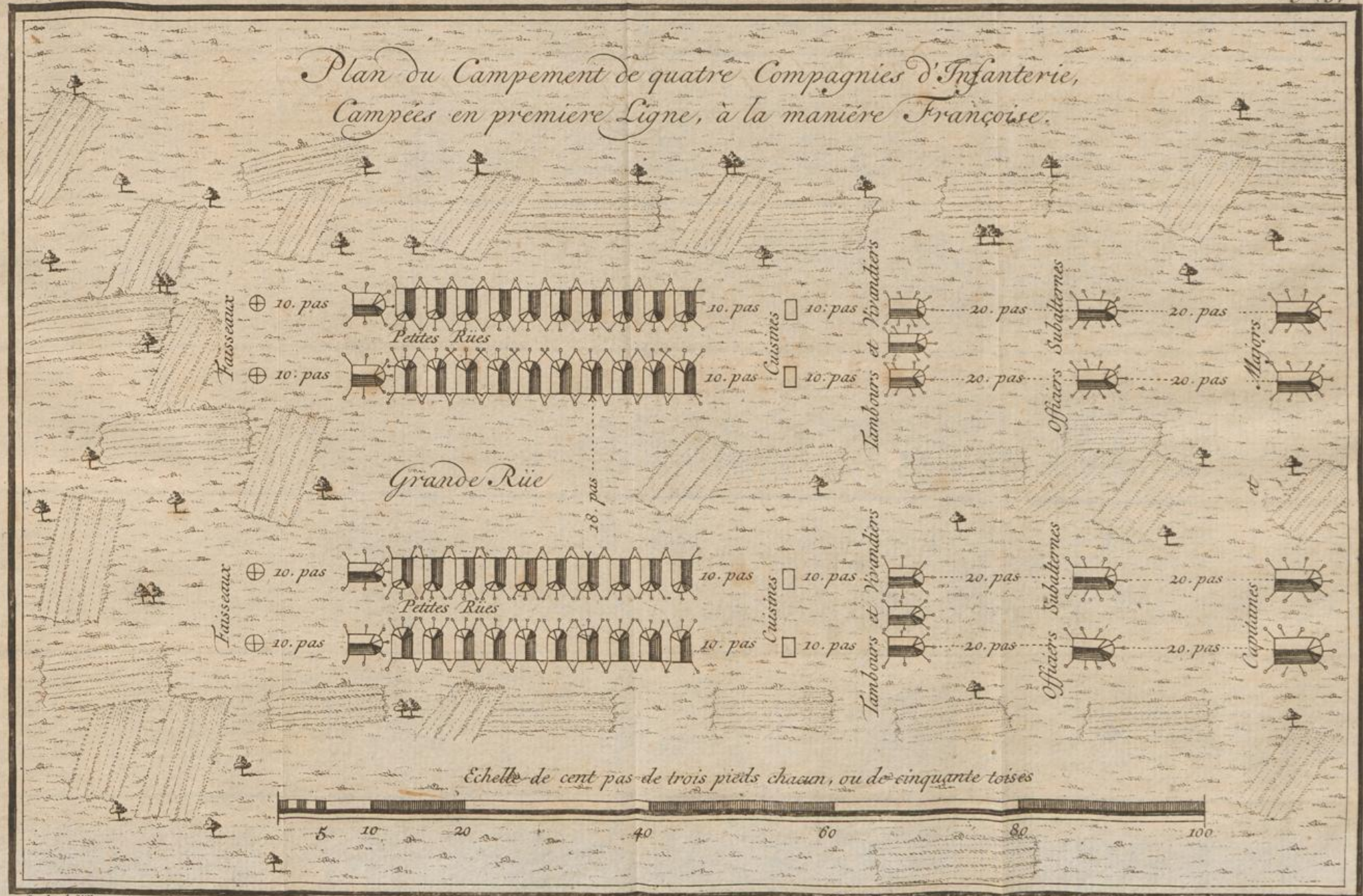
Il y a certaines occasions, où le Général de l'Armée, voulant fort étendre son Camp, fera donner beaucoup de terrain à chaque Bataillon; en ce cas il faudra compter le nombre de pas que contiendra celui qu'on doit occuper, & se régler là-dessus par un calcul de multiplication, pour s'étendre de même. Si le terrain qu'on doit occuper, est fort resserré, on se resserrera à proportion, & pour lors on ne se servira plus des marques faites au grand cordeau; il ne servira que pour alligner, & l'on marquera suivant le nombre

nombre de pas qu'on devra donner aux grandes ruës, & selon les supputations : on observera que soit que l'on étende, ou que l'on resserre un Camp, il faut le faire par les intervalles & par les grandes ruës, sans jamais toucher à la distance des petites, parce que les Compagnies adossées doivent toujours être jointes ensemble ; c'est ce qui donne la bonne grace à un Camp, & il n'est jamais mieux, ni si commode, que lorsque les grandes ruës sont spacieuses. Dès que le Camp sera marqué, ils doivent le garder jusqu'à ce que leur Régiment en ait pris possession, & en attendant, ils doivent empêcher que les Troupes ou les équipages ne marchent à travers ; ce qui dérange & arrache les fiches : il faut les faire passer par les intervalles.

On dira de plus, que si la Brigade dont on fera, doit fermer la gauche d'une ligne, les Bataillons qui la composeront, doivent camper en colonne renversée, c'est-à-dire que le Chef de Brigade fermera la gauche, & ensuite les Bataillons les plus anciens de cette Brigade ; mais les Compagnies des Bataillons ne doivent point se renverser, ni changer leur ordre naturel : il faut que leurs drapeaux Colonels soient à l'ordinaire à la droite de chaque Bataillon.

Il est à remarquer que dans les Troupes Impériales, Angloises, & Hollandoises, les Officiers - Majors de Campemens mettent avec eux un Fourrier par Compagnie, qui porte une petite banderole, sur laquelle on écrit le nom du Régiment & celui de la Compagnie, avec quoi il marque la place de la fourche de la première tente de sa Compagnie, sur laquelle il alligne & marque la place du faisceau des armes.

*Plan du Campement de quatre Compagnies d'Infanterie,
Campées en première Ligne, à la manière Française.*



Echelle de cent pas de trois pieds chacun, ou de cinquante toises

Bardet de Villeneuve inv. et delin.

mes & celle des autres tentes. Un Camp en est bien plutôt marqué, l'ordre en est meilleur, chacun en reconnoît mieux son poste, ou celui des autres, & il me semble qu'il ne peut y avoir dans cette méthode que du bon.

Le Camp étant marqué, le Major doit envoyer les Officiers subalternes de Campement au-devant des équipages & des convalescens; puis, aller au-devant du Régiment pour le conduire droit au Camp, ordonnant en partant aux Sergens de se tenir à la droite & à la gauche du Camp marqué pour chaque Bataillon, afin de montrer les intervalles aux Troupes & équipages qui arrivent, pour qu'ils y passent, & les empêcher au contraire de passer au travers, par la raison que nous avons dite ci-dessus.

Le Bataillon, arrivant dans le Camp, doit marcher par manche, demie, ou quart, suivant que le terrain le permet, tous les Officiers à leurs postes, & tous les Tambours battant aux Champs, comme nous l'avons expliqué aux Exercices. Lorsqu'il sera vis-à-vis le terrain où il doit camper, on l'y mettra en bataille, tournant le dos au Camp, & faisant face en avant. Quand il sera formé & dressé, le Major, ayant examiné si le Camp est bien, ordonnera au Piquet de demeurer sous les armes au lieu où il est, jusqu'à ce que toutes les tentes soient dressées, & que les Soldats soient revenus de la paille & du bois. Ensuite il fera les Détachemens, tant pour la garde du Camp, que pour celles de l'Armée, dites ordinaires, qui ont été demandées, & pour celle du Général, que le Régiment doit garder. Enfin il dira au reste du Bataillon, *Demi-tour à droite, présentez vos armes*: à ce commandement les Officiers &
Dra-

Drapeaux passeront à la queue du Bataillon, & à celui de *Marche*, les Tambours batront le Drapeau, chaque Compagnie ira poser les armes à son faisceau, & les Officiers iront à leurs tentes: les Enseignes observeront de mettre leurs drapeaux ensemble au centre du Camp, près desquels le Commandant du Piquet enverra aussitôt poser une Sentinelle pour les garder.

Tandis qu'une partie des Soldats s'occupe à dresser leurs tentes, une autre doit aller à la paille & au bois: pour cet effet on doit les y faire conduire par des Officiers & Sergens, lesquels doivent faire en sorte que tous s'en fournissent dans le même endroit, afin d'empêcher par ce moyen qu'ils ne s'écartent pour aller en maraude. Si l'on craint quelque Parti ennemi, on peut y mener une Troupe armée avec la permission du Brigadier, & on doit surtout faire en sorte de ramener tous les Soldats ensemble au Camp.

Les Soldats étant revenus de la paille, le Piquet ira se poster à la droite du Camp du Bataillon, où l'Officier qui le commande, aura soin de faire mettre une perche sur deux fourches, pour poser les armes des deux côtés, devant lesquelles on posera une Sentinelle: ensuite les Soldats du Piquet pourront aller à leurs tentes, observant d'y être toujours habillés, portant leurs épées & leurs bandoulières, afin d'être prêts au premier commandement. Si on doit rester plusieurs jours dans le même Camp, on fera faire un toit couvert de paille au-dessus de la perche, contre laquelle les armes du Piquet sont posées, pour les mettre à l'abri des injures du tems.

Le Piquet d'un Bataillon à l'Armée est un Détachement de cinquante hommes, commandé par un Capitaine avec un Lieutenant, un Sous-Lieutenant & deux Sergens. Il doit être toujours prêt à se porter par-tout où le Général l'ordonne, & non ailleurs; de sorte que si pendant la nuit ou le jour, il survenoit quelque allarme, le Piquet peut bien prendre les armes, mais il ne peut marcher sous quelque prétexte que ce soit, à moins que l'on n'en ait reçu l'ordre d'un des Officiers-Généraux de jour, auquel tous les Piquets de l'Armée sont subordonnés, comme nous l'expliquerons en son lieu. Ce Piquet ne prend les armes pour aucun Officier-Général, ni même pour le Souverain, lorsqu'il passe le long des lignes: les Soldats se mettent seulement en bataille sur quatre rangs, les Officiers à leur tête, & aiant leurs armes à terre entre leurs pieds, supposé que le tems le permette, autrement on doit les laisser sous le toit.

La garde du camp doit rendre aux Officiers-Généraux les honneurs qui leur sont dûs suivant leur dignité, tant par le port des armes, que par le bruit du Tambour; elle se mettra sous les armes pour le Souverain, les Princes & le Général de l'Armée: pour les Lieutenans-Généraux & les Maréchaux-de-Camp, elle prendra seulement les armes, & le Tambour ne battra point.

Les gardes, dites ordinaires, lesquelles sont postées autour de l'Armée, doivent prendre les armes dès qu'elles voient quatre ou cinq hommes venir à elles. Si après les avoir fait reconnoître, il se trouve qu'il y ait quelqu'un à qui les honneurs soient dûs, elles le recevront sui-

vant sa dignité, & comme nous venons de le dire.

A l'égard des autres gardes, tant du Souverain que des Princes & Officiers-Généraux, nous n'en parlerons point, parce qu'un Officier s'en instruit parfaitement quand il est en Campagne.

Dès que les Soldats auront achevé de camper, il faudra faire ballaier dans les rues, à la queue, à la tête du Camp, tout l'espace du front de bandière, aux faîteaux, & vingt pas en avant.

Le premier & le troisième Sergent de chaque Compagnie doivent camper avec la première chambrée, & le second avec la dernière; de façon qu'il y en ait toujours de campés à la tête & à la queue.

Toutes les chambrées doivent être également composées d'anciens & de nouveaux Soldats: en sorte que lorsqu'on en commande pour le service, il se trouve qu'il en marche de tous; & non pas que la moitié, ou toute une chambrée marche à la fois, cela peut donner occasion aux complots que les Soldats peuvent faire pour désertir. D'ailleurs cela cause souvent la perte de la tente & du bagage de ceux qui sont détachés, faute qu'il soit resté du monde pour les porter.

Les Sergens doivent tenir la main à ce que les Soldats s'accordent bien entre eux pour aller au bois, à la paille, à l'eau, au pain, à la viande, & aux autres choses utiles pour leur subsistance, réveillant les paresseux, mais aussi les obligeant à se soulager lorsqu'ils seront incommodés.

Après la Retraite battuë, les Sergens de semaine

ne doivent compter exactement les armes de leur Compagnie au faisceau, voir s'il en manque, & à qui elles appartiennent, afin d'en avertir promptement le Major & leurs Officiers. Les Sergens & les Caporaux de Piquet doivent assister à cette visite, pour consigner d'heure en heure les faisceaux aux sentinelles. Deux heures après la Retraite battüe, un Officier-Major ira faire éteindre les feux, & coucher les Soldats de leur Compagnie, fermer les tentes des Vivandiers, plier proprement les drapeaux & les coucher ensemble sur les petits chevalets, & faire couvrir les faisceaux.

La garde du Camp & celle du Piquet se montent immédiatement après que tous les Tambours de l'armée ont battu l'Assemblée : elles s'assemblent pour ce sujet à la tête du Camp, d'où le Major, après les avoir examinées & mises en bataille, les fait défiler pour aller chacun à leurs postes ; les gardes qu'elles doivent relever, les attendent sous les armes, celles du Camp en haïe, & celles du Piquet en bataille sur quatre rangs, l'une & l'autre cédant la droite à ceux qui les relevent. Lorsque les sentinelles sont relevées, & que la consigne est donnée, ceux qui descendent viennent se mettre en bataille à la tête du Camp, d'où on leur fait faire demi-tour à droite, puis présenter les armes, & les reporter au faisceau de leur Compagnie. Si le Régiment fournit une garde pour un Général, elle se doit assembler avec celle-ci, & la monter à la même heure. Quand le tems est beau, on doit, immédiatement après que les gardes sont montées, mettre les drapeaux déployés au front du Camp de chaque Bataillon, & les laisser voltiger, observant de met-

tre une sentinelle à chacun avec une hallebarde, & non son fusil. Les sentinelles doivent être fournies & entretenues par le Piquet, & les drapeaux doivent occuper tout le front à une égale distance l'un de l'autre; celui du Colonel se met à la droite.

Quand l'heure de l'ordre est venue, les Majors particuliers des Régimens, ou en leur absence les Aides-Majors, doivent aller chercher l'ordre chez le Major de Brigade, où il faut écrire avec exactitude tout ce qu'il dit, pour l'exécuter de même; ce qui étant fait, ils doivent l'aller porter à leur Colonel, ou en son absence, à celui qui commande le Régiment, pour recevoir les ordres qu'il peut avoir à donner; ensuite ils vont le distribuer aux Sergens.

Il y a plusieurs Régimens, où l'on appelle les Sergens à l'ordre avec la voix; ce qui cause de différens cris & fait un effet ridicule. La meilleure méthode & la plus conforme à la guerre, est de les faire avertir pour l'ordre par le son de la caisse du Tambour de Piquet, auquel on ordonne de rouler distinctement trois coups de baguette.

Le grand cercle formé, ainsi que nous l'avons dit au service de l'Infanterie dans les Places, les Officiers-Majors ne fauroient assez recommander aux Caporaux d'en faire éloigner tout le monde; car il ne doit rester qu'eux seuls au milieu du cercle. Alors celui qui aura été à l'ordre, expliquera en détail celui qu'il aura reçu, son livret à la main, afin de ne rien omettre; savoir les différens Détachemens que l'on doit fournir, les Officiers & Sergens qui y doivent marcher, avec toutes les circonstances nécessaires, réitérant très exactement les défenses
&

& autres choses qu'il faut recommander, tant sur la propreté des Soldats, que sur la régularité du service, sur-tout pour l'exactitude des Appels, sur lesquels on ne doit jamais se relâcher. Il doit encore se faire rendre compte des malades, de ceux que l'on enverra à l'Hôpital, de ceux qui en reviendront, & il commandera les Officiers subalternes pour aller en faire la visite; ensuite il donnera le mot & rompra le cercle.

On ne sauroit tenir une règle trop exacte dans le contrôle sur lequel on commande les Officiers, en sorte que personne ne marche qu'à son tour. Cet article est de conséquence, souvent il décide de la fortune ou du malheur d'un Officier: ainsi il faut que les Officiers Majors qui auront donné l'ordre, communiquent ce qu'ils auront fait, aux autres Officiers Majors de leur Régiment qui ne se feront pas trouvés au cercle, afin que leur livre soit toujours marqué également, & qu'ils puissent tous savoir commander avec justice les Officiers qui sont à marcher. Après la Retraite battuë, un Officier Major doit faire prendre les armes au Piquet, pour examiner s'il n'y manque personne; ensuite il les fera rentrer, & poser leurs armes au chevalet, s'il y a un bon abri pour les conserver de la pluye & que le tems le permette, sinon il leur ordonnera de les mettre chacun au faisceau de leur Compagnie, observant de leur recommander de ne se point deshabiller, & d'être très alertes à prendre les armes quand on appellera le Piquet. Après quoi il fera faire par les Sergens la visite des armes de toutes les Compagnies, on les couvrira de leur capotte, & on les consignera aux sentinel-

les, qui doivent être armées de fusils pendant la nuit: cela fait, il recevra du Sergent de Piquet les billets d'Appel, dont il ira rendre compte au Commandant du Régiment. Il fera la même chose à minuit & au point du jour, mais il ne leur rendra compte de ces deux Appels que le matin, à moins qu'il n'y ait quelque chose d'extraordinaire & qui mérite attention.

Dans les Régimens où il y a plusieurs Bataillons, les Tambours doivent battre tous ensemble les différentes ordonnances, le long du front de tous les Bataillons en allant & venant. Le signal pour battre se donne au centre de la première ligne, ou bien de la droite, où le plus ancien Régiment est ordinairement campé. Ce signal se donne par trois coups de baguette sur la caisse, auxquels un Tambour de chaque Régiment repond de suite l'un après l'autre jusqu'à la gauche des lignes; & aussi-tôt que la batterie commence au centre & à la droite, tous les Tambours battent la même ordonnance, comme il a été dit.

Quand toute l'Infanterie de l'Armée doit prendre les armes, les Tambours battent la Générale; mais quand il n'y a qu'une partie, ou que ce n'est qu'un Régiment seulement, ils battent aux Champs, ce qui signifie le premier. Dans l'une & l'autre de ces occasions, aussi-tôt que l'Assemblée est battue, ou même pendant que les Tambours la battent, les Compagnies prennent les armes, & se forment sur quatre rangs de hauteur entre les faisceaux & les premières tentes, pour former le Bataillon, dont les Officiers doivent occuper le front, comme il a été dit. Le Piquet passe en même tems sur la gauche, pour se ranger sur le même alignement:

ment : ensuite le Drapeau étant battu , & le Major aiant commandé de marcher , le Bataillon marchera soixante pas en avant , les Tambours battant encore le Drapeau.

Si c'est pour décamper , en ce cas , après que la Générale , autrement le premier , aura été battu , les Officiers & Soldats mettront leurs tentes à bas , & les Officiers feront charger & marcher leurs équipages , comme il leur a été ordonné en la forme qu'on le verra au Traité de l'Armée en Campagne. *

Ensuite , pour le mettre en bataille , & pour sortir du Camp , on fera ce que j'ai marqué dans l'article précédent. J'expliquerai aussi dans le détail de l'Armée en Campagne , les parties qui ne sont pas plus affectées à l'Infanterie qu'aux autres Troupes.

* La Tactique ou l'Art de ranger des Bataillons , & de faire faire à une Armée en Campagne tous les Mouvements qui conviennent suivant les différentes occasions.



CHAPITRE SIXIEME.

Abrégé du service ordinaire & journalier de la Cavalerie.

POUR être instruit à fonds du service de la Cavalerie, c'est une nécessité indispensable d'en posséder parfaitement les premiers principes, c'est pourquoi nous dirons qu'une Brigade de Cavalerie est composée tout au plus de cinq à six Régimens ; un Régiment, de deux, trois, ou quatre Escadrons ; un Escadron, de quatre Compagnies, depuis vingt-cinq Maîtres ou Cavaliers, jusqu'à cinquante, y compris le Trompette. Aujourd'hui chaque Régiment en France a son Mestre-de-Camp, & Lieutenant-Colonel en pied & en second, qui ont chacun leur Compagnie. Chaque Compagnie a son Capitaine en pied, qui la commande & qui lui fournit tout ce qui lui manque, un Capitaine en second, un Lieutenant en pied & un Lieutenant en second. Depuis que les Cornettes sont supprimés, elle a un Maréchal-des-Logis en pied, & un autre en second, avec quarante- & -un Cavaliers, y compris le Trompette ; chaque Compagnie Mestre-de-Camp doit avoir un Timballier. L'Etat-Major d'un Régiment de Cavalerie est composé de son Mestre-de-Camp, ou Colonel, Lieutenant-Colonel, Major, Aide-Major, Aumônier, Chirurgien.

Un

Un Cavalier doit être de bonne taille, fort & robuste; il faut qu'il soit habillé uniformement, botté proprement, & armé d'un bon mousqueton, de deux pistolets, buffes, bandoulière, ceinturon, & sur-tout d'une bonne épée, dont la lame à deux tranchans & large à proportion, doit être de deux pieds & neuf pouces de Roi au moins, non compris la garde & la poignée. Un cheval de Cavalier doit être haut d'environ quatre pieds fix à sept pouces, à mesurer depuis le fer du pied de devant du cheval, jusqu'à la racine du crin sur le gareau.

Il doit y avoir deux étendarts dans chaque Escadron. La lance en doit être de dix pieds moins un pouce, compris le fer qui est au bout d'enhaut, & la douille qui est à celui d'en-bas. Les Cornettes de Cavalerie & de Dragons ne font que baisser la lance des étendarts & la relever pour le *Salut*.

Le Major, ou Aide-Major fait le prêt au Maréchal-des-Logis de chaque Compagnie de son Régiment; celui-ci paie les Cavaliers tous les cinq jours en Garnison, & tous les dix jours en Campagne. En cas d'absence, ou maladie des Maréchaux-des-Logis, les Brigadiers sont obligés à ces mêmes fonctions: ils font le prêt aux Cavaliers, bien qu'il soit bon que les Capitaines le fassent de tems en tems; ils tiennent un état du nom & ancienneté des Cavaliers de leur Compagnie; ils les commandent à tour de rôle; ils tiennent la main à ce que les chevaux mangent l'avoine & boivent toujours à la même heure; ils vont à l'ordre chez le Major, le portent chaque soir à leurs Officiers & Compagnies; visitent les armes des Cavaliers

de garde, le Détachement & le Piquet, & avertissent sur le champ leurs Officiers, quand il y en a de commandés.

Quoique les Capitaines doivent connoître le génie & le caractère de chacun des Cavaliers de leur Compagnie, ils ne feront pourtant pas mal de régler leur chambrée, de concert avec leurs Maréchaux - des - Logis & Brigadiers, qu'ils doivent considérer toujours comme la base ou le principal fondement de leurs Compagnies. Une chambrée est composée de six ou huit Cavaliers, dont le plus sage est l'économe, à qui leur Capitaine ordonne de vivre pendant la Campagne à un ordinaire réglé, d'en faire les fraix également, d'en partager le bien & le mal, & de distribuer de la même manière à leurs chevaux le fourrage que chacun y apporte. Chaque chambrée doit être composée de la tête, du centre & de la queue de chaque Compagnie, afin que les Cavaliers ne soient pas tous commandés en même tems, & qu'il y en ait toujours quelqu'un pour avoir soin de la nourriture de leurs camarades absens, garder les équipages & les fourrages, donner à boire & à manger à leurs chevaux, & porter la tente de la chambrée.

Je passe ici sous silence la paie des Officiers de Cavalerie, tant en pied, qu'en second & réformés. Je dirai seulement que celle d'un Maréchal - des - Logis est de vingt - six sols & huit deniers par jour; celle d'un Brigadier, de huit sols, & celle d'un Cavalier de sept, moïennant quoi il se nourrit, tient ses armes nettes, entretient son équipage, fait ferrer son cheval, se fournit de bas, culote, linge, fouliers, & autres

tres menues réparations. Si son Capitaine lui en retient quelque chose, il est obligé de lui en tenir compte, aussi bien que des quinze francs de son ustensile des cent cinquante jours de son quartier d'hyver, qu'on lui distribue en cinq paiemens égaux, en entrant en Campagne, & avant que d'en sortir; c'est ce que le Cavalier appelle son écu de Campagne.

La ration de pain du Cavalier, pour laquelle on lui retient dix-huit deniers, ou deux sols en Campagne seulement, parce qu'il n'a point de pain en tems de paix, est de vingt-quatre onces.

La ration de fourrage de la Cavalerie est de quinze livres de foin, & de cinq livres de paille, ou de dix-huit livres de foin lorsqu'il n'y a point de paille, & de deux tiers d'un boisseau d'avoine, mesure de Paris.

Les Majors tiennent rang de Capitaine, du jour de la date de leur brevet, supposé qu'ils n'aient pas été Capitaines auparavant; s'ils l'ont été, ils gardent l'ancienneté de leur rang, & ils commandent un Escadron le jour d'un combat.

Les Aide-Majors ont rang de Lieutenant; & s'ils ont été Capitaines, ils gardent le rang de leur commission.

Les Régimens de Cavalerie ont toujours la droite sur ceux de Dragons. Les Maréchaux-des-Logis sont choisis parmi les Cavaliers qui ont dix ans de service, & les Brigadiers parmi ceux qui en ont six. Si un Capitaine de Cavalerie n'en a point de capable dans sa Compagnie, il en peut choisir dans les autres, en rendant un Cavalier à leur place.

Les Officiers & Cavaliers sont obligés de porter des cuirasses.

En

En France les Régimens du Colonel, du Mestre-de-Camp, & du Commissaire général marchent les premiers, & ensuite les Régimens Roïaux suivant leur rang d'ancienneté. Dans les Régimens Roïaux sont compris le Régiment de la Reine & ceux des Princes. Les Régimens des autres Seigneurs marchent & campent de même, suivant l'ancienneté de leur création.

Les Officiers de Cavalerie ont le commandement sur ceux d'Infanterie en dignités égales, par-tout où ils se trouveront ensemble à la Campagne, pourvû que ce soit dans des lieux ouverts; car dans les lieux fermés de murailles, portes, barrières, ou pont-levis, ou qui sont environnés de fossés, l'Infanterie y a le commandement sans difficulté.

Comme le détail particulier que nous avons fait des devoirs des différens Officiers d'Infanterie, peut être appliqué à ceux de Cavalerie, parce qu'ils y sont également sujets, nous n'en ferons point de répétition; il y a seulement de plus pour ces derniers, le soin qu'ils doivent prendre des chevaux, lequel est si essentiel, que pour peu qu'on s'en relâche, la perte de la Troupe s'ensuit infailliblement. C'est pourquoi tous les Officiers généralement doivent s'y employer avec la dernière exactitude, étant certain que de même qu'un Officier d'Infanterie est, pour ainsi dire, un membre inutile dans ce Corps s'il ne fait faire de bonnes recrues, & s'il n'est capable des autres soins que nous avons marqués, un Officier de Cavalerie est tout aussi inutile, s'il n'a pour les chevaux une si continuelle attention, que jamais il ne leur manque aucune des choses qui leur sont nécessaires; car le

le tort que la négligence sur ce point peut faire au service du Souverain, est très important, puisque dès qu'un cheval est éclopé, cela produit deux bouches inutiles, attendu qu'en même tems le Cavalier ne sert plus à rien. D'ailleurs, le Capitaine y est si intéressé, que sa fortune en dépend en quelque façon: il doit par conséquent y être si continuellement attaché, qu'on ne puisse lui reprocher de l'avoir laissé perdre par sa faute, ainsi qu'il est arrivé à une infinité de braves gens, mais qui n'ayant pas suivi ce principe nécessaire, se sont trouvés hors d'état de rétablir leur Troupe, & par conséquent obligés de l'abandonner, & quelquefois de se voir casser après de longs services.

Le premier soin que les Officiers doivent prendre pour que ce cas n'arrive pas, est de veiller à ce que la nourriture qu'on donne aux chevaux, soit bonne. Le Capitaine doit donc lui-même, autant qu'il le peut, être présent à la distribution qui s'en fait dans les Magazins, sans s'en rapporter sur ce sujet à son Maréchal-des-Logis, lequel pourroit être susceptible des présens que les Magaziniers font ordinairement à ceux qui sont chargés de recevoir les fournitures, afin de faire passer le mauvais avec le bon.

Après cette précaution, on doit veiller à ce que la ration entière soit donnée à chaque cheval, & cela aux heures marquées, faisant en sorte de se trouver à celle où on leur donne l'avoine, pour être sûr qu'elle leur a été donnée fidèlement. Le pansement qu'on fait aux chevaux étant pour ainsi dire une seconde nourriture pour eux, on doit veiller avec la même attention à ce que ce secours ne leur manque
jamais,

jamais, & cela aux heures marquées, observant de faire instruire pour cela les nouveaux Cavaliers, entre lesquels il s'en trouve souvent qui n'ont jamais fait ce métier. Lorsqu'il est question de mener les chevaux à l'abreuvoir, on doit le faire avec ordre : pour cet effet chaque Compagnie y doit aller ensemble, & non les unes après les autres, le Maréchal-des-Logis, ou au moins un Brigadier, marchant à la tête, & prenant soin d'y conduire les autres à petit pas, & les ramener de même; c'est en cette occasion qu'on peut mieux voir si les chevaux ont été bien pansés, s'ils sont bien ferrés, s'ils ne sont point boiteux, ou attaqués de quelque maladie. Non seulement les Capitaines & les autres Officiers inférieurs doivent les examiner en passant, mais aussi les Chefs & les Officiers-Majors du corps, lesquels, outre la visite des écuries, ne doivent jamais manquer à cette espèce de revûë, attendu que comme ils ne doivent pas manquer de réprimander ceux dans lesquels ils remarquent de la négligence, cela engage les uns & les autres à faire leur devoir.

Les Officiers subalternes doivent s'appliquer sans cesse à ces premiers soins, comme aussi à tous ceux qui peuvent contribuer au bien de la Troupe en général & à celui de leurs Capitaines en particulier; ils y sont obligés par les mêmes raisons que nous avons marquées en parlant des Officiers d'Infanterie, entre lesquels il n'y a aucune différence, si ce n'est, comme je l'ai dit, que les premiers ont un double ouvrage, puisqu'outre le soin des hommes, ils ont encore celui des chevaux. Ce soin dans la Cavalerie est le plus considérable, & même aussi
essen-

essentiel que celui des hommes dans l'Infanterie; car on trouve plus facilement des Cavaliers que des Soldats, & d'ailleurs l'entretien de ces premiers est établi de manière, qu'il n'est presque jamais à charge au Capitaine.

En parlant du service journalier de l'Infanterie dans une Place, nous avons marqué de quelle manière elle y doit être logée, avec les détails concernant la propreté des casernes, la distribution des lits & ustensiles, & l'Appel qui doit se faire des Soldats: toutes ces choses doivent être observées par la Cavalerie.

Lorsque le Régiment doit monter à cheval, les trompettes sonnent le *Boute-selle* à l'heure marquée: alors tous les Officiers doivent se rendre aux casernes, pour veiller à ce que les Cavaliers & les chevaux de leurs Compagnies soient dans l'état convenable; aussi-tôt qu'on a sonné *A cheval*, tous y doivent monter en même tems. On fait un Détachement d'un Cavalier par Compagnie pour aller chez le Commandant y prendre les étendarts & les timballes: quand ils sont arrivés, chaque Compagnie se met en marche pour aller au rendez-vous marqué. Celle du Mestre-de-Camp marche la première, & les autres de suite, suivant leur rang dans l'Escadron dont ils sont: chaque Capitaine marche à la tête de sa Compagnie, à la longueur du cheval de distance du premier rang, le Lieutenant à sa droite & le Cornette à sa gauche, mais un peu derrière lui, & le Maréchal-des-Logis marche à la queue. Lorsqu'on est arrivé sur la place, ou autre lieu, si c'est pour y passer en revûe les Escadrons se forment à trois de hauteur, ou bien chaque Compagnie borde la haye, suivant que le Commissaire le commande;

de ; après quoi le Major doit lui donner le livret, dans la forme que nous avons marquée. Pour les honneurs qui doivent être rendus au Gouverneur, au Directeur & Inspecteur général, ou autres Officiers - Généraux qui peuvent s'y rencontrer, on doit en user comme nous l'avons expliqué en parlant des Recrues.

En parlant de la manière de faire défiler les Gardes d'Infanterie, nous avons marqué de quelle manière celle de Cavalerie se forme sur la place d'armes, & de quelle manière elle doit défiler ; nous dirons donc seulement ici que leur principal corps-de-garde est ordinairement sur cette même place, aux entrées de laquelle ils doivent poser des vedettes, & être toujours prêts à monter à cheval pour se porter où l'on pourroit en avoir besoin, particulièrement contre les émeutes, séditions, ou autres desordres qui peuvent arriver dans une ville : pour ce sujet, ils doivent faire rouler des Patrouilles pendant la nuit ; ils doivent aussi envoyer des Détachemens aux portes ouvrantes pour le sujet que nous y avons marqué, & outre les gardes, on doit dans chaque Régiment commander un Piquet, qui se tient au quartier, prêt à monter à cheval.

Quand on appellera pour l'Ordre, les Maréchaux-des-Logis & les Brigadiers s'y rendront, & le recevront de la manière que nous l'avons dit pour l'Infanterie ; puis l'iront porter de même à leurs Officiers.

Le Conseil de guerre pour la Cavalerie se tient de la même manière & avec les mêmes formalités que nous l'avons dit à l'article de l'Infanterie ; en Campagne c'est le Major du
Régiment

Régiment qui fait les informations. Nous avons dit à l'article de l'Infanterie, que quand il n'y a pas assez d'Officiers d'un même Corps pour faire le nombre suffisant de juges, on en pouvoit prendre dans les autres Corps, soit Infanterie, Cavalerie ou Dragons: en ce cas, les Officiers du Corps dont est le criminel, prennent toujours la droite.

Si le Régiment reçoit l'ordre de partir pour changer de Garnison, pour passer d'une frontière à une autre, ou pour aller à l'Armée, & qu'il soit obligé pour ce sujet de faire une longue marche à travers le Roïaume, je ne puis lui proposer un plus sûr moïen pour le faire sans perte considérable, que celui que j'ai marqué pour le même sujet, à l'article de l'Infanterie, lequel lui convient également en toutes choses, n'y aiant que le soin des chevaux de plus. L'ordre ordinaire dans la Cavalerie étant de marcher par Compagnies, un peu séparées les unes des autres, chacune aiant ses Officiers à la tête & le Maréchal-des-Logis à la queue, il est aisé de contenir les Cavaliers; & cela d'autant plus facilement, qu'il n'est pas si aisé à un homme à cheval de s'écarter sans être vû, qu'à nos fantassins, qui sont si adroits à faire ces sortes d'éclipses, que les Officiers les plus vigilans y sont souvent trompés. D'ailleurs, les Cavaliers sont beaucoup moins friands de mairaudes; de sorte que la désertion seule étant à craindre, & d'ailleurs n'y aiant pas les mêmes inconvéniens pour conduire des gens à cheval, quelque tems qu'il fasse & quelque chemin qu'il y ait, comme pour conduire des gens de pied, cela fait que cet ouvrage n'est pas compté pour beau-

beaucoup dans la Cavalerie, au lieu qu'il est de la dernière conséquence dans l'Infanterie.

Un Officier Major étant allé au Logement avec les Maréchaux-des-Logis, ou Fourriers, comme je l'ai marqué, & le Régiment étant arrivé proche la ville ou le lieu où il doit loger, on forme les Escadrons; les Capitaines marchent à la tête de celui dont ils sont, & les Subalternes chacun à celle de leur Compagnie. Pour tout le reste, on en use comme je l'ai expliqué à l'article de l'Infanterie, tant pour la distribution des Billets, que pour la Garde, l'Appel, la Retraite, les Patrouilles, les voitures nécessaires, le départ du lendemain, la marche des bagages, des éclopés &c.; de même si au lieu de loger, il y a ordre de camper.

Service de la Cavalerie en Campagne.

Le Régiment étant arrivé dans le Camp, on forme les Escadrons si le terrain le permet, & on les fait marcher de front, les Officiers marchant chacun à leur poste, le Timballier battant & les trompettes sonnantes, jusqu'à ce qu'il soit vis-à-vis le terrain qu'il doit occuper. Lorsqu'il est arrivé, il se met en bataille, faisant face en avant & tournant le dos au Camp: il demeure en cet état jusqu'à ce que le Major ait vû si le Camp est bien marqué & dressé; après quoi, par un demi-tour à droite ou par caracols, chaque Compagnie se rend sur son terrain. Pendant qu'une partie plante les piquets nécessaires pour attacher les chevaux, l'autre dresse les tentes: en même tems on pose les étendarts au front

front du Camp, à chacun desquels on met une sentinelle.

De la manière de camper.

On ne sauroit presque déterminer une règle certaine pour camper parfaitement un Escadron : on y rencontre souvent des obstacles du côté du terrain, qui ne permettent pas toujours de s'étendre; quelquefois de la force, ou de la foiblesse des Régimens; ou enfin de l'ordre du Général de l'Armée, qui veut en certains tems que son Camp soit ferré, ou étendu en d'autres, & qu'il ne faut jamais étendre ou ferrer que par ses intervalles & ses grandes ruës. Ainsi, pour en parler en général & en prescrire pourtant une règle en particulier, supposons-nous tout l'espace dont nous pouvons avoir besoin : fixons, par exemple, les Compagnies à trente-cinq Cavaliers, & disons que pour que le Corps d'un Escadron soit bien campé, il faut lui donner soixante bons pas ou environ de front, non compris l'intervalle de sa gauche & l'Escadron immédiat & contigu, afin que par ce même intervalle un Escadron y puisse passer de front. Chacun sait qu'un pas est de trois pieds de Roi.

Les tentes des Officiers doivent être mises à la distance de vingt-cinq à trente pas de la queue de leur Compagnie, où les Mestres-de-Camp ne doivent jamais souffrir que les Maréchaux-des-Logis aillent camper, sous quelque prétexte que ce puisse être; car ils doivent toujours camper à la tête de leur Compagnie, les Cornettes à la queue, le Lieutenant après, le Capitaine ensuite, puis le Lieutenant Colonel, enfin

enfin le Mestre-de-Camp, & chacun dans sa place & alignement, pour éviter toutes sortes de disputes. Ils ne doivent pas non plus tolérer aux Officiers de leur Régiment d'aller se loger dans des maisons écartées, parce que leur première obligation est de camper à leur Régiment: cependant, quoique le Brigadier doive camper à sa Brigade, il pourra néanmoins en choisir une dans son étendue, & le Major de Brigade une autre auprès de lui; s'il y en a davantage, le surplus sera occupé par les Mestres-de-Camp des Régimens, sur le terrain desquels les maisons seront situées, pourvu qu'elles ne soient pas marquées pour des Officiers-Généraux. Quand ces Mestres-de-Camp seront absens, les Lieutenans-Colonels, ou Commandans de Régiment laisseront à leurs équipages un endroit, ou une écurie pour six chevaux; en cas qu'il y ait encore des maisons de reste, le Major doit en avoir une, par préférence aux Capitaines.

Deux Cavaliers par Compagnie seront commandés chaque jour pour la garde de l'étendart, que l'on pose à la tête du Camp de chaque Régiment, où l'on garde aussi les timballes.

Les gardes de l'étendart seront chargés de veiller à ce que la tête des Camps soit toujours bien nette & bien propre, & l'on fera des latrines à la tête des Camps de la Cavalerie, comme à l'Infanterie, & à la même distance de cent vingt pas en avant de l'étendart, étant campé en première ligne & en seconde à vingt-cinq bons pas en arrière du Mestre-de-Camp de chaque Régiment. Il y a ordinairement trois cent pas ou environ, de la première à la seconde ligne; une ligne est la disposition d'une Armée rangée en bataille.

bataille. Il faut laisser cent-cinquante pas de terrain pour se rallier entre la première & la seconde ligne, & deux fois autant entre la seconde & la troisième, où est le Corps de Réserve ou l'Arrière-Garde de l'Armée.

Les gardes de l'étendart y seront régulièrement la nuit comme le jour : ils se promèneront pendant la nuit dans les rues de leur Camp pour y prendre garde au feu ; ils empêcheront que les chevaux ne se battent ou se détachent, & prévientront les vols, le feu, les duels, & autres desordres qui peuvent y arriver.

D'abord que l'on fera campé, les Officiers de chaque Escadron auront soin de faire leur communication, principalement à la tête des Camps, ensuite par les flancs & leur derrière ; de manière que les passages à la tête des Camps soient ouverts & larges, pour passer deux Escadrons de front, & un par leurs flancs & leur derrière : pour cet effet on leur fera distribuer huit ou dix outils par Escadron, dont les Majors seront responsables, pour les remplacer en cas qu'il s'en perde.

Si on est dans l'arrière-saison, & par conséquent qu'on n'ait point trouvé de fourrage dans ou proche le Camp, on commande aussitôt un nombre de Cavaliers de chaque chambrée pour en aller chercher. On proportionne ce nombre suivant le tems qu'on doit demeurer dans le Camp ; de sorte qu'il doit être moindre lorsqu'on n'y doit passer qu'une nuit : mais tel qu'il soit, on doit toujours apporter les mêmes soins pour que l'ordre y soit observé, de manière que cette fonction qui est sans contredit une des plus importantes qu'il y ait dans la Cavalerie, soit faite sans qu'elle apporte au Corps aucun

des dommages qu'elle peut lui causer. Les dommages sont quelquefois si considérables, qu'ils deviennent irréparables pour les Capitaines sur qui ils tombent ; de manière que cela peut causer le renversement de leur fortune ; c'est pourquoi, outre l'Escorte qu'il faut pour former la chaîne ou le circuit nécessaire, comme nous l'expliquerons dans le Traité de l'Armée en Campagne, chaque Régiment en doit avoir une particulière, laquelle doit marcher à la tête de ses fourrageurs, & de plus un Officier par Compagnie au moins, pour conduire ceux de celle dont il est ; & cela de manière qu'aucun ne s'écarte de la marche, & que tous fourragent en un même endroit, afin de les pouvoir ramener ensemble. En allant, on doit observer de les conduire le plus doucement qu'il est possible, parce que s'ils étoient poussés au galop, cela cause la perte d'une infinité de chevaux, qui après une longue traite, étant chargés d'un faix tel que l'est ordinairement une trousses, doivent inévitablement y succomber.

On doit avoir soin aussi que les faux, lorsqu'on en porte, soient pliés contre leur manche, ou du moins que la pointe soit couverte de manière qu'elle ne puisse causer aucun accident. Les Officiers doivent empêcher que les Cavaliers ne surchargent leurs chevaux par des trousses trop grandes, & que cette charge ne soit augmentée par quelques maraudes, que les Cavaliers ont soin de cacher dedans.

Chaque Régiment de Cavalerie a un Piquet de cinquante Maîtres, commandé par un Capitaine, un Lieutenant, & autres Officiers à proportion, lesquels, tant Officiers que Cavaliers, doivent être toujours bottés & avoir leurs chevaux

vauz sellés & prêts à brider, afin d'être en état de se porter promptement où le Général l'ordonnera pour le service. S'il y a quelque alarme, le Piquet doit aussitôt monter à cheval, & y attendre les ordres que l'on aura à lui donner.

Il y a aussi une Garde particulière pour être employée pendant la nuit à la garde du Camp; elle est ordinairement composée d'un Cavalier par Compagnie, & commandée par un Maréchal-des-Logis. Cette Garde s'assemble le soir à la Retraite, & elle prend son poste au front & à la queue du Camp, pour prendre garde au feu, & pour empêcher que quelque voleur ne vienne prendre les chevaux au piquet. Il y a aussi une Garde aux étendarts, composée de douze ou de seize Maîtres, commandés par un Cornette; elle prend son poste au centre de la Compagnie où l'on rassemble les étendarts & les timballes, devant lesquels on pose une sentinelle: pendant le jour, les étendarts sont distribués le long de la tête du Camp à égale distance, & il y a un garde en sentinelle à chacun.

Les Détachemens qui ont été commandés pour être employés aux Gardes ordinaires, ainsi que nous l'expliquerons au Traité de l'Armée en Campagne, doivent être conduits au Rendez-vous des Gardes montantes, par les Majors de chaque Régiment, ou du moins par un Major de chaque Brigade. Avant de partir du Camp, ces Officiers doivent faire par rapport à leurs Corps les mêmes observations que nous avons marquées pour les Gardes d'Infanterie. Les Gardes étant postées pour couvrir l'Armée contre les surprises,

les Officiers qui les commandent, doivent bien prendre garde d'être eux-mêmes surpris, parce que de là s'ensuivroit ce que l'on auroit voulu éviter; c'est pourquoi la Troupe doit être postée de manière qu'elle ne puisse être coupée entre le Camp & elle. Il faut en détacher la sept ou huitième partie pour former un petit Corps-de-garde avancé, qu'on doit poster à six ou sept cens pas en avant sur quelque éminence, s'il y en a: de ce petit Corps on détache deux vedettes, qu'on place aussi sur les lieux les plus élevés pour découvrir de loin, & cela de manière aussi que ce petit Corps ne puisse être coupé entre lui & le grand, ni les vedettes avancées, entre elles & ceux qui les soutiennent. Quand le país est découvert, ces sortes de Gardes peuvent être postées à un quart de lieu du Camp, & même plus loin; mais lorsqu'il est ferré & couvert, la Grande garde doit être mise plus près, cependant assez éloignée pour avoir le tems de donner avis de l'arrivée des ennemis en cas qu'ils parussent: pour cet effet on place d'autres petits Corps-de-garde de cinq-à-six Maîtres chacun, sur la droite & sur la gauche, lesquels posent des vedettes devant eux, autant qu'il en est besoin pour la sûreté commune. Quelle que soit la situation du país, l'Officier qui commande le principal Corps, doit de tems en tems visiter ceux qui sont avancés, observant de séparer le tems de sa garde en sorte que chacun à son tour soit au Corps-de-garde avancé, lequel ne doit jamais mettre pied à terre, à moins qu'il ne soit en lieu extrêmement découvert. A l'égard du grand Corps-de-garde, on peut permettre à la moitié au plus de débrider, & tenir

tenir l'autre toujours en état, lorsque le pais est assez couvert. Pour empêcher que les grandes Gardes ne puissent se découvrir les unes les autres, ou lorsqu'il fait quelque brouillard qui produit le même inconvénient, on doit envoyer des batteurs d'estrade successivement, lesquels traversant d'un poste à l'autre, reconnoîtront soigneusement si les ennemis ne se coulent point entre deux. Aussi-tôt que la nuit commence à paroître, les grandes Gardes de Cavalerie qui seroient trop exposées dans ces lieux éloignés, où on les tient pendant le jour, se retirent plus près du Camp à proportion que le pais est couvert, ou coupé, & ordinairement à deux ou trois cent pas. Comme pendant la nuit toute l'Armée se repose, dans la confiance que les Gardes qui la couvrent la tiennent en sûreté, il est par conséquent nécessaire que ceux qui y sont employés, redoublent leurs attentions, de manière qu'on ne soit jamais pris au dépourvû : pour cet effet les petites Gardes avancées doivent être toujours à cheval, y avoir le mousqueton haut, & le sabre nud pendant au poignet, & la grande Garde doit être toujours moitié à cheval dans le même ordre, & l'autre moitié pied à terre dans les rangs, chacun tenant son cheval bridé par les rênes, afin d'être prêt à monter dessus au moindre bruit ; bien entendu encore qu'on juge qu'il n'y ait que peu de danger, car autrement tout doit demeurer à cheval, observant sur-tout de faire agir les batteurs d'estrade, comme nous l'avons dit, & cela avec un redoublement d'attention, telle que l'obscurité le requiert. On doit savoir encore que par-tout où l'on pose des vedettes à la campagne, elles y doivent avoir le mousqueton haut, & accroché à la bandoulière, avec

le sabre nud pendant au poignet, & que les batteurs d'estrade doivent marcher dans le même ordre.

Lorsque l'Infanterie de l'Armée bat la Retraite, la Cavalerie sonne la sienne, & ses Officiers Majors & autres doivent faire leurs rondes dans leurs Camps, de même que l'Infanterie les fait dans le sien; puis faire retirer les Cavaliers dans leurs tentes, éteindre les feux, fermer les tentes & barraques des Vivandiers, & faire faire des Patrouilles pendant la nuit, pour prévenir les desordres & accidens qui peuvent arriver.

De tout tems la Cavalerie a été employée dans les sièges, soit pour y fournir les Gardes nécessaires, pour repousser les forties des assiégés, comme nous l'expliquerons en son lieu, soit pour faire des fascines, & les porter jusqu'à la queue des tranchées. L'usage ordinaire pour ce sujet, est que les Régimens entiers y doivent être employés les uns après les autres, & ce en nombre suffisant, pour que les travaux ne souffrent point de retardement faute de ces matériaux nécessaires & indispensables. Ceux qui sont commandés pour ce service, doivent monter à cheval à l'heure marquée, & y être en équipage de guerre & dans le même ordre que si c'étoit pour aller au Combat: après quoi, la Troupe en cet état se rend au lieu où l'on a fait le dépôt des fascines, supposé qu'ils n'en aient pas à la tête de leur Camp; chaque Cavalier doit en prendre deux ou trois au moins, garnies chacune de leurs piquets & les mettre de travers devant lui sur le pommeau de la selle. Les Officiers, sans en excepter le Mestre-de-Camp, en prennent chacun une au moins, après quoi, l'heure de les porter au lieu de leur destination étant

étant venuë, chaque Régiment défile, les Officiers & Cavaliers marchant un à un les uns derrière les autres, & cela pour faire que le Canon de la Place ait moins de prise sur eux : puis la tête étant arrivée au lieu où on doit les mettre, chacun y jette les siennes & se retire ensuite dans le même ordre, jusques hors de la portée du Canon, où la tête fait halte & forme l'Escadron. Lorsque tout a rejoint & fait la même manœuvre, le Régiment se retire en son Camp, à moins qu'il n'eût reçu l'ordre de faire plusieurs voïages, auquel cas il les doit tous faire dans le même ordre.

Il y a un Trompette dans chaque Compagnie ordinaire de Cavalerie ; il porte la livrée du Souverain, ou du Mestre-de-Camp du Régiment : il est entièrement attaché au Capitaine, avec obligation de le suivre, non seulement quand il marche à la tête de sa Troupe ou autre Détachement, mais aussi par-tout où il va à cheval pendant qu'il est à l'Armée. Il y a aussi dans chaque Régiment un Trompette Major, lequel doit être expert pour le bruit de guerre & pour les fanfares, afin d'en pouvoir instruire les autres, & sur-tout les nouveaux ; chaque Capitaine lui donne à cet effet une gratification chaque mois. Le Bruit-de-guerre consiste au *Boute-selle*, pour avertir les Cavaliers de se tenir prêts, à *cheval* pour monter à cheval, la *Marche* pour marcher, l'*Appel* ou *Ban*, pour publier quelque Ordonnance, faire recevoir quelque Officier, ou pour avertir l'ennemi quand le Trompette y est envoié, la *Retraite* ou le *Guet*, pour se retirer, & la *Sourdine* pour marcher à petit bruit, ou pour les funeraïlles.

Les armoiries du Mestre-de-Camp sont ordi-

ordinairement brodées sur un côté des banderoles des Trompettes, & de l'autre est leur devise. Leurs fonctions sont de marcher à la tête de l'Escadron ou Troupe particulière, trois ou quatre pas avant le Commandant : dans les Batailles, ou lorsque les Escadrons sont de pied ferme, ils sont sur les ailes.

Le Timballier marche à la tête de tous lorsque l'on défile, & sur l'aîle droite lorsque l'Escadron est de pied ferme : sur quoi on doit observer que si l'on défile dans un país couvert, où les timbales puissent être insultées, on doit faire précéder le Timballier par quatre Cavaliers, portant la carabine haute ; il faut avoir la même précaution les jours de combat. Cet instrument double étant considéré comme l'honneur du Corps, de même que les étendarts dont nous avons parlé, il doit être par conséquent aussi soigneusement gardé : pour ce sujet on le porte chez le Commandant lorsque la Troupe est en garnison ou en quartier, & à l'Armée il est consigné à la Garde du Camp pendant la nuit, & aux gardes de l'étendart pendant le jour. Les timbales qui sont prises sur les ennemis, restent aux Régimens de Cavalerie qui les ont prises, outre les leurs : cet honneur est aussi accordé aux Dragons, quoique suivant leur institution, ils ne doivent avoir que des tambours.

Comme nous avons jugé qu'il étoit inutile de rapporter les devoirs de chaque Officier en particulier, parce qu'ils sont les mêmes que ceux de l'Infanterie, il ne nous reste plus qu'à parler de l'Exercice & des évolutions de la Cavalerie.

Exercice & Evolutions de la Cavalerie
Françoise.

Le Major, ou Aide-Major fera mettre le Régiment en bataille sur deux rangs, partageant chaque Compagnie en deux parties égales, dont la première formera le premier rang, & la seconde le second rang; les autres Compagnies se rangeront de suite, & suivront cet allignement: si le Régiment est fort, il pourra faire trois rangs.

Le Mestre-de-Camp est le maître de composer son premier Escadron des Compagnies qu'il lui plaira: le Major doit être à son côté droit un jour de bataille, & l'Aide-Major à celui du Lieutenant-Colonel qui commande le second Escadron. Le plus ancien Capitaine commande le troisième, & celui qui le suit, le quatrième. La Compagnie de chacun des susdits Officiers est ordinairement la première de chaque Escadron qui commande. Le Commandant de l'Escadron doit être au centre du front, aiant la croupe de son cheval dans le rang des Cavaliers; les Capitaines dans le même rang, aiant seulement l'encolure de leurs chevaux dehors, & disposés au long du front; les Subalternes, tout-à-fait dans le rang des Cavaliers, & dispersés comme les Capitaines; l'étendart se tiendra vers le six ou septième Cavalier de la droite du premier rang de l'Escadron, aiant à ses côtés deux Brigadiers, ou anciens Cavaliers, connus pour être les plus valeureux: le dernier Lieutenant, & les Maréchaux-des-Logis à la queue, dont deux doivent fermer les aîles, où sont les Carabiniers. Comme les deux plus anciens

ciens Capitaines de l'Escadron en menent la droite & la gauche, il faut aussi qu'ils soient toujours fermés par des Brigadiers, ou Cavaliers qui entendent parfaitement le service, qui aillent au *Qui-vive* le mousqueton haut, & un jour d'action tirent leurs coups & viennent rejoindre l'Escadron avant qu'ils aillent à la charge: si l'on y place de nouveaux Cavaliers, l'Escadron ne marchera jamais bien. L'Escadron étant ainsi formé, celui qui le commande, dit d'un ton de voix ferme *Marche l'Escadron*, & lorsqu'il le veut faire arrêter, il dit *Halte*.

Caracol sur un demi-tour à droite.

Lorsqu'il se propose de lui faire faire le caracol sur un demi-tour à droite, il ordonne d'un ton de voix fort & mâle, *Bride en main la gauche, & marche la droite*: pendant que la droite marche un bon pas, ou va au petit trot de ses chevaux, la gauche doit être dans un mouvement léger, avançant demi-cercle jusqu'à ce que les épaules des Cavaliers de la droite & du centre de l'Escadron soient au niveau de celle des Cavaliers de la gauche. La fin de ce mouvement, qui se termine à placer l'Escadron sur une autre ligne droite du demi-tour à droite, ne doit pas l'empêcher d'aller en avant; au contraire, le Major lui ayant fait faire *Halte* un moment pour lui faire remarquer la différence de ces mouvemens, lui fera achever ce même mouvement sur la droite pour l'exercer entièrement & l'accoutumer à prendre & à charger un Escadron ennemi en queue, par les flancs ou en face, quand l'oc-
 casion

caſion ſ'en préſentera. Il peut auſſi aller attaquer en face l'Eſcadron du Lieutenant-Colonel, faire tirer en l'air à brûle-pourpoint quelques coups de piſtolet, tâcher d'en rompre l'Eſcadron avec l'épaule des chevaux, ou autrement, paſſer au travers & ſe reformer tout auſſi-tôt après en marchant, faiſant en forte d'en gagner les flancs, ou la queue, ou en ſe remettant éviter au moins d'en être ſurpris.

Caracol fur un demi-tour à gauche.

Si le Commandant de l'Eſcadron veut le faire marcher par la gauche, il dira *Bride en main la droite, marche la gauche*; il fera marcher ſa gauche à grands pas, & fera obſerver à ſa droite le même mouvement lent & léger que celui de la gauche ci-deſſus: de cette manière il habituera les hommes & les chevaux à ſe former & à ſe reformer, & à tous les autres mouvemens, auxquels ils doivent être faits pour quelque occaſion qui puiſſe ſe préſenter.

Contre-marches.

Les contremarches pour la Cavalerie ſe commandent, & ſe font comme dans l'Infanterie; mais le plus néceſſaire eſt de gagner le terrain en tête. Avant que de faire les conversions, il faut diſtinguer ce que c'eſt que conversions & caracols.

Des Conversions.

On fait la conversion par le front de l'Escadron, de sorte que c'est le rang qui fait le mouvement, & non la file. Le caracol se fait par la hauteur de l'Escadron, de sorte que c'est la file qui fait le mouvement en faisant des passades. Pour faire la volte-face, on fait le demi-tour à droite. Les mouvemens de la conversion & du caracol se font par circulation, & en faisant un cercle ou partie; de manière que la seule différence qu'il y a, est que la conversion se prend par le front de l'Escadron, & que le caracol se fait par la hauteur ou flanc de l'Escadron, comme l'on verra par les commandemens suivans. *A moi, par conversion à droite.* à ce commandement il faut ferrer la jambe droite au cheval, & à touche botte de son Compagnon. Le même commandement se fait à gauche, en disant: *Serrez l'aile droite*, & on ferre la jambe gauche.

Diviser l'Escadron en deux Troupes.

Par demi-rangs & par conversions à droite & à gauche, l'Escadron en deux Troupes. Pour remettre l'Escadron, on commande *Par conversion à moi, avance l'aile gauche.*

Diviser l'Escadron en quatre Troupes.

Par quart de rangs & par caracols, l'Escadron en quatre Troupes, & pour se remettre on dit, Quart de rang à moi, l'Escadron en une Troupe.

A moi l'aîle droite par caracol à gauche, faisant front en queue : le caracol peut se faire par demi-rangs,

Par demi-rangs à droite & à gauche, bordez la haye en tête.

Par caracol à droite & à gauche, remettez-vous.

Border la haye.

Par demi-rangs & par caracols, à droite & à gauche, bordez la haye en queue.

En-avant, remettez-vous.

Par demi-rangs à droite & à gauche, bordez la haye.

Par caracol à droite & à gauche, remettez-vous.

Par caracol à droite, bordez la haye.

Par caracol à gauche, remettez-vous.

Serrer les files sur la droite.

Que la file de l'aîle droite ne bouge ; à droite, serrez vos files.

À gauche, remettez vos files.

Serrer les files sur la gauche.

Que la file de l'aîle gauche ne bouge, à gauche par file, serrez l'Escadron, à droite, remettez-vous.

Serrer les files sur la droite & sur la gauche en même tems.

Que la file de l'aîle droite & celle de l'aîle gauche

che ne bougent ; par demi-rangs serrez vos files à droite & à gauche. Ou bien, fendez l'Escadron serrant vos files.

NOTA. Tous ces mouvemens se font en marchant.

Serrer les Rangs.

Que les chefs de file ne bougent ; par rangs en avant, serrez l'Escadron. En avant remettez vos rangs ; ou bien, en avant ouvrez vos rangs à vos premières distances.

Doubler les Rangs.

*Par demi-files à droite en avant doublez vos rangs ; chefs-de-files avancez vos rangs ; demi-files prenez vos files. Le même commandement se fait à gauche : pour cet effet on dit, Que la première demi-file ne bouge ; par chef de demi-file, sur l'aile gauche, en avant doublez vos rangs. Pour se remettre, il faut dire, Demi-rang de l'aile droite avancez vos chefs de demi-files, reprenez vos files ; Que la première demi-file ne bouge ; Par chefs de demi-files, à droite à gauche, en avant sur les ailes ; Doublez vos rangs par caracol, à droite & à gauche ; En arrière remettez vos rangs ; Que la dernière demi-file ne bouge ; Première demi-file, par caracol à droite & à gauche sur les ailes ; En arrière doublez vos rangs : par chef de demi-file en dedans, en avant doublez vos rangs. A ce commandement, il faut que la première demi-file ouvre le demi-rang à droite & à gauche ; Première demi-file par caracol à droite & à gauche ; en arrière doublez vos rangs. Pour exécuter ce commande-
ment,*

ment, il faut que la dernière demi-file ouvre le demi-rang à droite & à gauche.

Différentes manières de tirer.

Il faut que la Cavalerie tire par rangs & par files, & se détache par caracol, en gagnant la main si l'on peut; c'est-à-dire, faire leur possible pour avoir l'ennemi sur la droite. Elle doit se détacher au trot, puis pousser au galop, & la décharge faite, gagner leurs ferre-files. Il faut observer aussi de faire détacher par l'aîle droite, faisant caracol à gauche; par ce moien ils auront l'ennemi à leur droite.

Le rang peut tirer de front, & se retirant en caracolant à droite & à gauche, on peut faire tirer par rangs ou par conversions, & se retirer toujours aux ferre-files de l'Escadron. On peut aussi tirer par files; mais faisant cela, l'Escadron doit avoir six ou huit de hauteur, observant de faire détacher la file de l'aîle droite, caracolant à gauche, & leurs décharges faites, se retirer dans le même ordre au lieu d'où ils sont partis: ainsi la Cavalerie peut faire la décharge comme l'Infanterie.

Pour combattre en retraite.

On fait de petites Troupes, soutenues de quelque gros; & si l'on juge à propos de faire quelque décharge, alors les petites Troupes se serviront des ordres de border la haye, chaque Troupe tirant en même tems, & faisant la retraite à la faveur des autres petites Troupes qui

les doivent soutenir, reprenant leurs ordres, & soutenant après ceux qui les soutenoient.

Combat de Cavalerie contre Cavalerie.

Il faut que celui qui commande l'Escadron, sache qui sont ceux qu'il doit combattre, savoir si ce sont gens cuirassés ou armés à la légère, parce que les premiers se doivent attaquer par l'aîle gauche, & les autres par l'aîle droite. Cela étant observé, aiant à combattre Escadron contre Escadron, il faut d'abord que l'ennemi s'avance du pas au trot, & du trot au galop, prendre l'aîle gauche de l'Escadron qu'on commande, & par caracol se jeter à droite; puis quand l'ennemi passe, faire sa décharge, & en même tems en achevant le caracol au galop lui charger la queue, & fondant l'épée à la main rompre son Escadron, si l'on peut, & empêcher le ralliement. Nous repetons encore, qu'il faut autant qu'il se peut, attaquer l'ennemi du côté de sa gauche, parce que c'est gagner la main de ceux contre lesquels on combat, étant certain qu'un homme à cheval ne peut pas aussi bien frapper de son épée sur sa gauche, comme sur sa droite.

Combat de Cavalerie contre Infanterie.

Quand la Cavalerie a dessein d'attaquer un Bataillon d'Infanterie, il faut, avant que d'être à la portée du fusil, que la Cavalerie ait formé ses ordres, détachant quelques coureurs, qui doivent pousser droit aux pelotons en essuiant
leur

leur décharge, & avec vigueur les contraindre de se retirer en desordre vers les Piquets, ou au centre du Bataillon. Alors l'Escadron doit s'avancer par la hauteur, caracolant, & entreprenant le Bataillon par l'un des angles, poussant les Piquets, & passant par leur côté, & non de droit. Ou bien, on détachera trois ou quatre de chaque Troupe en une file: d'abord que cette file arrive à la portée du fusil, elle doit pousser le peloton, & ensuite par caracols passer au front & sur les aîles, pour obliger le Bataillon à faire feu; en même tems l'Escadron doit suivre, donnant à l'angle du Bataillon, & tâcher de le rompre. L'on doit observer que dans la Cavalerie il faut toujours être serré des files, & non des rangs.

On peut aussi combattre l'Infanterie en faisant un double Escadron. Etant environ à la portée du fusil, on divisera l'Escadron par demi-rangs, en quatre Troupes: puis, par caracols à droite & à gauche, les deux premières doivent passer au front & sur l'une des deux aîles; la troisième doit passer à droite sur l'angle, & tâcher de le rompre, soit de l'aîle, soit du front; ensuite la quatrième Troupe doit achever ce que la troisième aura commencé. Il faut remarquer que d'abord que la Cavalerie est à dix pas du Bataillon, elle doit faire une décharge, & en même tems charger l'épée à la main.

Différentes manières de former les Escadrons.

On fera doubler sur l'aîle gauche de trois rangs, & en même front des trois premiers : quand l'Escadron est formé, & que l'on veut changer le front en quelque autre lieu que ce soit, il faut observer de le faire par caracol, ou le faire faire par conversion ; si c'est par conversion, il faut le faire par demi-rangs ou par quart de rangs, mais si c'est par caracol, cela se fait tout en corps.

Si l'Escadron est composé de plusieurs Compagnies, la première doit tenir la droite, la seconde la gauche, & les dernières dans le centre ; & lorsqu'il est besoin de former l'Escadron, celle qui tient la droite, doit s'avancer environ de vingt pas, & réduire sa Troupe à trois de hauteur, de sorte que si elle marche en queue l'une de l'autre, les Capitaines réduiront, chacun en leur particulier, leur Compagnie à trois de hauteur, & ensuite doubleront l'une à côté de l'autre.

La Volte-face.

L'ennemi étant embusqué, & n'ayant point été découvert par les petits Partis, (que le Commandant d'un Détachement doit envoyer sur la droite ou sur la gauche de la marche, où il y a le plus à craindre) il vous laisse ordinairement passer quand il ne voit pas son coup tout-à-fait assuré, & vous charge en queue. Ou, si vous vou-

voulez vous-même profiter de la faute & d'un mauvais mouvement d'un Escadron ennemi & lui gagner la croupe, en ce cas le Commandant, qui doit d'abord prévoir en Officier d'expérience qu'il n'a pas assez de tems pour faire faire le caracol à son Escadron, ordonne d'un bon ton de voix *Volte-face*, ou *Tête à la queue*: alors il faut tourner brusquement les chevaux de la tête à la queue, faire face à l'ennemi, marcher à lui, le charger avec vigueur, sans attendre qu'il en soit prévenu.

NOTA. On doit sur-tout lorsque la Cavalerie est sur le point de combattre, ne pas permettre qu'aucun Cavalier ait sur la croupe de son cheval autre chose que son manteau, & du pain pour pouvoir suivre l'ennemi un peu loin, s'il est nécessaire.

Détacher les Escadrons, & les former en même tems.

On doit caracoler à droite & à gauche, & ouvrir le demi-rang, puis former l'Escadron cinquante par tête, *Par caracol à droite & à gauche, ouvrez le demi-rang, & formez l'Escadron cinquante par tête, faisant front en queue.*

Autre manière de former l'Escadron.

On double la Cavalerie sur l'aîle gauche de trois en trois rangs, qui est la hauteur ordinaire des Escadrons; & quand il faudra défiler pour prendre la marche, on défilera par les files, com-

menant par l'aîle droite: ou bien, aiant formé l'Escadron, il faut commencer à faire marcher par l'une des aîles sans rompre l'Escadron, & par caracol l'Escadron se trouvera formé.

NOTA. On fait battre la Cavalerie en grand front à trois de hauteur, quelquefois à quatre, selon que l'on est fort de Cavalerie, & quelquefois cinq à six; & c'est ce qu'on appelle Escadron.

Faire défiler l'Escadron.

L'Escadron marche en défilant, selon le nombre que le Commandant aura ordonné, & défile ordinairement par rang, & par la droite. Lorsqu'on veut former l'Escadron, ce doit être par la gauche: quelquefois on défile par le milieu; dans ce cas on forme l'Escadron par la droite & par la gauche, & la marche se fait de même l'Escadron étant en haye, observant lorsque le chemin est étroit, de défiler toujours par la droite, & de se remettre par la gauche.

Défiler par rangs sur l'aîle droite, sur l'aîle gauche former l'Escadron.

Défiler par l'aîle gauche, & par rangs sur l'aîle droite former l'Escadron. Il est plus à propos de défiler par files que par rangs.

On fait ordinairement marcher la Cavalerie, Compagnie par Compagnie selon le Régiment, & chaque Compagnie composée de plusieurs files,

Salut des Officiers de Cavalerie.

Quand l'on veut saluer quelque Prince, ou un Général, celui qui commande le Régiment doit ordonner, *Haut les armes*, faire mettre l'épée à la main au Régiment, & saluer de l'épée en passant, qui est le salut des Officiers de Cavalerie.

Solde de la Cavalerie Française.

Le Capitaine a cinq livres par jour. . .	5-0-0.
Le Lieutenant cinquante sols.	2-10-0.
Le Maréchal-des-Logis vingt-six sols huit derniers.	1-6-8.
Chaque Brigadier huit sols.	0-8-0.
Les Cavaliers, Trompettes, & Timballiers ont chacun sept sols.	0-7-0.
Le Major du Régiment a cinq livres.	5-0-0.
Et chaque Aide-Major deux livres dix sols.	2-10-0.

Manière usitée par les Espagnols pour descendre de cheval & y remonter.

Comme les Régimens Espagnols sont persuadés que les Cavaliers François ne peuvent mettre pied à terre, ni monter à cheval à notre manière ordinaire, sans embarras & perte de tems, parce que l'Escadron doit toujours être ferré, ils font mettre pied à terre au premier

Cavalier du premier rang, au même poste où il se trouve, & font avancer d'un bon pas en avant le second Cavalier du même rang, & l'y font mettre pied à terre; le troisième en fait autant, sur la même ligne du premier, & le quatrième sur celle du second; ainsi toujours en continuant, jusques à la fin de l'Escadron, qui, pour ainsi dire, ressemble de cette manière aux pierres d'attente d'un bâtiment: c'est pourquoi quand on commande à cheval, chaque Cavalier y monte sans aucun obstacle; ensuite tenant ferme la bride de son cheval, il recule & se retrouve dans l'Escadron. D'abord que les Cavaliers & les chevaux ont été exercés deux ou trois fois, ils font ce mouvement avec une si grande vitesse, qu'on ne s'en apperçoit presque pas.

Exercices & Evolutions de la Cavalerie Hollandoise.

Ordre sur le maniement & les paroles du Commandement, servant à l'Exercice pour les Escadrons de la Cavalerie.

1. Préparez - vous au maniement.
2. Prenez garde à vous.
3. Haut la carabine.
4. Bandez le chien.
5. Couchez en joüe.
6. Tirez.
7. La carabine en son lieu.
8. Tirez le pistolet droit de son lieu.
9. Bandez

9. Bandez le chien.
10. Couchez en joüe.
11. Tirez.
12. Le pistolet en son lieu.
13. Tirez le pistolet gauche de son lieu.
14. Bandez le chien.
15. Couchez en joüe.
16. Tirez.
17. Le pistolet en son lieu.
18. Tirez l'épée.

*Ordres généraux & observations sur
L'Exercice de la Cavalerie.*

Les Commandans des Escadrons observeront exactement que tous les Cavaliers fassent les mouvemens ci-dessus en même tems; que les Escadrons marchent en ligne droite; que les rangs observent une égale distance; que les Cavaliers placent bien leur épée, savoir qu'ils appuient le pommeau de la garde de l'épée sur le gros de la cuisse droite, & la pointe, environ à la distance d'un grand pied au-dessus de l'oreille gauche du cheval; & que dans l'exercice les Cavaliers portent ensemble consécutivement la main au mousqueton, ensuite aux pistolets, & enfin à l'épée, sans qu'on le leur dise, afin d'être prêts, quand on le leur ordonnera, de se servir de chacune de ces armes également.

Manière de faire les mouvemens quand il faudra marcher.

En commençant à défiler par un, par deux & par quatre, l'Escadron se formera par le quatrième & le troisième rang en marchant, selon qu'on trouvera à propos de faire former l'Escadron de trois ou de deux rangs. L'Escadron étant formé, les mouvemens se feront de la manière suivante.

Tout l'Escadron fera un quart de conversion de quatre en quatre, & jusqu'à quatre fois ; à la quatrième fois il se remettra en sa place. La même chose se fera à la gauche.

La marche par la droite ou par la gauche, se fera toujours de quatre en quatre de chaque rang, ce qui fait alors douze de front, & on marchera jusqu'à ce que le Commandant crie, *Halte* : ensuite l'Escadron se formera de nouveau par quatre à quatre, à droite ou à gauche ; on marche de quatre en quatre, jusqu'à ce que le Commandant dise *Halte*.

L'Escadron formé en trois rangs, se forme en deux.

La moitié du deuxième rang doit marcher à gauche, & se former à l'aîle gauche du premier rang ; en même tems tout le troisième rang de la main gauche doit marcher pour se joindre à la moitié du deuxième rang, qui est resté derrière le premier rang.

L'Esca.

L'Escadron formé en deux rangs, se forme de nouveau en trois rangs.

Il faut faire rester l'Escadron en arrière, de la même manière que dessus, jusqu'au lieu d'où sont venus la moitié du deuxième rang & tout le troisième, savoir lorsqu'on avance avec l'Escadron, & qu'on reste en un mouvement; & si en demeurant de pied ferme, on veut se remettre de deux rangs en trois, alors il faut ordonner que les Cavaliers, qui pour former les deux rangs ont marché, reculent de quatre en quatre demi-tour à gauche, & étant arrivés en leur place, ils feront à gauche pour se remettre.

Former trois pelottons de l'Escadron.

Il faut qu'un tiers de l'aîle droite de l'Escadron marche à droite quatre à quatre, & semblablement le tiers de l'aîle gauche doit marcher à gauche quatre à quatre, & partir l'un & l'autre au même commandement, jusqu'à ce que le Commandant dise *Halte*, auquel moment les deux tiers se formeront à droite & à gauche sur le tiers du milieu qui est resté ferme.

Les trois pelottons forment de nouveau leur Escadron.

Cela se fait comme dessus: le peloton de l'aîle droite marche quatre à quatre à gauche,
&

& le peloton de l'aîle gauche fait la contre-marche quatre à quatre à droite, & marche pour former ensemble l'Escadron.

La manière de faire charger les Régimens de Cavalerie.

Le Régiment formant deux Escadrons, le dernier marchera au premier commandement, pour faire un quart de conversion à droite, & se former en bataille devant le front du premier, & les Escadrons s'étant ainsi formés, observeront ce qui fuit. La Compagnie de l'aîle droite, comme aussi celle de la gauche, marchera à droite & à gauche, quatre à quatre, jusqu'à ce que l'on ait crié, *Halte*; la Compagnie du milieu demeure ferme, de la même manière qu'il est dit ci-dessus à l'égard des pelotons. Au premier commandement le Cavalier prendra son pistolet droit, & les Escadrons s'avanceront l'un sur l'autre, jusqu'à ce qu'on leur commande de faire feu avec leur premier rang; après quoi ils feront demi-tour à droite quatre à quatre, & marcheront en arrière, revenant à leurs places: le premier rang qui a fait feu, se rompra par le milieu au premier commandement, & marchera à droite & à gauche pour former le dernier rang de l'Escadron; au même tems il sera commandé aux autres rangs de se remettre quatre à quatre à droite, & de présenter la tête.

Ce mouvement se continuera de cette manière, jusqu'à ce que les trois rangs aient tiré, & si l'on veut, jusqu'à ce que l'on ait déchargé les deux pistolets: après quoi les Escadrons viendront l'un contre l'autre l'épée à la main, de si près que

que la tête des chevaux des premiers rangs soit l'une contre l'autre. Afin d'accoutumer les Cavaliers, en cas de retraite, ou que l'Escadron soit rompu par l'ennemi, à se remettre d'abord en rang, il sera bon qu'on les avertisse que dans un tel cas ce sera assez qu'ils se retrouvent dans les rangs où ils étoient, sans chercher les camarades qu'ils avoient à leur droite ou à leur gauche : pour cet effet, on peut laisser aller l'Escadron séparément à la paille, lequel devra se former de nouveau, dès que la trompette qui est près de l'étendart sonnera; car ce mouvement doit se faire fort promptement.

Ordre pour faire une Retraite.

Deux Escadrons s'avanceront l'un contre l'autre, l'un l'épée à la main, & l'autre la carabine haute : lorsqu'ils se seront approchés, un Escadron fera feu avec la carabine à l'ordre du Commandant, & l'autre l'attaquera l'épée à la main. Lorsque l'Escadron aura tiré, il se retirera quatre à quatre à droite en bon ordre au petit trot; de même l'autre Escadron & le suivra, sans s'abandonner pour aller chercher le premier, mais détachera quelques petits pelotons, qui de tems en tems feront feu; puis lorsque l'Escadron qui sera en fuite se trouvera pressé, l'Officier qui le commande fera faire un tour à droite, pour empêcher les petits pelotons de pouvoir enfoncer, par-là donnant le tems à son Escadron pour faire volte-face quatre à quatre, & présenter le front. Lorsque cet

Esca-

Escadron qu'on avoit pour suivi se fera remis, il ira attaquer l'autre l'épée à la main, lequel à son tour fera feu & la retraite comme il a été dit.

Ce mouvement peut se faire avec un corps de Cavalerie de force ou de nombre suffisant pour former une première & seconde ligne, comme aussi un Corps de Réserve : savoir, lorsque les premières lignes s'étant approchées, auront chargé, l'une sur l'ordre du Commandant se retirera; & si elle se trouve poursuivie, la seconde ligne avancera pour soutenir la première ligne qui se retire, laquelle se trouvant pressée par l'ennemi, passera par les intervalles de la seconde ligne, où faisant aussi-tôt à droite, elle se formera de nouveau, & marchera pour soutenir la ligne à laquelle l'ennemi va faire tête; laquelle deuxième ligne l'ennemi aiant aussi chargé, & se trouvant obligée de se retirer quatre par quatre, passera semblablement par les intervalles de la première ligne, laquelle continuera d'avancer, comme aussi le Corps de Réserve, qui aiant pareillement passé par lesdits intervalles, se formera de nouveau par derrière, & se mettra en état de soutenir le Corps de Réserve & la première ligne; sur quoi la première ligne continuant toujours sa marche, attaquera l'ennemi, & étant repoussée, passera par les intervalles du Corps de Réserve, & se formera aussi-tôt de nouveau par derrière, quatre à quatre à droite. Le Corps de Réserve aiant aussi attaqué l'ennemi, se retirera de la même manière, & passera par les intervalles de la première & de la seconde ligne, derrière lesquelles il se formera de nouveau.

Remar-

Remarque.

Les Officiers se tiendront en une égale ligne ; enfermés dans l'escadron, entre les cavaliers, dans le premier rang, & il n'y aura que le Commandant qui pourra s'avancer, la moitié de son cheval dehors, pour pouvoir être vû de tout l'escadron. En cas d'une action, ou semblable exercice, il y aura toujours deux Lieutenans & Wague-Mestres qui demeureront derrière l'escadron, pour le tenir ferme & en ordre, & les meilleurs hommes se trouveront sur les aîles.

Il ne sera pas permis de se servir d'armes à feu devant l'ennemi, mais seulement de l'épée, qu'on aura en main ; puis étant arrivé à environ cinquante pas de l'escadron, si l'on est chargé, on s'avancera toujours sur lui à petit trot, & non plus vite, ni plus lentement. En cas de revuë les Officiers se rangeront devant l'escadron, le derrière de la croupe de leurs chevaux contre la tête des chevaux des cavaliers du premier rang, & le Commandant de l'escadron se postera à la longueur du col & de la tête de son cheval, devant les autres Officiers.

Methode pour apprendre aux Cavaliers non-exercés, à tenir leurs armes, & à s'en servir.

ON détachera premièrement un cavalier, avec le Pistolet droit en main, & on le fera tirer au blanc. Quand il aura tiré il passera, & aiant remis tout-en-marchant son pistolet en son lieu, il prendra le pistolet gauche ; puis faisant tourner son cheval à droite, il viendra pour la seconde fois au blanc, & y fera feu de même ; alors

aiant remis son deuxième pistolet en son lieu, il marchera la carabine haute, & armera le chien, comme il est spécifié au troisième article touchant le Maniement. Il fera ensuite un demi caracol avec son cheval, laissant le blanc à sa gauche; en y approchant il fera feu: après quoi il laissera aussi-tôt tomber sa carabine, & en faisant tourner son cheval il mettra l'épée à la main, & passera ainsi le long du blanc vers son escadron.

Aiant ainsi exercé les cavaliers à tirer au blanc, on fera aussi quelques-fois passer un cavalier contre un autre, de la manière susdite.

Lorsque le cavalier prend son épée ou son pistolet gauche, il faut qu'il le fasse toujours en passant la main par-dessus le bras.

Les cavaliers doivent tenir la bride courte, & devant le milieu du corps, le bras gauche bien ferré, & de même le bras droit lorsqu'ils ont l'épée à la main.

Quand le Cavalier couche son mousqueton en jouë pour tirer, il doit tenir les deux coudes dans une même hauteur avec les épaules.

Il faut encore remarquer, que lors qu'on fait feu du mousqueton, il faut faire halte pour ce tems-là; mais lors qu'on charge avec le pistolet ou avec l'épée, il faut alors que l'escadron soit toujours en mouvement.

Il semble que j'aurois dû terminer ce Traité par une instruction pour connoître les bonnes & les mauvaises qualités des chevaux, & de la manière de les panser; mais il y a déjà tant de bons livres sur cette matiere, entre autres l'excellent

Ouvrage de la parfaite Connoissance des chevaux, que Mr. de Saunier Ecuier de l'Academie de Leide vient de publier, que j'ai cru devoir m'en dispenser.

penfer. Outre cela pour en parler autant qu'il auroit été nécessaire pour instruire suffisamment un Officier de Cavalerie, je n'aurois pu le faire qu'en entrant dans les détails qui auroient mené trop loin.

NOUVEAU CATALOGUE DE LIVRES,

Qui se trouvent chez J. VAN DUREN, Libraire à la
HAYE, en Foire à FRANCFORT & à LEIPZIG.

- A** Badie, *Verité de la Religion Chrétienne*. Dern. Ed.
Amst. 1729. 3 vol. gr. 12.
- Ablancourt, *Commentaires de Cesar*. Nouv. Ed. Paris 1737.
2 vol. gr. 12.
- Ablancourt, (Mr. d') *le Manuel des Accouchemens, avec les
Observations, par Mr. de Deventer, & enrichie de 37 Pl.
& Figures en taille douce*. Paris 1734. 2 vol. 4.
- Abregé Historique de la Bible, avec des Notes & de courtes
Explications; par le P. de St. André. Rouen 1726. 4 v. gr. 12.
- Abregé de l'Histoire Universelle, par Mr. Cl. de l'Isle, Histo-
riographe Royal. Paris 1731. 7 vol. gr. 12.
- Abregé de l'Histoire d'Angleterre, par Mr. de Falaiseau. Haye
1730. 10 vol. gr. 12.
- Abregé Chronologique de l'Histoire de France, par le Comte de
Boulainvilliers. Paris & Haye 1733. 4 vol. gr. 12.
- Actes (Les) de la Paix de Nimegue, dern. Ed. augmentée.
Haye 1697. 8 vol. 12.
- Actes (Les) de la Paix de Ryswick; dern. Ed. augmentée
de Memoires. Haye 1725. 5 vol. gr. 12.
- Actes (Les) de la Paix d'Utrecht. Utr. 1715. 6 vol. gr. 12.
- L'Alcoran des Cordeliers, avec les Figures en taille douce,
par Picart. Amst. 1734. 2 vol. gr. 12.
- L'Ambassadeur, & ses fonctions; par Mr. de Wiquefort,
Nouv. Ed. enrichie, par Mr. de Barbeyrac. Amst. 1730.
2 vol. in 4.
- Amusemens de la Campagne. Amst. 1739. 8 vol. in 12.
- Amusemens des Eaux d'Aix la Chapelle. Amst. 1737. avec
fig. 3 vol. gr. 12.
- Amusemens de Spaa. Amst. 1737. avec fig. 2 vol. in 8.

- Amusemens de Swalbach, & de Bade. Amst. 1738. avec fig.
2 vol. in 8.
- Amusemens Litteraires (Les), ou Lettres Sérieuses & Ba-
dines sur diverses Matieres, par Mr. de Beaumarchais,
Haye 1740. 3 vol. in 8.
- Analyse des infiniment petits, comprenant le Calcul integral
dans toute son étendue; avec son application aux Quadratur-
res, Rectifications, Cubatures, Centres de gravité, de Per-
cussion &c., par le Marquis de l'Hôpital, avec le Supple-
ment, & les Pl. & Fig. nécessaires en taille douce. Pa-
ris 1735. 2 vol. 4.
- Analyse des Jeux d'Hazard. Dern. Ed. Paris. vol. in 4.
- Anecdotes, ou Memoires Secrets de la Constitution. Utrecht
1734. 3 vol. gr. 12.
- Anecdotes de la Cour de Philippe Auguste. Haye 1739. 6 vol. 12.
- L'Année Chrétienne ou les Messes de toute l'Année en Latin
& en François, avec les Explications des Epitres & Evan-
giles. Brux. 1702. 11 vol. gr. 12.
- Antiquitez Romaines (Les) de Denys d'Halycarnasse,
traduites avec Remarques. Dern. Ed. Paris. 2 vol. in 4.
- Antonini, Recueil choisi des Poëtes Italiens. Paris 1733. 2 v. 12.
- L'Apparat Royal, François & Latin, enrichi des meilleures
façons de parler en l'une & l'autre Langue, Nouvelle Edi-
tion, revüe, Corrigée & augmentée, Paris 1725. vol. gr. 8.
- Apologie pour Herodote, par Henri Etienne. Nouv. Ed. enri-
chie de Remarques, par Mr. le Duchat. Amst. 1735. 3 v. 8.
- Application des Forces Centrales aux effets de la Poudre à
Canon, d'où l'on déduit une Théorie propre à perfectionner
les différentes bouches à feu. Paris 1737. vol. gr. 8.
- Aquapendente, Pentateuque Chirurgical, & les Operations
qui se font sur le Corps humain. Lyon 1729. vol. gr. 8.
- Architecture Militaire, avec les noms, les maximes, & les
Plans & Fig. nécessaires à ce Sujet, par le Chevalier de St.
Julien. Haye 1705. vol. gr. 8.
- L'Architecture, par le Clerc, enrichie de Pl. & Fig. en taille
douce. Paris 1714. vol. in 4.
- L'Architecture moderne, ou l'Art de bien Bâtir pour toutes
sortes de Personnes, tant pour les Maisons des Particuliers
que pour les Palais; avec la Construction & l'emploi des
Matériaux, la Distribution de toutes sortes de Places, la
maniere de faire les Devis, le Tois des Bâtimens, & les
Us & Coûtumes concernant les Bâtimens, & rapports des
Jurez Experts; comme aussi les Maisons de Plaisance, &
let

- les différentes Décorations qui peuvent se pratiquer dans toutes sortes d'Edifices: le tout enrichi de 300 magnifiques Pl. en taille douce, par Mr. B***. complet. Paris 1728-1739. Edition très belle en 6 vol. gr. 4.
- L'Arithmetique Universelle des Négocians, ou le Commerce rendu facile, par Jean Monier de Clairecombe. Haye 1723. vol. 4.
- Pratique & Raisonnée, à l'Usage des Fermiers-généraux, des Marchands, & des Banquiers, par Mr. C. Irson. Paris 1692. vol. 4.
- en sa Perfection, par Mr. Dupont. Rouen 1673. vol. 4.
- L'Art de bien tenir les livres de Comptes, & les termes les plus en usage dans le Commerce, par Mr. Ricard, Nouv. Ed. Amst. 1724. vol. fol.
- L'Art de la Verrerie, des Cristaux, Emails, & Pierrieres, & de les Peindre. Nouv. Ed. Paris. 2 vol. 12.
- Art de bien parler François, par la Touche. Amst. 1737. 2 v. 12.
- L'Art de bâtir Vaisseaux, les appareiller & les manœuvrer, avec les Plans & Fig. convenables. Amst. 1719. 3 vol. 4.
- Item, le Recueil des differens Pavillons en Usage sur Mer, représentés en taille douce. vol. 4.
- Item, le Guide des Pilotes, par Michelot. ibid. vol. 4.
- Atlas de Poche, à l'usage des Voyageurs & des Officiers, contenant 40 Cartes enluminées. Amst. 1734. vol. gr. 8. long.
- Atlas general de 50 grandes Cartes enluminées, pour toutes les Parties du Monde, recueillies des meilleurs Géographes. vol. très gr. fol.
- Atlas de 115 Cartes pour les Voyages modernes en Asie, Afrique & Amerique. vol. fol. long.
- Atlas general & particulier de 285 Cartes des habiles Géographes: Ouvrage curieux & utile pour l'Etude de la Géographie. Amst. 1734. 2 vol. fol.
- Le magnifique Atlas complet Nouveau, par Sanson & Jaillot, contenant près de 350 grandes & belles Cartes enluminées.
- Le grand Atlas, Historique, Genealogique & Politique, enrichi d'un grand nombre de toutes sortes de Pl. & Fig. en taille douce, par Mr. C***. Amst. 1713. 7 vol. gr. fol.
- Les Aventures de Telemague, Nouv. Ed. très-belle, ornée de magnifiques Estampes. Amst. 1734. pap. royal. v. 4.
- Aventures de Giblas de Santillane, par le Sage, avec Fig. en taille douce. Amst. 1733. 4 vol. 12.
- L'Apis

*L'Avis aux Refugiez & la Reponse; par Bayle. Rotter. 1709.
2 vol. in gr. 12.*

Auteurs Latins & Grecs mis en François, par les meilleurs Traducteurs.

<i>Anacreon & Sappho.</i>	<i>Moschus & Bion.</i>
<i>Antonin, Morale.</i>	<i>Ovide.</i>
<i>Apulée.</i>	<i>Petrone.</i>
<i>Aristenete.</i>	<i>Pbedre.</i>
<i>Aristophane.</i>	<i>Plaute.</i>
<i>Catulle, Tibulle, Propertce.</i>	<i>Pline, Lettres.</i>
<i>Ciceron.</i>	<i>Plutarque.</i>
<i>Commentaires de Cesar.</i>	<i>Polybe.</i>
<i>Cornelius Nepos.</i>	<i>Quintilien.</i>
<i>Demosthene.</i>	<i>Quintecurce.</i>
<i>Denys d'Halicarnasse.</i>	<i>Saluste.</i>
<i>Diodore de Sicile.</i>	<i>Senèque.</i>
<i>Erasme, Colloques.</i>	<i>Sophocle.</i>
<i>Entrope.</i>	<i>Suetone.</i>
<i>Florus.</i>	<i>Tacite.</i>
<i>Herodote.</i>	<i>Terence.</i>
<i>Homere.</i>	<i>Theophraste.</i>
<i>Horace.</i>	<i>Thucydide.</i>
<i>Julien.</i>	<i>Turcelin.</i>
<i>Justin.</i>	<i>Valere Maxime.</i>
<i>Juvenal & Perse.</i>	<i>Velleius Paterculus.</i>
<i>Lucien.</i>	<i>Virgile.</i>
<i>Lucrece.</i>	<i>Xenophon.</i>

*Alexandri (Patris Nat.), Institutio Concionatorum,
Edit. Novissima, Paris Typogr. Regia Anisson, 1701.
vol. maj. 8.*

Alexandri (Pat. Nat.) Expositio Litteralis & Moralis Evangeliorum. Paris. è Typographia Regia 1703. vol. fol.

Alexandri (Pat. Nat.) Historia Ecclesiastica, ab Orbe condito ad annum Domini 1600. usque, cum Dissertationibus Historicis, Chronologicis, Criticis, & Dogmaticis. Editio Novissima, Emendata ac plurimum Locupletata. Paris. 1730. Compl. 8 vol. fol.

Almeloveen, Antiquitatum Specimen, &c. Amst. 1686. vol. 8.

Casauboni Epistolæ, cum Responsonibus Doctorum Virorum, & Opuscula ipsius ac Tractatus rariores;

C A T A L O G U E.

- res; Editio Novissima plurimum Locupletata, cum
Fig. nitid. Tres Part. fol.
- Almeloveen, H. Furstenau de Morbis eorumque signis.
Amst. 1712. in 8.
- Alpini Medicina. Lugd. Bat. vol. in 4.
- Amorti, Cursus Philosophiæ. Ven. 1734. 5 vol. maj. 12.
- Annæus Seneca, cum Notis Variorum, Lugd. Bat.
1727. vol. maj. 8.
- Sti. Anselmi Opera, & Eadmeri Opuscula; Studio PP.
Benedictinorum, Editio Novissima. Paris. 1721. vol. fol.
- Antiquitates Hortæ Coloniae Etruscorum, Libri tres:
Ubi non pauca Res Romanas, Italicasque illustrant.
Operâ & Studio Justi Fontanini. Editio tertiâ plurimum
Locupletata & Tab. æneis adornata. Romæ 1723. Chart.
Reg. vol. in maj. 4.
- Apparatus Novus, Latino-Græcus & Gallicus: Editio
auctior & emendatior. Paris. 1728. vol. in 4.
- D'Argentré (Caroli Duplessis) Collectio Judiciorum de
novis Erroribus qui in Ecclesia proscripsi sunt & nota-
ti; Censoria etiam Judicia insignium Academicarum;
Notis, Observationibus & Variis Monumentis illustra-
ta. Paris. 1736. 3 vol. in fol.
- Artes reconditæ regendi & dominandi. vol. in 12.
- Astruc, de Morbis Venereis, horum origo, propaga-
tio, contagio &c. Editio novissima, Paris. 1738. vol. 4.
- Sti. Athanasii Opera, Græcè & Latinè, Operâ & Studio
PP. Benedictinorum. Paris. è Typographia Regia, char-
tâ optimâ, 1698. 3 vol. in fol.
- Sti. Athenagoræ Opera, Græcè & Latinè, cum Notis, curâ
Edw. Dechair. Oxon. 1706. vol. maj. 8.
- Sti. Augustini Confessiones: Exiguâ formâ.
- M. Aurelii Antonini Philosophi Opera, cum Notis Va-
riorum, Studio Gatakeri. Lond. 1697. vol. 4.
- Aurelius Victor cum Notis Gruteri & Variorum. Ultraj.
1733. cum Fig. æneis. vol. 4.
- Autores de Luce Venerea, sive Aphrodisiacus, cum No-
tis Variorum, Novissima Editio. Lugd. Bat. 2 vol. fol.

[*Autorum Editio exigua & nitida:*]

Eutropius.

Erasmi Colloquia.

Horatius.

Justinus.

Juvenalis.

Ovidii Opera.

Plautus.

Quintus Curtius.

Statius.
Salustius.
Suetonius.

Tacitus.
Terentius.
Virgilius.

B.

- B** Achet de Meziriac, ses Commentaires sur les Epitres d'Ovide; Ouvrage utile & nécessaire aux Personnes qui s'appliquent aux Belles Lettres. Nouv. Ed. où l'on a joint les autres Ouvrages du même Auteur. Haye 1716. complet. en 2 vol. gr. 8.
- Baillet, les Vies des Saints, composées sur ce qu'il y a de plus authentique, avec l'Histoire de leur Culte & des autres Fêtes. Paris 1724. compl. 4 vol. fol.
- Banier, Explication Historique des Fables, complet. Paris 1715. 3 vol. gr. 12.
- Barbéyrac, Morale des Peres de l'Eglise. Amst. 1728. vol. 4.
- Barbéyrac, l'Histoire des Anciens Traités. Amst. & Haye 1739. 2 vol. fol.
- Bayle, ses Ouvrages & son Dictionnaire Critique complet. Amst. & Haye 1727-1731. 9 vol. fol.
- Beauchamps, Recherches sur les Theatres. Paris 1731. 3 v. 8.
- Beeverell, les Delices de la Grande-Bretagne & de l'Irlande, contenant les Antiquités & tout ce qu'il y a de plus considérable à remarquer, enrichi de 260 Pl. en taille douce. Leid. 1727. 8 vol. 8.
- Belidor, nouveau Cours de Mathematique à l'Usage de l'Artillerie & du Genie, accompagné de 34. belles Pl. en taille douce. Paris 1725. vol. 4.
- la Science des Ingenieurs, dans la conduite des Travaux de Fortification & d'Architecture civile, enrichie de 53 Pl. en taille douce 1730. vol. 4.
- le Bombardier François, ou nouvelle Methode de jeter les Bombes avec précision, accompagnée des Tables Calculées & autres Pl. nécessaires, en taille douce. 1734. vol. 4.
- l'Architecture Hydraulique, ou l'Art de conduire, d'élever, & de menager les Eaux, selon les differens besoins de la Vie, contenant la Description & la Theorie des Machines qui ont été exécutées avec succès, accompagnée de 45 magnifiques Pl. en taille douce. 1737. vol. 4.
- Item le Tome deuxieme du même Ouvrage, avec 55 autres magnifiques Pl. en taille douce. 1739. vol. 4.
- Bellegarde, ses Ouvrages, complet. Haye 1739. 17 vol. 12.
- Berruyer, l'Histoire du Peuple de Dieu, septième Edition, curi-

CATALOGUE.

9

- enrichie de corrections & augmentations. Paris 1738. compl.
8 vol. 4.
- Bible (La Sainte) traduite en François sur la Vulgate, avec
de courtes Notes tirées des Saints Peres & des meilleurs
Interprètes pour l'intelligence des endroits difficiles, & la
Concorde des quatre Evangelistes; Avec Approbation: ornée
de la Carte de la Terre Sainte & de quelques autres Fig.
complet. Brux. Liege 1700. 3 vol. 4.
- La Bible, selon la Vulgate, avec des Explications, par Mrs.
de Portroyal. Brux. 1732. 38 vol. 12.
- La Bible, revuë & conferée sur les Textes originaux par les
Professeurs de l'Eglise de Geneve, & accompagnée des Ta-
bles nécessaires. Amst. 1702. belle Edition compl. in fol.
- La Bible, avec des Reflexions sur chaque Chapitre, par Mr.
Ostervald. Amst. 1724. belle Edition. vol. fol.
- La Bibliothéque & l'Usage des Romans. Paris 1733. 2 v. 12.
- Bibliothéque de Campagne, amusemens de l'esprit & du cœur.
Haye 1739. 10 vol. 12.
- Bion, Traité des Mathematiques, la Construction des Instru-
mens, & l'Usage ou la Pratique, avec 30 belles Planches
en taille douce, & les autres Figures nécessaires. Haye 1723.
vol. 4.
- Blondel, Cours d'Architecture, enrichi d'un très grand nom-
bre de Pl. en taille douce. Amst. 1700. compl. 5 vol. fol.
- Bochat, Ouvrages concernant les Services Militaires étrangers
considerés du côté du Droit & de la Morale. Gen. 1738. 3 v. 8.
- Bombelles, Memoires du Service journalier de l'Infanterie &
de la Cavalerie. Paris 1720. 3 vol. 12.
- Bouillard, Histoire de l'Abbaye Royale de Saint Germain,
avec les Pièces justificatives, & enrichie de Pl. & Fig.
en taille douce. Paris 1725. vol. fol.
- La Bruyere, les Caracteres de Theophraste, & les Mœurs de
ce Siecle. Nouv. Ed. avec la Clef. Amst. 1729. 3 v. 12.
- De Buffon, Statique des Vegetaux & Analyse de l'Air: Ex-
periences nouvelles de la Societé Royale de Londres, & en-
richies de Pl. en taille douce. Paris 1735. vol. 4.
- Bynkershoek, Traité du Juge competent des Ambassadeurs, par
Barbeyrac. Haye 1723. vol. 8.
- Banduri, Numismata Imperatorum, & Bibliotheca Num-
maria, sive Auctorum qui de Re Nummaria scripserunt;
cum Tab. æneis. Paris. 1718. 2 vol. fol.
- Baronii Annales, Editio novissima, cum Vita Auctoris
& Spondano. Venet. 1705-1712. compl. 12 vol. fol.

- Sti. Basilii Opera omnia, Studio & Labore PP. Benedictinorum. Novissima Edit. Paris. 3 vol. fol.
 Bafnagii à Flottemanville, Annales Ecclesiastici, in quibus Res Imperii Ecclesiæque observatu digniores subjiciuntur oculis, erroresque evelluntur. Rott. 1706. 3 vol. fol.
 Bentlei Terentius, cum Notis Variorum: Editio novissima plurimum locupletata. Amst. 1727. vol. 4.
 Bentlei, Manilius, cum Notis Variorum. Lond. 1739. vol. 4.
 Sti. Bernardi Opera, Studio & Labore PP. Benedictinorum. Paris 1719. 6 vol. fol.
 Biblia Hebraïca sine Punctis, versibus Cap. & Sect. interstincta ac Notis instructa, ad Leusdenianam Editionem adornata. Ultraj. 1701. Editio nitidis. maj. 12.
 — Sacra Vulgata: Editio Nova, plurimum locupletata. Lugd. 1727. vol. 4.
 Bibliotheca Sacra & Profana, sive Observationes in Sacros & Profanos Scriptores, curâ Latinii Viterbiensis. Romæ 1677. vol. fol.
 Bifaccioni, Il Mitridate. Ven. 1655. vol. 12.
 Bynkershoek de Foro Legatorum. vol. 8.
 Bynkershoek Quæstiones Juris Publici. Lugd. Bat. 1737. vol. 4.
 Bocharti Opera omnia. Editio novissima plurimum locupletata. Lugd. Bat. 1712. cum Tab. æneis. 3 vol. fol.
 Boerhaave, Aretæus de Morbis Acutis & diuturnis, Græcè & Latinè, cum Notis Variorum. Lugd. Bat. 1735. vol. fol.
 Boerhaave, Elementa Chemiæ & Opuscula Varia. Lugd. Bat. 1735. cum Tab. æneis. 2 vol. 4.
 Boerhaave, Institutiones & Aphorismi. Ed. novif. 5 vol. 8.
 Boerhaave, Swammerdammi Biblia Naturæ, cum Observationibus & Tab. æneis. Lugd. Bat. 1738. 2 vol. fol.
 Boerhaave, Vesalii Opera Anatomica, Editio Locupletissima, cum Tabulis æneis. Lugd. Bat. chartâ optimâ. 2 vol. fol.
 Eoerneti, Jacobi le Long Bibliotheca Sacra, Notis historicis & criticis illustrata. Editio novissima plurimum Locupletata. Lips. 1716. 3 vol. 8.
 Boivin (Gab.) Cursus Theologiæ & Philosophiæ, Studentibus sic attemperatum ut in illo habeant ad manus Theologiæ Scholasticæ, & Philosophiæ Scoti, integritate

C A T A L O G U E .

II

- tem brevem & profunditatem planam. Ven. 1734.
8 vol. maj. 12.
- Bonanni, la Gerarchia Ecclesiastica, cum 160 Tab.
æneis. Rom. 1720. vol. 4.
- Breviarium Romanum, compl. Editio nitid. Paris 1727.
maj. 12.
- Idem, cum Novis officiis, Editio nova, lo-
cupletissima & nitidissima, cum Figuris æneis. Urb.
compl. 4 vol. 4.
- Idem, ubi Rubricæ Gallico idiomate: Editio
nova nitidissima. Paris compl. 4 vol. maj. 8.
- Burmanni, Ovidius cum Notis Variorum. Amst. 1727.
4 vol. 4.
- Poetæ Latini minores, cum Notis Variorum.
Lugd. Bat. 1731. 2 vol. 4.
- Sylloges Epistolarum Lipsii & Variorum. Lugd.
Bat. 1727. 5 vol. 4.
- Thesaurus Zeylanicus, in quo plurimæ novæ
species & genera Plantarum, cum 110 nitidissimis Ta-
bulis æneis. Amst. 1737. vol. 4.
- Burnet, de Statu Mortuorum & Resurgentium, 1 d. no-
vissima. Rotterd. vol. maj. 8.
- Telluris Theoria Sacra. Amst. 1699. vol. 4.

C.

- C**abinet des Contes Arabes, Contes Persans, Contes Tar-
tares, Contes Mogols, Contes Chinois. Utr. & Haye
1730-1738. 25 vol. 12.
- Le Cabinet les Fées, Nouv. Ed. avec Figures. Amst. 1736.
9 vol. 12.
- Les Caractères de Théophraste, avec ceux des Mœurs de
ce Siccle par la Bruyere, considerablement augmentées. Lyon
1734. 4 vol. 12.
- Castelneau (M. de) ses Memoires, illustrés & augmentés de Com-
mentaires & Manuscrits, Lettres, Instructions, Traités, &
autres Pièces secretes & originales, servants à donner la
verité de l'Histoire de la Regence & du Gouvernement de
Catherine de Medicis, &c. par Mr. le Laboureur, & en-
richie de près de 400 Gravures en taille douce. Dernière
Edition très belle. Brux. 1731. compl. 3 vol. fol.
- Catechisme par ordre de l'Evêque de Montpellier, ou Instruc-
tions generales, où l'on explique par l'écriture Sainte &
la Tradition, l'Histoire & les Dogmes de la Religion, &

- & les Usages de l'Eglise. Brux. 1722. 5 vol. 8.
 Catechismes de Bourges, ou la Doctrine Chrétienne, par Chetardie. Nouv. Ed. revue & augmentée par l'Auteur. Lyon 1736. 4 vol. 12.
 Causes célèbres & intéressantes, par Mr. de Pitaval. Haye 1739. 13 vol. 8.
 Cent Nouvelles (Les) de Boccace ou Histoires divertissantes, avec Figures. Coll. 1733. 2 vol. 8.
 — Nouvelles ou Histoires Plaisantes, avec Figures. Col. 1736. 2 vol. 8.
 — Nouvelles ou Histoires Galantes, de la Reine de Navarre, avec Fig. Col. 1739. 2 vol. 8.
 Les Ceremonies & Coutumes Religieuses de tous les Peuples du Monde, représentées en Pl. magnifiques gravés en taille douce par Picart, avec des Explications Historiques & des Dissertations curieuses. Amst. 1723-1739. complet. en 7 vol. fol.
 Les Césars, de l'Empereur Julien, traduits avec des Remarques, par Mr. le Baron de Spanheim, accompagnés des Preuves, & enrichies de plus de 300 Medailles & autres anciens monumens gravés par Picart. Amst. 1728. Edition magnifique. vol. 4.
 Charlevoix, Histoire & Description de l'Isle Espagnole, avec des Pl. & Fig. en taille douce. Amst. 1733. 4 vol. gr. 12.
 Charlevoix, Histoire & Description de l'Empire du Japon, enrichie de Pl. & Fig. en taille douce. Paris 1730. 9 vol. 12.
 - - - le même Ouvrage, en 2 vol. 4.
 Le Chrétien intérieur, par Mr. de Louvigny Trésaurier de France. Paris 1696. 2 vol. 12.
 Les Ouvrages de Cicéron, traduits par divers Auteurs célèbres, dernières Editions. Paris &c. 31 vol. 12.
 La Cité de Dieu, de Saint Augustin, traduite avec des Remarques. Paris 1736. 4 vol. 12.
 Cleveland, ou le Philosophe Anglois, avec Fig. Haye 1739. 8 vol. 12.
 Le Clerc, le Nouveau Testament avec des Remarques, où l'on explique le Texte & où l'on rend raison de la Version. Amst. 1703. 2 vol. 4.
 - - - Bibliothèque Universelle, Choïse, Ancienne & Moderne, compl. 83 vol. 12.
 Les Colloques d'Erasme; Ouvrage intéressant, par la diversité des Sujets, par l'enjoïement, & pour l'utilité morale: Traduction libre par Mr. de Gueudeville, avec des Notes &

- & des Figures ingenieuses. Leyde 1720. 6 vol. gr. 12.
 Colmenar, les Delices ou Descriptions des Roiaumes d'Espa-
 gne & de Portugal, leurs Antiquités & tout ce qu'il y a
 de remarquable, orné de plus de 150. Pl. & Fig. en taille
 douce, dessinées sur les lieux-mêmes. Leyd. 1725. 6 v. 12.
 Confession de Sancy, & le Divorce Satyrique &c. vol. in 4.
 De la Connoissance & de l'Amour de notre Seigneur, par
 J. B. de S. Jure. Edition de Paris. vol. in fol.
 La Connoissance des Pavillons dont on se sert sur Mer. Ha-
 ye 1738. vol. in 4.
 La parfaite Connoissance des Chevaux & la guérison de
 leurs maladies, par Mr. de Saunier; avec 62. Pl. en tail-
 le douce. Haye 1734. vol. in fol.
 — le même Ouvrage en papier roial. vol. in fol.
 Cordier, l'Instruction des Pilotes. 2 vol. 8.
 Le Corps Universel Diplomatique du Droit des Gens; tiré
 des Archives, des Protocollés, & des Manuscrits les plus
 authentiques & des Auteurs les plus estimés soit en Histo-
 ire, en Politique ou en Droit, par Mr. Dumont Baron de
 Carelsroon; complet avec le Supplément, par Mrs. Barbey-
 rac & Rouffet. Amst. 1739. 26 vol. in fol.
 — le Supplément de cet Ouvrage, apart. Amst. 1739.
 10 vol. in fol.
 Correspondance Historique & Politique. Haye 1739. 3 vol. in 8.
 Coste, les Essais de Michel de Montaigne, avec des Notes,
 une Table très-utile, & la vie de l'Auteur. Haye 1727. 5 v. 12.
 Courayer, Histoire du Concile de Trente, de Fra Paolo Sar-
 pi. Amst. 1736. 2 vol. in 4.
 Cours de la Science Militaire, à l'usage de l'Infanterie, de la
 Cavalerie, de l'Artillerie, du Genie, & de la Marine,
 avec l'Explication des Termes de l'Art, & enrichi de belles
 Estampes des Plans & Figures nécessaires: Ouvrage qui
 comprend généralement tout ce qu'un Officier doit savoir
 dans chaque grade. Par Mr. Bardet de Villeneuve, Capi-
 taine & Ingenieur. Haye 1740. belle Impression. 4 vol. gr. 8.
 Cours de Sciences par raport à l'Esprit & au Cœur, par Buf-
 fier. Paris 1735. vol. in fol.
 Coutumes & Ordonnances de Namur & de tout le Pais du
 Brabant; avec un Recueil d'Edits politiques, & la maniere
 de Proceder. Haye 1736. vol. in 4.
 Crasset, Considerations Chrétiennes pour tous les jours de l'An-
 née & les Evangiles des Dimanches. Anv. 1715. 4 v. 12.
 Croiset (Le P.) Retraite Spirituelle & Reflexions Chrétiennes

- nes sur divers sujets de Morale, pour un jour de chaque mois. Paris 1733. 2 vol. gr. 12.
- Le Cuisinier Moderne, qui apprend à donner toutes sortes de Repas, en gras & en maigre, de la maniere la plus delicate; avec les Plans des Tables, représentées en taille douce, par Mr. Vincent la Chapelle. Haye 1735. 4 vol. gr. 8.
- Le Nouveau Cuisinier Royal & Bourgeois; Ouvrage utile dans les Familles, & aux Maîtres d'Hôtel. Amst. 1734 avec Fig. en taille douce. 3 vol. gr. 12.
- Cabassutti, (J.) è Congreg. Orat., Notitia Historiarum, Conciliorum & Canonum, à Christo nato ad nostra usque tempora, accuratè digesta. Editio novissima, ab Auctore plurimum locupletata, Lugd. 1725. vol. in fol.
- Cancerii Resolutiones Juris. Editio novissima, compl. 3 v. f.
- Du Cange (Car. du Fresne) Glossarium ad Scriptores mediæ & infimæ Latinitatis; Editio novissima plurimum locupletata, operâ & Studio P. P. Benedictinorum. Paris 1736. 6 vol. in fol.
- Cardani. Medici ac Philosophi Celeberrimi, Opera omnia: Editio novissima, aucta & emendata curâ Caroli Spön, Lugd. apud Ravand 1663. 10 vol. in fol.
- Casauboni Theophrastes græcè & Latinè. Lips. 1726. 3 v. 8.
- Catechismo, cioè Forma de Instrucion. vol. in 8.
- Catena Græcorum Patrum, Græcè & Latinè, Operâ & Studio PP. Benedictinorum. Nov. Ed. Paris. 3 vol. fol.
- Catullus, Tibullus, & Propertius, cum Notis, in usum Delphini. Paris 1685. vol. in 4.
- Cave, (G.) Scriptorum Ecclesiasticorum Historia litteraria; accedunt etiam Scriptores Christiani Religionis oppugnatores; & additur Conciliorum omnium Historica Notitia. Editio novissima plurimum locupletata, apud Turnesios 1720. vol. in fol.
- Cellarii Dissertationes, Epistolæ & Opuscula; Studio Walchii, qui de Autoris Vita & scriptis, ac de Dedicacionibus Librorum veterum adjecit. Lips. 1715. 3 v. 8.
- Cellarii Quintus Curtius, cum Commentariis. Lips. 1696. vol. 12.
- Chamieri, Loci-communes Theologiæ. Col. Allob. apud Turnesios. vol. in fol.
- Sti. Chrysofomi Opera omnia, Græcè & Latinè, Studio & labore PP. Benedictinorum: Editio optima Parisiensis, compl. in 13 vol. in fol.
- Cicero Verburgi, cum Notis Variorum, Editio novissima.

CATALOGUE.

15

- viffima. Amft. Chartâ optimâ compl. in 2 vol. in fol.
 St. Cæcilii Cypriani Opera, Græcè & Latinè, labore
 & Studio P.P. Benedictinorum. Parif. 1726. vol. in fol.
 Clavis Chronologiæ Sacræ per Tabulas cum interpreta-
 tionibus; curâ Freibergeri. Lugd. Bat. 1698. vol. in 8.
 Sancti Clementis Alexandrini Opera, Græcè & Lati-
 nè, notis illustrata, Studio Joannis Potteri. Oxon.
 1715. Editio optima. 2 vol. in fol.
 Cockburn, de Virulenta Gonorrhæa. Lugd. Bat. 1716.
 vol. maj. 8.
 Collectio Decifionum Rotæ Romanæ, cum Observa-
 tionibus, Editio noviffima, compl. 6 vol. in fol.
 Colonia, (P.) e Soc. J., de Arte Rhetorica Libri V.
 Hagæ-Com. Parif. 1739. vol. maj. 12.
 Commentarii ad Historiam Q. Curtii de Alexandro Ma-
 gno; authore M. Radero è Soc. J. Colon. 1628. v. f.
 Comenii, Janua aurea referata, five compendiofa Metho-
 dus Latinam, Germanicam, Gallicam & Italicam
 Linguam perficendi: apud Turnefios 1671. in 8.
 Compendium Moralis Evangelicæ, five Confiderationes
 Christianæ super Textum totius Novi Testamenti;
 Editio Noviffima locupletata. Paris. 8 vol. in 12.
 Conclavi de Pontefici Romani, ab Aleffandro VII. Col.
 1668. 2 vol. in 12.
 Conclavi de Clemente X. & Innocentio XI. Col. 1677. v. 12.
 Cornelius Nepos Hoogftrat., cum Notis. Amft. 1706.
 vol. Maj. 12.
 Corpus Juris Canonici, per Regulas naturali Ordine di-
 gelftas ufque temperatas: Opus, tum in Rebus ob-
 fcuris claritate, tum difperfis collectione, in contrariis
 conciliatione, eximium, ac Notis quamplurimis & ex-
 quifitis illustratum. Editio optima & nitida. Lugd. 1737.
 compl. 3 vol. in fol.
 Covarruvias, Juris Interpres acutiffimus, enucleatus &
 auctus per Didacum de Faria. Ed. nova, apud Turne-
 fios 1728. vol. in fol.
 — Ejuſdem Opera omnia. Editio noviffima pluri-
 mum locupletata, cum Notis Uffellii, apud Turne-
 fios 1734. 2 vol. in fol.
 Crofa, (Petri de) Logica. Gen. 1724. 2 vol. in 8.
 Cunæi Republica Hebræorum, cum Notis. Lugd. Bat.
 1703. vol. in 4.
 Cunæi Opera, uti Satyra Menippea, Juliani Cefares,
 Epifto-

Epistolæ &c. cum Notis Cellarii. Lips. 1723. in 8.
 St. Cyrilli Hierosolymitani Opera; Græcè & Latinè,
 Opera & Studio PP. Bededictinorum. Paris. 1720. v. f.

D.

- D**acier, les Comedies de Terence, traduites avec des
 Remarques, le Latin à côté, & ornées de 48. Figures
 comiques en taille douce, par Picart. belle Edition de
 Rotterdam, complete. en 3 vol. gr. 8.
- Dacier, Plutarque traduit avec des Remarques Historiques
 & Critiques: Nouvelle Edition augmentée de Notes. Paris
 1734. avec Fig. compl. 9 vol. 4.
- Deidier (Mr. l'Abbé) l'Arithmetique des Geometres & In-
 troduction à l'Algèbre & à l'Analyse, avec les Logarithmes,
 les Fractions decimales &c. Paris 1739. 2 vol. in 4.
- Denyse, la Vérité de la Religion, & la Nature expliquée.
 Paris. 2 vol. 8.
- Description du Manege moderne dans sa Perfection, expliqué
 par les Leçons nécessaires, comme aussi les mords pour bien
 brider les chevaux, & accompagné de belles Estampes, par
 Mr. le Baron d'Eisemberg, & gravés par Picart. Haye
 1737. vol. in fol.
- Description complete Geographique, Historique, Chronologi-
 que, Politique, & Physique de l'Empire de la Chine, enri-
 chie des Cartes generales & particulières de ces Pais, &
 ornée d'un grand nombre de Pl., Fig. & Vignettes gra-
 vées en taille douce. Par le P. J. B. du Halde, de la C.
 de J. Nouv. Edition, très-belle. Haye 1736. avec l'Atlas.
 complet. 4 vol. in 4.
- La Description generale & particulière de la France ancienne
 & moderne, enrichie des Cartes nécessaires, belles & exac-
 zes, par Mr. de Longuerue. Paris 1722. 2 vol. in fol.
- le même Ouvrage en Papier roial.
- Description de l'Egypte, avec des Remarques curieuses. Com-
 posée sur les Memoires de Mr. de Maillet Consul de France
 au Caire, par Mr. le Mascrier, & enrichie des Cartes
 & Figures nécessaires. Paris 1735. vol. in 4.
- Destandes, Histoire Critique de la Philosophie, avec les Trai-
 tés de Physique. Amst. 1737. 4 vol. 8.
- Desmaizeaux, les Lettres de Bayle avec des Remarques &
 les nouvelles Lettres, complet. Amst. & Haye 1729-1739.
 5 vol. gr. 12.
- De Thou, l'Histoire Universelle de son Temps, avec la Suite,
 par

CATALOGUE.

17

- par Rigault, & le Recueil de Pièces; Nouvelle Edition enrichie des Notes, Corrections, & Restitutions de MSS. de la Bibliothèque royale, & de Mrs. Du Puy, Rigault & de Sainte Marthe, & augmentée des Remarques des Auteurs célèbres. Haye 1740. complet en XI. vol. in 4.
- Dictionnaire (Grand) Universel de la Langue Française, Ancienne & Moderne, par Furetiere, où l'on trouve expliqué par ordre Alphabetique des Termes, tout ce qui concerne les Sciences, & les Belles Lettres, les Arts Liberaux, & les Arts Mécaniques, l'Oeconomique, le Commerce, &c. Haye 1729. 4 vol. fol.
- Dictionnaire de la Bible, par Calmet. Paris 1730. avec fig. 4 v. f.
- le même Ed. de Gen. en 4 vol. 4.
- Dictionnaire Universel des Simples & des Drogues, par Lemeray. avec fig. Rott. 1727. vol. 4.
- Dictionnaire Militaire, par l'aësch, avec fig. Dresde 1737. 2 v. 8.
- Dictionnaire Neologique, ou des nouvelles Façons de parler. Amst. 1728. vol. gr. 12.
- Dictionnaire Italien-François & François-Italien, par Veneroni. Amst. 1729. 2 vol. 4.
- Dictionnaire abrégé de la Crusca, Italien & François, par l'Abbé Antonini. Paris 1735. vol. 4.
- Dictionnaire Nouveau des Passagers, Allemand-François & François-Allemand. Leipsig 1737. 2 vol. gr. 8.
- Idem, au Voyageur, François-Allemand-Latin, & Latin-Allemand-François. 1737. 2 v. 8.
- Dictionnaire François-Allemand & Allemand-François, par Rondeau. Leipsig 1731. 2 vol. 4.
- Dictionnaire Espagnol-François & François-Espagnol, par Sobrino. Brux. 1734. 2 vol. 4.
- Dictionnaire Anglois, Allemand & François, par Mr. Chr. Ludwig. Leipsig. 1736. 2 vol. 4.
- Dictionnaire Anglois-François & François-Anglois, par Boyer. Rott. 1727. 2 vol. 4.
- Dictionnaire (Le Grand) François & Hollandois, par Mr. Halma; quatrième Edition, corrigée & augmentée de près de la moitié. Amst. 1733. 2 vol. 4.
- Dictionnaire Latin-François de Bondot & l'Apparat-Royal François-Latin dern. Edit. 2 vol. gr. 8.
- Dictionnaire François & Latins tiré des Auteurs Classiques, par le P. Foubert de la C. de J. Paris 1725. vol. gr. 4.
- Dictionnaire (Grand) Latin-François & François-Latin, par Danet. nouv. Ed. augmentée & corrigée. Amst. 1711. 2 v. 4.

Dis-

- Dictionnaire Comique* : contenant les manieres de parler burlesques, comiques, satyriques, libres, & proverbiales, par F. le Roux. Lyon 1735. vol. gr. 8.
- Dictionnaire Oeconomique Universel*, par Mr. Chomet. Nouv. Ed. enrichie, avec des Figures de Picart. Amst. 1732. 2 v. f.
- Dictionnaire (Le) des Cas de Conscience*, décidés suivant les Principes de la Morale, les Usages de la Discipline Ecclesiastique, l'Autorité des Conciles & des Canonistes, & la Jurisprudence, par Mrs. de Lamet & Fromageau, Drs. de Sorbonne. Paris 1733. compl. 2 vol. in fol.
- Dictionnaire (Le Grand) Geographique Universel*, par Mr. de la Martiniere. Haye 1725-1739. complet. 10 vol. in fol.
- Dictionnaire Universel-Historique*, par Morery. Nouvelle Edition refondue, corrigée & enrichie de plus de 11000. Articles nouveaux. Amst. Haye 1740. compl. 8 vol. in fol.
- Dictionnaire Critique-Historique de Bayle*. Amst. dern. Edit. 4 v. f.
- Dictionnaire Etymologique*, par Menage. Paris, de l'Imprimerie Royale 1694. vol. fol.
- Dictionnaire (Le) François Celtique & Breton*, utile pour les differens Dialectes de la langue Française & pour l'origine & étymologie des mots. Ren. Paris 1732, vol. in 4.
- Dictionnaire (Le) de la langue Française*, avec des Remarques sur cette Langue, & le Catalogue des meilleurs Auteurs, par Richelet. Lyon 1728. 3 vol. in fol.
- *Idem*. Amst. 1732. 2 vol. 4.
- Discours (Les) Politiques de Tibere* avec les Notes d'Amelot de la Housfaye. Dern. Ed. Amst. vol. in 4.
- Discours (Les) sur le Vieux & Nouveau Testament*, par Mrs. Saurin, Roques, & Beaufobre, compl. Haye 1739. XI. v. 8.
- le même Ouvrage in fol.
- Ditton, la Religion Chrétienne démontrée*. Amst. 1721. 2 v. 8.
- Don (Le) Quixotte François*, par Marivaux. Haye 1738. 4 v. 8.
- Drelincourt, Consolations contre les Frayeurs de la Mort*. Amst. 1724. 2 vol. gr. 8.
- Drelincourt, Visites charitables*. Amst. 1731. 3 vol. gr. 8.
- Droit de la Guerre & de la Paix*, de Grotius, avec des Remarques, par Mr. de Barbeyrac. Amst. 1724. 2 vol. in 4.
- Droits (Les) des Souverains*, par Fra Paolo Sarpi. Haye 1721. 2 vol. gr. 12.
- Du-Bois, la Geographie Moderne, Naturelle, Historique, & Politique*; enrichie de 100. belles Cartes & Pl. en taille douce. Haye 1736. 4 vol. in 4.
- Du Pin, Bibliothéque des anciens Historiens*, avec des Car-

- Cartes Géographiques & des Tables Chronologiques. Amst.*
1718. vol. 4.
- Dallaës, de Ufu Patrum; Edit. Nov. Gen. vol. in 4.
- J. B. Dantoine, Patris de Castro Palao Societatis Jesu
Theologiæ Professoris, de Virtutibus, & de Vitiis con-
trariis, Opera. Editio novissima, plurimum locupleta-
ta. Lugd. 1700. 7 vol. fol.
- Degnerus, de Dysenteria bilioso-contagiosa. Ultr. 1738.
vol. maj. 8.
- Delbene, de Hæresibus. Edit. Novissima. 2 vol. in fol.
- Delbene, de Immunitate Ecclesiastica, & de Jurisdictio-
ne Ecclesiastica. Ed. Noviss. vol. in fol.
- Josephus Delpapa, de Humoribus in Corpore humano, de-
que eorum qualitatibus & officiis. Florent. 1733. v. 4.
- Dictionarium, sive Alphabetum Juridicum universale,
operâ Ægidii de Castejon, Regis Hispaniarum Juris
Interpretis. Apud Turnesios, 1738. 2 vol. in fol.
- Dictionarium sive Lexicon Philosophicum, secundis cu-
ris Steph. Chauvini. Editio novissima plurimum lo-
cupletata, & 30. Tab. æneis ornata. Leov. 1713. v. f.
- Dictionarium, sive Lexicon Universale; operâ Hof-
manni, Historiæ & Græcæ Linguæ Professoris. Editio
novissima plurimum locupletata. Lugd. Bat. 1698. 4 v. f.
- Dictionarium, sive Lexicon Philologicum; curâ Marti-
ni: Editio locupletissima. 2 vol. in fol.
- Dictionarium, sive Lexicon Antiquitatum Romanarum,
in quo Ritus & Antiquitates exponuntur; curâ Pitisci.
Editio Novissima cum Tab. æneis. Hagæ-Com. 1737.
Chart. opt. 3 vol. in fol.
- Dictionarium Octolinguè, Ambrosii Calepini, cum No-
tis Passerati: Editio Lugd. apud Cardon. 2 vol. in fol.
- Dichos y Hechos del Rei Philippo II. vol. 12.
- Dionysius Halicarnasseus, Græcè & Latinè, cum Notis,
Editio Novissima. 2 vol. in fol.
- P. Hier. Drexelii è Soc. Jes. Opera omnia, Moralia &
Spiritualia, Editio Novissima, formâ exiguâ, cum Fi-
guris æneis. Col. 1715. compl. 28 vol. 16.
- Du Pin, St. Optatus, de Schismate Donatistarum, cum
Notis Variorum; Editio Novissima plurimum locu-
pletata. Antwerp. 1702. vol. in fol.

E.

L'Ecole au Monde, par le Noble. Nouv. Ed. avec Figu-
res. Amst. 1739. 6 vol. 12.

- Nouvelle Ecole Militaire*, par Mr. Desprez de St. Savin.
Nouv. Ed. Paris 1738. avec Fig. vol. in 4.
- Les Effets surprenants de la Sympathie, Aventures curieuses.*
Paris 1714. 5 vol. gr. 12.
- Les Elemens de la Geometrie*, par Mrs. de Portroial; les lignes incommensurables; nouvelles mesures des Angles; Demonstration des proportions des lignes, & la solution des Quarrés magiques: le tout accompagné des Figures nécessaires. Paris 1683. vol. in 4.
- Les Elemens de l'Histoire*, contenant tout ce qu'il faut savoir de Geographie, de Chronologie, de Blason, & d'Histoire Universelle, avant de lire l'Histoire; par l'Abbé de Vallemont. Nouv. Ed. enrichie. Paris 1734. avec Fig. 4 v. 12.
- L'Enfant trouvé, ou Memoires du Chevalier de R...* Paris 1739. 6 part. 8
- Entretiens sur divers sujets d'Histoire, & de Politique*, Nouv. Ed. Amst. 1723. 2 vol. gr. 12.
- Les Entretiens Physiques d'Ariste & d'Eudoxe*, qui renferment précisément ce qui s'est découvert de plus curieux & de plus utile dans la Nature, & enrichi de Pl. & Fig. en taille douce; avec l'Origine de la Physique: par le P. Renault. Paris & Amst. 1734. 7 vol. gr. 12.
- L'Essai Philosophique concernant l'Entendement humain*, par Mr. Locke, traduit par M. Coste, dern. Ed. augmentée & corrigée par l'Auteur & enrichie de Remarques. Amst. 1735. vol. 4.
- Les Essais de Montaigne*, enrichies de Remarques, par Mr. Coste, & la Vie de l'Auteur. Nouv. Ed. augmentée. Lond. 1739. 6 vol. gr. 12.
- L'Essai sur les Erreurs populaires*, par Brown. Amst. 1733. 2 vol. gr. 12.
- L'Essai Philosophique sur l'Ame des Bêtes*, par Mr. Boul-lier. Amst. 1737. 2 vol. gr. 12.
- L'Essai sur la Liberté de l'Homme & l'origine du Mal*, par Leibnitz. Amst. 1734. 2 vol. gr. 12.
- L'Espion dans les Cours des Princes Chrétiens, leurs Forces, Politique, & Religion, ou Lettres & Memoires d'un Envoyé Turc.* Col. 1715. avec Fig. 6 vol. gr. 12.
- L'Esprit des Cours de l'Europe, ou Reflexions sur ce qui se passe de plus remarquable en Europe.* Amst. 1707. 16 v. 12.
- L'Etat présent de l'Espagne, & les diverses Revolutions qu'elle a soufferte; par l'Abbé de Vayrac.* Paris & Amst. 1719. 3 vol. gr. 12.
- L'Etat

- L'Etat de la France, par le Comte de Boulainvilliers, contenant en général tout ce qui peut faire connoître cette Monarchie. Lond. 1737. avec Fig. 6 vol. gr. 12.
- L'Etat Militaire de l'Empire Ottoman, par le Comte de Marsigli, & enrichie de 46. belles Pl. & Figures en taille douce, avec les Cartes nécessaires. Haye 1733. complet. 2 vol. in fol.
- Etat présent de la Grande-Bretagne. Nouv. Edition augmentée. Amst. 1723. 3 vol. in 8.
- Etat Politique de l'Europe. Haye 1739. 2 vol. 8.
- L'Etat & Delices de la Suisse, enrichi des Cartes, Pl. & Fig. nécessaires en taille douce. Amst. 1730. 4 vol. gr. 12.
- Exemplaires de toutes sortes d'Ecritures, gravés en taille douce, avec des Instructions pour les bien imiter; par Mr. Lesgret. Paris 1736. vol. in fol.
- Exposition Anatomique du Corps Humain; par Mr. Winslow. Amst. 1732. 4 vol. gr. 12.
- Elegantia latini Sermonis cum exemplis Ciceronianis. Lipf. 1711. vol. 12.
- Mario Equicola, Istoria di Mantova. Ila. Ed. 1717. v. 4.
- Erasmi, Opera omnia, cum Notis Variorum, Editio novissima plurimum locupletata. Lugd. Bat. Charta optima. compl. XI. vol. in fol.
- Erasmi Colloquia, cum Notis Variorum. Lugd. Bat. 1729. vol. maj. 8.
- Etmulleri, Philosophi ac Medici, Opera omnia, Emendata & aucta: curâ Filii Ernesti Etmulleri. Editio novissima, plurimum locupletata ab J. Mangeto; apud Turnesios, 1736. 4 vol. in fol.
- L. Euleri ex Academia Scientiarum & Matheos Professore, Mechanica sive Motus Scientia, cum Tab. æneis. Petrop. 1736. 2 vol. in 4.
- Eusebii Præparatio Evangelica, Græcè & Latinè, cum Observationibus. vol. in fol.
- Demonstratio Evangelica, eadem Editione vol. fol.
- Eustachii Tabulæ Anatomicæ, Editio Optima & Novissima, Rom. cum Fig. æneis. vol. in fol.
- Eutropius, cum Notis, ad usum Delphini. Paris 1683. vol. in 4.

F.

Les Fables de Mr. de la Fontaine; Nouv. Edition augmentée, & enrichie de Figures en taille douce. Amst. 1728. 5 vol. in 8.

Les

- Les Faveurs & Disgraces de l'Amour, Histoires Galantes ;*
avec Fig. en taille douce. Haye 1734. 3 vol. gr. 12.
Fausseté des Vertus humaines, par Mr. Esprit. Dern. Ed.
Paris. 2 vol. gr. 12.
Ferrière, Commentaire sur les Coutumes de Paris. 1719. 2 v. 12.
Flave Joseph, Histoire des Juifs, traduits par Arnaud d'An-
dilly. Nouv. Edition, enrichie d'un grand nombre de Fig.
en taille douce, par Mr. d'Orley. Brux. 1738. 5 vol. 8.
Les Fonctions & les Devoirs des Officiers, tant d'Infanterie
que de Cavalerie: Par Mr. Bardet de Villeneuve, Capi-
taine-Ingénieur. Haye 1740. vol. gr. 8.
La Fontaine, Contes & Nouvelles en Vers. Nouv. Ed. aug-
mentée. Amst. & Paris 1737. avec fig. 3 vol. gr. 12.
Fortification Nouvelle, par Pseffinger; avec Fig. Haye 1740. v. 8.
Frezier, Relation des Côtes de la Mer du Sud, du Chily &
du Perou, par ordre de Louis XIV, enrichie de belles Pl.
en taille douce. Paris 1716. vol. in 4.
Fabellæ Æsopicæ ad usum scholæ. Lipf. 1727. vol. 8.
Fabri Ælianus Græcè & Latinè, cum Notis. Ed. Amst. v. 8.
J. Fabri, Syntagma Juris universale, cum Observationi-
bus: Novissima Editio plurimum locupletata. Gen.
1679. vol. in fol.
Joan. Fabri, Breviarium in Codicem Justinianum. Edi-
tio apud Fabrum. vol. in 4.
Joan. Fabri, Clavis Jurisprudentiæ, Latias aperiens Le-
ges & Civica Jura. Gratian. 1638. vol. in 4.
Alberti Fabrici Operum Editiones Novissimæ: scilicet,
- - - Bibliotheca Græca. 14 vol. 4.
- - - Bibliotheca Latina. 4 vol. 8.
- - - Supplementa de Historicis Græcis & Latinis. v. 8.
- - - Cæsares Augusti. vol. 4.
- - - Isagoge de Scriptoribus Historicis Gallicis. v. 8.
- - - Votum Davidicum. vol. 4.
- - - Conspectus Thesauri Litterarii Italiæ. vol. 8.
- - - Vita Prochi Philosophi. vol. 4.
- - - Vita Mosis. vol. 8.
- - - Menologium. vol. 8.
- - - Observationes in Novum Testamentum. vol. 8.
- - - Codex Pseudepigraphus Veteris Testamenti. 2 v. 8.
- - - Memoræ Hamburgenses. 3 vol. 8.
- - - Jubilæum Hamburgense. 4 vol. 8.
- - - Bibliotheca Ecclesiastica. vol. fol.
- - - Bibliographia Antiquaria. vol. 4.
Alb.

- Alb. Fabrici Delectus Argument. & Syllabus Scriptorum. v. 4.
 - - - Salutaris Lux Evangelicæ. vol. 4.
 - - - Historia Bibliothecæ Fabricianæ. 6 vol. 4.
 De Faria, Additiones, Observations & Notæ ad Covarruvia Interpretationes Juris. Editio novissima, apud Turnefios, 1728. 2 vol. fol.
 Felipo II. Epistola Apologetica. Col. vol. 4.
 Flavii Josephi Opera, Græcè & Latinè, cum Notis, Editio Novissima Londinensis. 2 vol. fol.
 Fontanini Antiquitates Etruscorum. Edit. Noviss. vol. 4.
 Franckenau, Bibliotheca Hispanica Historico-Generalogico-Heraldica. Lips. 1724. vol. 4.
 Franckenau Satyræ rarioris augmenti, cum Oratione de Studiorum Noxa. Lips. 1722. vol. 8.
 Fulleri Pharmacopœa extemporanea, ad omnes ferè mendendi intentiones accommodata. Editio Nova auctior. Laufan. 1737. vol. 8.
 Joan. Fungeri, Etymologicum trilinguè, ubi & de Antiquitatibus Romanorum: summo labore ex antiquis Autoribus Hebræis, Græcis ac Latinis decerptum. Editio novissima. Lugd. apud Ravaud. compl. 4.
 G.

- L**es Galanteries des Rois de France, avec les Fig. de Picart. Amst. 1738. 2 vol. 12.
 Garengot, Usage & Construction des Instrumens de Chirurgie; avec Fig: en taille douce. Paris 1731. 2 vol. 12.
 Les Genealogies Historiques de toutes les Maisons Souveraines qui ont subsisté jusqu'à présent, exposées dans des Cartes Genealogiques tirées des meilleurs Auteurs, avec des Explications Historiques & Chronologiques, & enrichies de Fig. Paris 1738. 4 vol. 4.
 La Geographie Physique ou Histoire naturelle de la Terre, par Mr. Woodward. Amst. 1735. vol. gr. 8.
 La Geographie pratique, ou Instructions pour dresser les Cartes & trouver la longitude sur Terre & sur Mer, par Mr. de Chémereau: avec 23. Pl. en taille douce. Amst. 1715. v. 4.
 La Geographie dans une Methode facile; par Mr. Robbe. Haye 1704. 2 vol. gr. 12.
 Giry (Le R. P.) les Vies des Saints dont on fait l'Office dans le cours de l'Année, avec des Discours sur les Mysteres, & le Martyrologe pour chaque jour. Nouv. Edition complete. Paris 1715. 3 vol. in fol.
 Gomez, cent Nouvelles nouvelles. Haye 1739. 20 vol. 12.

- Gomez, *Journées amusantes, avec Fig.* Amst. 1736. 8 vol. 12.
 Gomez, *Cremantine.* Haye 1739. 2 vol. 12.
 ——— *jeune Alcidiene.* Amst. 1734. 2 vol. 12.
 Gomez (Mad. de) *Oeuvres diverses.* Paris 1724. 5 vol. gr. 12.
 Gracian, *Homme de Cour, Homme Détrompé, Homme Uni-*
versel, Heros, & Reflexions politiques. compl. Haye 1733.
 7 vol. gr. 12.
 TH. Gale, *Scriptorum Græcorum Opuscula Mytholo-*
gica, Physica & Ethica, Græcè & Latinè, cum Notis.
 Lond. Amst. 1688. vol. maj. 8.
 Gallia Christiana, *Opera & labore PP. Benedictinorum.*
 Paris 1738. compl. 6 vol. in fol.
 Th. Gatakeri *Opera: Editio Londinensi plurimum locu-*
pletiora, ubi & Græcè dicta, latinâ interpretatione il-
lustrantur. Ultraj. 1698. 2 vol. fol.
 Patris Gennadii *Homiliæ.* Ed. Nov. Paris 1709. vol. 4.
 Geographia Sacra, seu *Bocharti Phaleg & Chanaan; Edi-*
tio novissima plurimum locupletata, ac Tabulis æneis
adornata. Lugd. Bat. 1707. vol fol.
 J. Gersonii, *Doct̃oris Theologi & Cancellarii Parisien-*
sis, Opera omnia, ordine digesta, & emendata, Cu-
râ & studio Lud. E. Du-Pin; addita sunt etiam Ger-
soniana, quibus Historia Ecclesiastica temporis Gersonii
textitur, Coævorum Vita narratur, Scripta recensentur,
Doctrina exponitur: Editio novissima plurimum locu-
pletata ornata & Fig. Hag. Com. 1728. 5 vol. fol.
 Gothofredi *Corpus Juris Civilis Romani, cum Notis*
integr̃is Variorum, Operâ & studio S. van Leeuwen:
Editio novissima plurimum locupletata. Antv. 1726.
 compl. 2 vol. fol.
 Gothofredi, *Codex Theodosianus cum perpetuis Com-*
mentariis: Editio novissima, plurimum locupletata
Operâ & studio Dan. Ritteri. Lips. 1739. 3 vol. fol.
 Grævii, *Cicero de Officiis, &c.* Amst. 1700. vol. maj. 12.
 Grævii *Ciceronis Orationes, cum Notis Variorum.* Amst.
 1699. compl. 10 Part. maj. 8.
 Grævii *Florus, cum Notis Variorum, Editio novissima*
plurimum locupletata. Amst. 1702. cum permultis Fig.
 æneis. 2 vol. maj. 8.
 Grævii ac Gronovii *Thesaurus locupletissimus Antiqui-*
tatum Romanarum & Græcarum. Lugd. Bat. compl.
 24 vol. fol.
 Grævii *Thesaurus maximus Antiquitatum & Historiarum.*
 Ita-

- Italiae, cum Præfatione Burmanni. Lugd. Bat. compl.
45 vol. in fol.
- Grabe, Biblia Græca ex M. S. Alexandr. summo Studio
& Diligentia expressum, emendatum, nunc verò Exem-
plarîs Vaticanî & M. S. Codd. Lectîonibus & Disserta-
tionibus criticis insigniter locupletatum, Curâ J. Brei-
tingeri. compl. Edit. nitid. Tig. 1730. 4 vol. 4.
- J. Grancolæ Commentarius Historicus in Romanum Bre-
viarium, quo Ritus explicantur. Ed. nova. Antv. 1734. v. 4.
- 's Gravesande, Hugenii Opera, reliqua & posthuma; Phy-
sica, Dioptrica, Astronomica & Geometrica; Editio
novissima, 54. Tab. æneis adornata. Amst. 1728. 2 v. 4.
- Hyacinthi de Graveson, Historia Ecclesiastica. ab Orbe
condito usque ad annum 1722. in Rem Theologiæ
Candidatorum; Editio Novissima. August. Vindelico-
rum 1728. compl. 12 vol. fol.
- Sti. Gregorii Magni Opera omnia, Studio & labore PP.
Benedictinorum. Paris. 1705. Chart. Reg. 4 vol. maj. fol.
- Sti. Gregorii Nazianzeni Theologi, Opera omnia, Græcè
& Latinè cum Commentariis; Editio novissima pluri-
mum locupletata. Coloniae 1690. 2 vol. fol.
- Gronovii Ælianus, Græcè & Latinè, cum Notis Variorum.
Lugd. Bat. 1731. 2 vol. 4.
- - - idem Opus, chartâ regali. 2 vol. 4.
- Gronovii, Arrianus, Græcè & Latinè, cum Notis Va-
riorum. vol. fol.
- Hug. Grotii Epistolæ. Editio novissima. Amst 1687. v. fol.
- Grotii (Hug.) Opera omnia Theologica. Editio novissi-
ma plurimum locupletata. Bas. apud Thurnisios 1732.
4 vol. fol.
- Gudii Collectio Antiquitatum Græcarum & Latinarum,
cum Notis Variorum: Operâ & studio Fr. Hesselii,
Editio novissima plurimum locupletata. Leov. 1731. v. f.

H.

- H**artzoeker, *Cours de Physique, avec la Critique des Let-
tres de Mr. Leeuwenhoek.* Haye 1730. vol. in 4.
- Hartzoeker, *Ecclaircissement sur les Conjectures Physiques.*
Amst. 1710. vol. in 4.
- Hecquet, *de la Digestion & des Maladies de l'Estomac; avec
le Traité des Purgatifs, des Amers, & de la Saignée.*
Paris 1730. 3 vol. gr. 12.
- Helvetius, *Action de l'Air sur le Sang dans les Poumons.*
Paris 1728. vol. in 4.

- Hertenstein, *Cabiers de Mathématique à l'usage des Officiers, enrichis de 80 Pl. en taille douce.* Strab. 1737. vol. 4.
- L'Histoire du Vieux & du Nouveau Testament, par Mr. de Royaumont; avec fig. Paris, Imprimerie Royale 1712. v. fol.
- Histoire Critique du Nouveau Testament, où l'on établit la Verité des Actes sur lesquels la Religion Chrétienne est fondée; par Mr. Richard Simon. Rott. 1689. vol. in 4.
- Les Histoires de la Bible, par Mr. Martin, enrichies de plus de 350 Gravures en taille douce. Amst. 1724. 2 vol. 4.
- L'Histoire des Juifs, par Basnage, complet. Haye 1716. 15 vol. gr. 12.
- L'Histoire des Juifs, par Arnauld d'Andilly. Nouv. Ed. Paris 1736. 5 vol. gr. 12.
- L'Histoire Universelle, avec des Notes; par Turcelin. Paris 1706. 3 vol. gr. 12.
- L'Histoire du Peuple de Dieu, tirée des Livres Saints, par le Pere Berruyer; Nouv. Ed. augmentée. Paris 1738. 10 vol. gr. 12.
- L'Histoire Universelle, sacrée & profane, depuis le commencement du Monde jusqu'à nos jours, par le P. D. Augustin Calmet, Benedictin. Strab. 1735-1739. 4 vol. in 4.
- L'Histoire Ecclesiastique, par Mr. Fleury. Brux. 1739. complet. 36 vol. gr. 12.
- Histoire Ecclesiastique, & Profane, par Mrs. le Sueur & Pictet. Amst. 1732. XI. vol. in 4.
- L'Histoire des Papes, depuis St. Pierre jusqu'à Benoit XIII.; avec des Remarques. Haye 1734. 5 vol. in 4.
- Histoire des Ordres Religieux, enrichie de Figures en taille douce. Amst. 1721. pap. roial. 4 vol. in 8.
- des Ordres Militaires des Chevaliers, avec fig. en taille douce. Amst. 1721. en pap. roial. 4 vol. in 8.
- L'Histoire des Religions de tous les Roiaumes du Monde; par Mr. Jovet. Paris 1724. 6 vol. gr. 12.
- L'Histoire du Calvinisme & du Papisme, mis en parallele. Rott. 1683. 4 vol. gr. 12.
- L'Histoire du Fanatisme, son Origine & ses Progrès, par Mr. de Brueys. Paris 1737. 3 vol. gr. 12.
- L'Histoire du Monde par Chevreau. Edition augmentée, complet. gr. 12.
- L'Histoire Profane Universelle, depuis le commencement du Monde jusqu'à present, par Mr. du Pin. Paris, Anvers 1717. 6 vol. gr. 12.
- L'Histoire des Empires & des Republiques Anciennes, où l'on

- Pon voit la liaison de l'Histoire Sainte avec la profane, & le rapport de la Fable avec l'Histoire; par Mr. l'Abbé Guyon. Paris 1736. 6 vol. gr. 12.
- L'Histoire des sept Sages de la Grece, ou Entretiens sur les anciens Empires & Républiques, leur Origine, Progrès & Decadence, avec des Reflexions; par Mr. de Larrey. Nouv. Edition augmentée de Notes Historiques & Mythologiques, par M. de Beaumarchais. Haye 1734. 4 vol. gr. 12.
- Histoire Universelle de Diodore de Sicile, traduit avec des Remarques, par Mr. Terrasson. Paris 1737. 2 vol. 12.
- L'Histoire Grecque de Thucydide & Xenophon, avec des Remarques, par d'Abblancourt. Nouv. Ed. Amst. complet. 3 vol. gr. 12.
- Histoire de la Fondation de Rome & de l'Etablissement de la Republique, son Origine, ses Progrès, ses Loix, & les Mœurs de ses Habitans: Augmentée de Remarques par Mr. de Beaumarchais, & enrichie de Figures en taille douce. Rouen 1740. 4 vol. gr. 12.
- L'Histoire des Triumvirats de Catilina, Cesar, Brutus, & Antoine, avec l'Histoire d'Auguste, par Mr. de Larrey. Amst. 1719. 4 vol. gr. 12.
- L'Histoire Romaine Abregée, par Echard. Amst. 1737. 12 vol. gr. 12.
- L'Histoire Romaine, enrichie de Notes Critiques & de Gravures en taille douce, par les R. PP. Catrou & Rouillée. Paris 1725-1736. 20 vol. in 4.
- le même Ouvrage en papier roial. 20 vol. in 4.
- L'Histoire des Revolutions d'Angleterre, par le Pere d'Orleans, & enrichie de belles Fig. en taille douce. Nouv. Ed. Paris 1737. 4 vol. gr. 12.
- L'Histoires des Guerres Civiles qui ont agité l'Angleterre depuis 1641. jusqu'au rétablissement de Charles II; par le Comte de Clarendon. Haye 1709. 6 vol. gr. 12.
- Histoire Chronologique d'Angleterre, avec des Notes, par Mr. de C. . . Amst. 1730. 7 vol. gr. 12.
- L'Histoire d'Angleterre de Mr. de Rapin Thoyras, conduite jusqu'à present, & enrichie, avec les Tables, Cartes, Pl. & Fig. en taille douce. Haye 1733. complet, en 13 vol. 4.
- le même Ouvrage, sur papier roial. 13 vol. 4.
- Histoire de l'Espagne, par Mariana. Nouv. Ed. Paris 1725. 5 vol. in 4.
- Histoire des Revolutions d'Espagne, par le Pere d'Orleans. Haye

- Haye 1734. 4 vol. 8.
 Histoire de l'Empire, par Heyss. Nouv. Ed. Amst. 1733. 2 v. 4.
 Histoire Ecclesiastique d'Allemagne, enrichie des Pl. & Fig.
 nécessaires en taille douce. Brux. 1724. 2 vol. 8.
 Histoire de la Hongrie, complet. Haye 1739. 2 vol. in 4.
 L'Histoire de la Reformation des Pais-Bas, par G. Brant.
 Amst. 1730. 3 vol. gr. 12.
 Histoire de la Guerre des Pais-bas, par Strada. complet. Brux.
 1727. avec fig. 6 vol. 8.
 Histoire generale & Delices des Pais-Bas, enrichie d'un très
 grand nombre de Pl. & Fig. en taille douce. Brux. 1720.
 4 vol. in 8.
 Histoire de la Republique des Provinces-Unies, depuis son
 Etablissement jusqu'à la Mort de Guillaume III. Haye 1704.
 4 vol. gr. 12.
 Histoire des Provinces-Unies, par Mr. de Sallengre. Haye
 1728. vol. in 4.
 L'Histoire des Pais-Bas, par Mr. van Loon, enrichie de
 plus de 3000 Medailles. Haye 1736. 5 vol. fol.
 Histoire Heraldique du Pais de Liege; avec Figures. Liege
 1720. vol. fol.
 L'Histoire de Suede, enrichie de Pl. & Medailles en taille
 douce. Par Mr. de Limiers. Haye 1740. 6 vol. gr. 12.
 Histoire des Rois de Pologne, par Mr. Massuet. Amst. 1734.
 5 vol. in 8.
 L'Histoire du Portugal, & ses differentes Revolutions, de-
 puis son Origine jusqu'à present, par Mr. de la Clede. Pa-
 ris 1735. 8 vol. gr. 12.
 Histoire de la Ville de Rouen, & des Anciens Ducs de Nor-
 mandie. Nouvelle Edition, faite avec soin. Rouen 1731.
 complet en 6 vol. 4.
 L'Histoire Genealogique & Chronologique de la France, par
 Mrs. Anselme, du Fourny, & Simplicien. Ouvrage magnifique,
 recueilli des Originaux les plus Authentiques, & enrichi
 de Figures. Paris 1733. compl. en 9 vol. in fol.
 L'Histoire des Ducs de Bretagne & des Revolutions de ce
 Pais; avec une Dissertation historique sur l'Origine des
 Bretons & sur leurs premiers Rois; par Mr. D. F. Paris
 1739. 6 vol. gr. 12.
 Histoire des Revolutions de France, l'Origine de cette Mo-
 narchie & les divers changemens qui y sont arrivés. Haye
 1738. vol. in 4.
 ——— la même, en 4 vol. gr. 12.
 His-

- Histoire (Nouvelle) de France depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à la Mort de Louis XIII.* par Mr. le Gendre. Paris 1728. compl. 3 vol. fol.
- L'Histoire complete de la France, par le Pere Daniel: Dernière Edition, augmentée par l'Auteur, & enrichie de Pl. & Fig. en taille douce.* Amst. 1725. compl. en 9 vol. 4.
- le même Ouvrage en papier roial. en 9 vol. 4.
- L'Histoire de la Pairie de France & du Parlement de Paris; où l'on voit l'Origine des Electeurs de l'Empire, & des Cardinaux, avec un Traité des Pairies d'Angleterre, comme aussi de l'Origine des Grands d'Espagne.* Par Mr. D. B***. Lond. 1740. in 8.
- Histoire du Gouvernement de la France, par Boulainvilliers.* Haye 1728. 3 vol. in 8.
- L'Histoire de l'Hôtel Roial des Invalides, par Mr. Granet, & enrichie de 103 magnifiques Pl. en taille douce, gravées par Mr. Cochin.* Paris 1736. vol. in fol.
- Histoire de l'Eglise de Meaux, avec des Notes, par Mr. du-Plessis.* Paris 1731. in 4.
- L'Histoire Militaire de Louis de XIV., où l'on trouve un Détail de toutes les Batailles, Sieges, & generalement de toutes les Actions de Guerre tant sur Terre que sur Mer, qui se sont passées sous ce Regne, enrichies d'un grand nombre de Plans & Fig. en taille douce, & d'un Traité des Pratiques & Maximes de l'Art Militaire.* Paris 1726. complet, avec Pl. en taille douce. 7 vol. in 4.
- Histoire de la Vie & du Regne de Louis XIV.* Redigée sur les Memoires de feu Mr. le Comte D***, & justifiée par les Originaux; publiée par Mr. de la Martiniere, Haye 1740. avec Medailles. in 4.
- le même Ouvrage en papier roial. in 4.
- Histoire Métallique de Louis le Grand, par le Pere Menestrier, enrichie de 64 Pl. en taille douce, par Nolin.* Paris 1691. vol. in fol.
- L'Histoire du Cardinal Mazarin, par Aubery.* Amst. 1718. 3 vol. gr. 12.
- L'Histoire du Système des Finances sous la Regence du Duc d'Orleans pendant la Minorité de Louis XV.* Haye 1737. 6 vol. gr. 12.
- L'Histoire de Tamerlan, ou du D. d'O.* Paris 1739. 2 v. 12.
- L'Histoire Littéraire de la France, l'Origine & les Progrès des Sciences, & tout ce qui y a rapport, avec des Remarques, & justifié par les Auteurs Originaux; par les P. Be.*

- Benedictins. Paris 1738. 5 vol. in 4.
- L'Histoire Universelle de l'Europe depuis 1498. jusques 1583;
par Mr. Durand, Nouvelle Edition. Haye 1734. 4 v. 12.
- L'Histoire du Siècle de fer, 1598-1665. avec des Remarques,
par Mr. de Parival. Brux. 1665. 3 vol. 12.
- Histoire generale de l'Europe, particulièrement en ce qui con-
cerne les Affaires de la Grande Bretagne. Haye 1716. 5 v. 12.
- Histoire de la Dernière Guerre & des Négociations pour la
Paix, enrichie des Cartes nécessaires. Amst. 1736. 5 v. 8.
- L'Histoire des Traités de Paix & autres Négociations des
Puissances de l'Europe, qui peut servir d'Introduction au
Corps Universel Diplomatique. Haye 1725. compl. 2 v. fol.
- Histoire des Négociations du Traité de Munster, sur les Me-
moires du Comte d'Avaux. Paris 1727. 2 vol. 12.
- L'Histoire de Theodose le Grand, par Flechier; Nouv. Ed.
Paris 1734. 2 vol. 12.
- L'Histoire de Timur-Bec Empereur des Mogols & Tartares,
avec des Notes Historiques & Cartes Geographiques, par
Mr. Petis de la Croix. Delf 1723. 4 vol. gr. 12.
- Histoire de Louis IX. Roi de France; par Mr. D. . .
Brux. 1688. 2 vol. gr. 12.
- L'Histoire du Vicomte de Turenne, par Mr. de Ramsay, avec
les Pl. de Batailles. Edition très belle. Paris 1735. 2 v. 4.
- L'Histoire du Vicomte de Turenne, par Mr. de Raguenet,
enrichie des Plans des Batailles. Haye 1738. 2 vol. 8.
- L'Histoire de Charles XII. Roi de Suede; par Mr. de Vol-
taire. Nouv. Ed. corrigée & augmentée. Amst. 1739. 2 v. 8.
- Histoire d'Auguste II. Electeur de Saxe, Roi de Pologne.
Lond. 1739. 4 vol. 8.
- L'Histoire Militaire du Prince Eugene, enrichie des Plans mag-
nifiques des Batailles; avec le Supplement, par Mr. Rous-
set. Edition très belle, sur pap. roial. 2 vol. gr. fol.
- L'Histoire du Prince Eugene, par M. L. C. D. C. Lond.
1739. 2 vol. 8.
- - - item, avec Figures. Amst. 1740. 5 vol. 8.
- L'Histoire generale des Turcs, depuis l'Etablissement de cette
Monarchie jusqu'à présent; par Mr. Vanc. Amst. 1697.
avec Fig. 4 vol. gr. 12.
- L'Histoire de l'Empire Ottoman, contenant tout ce qui s'est
passé de considerable dans cet Empire; par Mr. Ricaut.
Haye 1709. 6 vol. gr. 12.
- Histoire generale des Turcs, par Mr. Baudier. Paris 1631. v. 4.
- Histoire & Description exacte de l'Archipel, Cypre, Rho-
des,

- des, Candie, Samos, Chio, Negrepoint, Lemnos, Paros, Delos, Patmos, &c. avec grand nombre de Pl. & Fig. en taille douce. Amst. 1703. vol. in fol.
- Histoire du Chevalier Tiran-Blanc. Lond. 1737. 2 vol. gr. 8.
- L'Histoire des Chevaliers de Malthe, par Mr. de Vertot, & enrichie de Cartes & de 71. magnifiques Portraits gravés en taille douce. Paris 1726. compl. 4 vol. 4.
- L'Histoire de l'Empire du Mogol, & ses Revolutions; par le P. Catrou. Paris 1715. 4 vol. gr. 12.
- Histoire moderne & Etat de la Chine, par Mr. Salmon. Amst. 1730. avec Fig. vol. gr. 8.
- Histoire Naturelle, Civile & Ecclesiastique de l'Empire du Japon, de Mr. Kempfer, traduit par Mr. Schenczer, & enrichie de grand nombre de Pl. & Fig. en taille douce, dessinées d'après nature par l'Auteur même. Amst. 1729. 2 vol. in fol.
- Histoire de la Conquête du Perou, avec Fig. en taille douce. Paris 1716. 2 vol. gr. 12.
- Histoire des Incas Rois du Perou, Nouv. Ed. considerablement enrichie, & ornée de belles Estampes. Amst. 1737. 2 vol. in 4.
- Histoire de la Conquête de la Floride; avec Fig. Haye 1735. 2 vol. in 8.
- L'Histoire & Description de l'Isle Espagnole; par le P. Charlevoix, & enrichie de Pl. & Fig. en taille douce. Paris 1730. 2 vol. 4.
- L'Histoire de l'Amerique Septentrionale, par Mr. de la Potherie; & enrichie de Pl. & Fig. en taille douce. Paris 1722. 4 vol. gr. 12.
- Histoire & Description de la Laponie, des Mœurs, Religion & Magie des habitans, & autres choses remarquables: Par Mr. Scheffer; avec Fig. en taille douce. Paris 1678. v. 4.
- L'Histoire de l'Expedition de trois Vaisseaux de la Compagnie d'Hollande pour la Decouverte des Terres Australes, par Mr. D. B. Haye 1738. 2 vol. 8.
- L'Histoire Naturelle Universelle, où l'on voit les raisons physiques des effets les plus merveilleux de la Nature. Par Mr. Colonne. Paris 1734. avec Fig. 4 vol. gr. 12.
- L'Histoire du Ciel, par l'Auteur du Spectacle de la Nature. Paris 1738. avec Fig. 2 vol. gr. 12.
- Histoire Universelle depuis le commencement du Monde jusqu'à présent, par une Societé de Gens de Lettres, traduite de l'Anglois. Haye 1737. avec Fig. 2 vol. 4.
- L'Hi-

- L'Histoire des Grands Chemins de l'Empire Romain, Porigine, progrès & étendue des Chemins Militaires, avec l'Eclaircissement de l'Itineraire d'Antonin & de la Carte de Peutinger, par Mr. Bergier. Nouv. Edition enrichie de Cartes & Figures, en taille douce. Brux. 1736.
2 vol. 4.
- L'Histoire de l'Academie Française, par Mrs. Pelisson & Olivet. Paris 1730.
2 vol. 12.
- L'Histoire de l'Academie des Belles Lettres. Amst. 1737.
1^o vol. gr. 12.
- L'Histoire de l'Academie des Sciences, complet depuis son Etablissement jusqu'à present. Amst. 1699-1737. gr. 12.
- L'Histoire des Ouvrages des Savans. Kort. 1705. 21 vol. 12.
- Histoire de la Medecine, les nouvelles Découvertes & les différentes Opinions, par Mr. le Clerc, & continuée jusqu'à la fin du XVIIe. Siècle, par l'Auteur. Nouv. Ed. Haye 1729.
2 vol. 4.
- Histoire naturelle des Plantes de l'Europe. Paris 1726. 2 v. 12.
- L'Histoire & Etat Ancien & Moderne de la Musique, & en quoi consiste sa beauté. Amst. 1726. 4 vol. gr. 12.
- L'Histoire Critique du Manichéisme, par Mr. de Beaujobre. Amst. 1734. in 4.
- Histoire de la Vie & des Ecrits de Tertullien & d'Origene. Lyon 1691. vol. 8.
- Histoire du Prince Titi ou le Prince Vertueux. Paris 1737.
3 vol. gr. 12.
- Histoire de Dom-Quixotte, par Cervantes. Nouv. Ed. Amst. 1736. avec fig. 6 vol. 12.
- Hoet, les Fondemens & Principes du Dessin, accompagné de Figures en taille douce. vol. fol.
- Le Hollandois, ou Lettres sur la Hollande ancienne & moderne, par Mr. de Beaumarchais. Francf. 1737. 2 Part. 8.
- Le Hollandois, par Mr. de Beaumarchais. Nouv. Ed. Haye 1738. 3 Part. 8.
- L'Homere de Dacier, avec les belles Estampes. Paris 1706.
3 vol. gr. 12.
- L'Horologiographie, avec des Pl. en taille douce, par Mr. de la Madelaine. Nouv. Ed. Paris 1736. vol. 8.
- Houtteville (Mr. l'Abbé) la Religion Chrétienne prouvée par les Faits; avec un Discours Historique & Critique sur la methode des principaux Auteurs qui ont écrit sur ce sujet. Paris 1722. vol. 4.
- Hubner, la Geographie ancienne & moderne, & enrichie des Car-

- Cartes nécessaires. Amst. 1735.* 2 vol. gr. 8.
- Patris Haberti, Liber Pontificalis sive Ritus Ecclesiæ Græcæ, cum Latinâ interpretatione, ac Observationibus Antiquitatis ecclesiasticæ illustratus. Editio novissima. Paris 1676. vol. fol.
- Patris Harduini, è Soc. Jesu, Conciliorum novissima Collectio Regiâ maxima; cum Emendationibus plurimis ac locupletissimis Indicibus. Paris. è Typog. Reg. 1715. 12 vol. fol.
- Harduinus, de Baptismo. Paris. 1687. vol. 4.
- Haverkampii Thesaurus Morellianus, sive Commentarius in Numismata Romana omnia, diligentissimè undique conquista, & accuratissimè delineata, cum 184 Tabulis æneis nitidissimis. Amst. 1734. 2 vol. fol.
- Heideggeri, Theologiæ Epitome. Tig. 1736. vol. 8.
- Heineccii, Antiquitates Juris Romani. Editio novissima plurimum locupletata. Argent. 1734. 2 vol. maj. 8.
- Heinecci Corpus Juris civilis, singulari curâ recensum. Lips. 1735. 2 vol. 4.
- Heineccii Elementa Juris Naturæ & Gentium, commoda methodo adornata. Hal. 1738. vol. 8.
- Sti. Hieronymi Opera omnia, Studio & labore PP. Benedictinorum. Paris. 1706. 5 vol. maj. fol.
- Sti. Hilarii Opera, Studio & labore PP. Benedictinorum. Paris. 1693. vol. fol.
- Sti. Hildeberti & Marbodi Opera; Studio & labore PP. Benedictinorum. Paris. 1708. in fol.
- La Hire, Tabulæ Astronomicæ. Paris. 1733. vol. 4.
- Historia Pelagiana cum Dissertationibus, operâ Patris Norisii; Editio novissima plurimum locupletata. Lov. 1702. 2 vol. fol.
- Historia de Rebus Ecclesiæ Belgicæ a tempore mutatae Religionis, monumentis authenticis roborata, variisque dissertationibus illustrata. Brux. 1725. vol. fol.
- Frid. Hofmanni Opera omnia, Physico-Medica, denuò revisa, correctâ & aucta. Editio Novissima curante Auctore. Gen. & Lugd. 1740. 6 vol. fol.
- Hoogstratani Phœdrus, cum Notis Variorum, & nitidissimis Tabulis æneis illustratus. Amst. 1701. vol. 4.
- Hoppii Commentarius ad Instituta. Editio novissima, locupletata. vol. 4.
- Horatius, cum Notis, in Usum Delphini. Paris. 1691. 2 vol. 4.

- Greg. Horstii Opera omnia; Medica: scilicet, Institutiones & Theoria Medicinæ, Observationes, & Problemata. Novissima Editio plurimum locupletata. Amst. & Goud. 1661. compl. 3 vol. 4.
- Hottingeri Thesaurus Philologicus, Editio novissima, v. 4.
- Hottingeri Jus Hebræorum. Edit. novissima. vol. 4.
- Hottingeri Historia Orientalis. Editio novissima. vol. 4.
- Hottingeri Annales de Prædestinatione. Editio novissima. vol. 4.
- Dan. Huetii, Demonstratio Evangelica: Editio Tertia, plurimum locupletata. Paris. 1690. vol. fol.
- Huetius, de Imbecillitate Mentis Humanæ. Amst. 1738. vol. maj. 12.
- Hugenii a Zulichem (Christ.) Opera omnia: Mechanica, Geometrica, Astronomica, Dioptrica & Physica. Editio novissima plurimum locupletata, curâ & Studio G. S. 's Gravesande, & 110 Tab. æneis adornata. Amst. 1724-1728. 8 vol. 4.

I.

- T**aniçon (Mr. Fr. M.) *Etat present de la Republique des Provinces-Unies, contenant tout ce qui regarde son Gouvernement, son Commerce, les Mœurs des Habitans, & les Coutumes du Pais. Nouvelle Edition, corrigée.* Haye 1739. 2 vol. gr. 12.
- Le Jardinier Fleuriste, ou la Culture Universelle de toutes sortes d'Arbres & de Fleurs qui servent à l'ornement des Jardins; par Mr. Liger. Amst. 1708. avec Fig. 2 vol. gr. 12.**
- Ibrahim, ou l'Illustre Bassa, Nouv. Ed. avec Fig. Paris 1723. 4 vol. gr. 12.**
- La Jerusalem délivrée, Poëme héroïque du Tasse, traduit en vers François, & orné de Fig. en taille douce. Dern. Ed. compl. 2 vol. 16.**
- Jerusalem délivrée, Poëme. Paris 1724. 2 vol. gr. 12.**
- Les Illustres Françaises, Histoires Galantes; Nouv. Edition augmentée, & ornée de Fig. en taille douce. Utrecht 1737. 4 vol. gr. 12.**
- Parfait Ingénieur François, ou la Fortification régulière & irrégulière, & avec l'Attaque & la Defense. Paris 1730. avec Fig. vol. 4.**
- L'Institution de l'Orateur, de Quintilien, traduit avec des Remarques, par Mr. l'Abbé Gedoy. Dern. Ed. Paris 1718. v. 4. 1ⁿ.**

- Instruction pour les Jardins fruitiers & potagers, accompagnée de Réflexions sur l'Agriculture, par Mr. de la Quintaine, avec les Pl. & Fig. en taille douce, nécessaires. Nouv. Ed. Paris 1730. compl. en 2 vol. 4.*
- Introduction à l'Histoire Universelle, contenant la Fondation, les Progrès, les Changemens, & la Ruine des Empires. Brux. 1736. compl. 2 vol. 4.*
- L'Introduction à l'Histoire generale & politique de l'Univers, l'Origine, Revolutions, Etat present, & Intérêts des Souverains, par Mr. de Puffendorf; corrigée & continuée par Mr. de la Martiniere. Amst. 1732-1735. avec Fig. 9 vol. gr. 12.*
- Le Journal Littéraire, par une Societé de Gens de Lettres, depuis la Paix d'Utrecht jusqu'à present. Haye 1737. 24 Tomes in 8.*
- Journal des Saints, ou Meditations pour tous les jours de l'année; par le P. Grosse de la C. de J. Nouv. Ed. avec Fig. en taille douce. Brux. 1726 3 vol. 8.*
- Les Jugemens, des Savans, sur les principaux Ouvrages des Auteurs; par Baillet; revûs, corrigés & augmentés par Mr. de la Monnoye; avec les Enfants celebres par leurs Etudes, & les Imprimeurs qui se sont rendus recommandables par la bonté de leurs Editions. Augmenté des Jugemens sur les Maitres d'Eloquence, par Mr. Gibert. Dern. Edition, complete. Amst. 1725. en 7 vol. 4.*
- le même Ouvrage, en volumes portatifs, ibid. compl. en 16 vol. gr. 12.*
- Julien (Mr. le Chev. de St.) Traité des Machines de Guerre & des Instrumens Militaires. leur forme, matiere, & construction; accompagné des Fig. nécessaires. Haye 1706. vol. gr. 8.*
- Index Librorum prohibitorum ordine alphabetico. Romæ 1734. in 8.*
- Italia Liberata; Riveduta & correctâ per l'Abbate Antonini. Paris. 1729. 3 vol. maj. 8.*
- Sti. Justinii Martyris Opera omnia, Græcè & Latinè: Optima Editio. Lond. 1722. vol. in fol.*
- Sti. Laurentii Justiniani Opera omnia, Venet. 1727. 2 vol in fol.*
- Sti. Irenæi Opera. Græcè & Latinè, Studio PP. Benedictinorum. Ed. novissima. vol. in fol.*
- Julius Cesar Oudendorpi, cum Notis Variorum Lugd. Bat. 1737. 2 vol. 4.*

- Hadriani Junii Animadversa, Historica, Chronologica,
Litteraria, Critica. Editio novissima plurimum locu-
pletata. Hag. Com. 1737. vol. in 8.
—— Idem Opus chartâ majori. vol. in 8.
Juvenalis Satyræ cum Notis perpetuis Juvenicii. Paris. 1715.
vol. maj. 12.

K.

- K**eil, Introductio ad Physicam. Lugd. Bat. 1738. v. 4.
Khevenhulleri Annales Ferdinandeï, sive Historia
Universalis Tempore Regis & Imperatoris Ferdinan-
di, ab Anno 1578. ad 1637. usque; locupletata 500 Ta-
bulis æneis. Lips. 1726. compl. 14 vol. in fol.
Kusteri Aristophanes, Græcè & Latinè, cum Notis Va-
riorum. vol. in fol.

L.

- L** Amberty, Memoires de l'Avènement de Guillaume III.
Haye 1702. 2 vol. gr. 12.
Lemery, Pharmacopée Universelle, contenant toutes les Com-
positions en usage dans la Medecine, leurs noms, vertus,
Doses, & les manieres d'operer les plus simples & les meil-
leures, avec des Remarques. Nouv. Ed. augmentée. Haye
1729. vol. 4.
—— Dictionnaire ou Traité Universel des Drogues simples.
Nouv. Ed. augmentée, & enrichie de Fig. en taille douce.
Rott. 1727. vol. 4.
Lemery, Traité des Aliments. Paris 1705. vol. gr. 12.
Lenglet, Methode pour Etudier l'Histoire. Amst. 1737. 5 v. 12.
Lenglet, Methode pour Etudier la Geographie, avec un Ca-
talogue des meilleures Cartes, Relations, Voyages & De-
scriptions. Paris 1736. avec Fig. 6 vol. gr. 12.
Lenglet, Principes de l'Histoire, ou Introduction à l'Histoire
Universelle. Paris 1737. 6 vol. gr. 12.
Leoni, l'Architecture ancienne & moderne, avec les Obser-
vations nécessaires pour bien bâtir; la Construction des Bâ-
mens publics & des Maisons particulières, des Grands Che-
mins, des Ponts, Places publiques, &c. accompagnée de
plus de 200 magnifiques Pl. en taille douce; par Palladio,
enrichie de Notes par Mr. Jones. Nouv. Ed. très belle,
revue & corrigée. Haye 1726. 2 vol. gr. fol.
Lettres & Memoires Historiques sur tout ce qui se passe de plus
important en Europe, avec des Reflexions Politiques, com-
plet

- plet depuis 1692. jusqu'à present, Hays & Amst. 97 vol. 12.
- Les Lettres du Cardinal d'Osat, avec les Notes Politiques & Historiques. Nouv. Ed. augmentée de nouvelles Notes d'Amelot de la Houffaye. Paris Amst. 1732. 5 vol. gr. 12.
- Les Lettres & Memoires de Louis XII. Roi de France, & du Cardinal d'Amboise. Bruss. 1712. avec fig. 4 vol. 8.
- Les Lettres de Henri IV. Amst. 1733. 2 vol. gr. 8.
- Les Lettres du Card. de Ste. Croix sur les Progrès de la Religion Reformée en France. Hays 1717. vol. 4.
- Les Lettres & Memoires du Concile de Trente, par le Vassor. Amst. 1720. 2 vol. gr. 8.
- Les Lettres de Gui-Patin. Coll. 1695. 5 vol. gr. 12.
- Les Lettres du Card. de Richelieu. Amst. 1696. 2 vol. gr. 12.
- Les Lettres & Memoires du Comte de Rabutin; considerablement augmentés & rangés en meilleur ordre. Amst. 1738. 9 vol. gr. 12.
- Les Lettres, Memoires & autres Ouvrages du Chevalier Temple, Amst. & Hays 1729. 9 vol. 8.
- Lettres & Instructions au Chevalier Temple, par le Comte d'Arlington. Utr. 1701. 2 vol. gr. 12.
- Lettres sur les Anglois, sur les François, & sur les Voiages; par Mr. de Muralt. 1729. 3 vol. gr. 8.
- Provinciales de Montalte avec les Notes de Wendrock. Col. 3 vol. 8.
- Les Lettres Serieuses & Badines, par Mr. de Beanmarchais, Nouvelle Edition revue par Mr. de Camusat, & augmentée & continuée. Hays 1740. compl. 12 Tomes in 8.
- Lettres Juives, Cabalistiques & Chinoises. Hays 1740. 12. v. 8.
- Lettres & Memoires Historiques & Galantes, par Mad. Dunooyer. Col. 1739. 7 vol. 12.
- Lettres sur la Religion essentielle à l'Homme & sur l'Etat des Ames séparées des Corps. Nouv. Ed. enrichie de diverses Pièces nouvelles. Lond. 1739. 6 vol. gr. 8.
- Lettres d'un Theologien Reformé, par Mr. de la Chapelle. Amst. 1736. 2 vol. 8.
- Les Lettres choisies de Mr. Simon. Nouv. Ed. Amst. 1730. 4 vol. gr. 12.
- Les Lettres de Boursault. Nouv. Ed. Paris 1738. 3 v. gr. 12.
- Lettres de Richelet. Amst. 1737. 2 vol. gr. 12.
- Les Lettres de la Marquise de Sévigné. Paris, Leide 1738. 6 vol. gr. 12.
- Lettres de Mr. Voiture. Nouv. Ed. Paris 1734. 2 vol. gr. 12.

- Lucien, traduit par d'Ablancourt, avec des Remarques. Nouv. Edition. Paris 1733. 3 vol. gr. 12.
- La Lusjade, Poëme; ou la Conquête des Indes, par Mr de Castéra. Paris 1736 avec Fig. 3 vol. gr. 12.
- Bern. Lamy è Congr. Orat. de Tabernaculo Fœderis, de Sancta Civitate Jerusalem, & de Templo ejus. Paris. 1720. vol. in fol.
- Lederlini Ælianus Græcè & Latinè cum Notis & Lectio-nibus Variis. Argent. 1713. vol. 8.
- Legum Delectus ad usum Fori, curâ Joannis Domat. Editio Novissima emendata Amst. 1703. vol. 4.
- Leurenii Forum Ecclesiasticum. Editio novissima, compl. vol. in fol.
- Leusdeni Compendium Biblicum Hebraicè & Latinè. Ultraj. 1680. vol. 12.
- Leydeckeri Exercitationes selectæ Historico-Theologicæ. Amst. 1712. vol. 4.
- Limnæi Pandectæ Juris Publici, sive Limnæus enuclea-tus, cum Notis. Gen. 1670. 3 vol. in fol.
- Lipsii Opera omnia; Editio novissima, plurimum locu-pletata. Vefaliæ 1675. 5 vol. maj. 8.
- Lucanus Oudendorpii, cum Notis Variorum. Lugd. Bat. 1728. vol. in 4.
- Lucretius Haverkampii, cum Notis Variorum. Lugd. Bat. 1727. 2 vol. 4.

M.

- M** Alebranche, divers Ouvrages. Paris 1707. 4 vol. 12.
- Maniere d'Enseigner & d'étudier les Belles Lettres; par Rollin. Amst. 1736. 4 vol. gr. 12.
- Manière de Concilier les Esprits; par Mr. Roland. Luxemb. 1732. vol. 4.
- La Manœuvre des Vaisseaux, enrichie de Pl. en taille douce; par Mr. Pitot, de l'Academie des Sciences. Paris 1736. v. 4.
- Mariamne, par Marivaux. Haye 1738. 8 Part. 8.
- Marionne, Hydrographie. Paris 1736. vol. gr. 12.
- Marivaux, Telemaque travesti. Amst. 1737. 4 vol. 8.
- Les Mathematiques du Pere Pardies. Nouv. Ed. Amst. 1725. in 12.
- La Medecine Naturelle; par Mr. Hecquet. Paris 1738. 2 v. 12.
- La Medecine Pratique sur toutes les Maladies, leurs Causes & leurs Remèdes selon les Sentimens des plus habiles Me-decins,

- decins, avec des Observations; rédigée par Mr. Allen. *Novo*
 Ed. augmentée du double. Paris 1737. 6 vol. gr. 12.
- La Médecine Théologique, & Naturelle, où l'on développe les
 vrais causes des Maladies & leurs vrais Remedes. Paris
 1733. 2 vol. gr. 12.
- Méditations Chretiennes, tirées des Epitres & des Evangiles,
 pour tous les jours de l'Année. Lyon 1735. 5 vol. gr. 12.
- Les Mélanges d'Histoire & de Litterature, par Mr. de
 Vigneul Marville. Paris 1726. 3 vol. gr. 12.
- Mélange curieux de Pièces fugitives, Lond. 1739. vol. gr. 12.
- Les Memoires de l'Histoire Ecclesiastique, & l'Histoire des
 Empereurs, avec les Preuves. Par Mr. le Nain de Til-
 lemont. Brux. 1732. compl. 43 vol. gr. 12.
- le même Ouvrage complet en 15 vol. in fol.
- Les Memoires de la Vie & des Ouvrages des Hommes illus-
 tres savans, par feu le P. Nicéron. Paris 1737. complet
 avec la Table generale. 40 vol. gr. 12.
- Memoires secrets de la Republique des Lettres, par le Marquis
 d'Argens. Amst. 1738. 12 Part. 12.
- Memoires d'Artillerie, par Mr. de St. Remy; enrichis d'un
 très grand nombre de Pl. en taille douce. Amst. 1702. 2 v. 4.
- Les Memoires ou le Recueil des Ouvrages de Mathematique
 & de Physique, approuvés par l'Academie Royale des Scien-
 ces, enrichie de 165 belles Pl. en taille douce. Amst. 1736.
 6 vol. in 4.
- Memoires pour l'Histoire des Insectes, par Mr. de Reaumur,
 enrichie de 137 magnifiques Pl. en taille douce, Paris im-
 primerie royale 1737. 3 vol. in 4.
- item le Tome 4e. avec 44 autres belles Pl. *ibid.* 1738.
- Memoires de l'Histoire Naturelle du Languedoc, par Mr.
 Astruc. Paris 1737. avec Fig. vol. in 4.
- Memoires du Dauphiné, avec des Observations sur les Usages
 Anciens. Paris 1711. vol. in fol.
- Memoires de l'Archevêché de Cambrai. Paris 1695. vol. 4.
- Memoires pour l'Histoire de France & de Bourgogne, avec
 les Preuves, & enrichis de Notes Historiques très intéres-
 santes, & des monumens utiles pour l'éclaircissement de
 l'Histoire du XIV. & XVe. Siecle. Paris 1729. vol. 4.
- Les Memoires de Henri IV. Roi de France, par Mr. de Sully.
 Amst. 1725. 12 vol. 12.
- Les Memoires de Mrs. Philippe de Comines, Nouvelle Edi-
 tion, enrichie de nouvelles Pieces, par Mr. Godefroy. Brux.
 1723. avec fig. 5 vol. 8.

CATALOGUE.

- 40
Les Memoires de Mr. de Villeroy. Paris 1625. 4 vol. gr. 8.
Les Memoires de Bentivoglio. Paris 1713. 2 vol. gr. 12.
Les Memoires de Mr. de Clermont Marquis de Montglat,
sous Richelieu & Mazarin. Amst. 1728. 4 vol. gr. 12.
Memoires de Mr. de Pontis. Paris 1676. 2 vol. 12.
Les Memoires de Mr. de Vauciennes. Col. 1677. 5 vol. 12.
Les Memoires de Mr. de Cheverni. Haye 1669. 2 vol. 12.
Les Memoires du Comte de Brienne. Amst. 1719. 3 vol. 8.
Memoires de Henri de Lorraine Duc de Guise. Amst. 1703.
 2 vol. gr. 12.
Les Memoires de Joly. Amst. 1738. 3 vol. 8.
Les Memoires de Mademoiselle de Montpensier, Nouv. Ed.
augmentée. Amst. 1735. 8 vol. 12.
Les Memoires de la Regence du Duc d'Orleans durant la Mi-
norité de Louis de XV; avec des Pl. & Fig. en taille douce.
 Amst. & Haye 1729. 3 vol. gr. 12.
Les Memoires de Frederic-Henri de Nassau Prince d'Oran-
ge; par Mr. de Beausobre, & enrichis de Pl. & Fig. en
taille douce, gravés par Picart. Amst. 1733. vol. in 4.
Memoires ou Histoire de la Grande-Bretagne sous Charles II.
Jaques II. Guillaume III. & la Reine Anne, par Bur-
net. Haye 1735. complet. 6 vol. gr. 12.
Les Memoires du Duc d'Ormond. Haye 1737. 2 vol. in 8.
Les Memoires de George Premier Roi de la Grande-Bretagne.
 compl. Haye 1731. 5 vol. 8.
Memoires du Chevalier Ludlow, sous Charles I. Amst. 1699.
 2 vol. gr. 12.
Memoires des Revolutions de Pologne. Rott. 1710. vol. gr. 8.
Les Memoires du Prince Ragotzy, & l'Histoire de la Hon-
grie & de la Transylvanie. Haye 1739. avec Fig. 6 v. 12.
Les Memoires du Marquis de Fenquieres, contenant des
Maximes pour la Guerre avec des Exemples. Nouv. Ed.
par ordre du Comte de Fenquieres & augmentée considera-
blement, & enrichie de Pl. en taille douce. Lond. Paris
 1737. 4 vol. gr. 12.
Memoires de Mr. de la Colonie. Utr. 1738. 3 vol. in 8.
Memoires du Marechal de Villars. Haye 1736. 6 vol. gr. 12.
Les Memoires & Negociations secrettes, par Mr. de la Torre,
 complet. Haye 1735. 7 vol. in 8.
Les Memoires du Comte de Harrach, par le même. ibid. 2 v. 8.
Les Memoires du Baron de Pollnitz, contenant ses Voyages
dans les principales Cours de l'Europe, complet. Amst. 1737.
 2 vol. 8.
 Me

- Memoires politiques du XVIIIe. Siecle; par Lamberty. Haye & Amst. 1735. compl. in* 12 vol. in 4.
- Memoires de la Vie de Cesar Borgia. Paris 1739. 2 vol. gr. 12.*
- Memoires du Marquis de Fieux. Paris 1737. 4 vol. gr. 12.*
- Memoires du Comte de B*** écrits depuis son retour à Dieu. Paris 1736. 3 vol. 8.*
- Memoires d'un Homme de Qualité. Amst. 1735. 7 vol. 12.*
- d'une Dame de Qualité. Haye 1739. 6 vol. 12.*
- Mer d'Histoires, ou Recueil de Nouvelles historiques. Paris 1735. 6 vol. gr. 12.*
- Les Metamorphoses d'Ovide, traduits avec des Remarques, par Mr. Durier; Nouv. Ed. enrichie d'Explications historiques des Fables, par Mr. de Beaumarchais, & enrichie de 160. Fig. en taille douce. Haye 1728. 4 vol. gr. 12.*
- avec des Explications par Beilegarde. Haye Rouen 1735. 2 vol. gr. 12.*
- Methode du Blason, par le P. Menestier, avec Fig.; dern. Ed. Paris. vol. gr. 12.*
- Nouvelle Methode pour apprendre la Geographie universelle, avec les Cartes, Blasons, Figures des Nations & Tables Chronologiques. Lyon 1717. 5 vol. gr. 12.*
- La Methode pour Etudier l'Histoire, avec des Remarques sur la bonté des Ouvrages des principaux Historiens & sur le choix des meilleures Editions; par Mr. Lenglet du Fresnoy: Nouvelle Edition enrichie des Cartes Geographiques nécessaires. Paris 1735. compl. 4 vol. 4.*
- le même Ouvrage en Volumes portatifs compl. 9 v. 12.*
- Methode pour l'Orthographe & la Langue Françoisse, avec la Clef & les Thèmes tout préparés. Paris 1733. vol. gr. 8.*
- Mezeray, Abregé Chronologique de l'Histoire de France: Nouvelle Edition enrichie. Amst. 1723. avec Fig. 9 vol. gr. 12.*
- Mille & une Nuit, Contes Arabes. Haye 1737. 12 vol. 12.*
- Mille & un Jour, Contes Persans. Utr. 1732. 5 vol. 12.*
- Mille & un Quart d'Heure, Contes Tartares. Ibid. 4 v. 12.*
- Les Miracles de Mr. Paris. Utr. 1733. 3 vol. gr. 12.*
- Courayer, Relation Historique & Apologetique. Amst. 1732. 3 vol. gr. 12.*
- Mizyrida, Princesse de Firando. Paris 1738. 3 vol. gr. 12.*
- Les Mœurs des Sauvages Americains, comparé aux Mœurs des premiers Tems; par le P. Lafitau de la C. de F. & enrichi de 43. belles Pl. en taille douce. Paris 1724. compl. 2 vol. 4.*
- Mœurs des Sauvages Americains, avec Fig. Paris 1724. 4 v. 12.*

- La Monarchie des Hebreux, traduite de l'Espagnol, par Mr. Beaumarchais. Haye 1728. 4 vol. gr. 12.*
Montaigne, Essais Moraux & Philosophiques, avec des Remarques. Paris 1652. 1 vol. in fol.
Montfaucon, les Monumens de la Monarchie Française, qui comprennent l'Histoire de France, avec les Figures de chaque Regne que l'injure des Tems a épargnées. Paris 1733. complet avec près de 350. grandes & magnifiques Pl. en taille douce. 5 vol. in fol.
Montgeron, les Miracles de Mr. de Paris, & enrichis de Figures en taille douce. Utrecht 1737. 1 vol. 4.
Motraye (Mr. de la) Voyages en Europe, Asie, & Afrique, contenant une grande Variété de Recherches, avec des Remarques instructives, & enrichis de Cartes, Plans, Fig. & Medailles en taille douce. Haye 1727. compl. 2 vol. fol.
- - - le même Ouvrage en grand papier. 2 vol. fol.
Mouby, Aventures de Mr. Bigand. Amst. 1737. 4 vol. 12.
Le Mysanthrope, par Mr. van Effen. Amst. 1726. 2 vol. 12.
La Mythologie & les Fables, expliquées par l'Histoire; par Mr. Bauer. Paris 1736. 5 vol. gr. 12.
Maafvici, Virgilius cum Notis Variorum. Leov. 1717. 2 vol. in 4.
Mabillon, Annales Benedictinorum. Editio Optima Paris. compl. 5 vol. fol.
Magnum Dictionarium Latino-Gallicum, & Gallico-Latinum; Operâ & Studio Petri Daneti, ad usum Delphini; Editio nova auctior & emendatior. Amst. 1711. 2 vol. in 4.
Maittaire, Annales Typographici, Novissima Editio plurimum locupletata. Amst. 1736. 3 vol. 4.
Maittaire, Dialecta Græca. Lond. 1738. 1 vol. maj. 8.
Mangeti Bibliotheca Medico-Practica, Ordine Alphabetico per Dissertationes, Consilia, Observationes, ac Anatomicas Inspectiones, à præstantissimis Authoribus præcipuè petitas. Editio Nova, in quâ Opus hoc vastius & uberius exhibetur. Apud Turnesios, 1739. 8 vol. in fol.
- - - Bibliotheca Pharmaceutico-Medica, ordine Alphabetico, &c. cum Tab. æneis. Ibid. 2 vol. fol.
- - - Bibliotheca Chirurgica, ordine Alphabetico &c. cum Tab. æneis. Ibid. 4 vol. fol.
J. Mantelii Historia & Descriptio Comitatus Loffensis, curâ Laurentii Robyns. Lond. 1717. 1 vol. in 4.
Mar-

- Marfillii (Comitis à) Danubius perillustratus ac Observatio-
nibus Geographicis, Astronomicis, Hydrographicis His-
toricis, Physicis, innumerisque Tabulis æneis præstan-
tissimis locupletatus. Hag. Com & Amst. 1726. compl.
Charta Imperiali. 6 vol. maj. fol.
- Martene Veterum Monumentorum amplissima Collec-
tio; Editio PP Benedictinorum. Paris 1732 9 vol. fol.
- Martene, Thesaurus Anecdotorum Novus, Editio PP.
Benedictinorum ibid. 5 vol. fol.
- Martene, Antiqua Ecclesiæ Disciplina, ex probatis
Autoribus collecta. Lugd. Anisson, 1706. vol. in 4.
- Martene, de antiquis Ecclesiæ Ritibus Commenta-
ria, ex probatis Auctoribus permultis collecta Roto-
mag 1712. 3 vol in 4.
- Maschi, Theologia Thomistica: Editio locupletissima.
compl. 3 vol fol.
- Mathæi Analecta Veterum Monumentorum & Opuscu-
la, cum Observationibus. Editio novissima plurimum
locupletata. Hag. Com. 1738. compl. 5 vol. 4.
- Merillii in Libros Institutionum Imperialium Commem-
taria; Editio nova, Studio C. H. Trotz. Ultraj. 1739.
vol. in 4.

Minellianis Notis illustrati Autores Classici.

- | | |
|--|------------------------------------|
| Cicero de Officiis. | Ovidius. |
| Ciceronis Epistolæ. | Phædrus. |
| Cornelius Nepos. | Plinii Epistolæ. |
| Florus. & L. Ampelius. | Quintus Curtius. |
| Justinus. | Sallustius. |
| Julius Cesar. | Suetonius. |
| Horatius | Terentius. |
| Plutarchi Institutio & Iso-
cratis Orationes. | Velleius Paterculus.
Virgilius. |
- Miræi, Opera Diplomatica & Historica, Editio Novis-
sima, plurimum locupletata. Brux. 1734. 3 vol. fol.
- Missale, solemnè vel privatè Urbini 1727. Editio niti-
dissima rubro-nigr cum Tab. æneis. vol in fol.
- Musæus, græcè & latinè, cum Notis Roveri. Lugd.
Bat. 1737. vol maj. 8.
- Monete del Regno di Napoli, per D. Cesare Antonio
Vergara. Rom 1710. vol. in fol.
- Montfaucon, Bibliotheca Manuscriptorum nova; ubi
quæ iis continentur notatu digna describuntur & indi-
can.

- cantur. Paris 1739. 2 vol. fol.
 Montfaucon, Patrum & Scriptorum Græcorum Collectio nova nunc primùm ex manuscriptis Codicibus: Græcè & Latinè, cum Notis. Paris 1706. 2 vol. fol.
 Montfaucon, Diarium Italicum, five Monumentorum veterum notitiæ singulares, cum Tab æneis. Paris 1702. vol. in 4.
 Montfaucon, Origenis Exapla, Græcè & Latinè, cum Notis. Accedunt etiam quædam Anecdota & ad Calcem Lexicon Hebraïcum & Lexicon Græcum ad Hexapla. Paris. 1713. 2 vol. in fol.
 — Idem Opus Chartâ regali. 2 vol. in fol.
 Morisson, Historia Plantarum. Editio locupletissima Londinensis, cum innumeris Tabulis æneis, compl. 3 vol. in fol.

N.

- L**E parfait Negociant, ou Traité universel du Commerce, par Mr. de Savary: Dernière Edition, considerablement enrichie. Paris 1721. 2 vol. 4.
 Les Negociations du President Jeannin. Amst. 1695. 4v. 12.
 Les Negociations secretes touchant la Paix de Munster & Osnabrug, contenant toutes les Lettres, Instructions, Memoires & autre Pièces anecdotes les plus authentiques: Ouvrage qui sert de supplement au grand Corps Universel Diplomatique. Haye 1725. 4 vol. fol.
 Le Newtonianisme pour les Dames, par Algarotti. Paris 1738. 2 vol. gr. 12.
 Nicole, Instructions Theologiques & morales. Paris 1716. 7 vol. in 12.
 Noblesse de Bourgogne, Limbourg, Luxembourg, Gueldres, Flandre, Artois, Haynaut, Hollande, Zelande, Namur, Malines, &c. par Mr. le Roux. Lille 1715. vol. 4.
 Le Nouveau Testament traduit selon la Vulgate, avec de courtes Notes pour les endroits difficiles, par Mr. de Sacy. Brux. 1700. 4 vol. gr. 12.
 Le Nouveau Testament en Latin & en François, avec les Differences du Grec & de la Vulgate. 25e. Ed. Mons 1684. 2 vol. gr. 12.
 Le Nouveau Testament avec des Reflexions morales sur chaque Verset, par le Pere Quesnel. Amst. Brux. 8 vol. gr. 12.
 Les Nouvelles de la Republique des Lettres. Amst. 1710. 35 vol. in 12.
 Les

- Les *Nouvelles Litteraires*, complet. Amst. 1720 II vol. 8.
 Les *Nouvelles Ecclesiastiques*. Utr. 1739. 4 vol. 4.
Nouvelle Marianne. Haye 1739. 10 Pars. 8.
 J. Neandri *Tabacologia*, sive *Tabaci præparatio & usus*
 in *Corporis humani Incommodis*. Lugd. Bat. Elzev.,
 cum *Tab. æneis*. vol. 4.
 Newtonis, *Danielis Vaticinia*, & *Observationes*. Amst.
 1737. vol. 4.
 Nicius Erythræus de *Viris Doctrina vel Ingenio illustri-*
bis; Editio novissima. Guelferb. 1729. 8.
 Nieuhovii & Hornii *Descriptio Sinarum Imperii*, nec
 non de *Artis & Naturæ Miraculis, ac Animalium, Ve-*
getabilium, Mineraliumque genere, per 150. *Figuris*
æneis illustrata & conscripta. Amst. 1668. vol. fol.
 Nieuwport, de *Ritibus Romanorum*. Ed. Nov. Ultraj.
 1738. vol. 8.
 Noguez, *Sanctorii Explanatio Physico-Medica Apho-*
rismorum de Statica Medicina; Editio novissima plu-
 rimùm locupletata. Paris 1725. 2 vol. maj. 12.
Novellas de Cervantes, con *Fig.* Edit. Nov. Hag. 1739.
 2 vol. 8.
Novum Testamentum Græcum, Leusdeni. Amst. v. 12.

O.

- Les *Observations Mathématiques, Astronomiques, Geo-*
graphiques, Chronologiques, & Physiques, tirées des
anciens Livres Chinois, ou faites nouvellement aux Indes
& à la Chine par les Peres de la C. de J., redigées par
le P. Souciet. Paris 1729. complet, avec des *Pl. en taille*
douce. 2 vol. 4.
Les Odes de M. de la Motte, avec un Discours sur la Poésie.
Dern. Ed. augm. Paris 1713. 2 vol. 8.
L'Oeconomie generale de la Campagne, contenant les moyens
d'augmenter son Bien, & l'Art de tirer le plus de Revenu des
Terres; avec des Instructions pour toutes sortes de Chasses:
par Mr. Liger. Nouv. Ed. corrigée; avec des *Observations*
& des Fig. Amst. 1701. 2 vol 4.
Les Oeuvres de Mr. de Malherbe Restaurateur de la Poésie
Françoise; avec les Observations de Mrs. Menage & Che-
vreau. Dern. Ed. Paris 1723. 3 vol. gr. 12.
Les Oeuvres de Mr. Dancourt: Nouv. Ed. augmentée conside-
rablement, & ornée de Fig. en taille douce. Paris 1729.
 9 vol. gr. 12.
 Les

- Les Oeuvres de Mr. de Saint-Evremond. Nouv. Ed. avec des
 Remarques, par Mr. Desmaizeaux. Amst. 1726. avec les
 belles Tailles douces de Picart. 7 vol. gr. 12.
 — les mêmes, Nouv. impression. ibid. 1739. 7 vol. gr. 12.
 Les Oeuvres de Boileau Despréaux, dern. Edition avec des
 Eclaircissemens & Remarques, & enrichie de Fig. de Pi-
 cart. Amst. 1729. 4 vol. gr. 12.
 — le même Ouvrage, Edition magnifique avec de très-
 belles Estampes. ibid. 2 vol. fol.
 Les Oeuvres de P. & Th. Corneille, complet, dern. Ed. Amst.
 XI. vol. 12.
 Les Oeuvres de Racine, Nouv. Ed. augmentée & enrichie
 de Fig. en taille douce. Amst. 1736. 2 vol. gr. 12.
 Les Oeuvres de Moliere, dernière Edition. Amst. & Haye
 1735. 4 vol. 12.
 Les Oeuvres de Voltaire, Nouvelle Edition très-belle, & con-
 siderablement enrichie. Amst. 1739. avec Fig. en taille dou-
 ce, compl. 4 vol. gr. 8.
 Les Oeuvres de Rousseau, Nouv. Edit. revue & considéra-
 blement augmentée par l'Auteur. Amst. 1734. 5 vol. gr. 12.
 — le même livre orné de Fig. en taille douce par Picart.
 Amst. 1729. 3 vol. gr. 12.
 Les Oeuvres Poétiques de Mr. Tyssot. Amst. 1727. 3 vol. 12.
 Les Oeuvres de Mr. de Segrais. Amst. 1713. 2 vol. gr. 12.
 Les Oeuvres de Mr. Regnard. Nouv. Ed. augmentée. Paris
 1731. 5 vol. gr. 12.
 Les Oeuvres de Quinault, dern. Ed. augmentée, & enrichie
 de Fig. en taille douce. Paris 1715. 5 vol. gr. 12.
 Les Oeuvres de Fontenelle, complets, Haye 1736. 5 v. gr. 12.
 Les Oeuvres de la Grange, compl. Paris 1734. 3 vol. gr. 12.
 Les Oeuvres du C. de Grammont. Haye 1737. 4 vol. gr. 12.
 Les Oeuvres de le Grand, Comedien du Roi. Paris 1731.
 4 vol. gr. 12.
 Les Oeuvres de Mr. Bruëys. Paris 1735. 3 vol. gr. 12.
 Oeuvres de Mr. Heauteroche. Paris 1736. 3 vol. gr. 12.
 Oeuvres de Mr. de Champmeslé. Paris 1735. 2 vol. gr. 12.
 Les Oeuvres de Théâtre, de Mr. Le Sage. Paris 1739. 2 v. 12.
 Oeuvres diverses de Mr. de la Fontaine. Haye 1730. 4 v. gr. 12.
 Les Oeuvres de Scarron: Nouv. Ed. avec Fig. Amst. 1737.
 10 vol. in 12.
 Les Oeuvres de Rabelais; Nouv. Edition, enrichie de Re-
 marques par Mr. le Duchat. Paris 1732. 6 vol. 8.
 Les Oeuvres de Virgile, traduit avec des Remarques, le La-
 tin

- tin à côté, par Mr. Landelle de St. Remy. complet. Paris 1736. 4 vol. 8.
- Les Oeuvres d'Ovide, traduction nouvelle avec des Remarques, par Mr. de Marsillac. Lyon 1696. 6 vol. gr. 12.
- Les Oeuvres de Plante, traduites avec des Remarques, le Latin à côté: par Mr. de Limiers, & enrichies de Fig. en taille douce. Amst. 1719. 10 vol. gr. 12.
- Les Oeuvres Philosophiques de Luorece, traduits, avec des Remarques, le Latin à côté, par Descoutures. Paris 1708. 2 vol. gr. 12.
- Les Oeuvres d'Homere, traduites avec des Remarques, par Mad. Dacier; Nouv. Ed. enrichie de Fig. Amst. 1730. 7 vol. gr. 12.
- Les Oeuvres de Tacite traduits par le Maître. Paris 1627. vol. in 4.
- Les Oeuvres de Senecque, traduites en François, avec les Traités moraux: dédiées au Card. Mazarin. Paris 1647. v. fol.
- Les Oeuvres de Mr. Patru: Nouv. Ed. considérablement augmentée. Paris 1732. 2 vol. 4.
- Les Oeuvres du Pere Rapin, Nouv. Ed. Haye 1737. 3 v. 12.
- Les Oeuvres de Mr. de Meré. Amst. 1712. 3 vol. 12.
- Les Oeuvres spirituelles de Mr. de Salignac de la Mothe Fenelon, Précepteur des Enfants de France. Nouv. Ed. imprimée comme la magnifique Edition des Aventures de Telemaque. Rottr. 1738. 2 vol. gr. 4.
- Oeuvres diverses de Saint Chrysostome, traduites avec des Remarques, par Mr. de Maucroix. Paris 1689. 6 vol. 8.
- Les Oeuvres de St. Louis de Grenade, traduites de l'Espagnol. Paris 1602. vol. fol.
- Oeuvres diverses du Pere Crasset. Brux. 12 vol. 8.
- Oeuvres diverses de Mr. de Croufars. Amst. & Haye 10 v. 8.
- Oeuvres de Mr. de la Placette. Amst. 1737. 10 vol. gr. 12.
- Oeuvres de Mr. Despaigne. Gen. 1672. 3 vol. 12.
- Les Oeuvres de Machiavel, complet. Amst. 1713. 6 vol. gr. 12.
- Les Oeuvres de Boccace en Italien, complets, Edition très-belle à Florence 1723. 7 vol. gr. 12.
- item, son Decameron en Italien, Edition de Londres par Mr. Rolli, & avec les Observations de Mr. Buonamici. vol. 4.
- Les Opérations de Chirurgie. fondées sur la mécanique des organes & sur la Théorie & la Pratique la plus autorisée: par Mr. de Garangeot. Nouv. Ed. Paris 1731. 3 vol. gr. 12.
- Opérations de Chirurgie, par Champcormu. Amst. 1739. 2 v. 12.

- Origene, Traité de la Défense de la Religion Chrétienne, traduit du Grec avec des Remarques, par Mr. Boncbereau.*
 Amst. 1700. vol. 4.
- Ostervald, Argumens & Reflexions sur tous les Livres & Chapitres de la Bible, avec un Discours sur la Lecture de l'Écriture Sainte. Nouv. Ed. augmentée. Gen. 1722. v. 4.*
- Les Ouvrages de Mr. Papin en faveur de la Religion contre les Heretiques. Nouv. Ed. considerablement augmentée. Paris 1723.* 3 vol. gr. 12.
- Ouvrages Politiques par Mr. l'Abbé de St. Pierre. Rou. 1739.* 15 vol. in 8.
- Ouvrages de Mathematique; par le Pere Lamy. Amst. 1734. avec fig. en taille douce.* 3 vol. gr. 12.
- Ouvrages de Mathematique; par Mr. Blondel. Amst. 1700. avec des Pl. & des Fig. en taille douce.* 5 vol. 4.
- Ozanam, les Recréations Mathematiques & Physiques, avec le Traité des Phosphores naturels & artificiels, & des Lampes perpetuelles, comme aussi l'Explication des Tours de Gibecière, de Gobelets, & autres, récréatifs & divertissans. Nouv. Ed. augmentée, & enrichie de Pl. & Fig. en taille douce. Paris 1735. complet.* 4 vol. gr. 8.
- - - *Tables des Sinus tangentes & secantes, & des Logarithmes des Sinus & Tangentes. ibid.* vol. gr. 8.
- - - *l'Arithmetique par une méthode simple. ibid. v. gr. 8.*
- - - *Usage du Compas de Proportion. ibid.* vol. gr. 8.
- - - *les Éléments d'Euclide, avec les Pl. & Fig. en taille douce. Nouv. Ed. ibid.* vol. gr. 12.
- - - *Traité de l'Arpentage. ibid.* vol. gr. 12.
- - - *Méthode pour lever les Plans. ibid.* vol. gr. 12.
- Observationes Miscellanæ eruditorum Britannorum in Auctores veteres & recentiores, cum Notis var. Amst. 1738. compl.* 9 vol. maj. 8.
- Officium Hebdomadæ Sanctæ, cum Fig.* vol. in 24.
- - - *Suæciæ.* vol. in 24.
- - - *Ordinum Sancti Francisci, IV. Partes maj. 12.*
- Opere del Padre Paolo Sarpi, compl. Venet. 1687.* 17 Parts. in 12.
- Opere di Ferrante Pellavicino. Villefr. 1671.* vol. 12.
- Sti. Optati Opera, cum Annotationibus Sirmundi. Paris 1679.* 3 vol. fol.
- Orbis litteratus Academicus, sive hodiernæ Musarum Sedes, Societates, & Universitates, cum Catalogo Professorum hodie viventium. Francf. 1737.* vol. fol.
- Ori-

- Origenis Opera omnia, Græcè & Latinè, labore & Studio PP. Benedictinorum. Paris. 1733. 2 vol. in fol.
- Orosii Historiæ, cum Notis Haverkampii & Variorum, cum Fig. Lugd. Bat. 1738. vol. 4.
- Otonis Notitia in Rempublicam. Ult. 1738. vol. maj. 8.
- Otonis, Thefaurus locupletissimus Juris Romani. Ult. 1737. compl. 5 vol. fol.
- Ovidii Metamorphoses, cum interpretatione & notis var. Lond. 1708. vol. maj. 8.
- Oweni & Alberti Ines Epigrammata. Edit. nov. Amst. 1679. vol. 12.

P.

- P**aisanne parvenue. Amst. 1739. 12 Part. 8.
- Palfin, l'Anatomie Chirurgicale, avec des Remarques; Nouv. Ed. augmentée de Notes par Mr. Boudon, avec les Observations anatomiques de Mr. Ruysch, & enrichie de 55. Pl. en taille douce. Paris 1734. 2 vol. gr. 8.
- Le Paradis perdu, Poème de Milton. Haye 1730. 3 vol. gr. 12.
- Le Parfait Maréchal, par Mr. de Soleyfel, pour connoître la beauté, la bonté & les défauts des chevaux, les signes & les causes de leurs Maladies, les prévenir & les guérir; avec le Traité des Ferrures, & les Haras. Dern. Ed. Paris 1723. avec fig. 2 vol. 4.
- Paris, ou le Mentor à la mode. Paris 1737. 3 vol. 8.
- Les Parodies du Théâtre Italien, avec les Airs notés & gravés. Paris 1731. 3 vol. gr. 12.
- Pausanias, Histoire & Description de la Grece, traduit avec des Remarques, par l'Abbé Gedoyn, & enrichie d'Observations de Mr. Folard, & de Pl. en taille douce. Amst. 1733. 4 vol. gr. 12.
- Pecquet, l'Art de Négocier avec les Souverains. Haye 1738. v. 8.
- Les Pensées diverses, de Bayle. Amst. 1722. 4 vol. gr. 12.
- Les Pensées sur divers sujets de Morale, par Mr. le Comte d'Oxenstiern: Nouv. Edition augmentée de Maximes & de Reflexions du même Auteur. Francf. 1736. 2 vol. gr. 8.
- Les Pensées ou Reflexions Chrétiennes pour tous les jours de l'année, par le P. Nepveu de la C. de J. Paris 1699 4 v. 12.
- Petrone, traduit avec des Remarques, le latin à côté: Nouv. Ed. avec la contre Critique, & enrichie de Fig. en taille douce. 1713. 2 vol. gr. 12.
- Petrone, Poème sur la Guerre civile, traduit en Vers François avec des Remarques. Amst. 1737. vol. 4.
- d
- Pictet

- Pictet (Mr. Benedicte) la Theologie Chretienne ou la science du Salut, avec la Refutation & l'Histoire des Erreurs. Nouv. Ed. augmentée. Gen. 1721. 3 vol. 4.
- Pictet, (Mr. Benedicte) la Morale Chretienne ou l'Art de bien vivre. Nouv. Ed. augmentée. Gen. 1709. 8 vol. gr. 12.
- Les Plantes usuelles, leurs differens noms tant François que Latins, la maniere de s'en servir, & la dose; par Mr. Chomel. Dern. Ed. Paris 1731. 3 vol. gr. 12.
- Plantier, les Verités capitales de la Religion établies par la Raison & par l'Ecriture Sainte. Gen. 1733. vol. gr. 8.
- Plutarque, par Dacier, avec Remarques. Amst. 1735. 10 v. 12.
- Les Poesies du Pere du Cerceau; dern. Edition. Paris 1726. vol. gr. 8.
- Les Poesies de le Brun, complet. belle Ed. Paris 1714. vol. 8.
- Poiret, (Mr.) de l'Oeconomie divine ou les Oeuvres & Desseins de Dieu envers les Hommes; où l'on démontre les Principes & les Verités de la Nature & de la Grace, de la Philosophie & de la Theologie, de la Raison & de la Foi. Amst. 1687. 7 vol. gr. 12.
- Polybe, avec le Commentaire Militaire & enrichie de Notes Historiques & Critiques, par Mr. de Folard, avec les Plans nécessaires en taille douce; augmenté des sentimens d'un Homme de Guerre sur le système militaire. Amst. 1729-1733. complet. 7 vol. 4.
- Le Portulan de la Mediterranée ou le Vrai Guide des Pilotes; par Mr. Michelot. Amst. 1709. vol. 4.
- La Pratique de Pieté, traduite de l'Anglois de Louis Bayle. Charenton 1682. vol. gr. 8.
- Pratique generale des Fortifications pour les tracer sur le papier & sur le terrain. Paris 1679. vol. gr. 8.
- Le Procès entre le Marquis & la Marquise de Gèvres. Col. 1714. 2 vol. gr. 12.
- Les Promenades de Saint Cloud, Histoire galante, par Mr. le Sage. Haye 1738. 2 vol. in 12.
- La Promenade du Luxembourg, Histoire galante. Haye 1737. vol. 12.
- Les Pseaumes, Nouv. Version, gr. car. prem. vers. musique. Amst. 1730. vol. 12.
- Puffendorf, Devoirs de l'Homme & du Citoyen, avec des Remarques, par Mr. de Barbeyrac. Amst. 1735. 2 vol. 8.
- Pagi, Critica in universos Annales Cæsaris Baronii: Editio novissima plurimum locupletata. Antverp. 1727. 4 vol. in fol.
- Palin-

CATALOGUE:

51.

- Palingenii Zodiacus Vitæ, Editio novissima plurimum locupletata. Rot. 1722. vol. in 8.
- Patrum Græcorum Opuscula, qui de Sacramento Eucharistiæ scripserunt; Græcè & Latinè, cum Observationibus operâ & Studio Renaudoti. Paris 1709. vol. 4.
- D. Petavii. Opera omnia; Dogmatica & Historica: cum notis & emendationibus, Editio Novissima plurimum locupletata, cum Prefatione Harduini. Antwerp. 1703. compl. 9 vol. in fol.
- Perizonii & Torrenii, Valerius Maximus, cum Notis Variorum. Lugd. Bat. 1726. vol. 4.
- B. Pezii Bibliotheca Ascetica, antiquo-nova. Ratisb. 1723. 9 vol. in 8.
- Phædri Fabulæ curâ Burmanni. Hag. 1719. vol. 12.
- Phileleutheri Libellus de Miraculis. Duaci 1734. vol. 8.
- Philostratorum quæ supersunt Omnia, Editio Græcè & Latinè curâ Gottfridi Olearii. Lips. 1709. vol. fol.
- Pignatelli R. P. D. Thomæ Delbene de Immunitate & Jurisdictione Ecclesiastica, Editio novissima plurimum locupletata, ut & Bullis, Declarationibus & Decretis. Lugd. 1674. 2 vol. fol.
- Patris Pineda è Soc. J. Commentaria in Ecclesiasten Salomonis. Antverp. 1620. vol. fol.
- Pitisci Q. Curtius, cum Notis variorum, & Tab. æneis. Hag. Com. 1708. 2 vol. maj. 8.
- Plautus, cum interpretatione & notis in usum Delphini. Paris 1679. 2 vol. 4.
- Plutarchi Vitæ Insignium Virorum, cum Notis Variorum, Græcè & Latinè, Editio locupletissima Augustini Bryani. Londini 1729. Chartâ Regali, compl. 5 vol. maj. 4.
- Poetarum ex Academia Gallica, qui Latinè aut Græcè scripserunt, Carmina: Editio locupletissima. Hag. Com. 1740. maj. 8.
- Poetæ Latini Rei Venaticæ Scriptores, & Bucolici antiqui, cum Notis variorum. Lugd. Bat. 1728. vol. 4.
- Pontificale Romanum, Editio novissima, cum Figuris æneis. Brux. 1737. vol. maj. 8.
- F. R. Pouget, è Congreg. Orat., Institutiones Catholicæ, in quibus quidquid ad Religionis Historiam & Ecclesiæ Dogmata, Mores, Sacramenta, Preces, Usus & Ceremonias pertinet, è Sacris fontibus explanatus, adjectis petitis probationibus & testimoniis. Par. 1725. 2 v. f.

Præstantium ac Eruditorum Virorum Epistolæ. Editio
novissima plurimum locupletata, Amst. 1704. vol. f.
— idem Opus, Chartâ majori. vol. fol.

Praxis Canonica, sive Jus Canonicum Casibus præctis
explanatum, Constitutionibus, Decretis ac Decisioni-
bus illustratum. Cui accedit Praxis Romana in materiâ
Beneficiali & Matrimoniali, pro committendis ac regen-
dis negotiis Ecclesiasticis. Operâ & Studio Laurentii de
Nicollis: Editio plurimum locupletata. August. 1732.
2 vol. fol.

Psalterium Davidicum & Cantiones Sacræ. Editio splen-
didissima. Colon. Amst. 1723. vol. fol.

Puffendorf, de Officio Hominis & Civis; cum Notis Ot-
tonis, & Variorum. Ultraj. 1740. 2 vol. maj. 8.

Q.

Quinte-curse traduit par Vaugelas & Durier, *Nouv. Ed.*
avec Fig. Hays 1727. 2 vol. gr. 12.

Quintilien, traduit avec des Remarques, par Mr. Gedoyne:
dern. Ed. Paris 1718. vol. 4.

Quintus Curtius de Rebus Alexandri magni, cum Notis
Politiciis 1686. vol. 12.

Q. Curtius, cum supplementis Freinshemii, *Commen-*
tariis Cellarii auctus, Figurisque æneis illustratus. Hag.
Com. 1727. 2 vol. in 8.

R.

Ramsay, *Histoire du Vicomte de Turenne, enrichie de Pl.*
en taille douce. Hays 1736. 4 vol. 8.

Recueil Choisi des Harangues ou Pièces d'Eloquence des An-
ciens, traduit du Grec & du Latin. Lyon 1669. 2 vol. 12.

Recueil des Harangues de Mrs. de l'Academie Française. Amst.
1709. 2 vol. gr. 12.

Recueil des Pièces qui ont remporté le Prix à l'Academie Roia-
le des Sciences. Paris 1736. avec des Pl. en taille douce. 2 v. 4.

Recueil des Poètes François, avec l'Histoire de leur Vie. Amst.
1692. compl. 5 vol. 12.

Recueil Choisi des Opera, Balets, & autres Pièces represen-
tées par l'Academie roiale de Musique. Hays 1712. 13 v. 12.

Le Recueil des Voies au Nord, & Memoires pour le Com-
merce & la Navigation. Amst. 1731-1738. avec des Pl.
& Fig. en taille douce. 10 vol. gr. 12.

Recueil des Ordonnances de Louis XIV. pour les Gens de
Guerre. Paris 1712. compl. 14 vol. gr. 12.

- Recueil Politique concernant la dernière Guerre, 1736. v. 4.
 Recueil de Pièces Politiques concernant la Guerre en Pologne
 entre les Rois Stanislas & Auguste III. vol. 4.
 Recueil en faveur du Commerce des Hollandois dans les Indes-
 Orientales. vol. 4.
 Recueil Choisi des Traités les plus importants faits entre les
 Souverains de l'Europe. Haye 1707. 2 vol. gr. 12.
 Reflexions politiques sur le Gouvernement & sur le Commerce.
 Haye 1740. 2 vol. 8.
 Les Reflexions politiques & Militaires de Mr. le Marquis de
 Santa Cruz. complet. Haye 1740. 8 vol. 8.
 La Refutation des Critiques sur St. Augustin. Paris 1732. vol. 4.
 Les Regles du-Dessain & du Lavis, par Mr. B... Paris 1721.
 avec 14. Pl. en taille douce. vol. gr. 8.
 Nouvelle Relation de l'Afrique Occidentale, des differents
 Peuples qui y sont repandus, leurs Religions & leurs
 Mœurs; avec l'Etat ancien & present des Compagnies qui
 y font Commerce, par le P. Labat: enrichie de Pl. & Fig.
 en taille douce. Paris 1728. 5 vol. gr. 12.
 La Religion protestante voie sûre au salut par Chillingworth.
 Amst. 1730. 3 vol. gr. 12.
 Les Remarques de Vaugelas, avec les Notes de Corneille. Amst.
 1690. 2 vol. gr. 12.
 Les Remarques de Vaugelas sur la langue Françoisse, avec de
 nouvelles Observations. Haye 1737. 2 vol. gr. 12.
 Rethima, Histoire galante. Paris 1737. 6 vol. gr. 12.
 Les Revolutions de la Hongrie, avec les Memoires du Prince
 Ragotzy & ceux du Comte de Niklos. Haye 1739. 6 vol. gr. 12.
 Ricard, Traité general du Commerce, ample & exact. Amst.
 1721. vol. 4.
 Ricoboni, Histoire du Théâtre Italien, avec des Extraits &
 Examens Critiques, & enrichie de belles Gravures entaille
 douce. Paris 1731. 2 vol. gr. 8.
 Rollin, Histoire Ancienne. Amst. 1739. compl. 13 vol. gr. 12.
 ——— Romaine. Ibid. 3 vol. gr. 12.
 Roussel, Recueil d'Actes & Memoires depuis la Paix d'U-
 trecht. complet. Haye 1739. 12 vol. 8.
 Roussel, les Intérêts presents & les Prétenions des Puissances
 de l'Europe, fondés sur les Traités, avec les Preuves. Nouv.
 Edition augmentée. Haye 1736. 3 vol. 4.
 Roussel, le Supplement au Corps universel Diplomatique,
 contenant les Traités échappés aux Recherches de
 Mr. Dumont; & le Ceremonial Diplomatique; avec la
 Table

- Table generale pour tout l'Ouvrage; comme aussi l'Histoire des anciens Traités; par Mr. de Barbeyrac. Amst. & Haye 1739. compl. 8 vol. fol.*
- Roussel, le Cereimonial Diplomatique des Cours de l'Europe & en general tout cequi a rapport au Cereimonial & à l'Etiquette, fondé sur des Preuves autentiques; recueilli par Mr. du Mont. Mis en ordre & considerablement augmenté. Amst. & Haye 1739. 2 vol. fol.*
- Henrici Rega, Accurata Medendi Methodus, ab omni hypothesi abstracta, ac per Aphorismos proposita. Lov. 1737. vol. 4.*
- Rime di Paolo Rolli della Societa in Londra. Verona 1733. vol. maj. 8.*
- Riverii Opera Medica univërfa: Institutiones medicæ, Praxis Medica, & Observationes Medicæ; cum Animadversionibus variis. Editio novissima plurimùm locupletata; apud Turnesios 1737. vol. fol.*
- Fr. Rostgardi Deliciæ Poetarum. Lugd. Bat. 1693. 2 vol. 12.*

S.

- L***es Sallies d'Esprit, ou Traits agreables & utiles, par Mr. de Pitaval. Paris 1732. 4 vol. gr. 12.*
- De la Sainteté & des Devoirs de la Vie Monastique; par le R. P***. Paris 1683. complet. 3 vol. 4.*
- Salobli, Discours sur les differens sentimens dans l'Eglise, leur Reunion, & la Tolerance. Laus. 1737. vol. gr. 8.*
- Samson, Histoire de Guillaume III; avec les Lettres, Memoires & autres Preuves. Haye 1703. 3 vol. gr. 12.*
- Samson, Discours sur le Gouvernement, par Sidney. Haye 1702. 3 vol. gr. 12.*
- Sapor Roi de Perse. Paris 1730. 5 vol. gr. 12.*
- La Satyre Menippée, de la Vertu du Catholicon d'Espagne & de la tenue des Etats de Paris, avec le Regret sur la mort de l'Asne Ligueur qui mourut pendant le siege de Paris. Dern. Edition augmentée de Remarques & de Preuves. Ratisb. 1726. avec Fig. 3 vol. 8.*
- La Science des Geomètres: contenant non-seulement cequi est compris dans les Elemens d'Euclides, mais encore la Trigonometrie, Longimetrie, Altimetrie, Nivellement, Planimetrie, Géodesie, enfin tout cequi peut concerner la mesure des Corps & de leurs surfaces. Le tout travaillé dans un goût nouveau, sans aucun calcul, à l'usage de ceux qui ne sont point versés dans l'Algebre, & enri-*

CATALOGUE.

- enrichi de 47. Planches en taille douce, par Mr. l'Abbé
Deidier. Paris 1739. 2 vol. 4.
- La Science Militaire, par Mr. Bardet de Villeneuve, Cap-
taine Ingénieur Ordinaire en service de S. M. le Roi des
deux Siciles. Cet Ouvrage contient tout ce qu'un Officier,
soit d'Infanterie de Cavalerie ou de Marine, doit savoir dans
chaque Grade, concernant le service ordinaire & journalier,
la Tactique, le Genie, & l'Artillerie, comme aussi la science
de tout ce qui a rapport au Service de Mer ou la Guerre na-
vale. Accompagné de l'explication des Termes d'Art & enri-
chi des Pl. & Fig. nécessaires. Haye 1740. 4 vol. gr. 8.
- La Science parfaite des Notaires: Nouv. Edition corrigée
& augmentée par Mr. de Ferriere. complet. Paris 1735.
2 vol. in 4.
- La Science des Hieroglyphes. Haye 1737. avec fig. vol. 4.
- Les Secrets des Arts & Metiers, & les Regles pour les
pratiquer. Nouv. Ed. considerablement augmentée. Paris
& Rouen 1724. 4 vol. gr. 12.
- Le Sens Litteral de l'Escriture sainte defendu contre les Ob-
jections des Incrédules modernes; par Mr. Stackehouse.
Traduit de l'Anglois. Haye 1738. 3 vol. 8.
- Les Sentimens d'un Homme de Guerre, Ecclaircissemens sur
le Système Militaire de Mr. de Folard; ou supplement à
son Commentaire sur Polybe: avec des Pl. en taille douce.
Paris 1733. vol. 4.
- Les Sermons & autres Ouvrages du Pere Bourdaloue. Dern.
Edition compl. 15 vol. gr. 12.
- Les Sermons du Pere Terrasson. Paris 1726. 4 vol. gr. 12.
- Les Sermons du Pere Cheminais de la C. de J. compl. Brux.
1729. 5 vol. 8.
- Les Sermons du Pere la Rue, dern. Ed. Paris. 4 vol. gr. 12.
- Sermons pour le Careme, & pour les principales Fêtes, par
l'Evêque d'Aire. Paris 1699. 5 vol. gr. 12.
- Les Sermons de Werenfels. Amst. 1723. vol. gr. 8.
- Herlock, de l'Immortalité de l'Ame. Amst. 1708. vol. 8.
- Les Sermons de Mr. Saurin, complet. Haye 1737. XI. v. 8.
- Les Sermons de Mr. Huet. Amst. 1738. 3 vol. gr. 8.
- Les Sermons de Mr. Bertheau. Amst. 1737. 3 vol. gr. 8.
- Simon (Richard) le Nouveau Testament avec des Remarques
litterales & critiques sur les principales Difficultés. Trev.
1702. beau caractère. 4 vol. 8.
- Les Solitaires en Belle humeur, par Mr. le Marquis de M....
Amst. 1736. avec Fig. 3 vol. gr. 12.

- Les Souffrances de notre Seigneur Jesus-Christ; par le P. Alleaume de la C. de J. Nouv. Ed. Brux. 1738. 2 vol. gr. 8.*
Les Souverains du Monde, l'Étendue & Gouvernement de leurs Etats, Religion, Revenus, Forces, leurs Titres & Prétentions, & l'origine de leurs Armoiries. Nouv. Ed. augmentée & continuée jusqu'à présent, enrichie de Fig. en taille douce. Paris 1734. 5 vol. gr. 12.
Spektacle de la Nature. Haye 1739. avec Fig. 8 vol. gr. 12.
Steele, le Spectateur moderne. Amst. 1732. 6 vol. gr. 12.
 — la Bibliothèque des Dames. Amst. 1727. 3 vol. gr. 12.
 — le Mentor moderne. Amst. 1727. 4 vol. gr. 12.
Swift, le Conte du Tonneau & Supplement. Haye 1732. 3 vol. gr. 12.
Nouveau Système du Mycrocosme, ou Traité de la Nature de l'Homme & des Operations de toutes les Parties du Corps humain. avec Fig. Haye 1727. vol. gr. 8.
 — le même, en papier royal. vol. gr. 8.
Sallengre, Thesaurus Antiquitatum Novus. Hag. Com. cum Tab. æneis. compl. 3 vol. fol.
Salustius & veterum Historicorum Fragmenta. Amst. 1675. vol. 12.
J. F. Sanfelici, Decisiones supremorum Tribunalium: Editio novissima emendata & aucta, apud Anisson 1675. 4 vol. fol.
Schannat, Vindemiæ Litterariæ, & Corpus Traditionum. compl. 2 vol. fol.
J. Schilteri Thesaurus Antiquitatum Teutonicarum, cum Glossario ac Emendationibus & Notis doctorum Vironum. Ulm. 1728. ch. opt. 3 vol. fol.
Schmier, Jurisprudentia universalis Canonico-Civilis, novâ & facili Methodo explanata. Editio novissima plurimum locupletata. Avenione 1738. 4 vol. fol.
Schulteni in Vetus Testamentum Animadversiones, ope præcipuè Linguæ Arabicæ. Amst. 1709. vol. 8.
Schultingii Jurisprudentia Vetus recensita ac notis illustrata. Editio novissima plurimum locupletata. Lips. 1737. vol. 4.
Scriptores XVI. de Vita & Rebus gestis Mariæ Scotorum Reginae, Franciæ Dotariæ; Studio Samuelis Jebb recensiti. Lond. 1725. 2 vol. fol.
Scriptores Rerum Thuringiacarum, & Monumenta Langraviorum Thuringiæ ac Misniæ, Reyheri, aucta & emendata ac 77. Tab. æneis adornata. Lips. 1737. v. f. Sibylt.

- Sibylla Capitolina, cum interpretatione & Notis, Oxon. 1726. vol. maj. 8.
 Sotomajor, Index Librorum prohibitorum. Romæ ex Typogr. Camera Apostolicæ. 2 vol. in fol.
 Roberti Stephani Thesaurus Linguæ Latinæ, cum Emendationibus Variorum, Editio locupletissima, accuratissima & nitidissima. Londiniensis 1737. 4 vol. in fol.
 — item Linguæ Græcæ. compl. 4 vol. in fol.
 Strabonis Opera Græcè & Latinè cum Variorum, Editio novissima. Amst. 1707. vol. in fol.
 Suetonius cum Notis, ad Usum Delphini. Paris. 1684. vol. in 4.

T.

- L**es Tables Astronomiques dressées par la magnificence de Louis XIV. par Mr. de la Hire. Paris 1735. vol. in 4.
 Tacite, avec les Notes d'Amelot de la Houffaye, Amst. & Haye 1735. complet. 10 vol. gr. 12.
 La Tactique; ou l'Art de Ranger des Bataillons, & de faire faire à une Armée en Campagne, tous les Mouvements qui conviennent suivant les différentes Occasions, avec des Pl. gravés en taille douce. Par Mr. Bardet de Villeneuve, Capitaine & Ingenieur ordinaire de S. M. le Roi des deux Siciles. Haye 1740. vol. gr. 8.
 Talon, Traité de l'Autorité des Rois. Amst. 1700. vol. gr. 8.
 Taylor, le Méchanisme de l'Oeil. Paris 1738. avec fig. vol. 8.
 Le Teinturier parfait, ou l'Art de teindre toutes sortes d'étoffes, les Cuirs, l'Yvoire, les Os, le Bois, le Verre, le Cristal, &c. avec un Traité des Drogues & ingrédients qu'on y emploie, leur choix & culture. Paris 1716. 2 v. 12.
 Terrasson, Dissertations sur Homere. Paris 1715. 3 vol. gr. 12.
 Le Testament Politique du Cardinal de Richelieu; Nouv. Ed. enrichie de Remarques Historiques & Politiques, par Mr. l'Abbé de St. Pierre. Haye 1740. 2 vol. in 8.
 Testas, Connoissance de l'Âme dans son état d'Union, de séparation, & de réunion avec le Corps. Lond. 1708. 2 vol. 8.
 Theatre des Grecs, par Brumoy. Amst. 1734. 4 vol. gr. 12.
 Le Theatre François. Paris 1737. 12 vol. gr. 12.
 Le Theatre de la Foire, ou l'Opera Comique, par Mrs. le Sage & d'Orneval. Amst. 1726. avec Fig. en taille douce. 6 vol. gr. 12.
 Le Theatre Italien de Gherardi; Nouv. Ed. avec Fig. & les Aïrs en Musique, gravés en taille douce. Amst. 1721. 6 vol. gr. 12.

- Le Nouveau Theatre Italien, ou Recueil des meilleures Comedies Italiennes nouvelles.* Paris 1729. 8 vol. gr. 12.
- Le Grand Theatre nouveau de la Savoie & du Piemont, accompagné de grandes & magnifiques Cartes, Pl. & Fig. en taille douce, Haye 1726. compl. en très beau papier impérial.* 2 vol. gr. fol.
- Le Grand Theatre nouveau de toute l'Italie, accompagné d'une infinité de grandes & magnifiques Cartes, Pl. & Fig. en taille douce, Ibid. compl. en très beau papier impérial,* 4 vol. gr. fol.
- Le Grand Theatre ou Histoire & Description du Duché de Brabant, & des Maisons Nobles qui y ont été erigées; rédigé & publié par Mr. le Baron Le Roy, & enrichi de près de 200 Pl. en taille douce. Haye 1730.* 2 vol. fol.
- La Theorie & Pratique du Jardinage, particulièrement pour l'Ordonnance & l'ornement des beaux Jardins; enrichi de 31 belles Pl. en taille douce. Haye 1711.* vol. in 4.
- Thomassin, Recueil des magnifiques Pièces de Sculpture de Versailles, représentées en 218 Pl. en taille douce, avec des Explications.* Haye 1722. 2 vol. in 4.
- Tilladet, Dissertations sur divers Sujets; par Mr. Huet Evêque d'Avanches. Haye 1720.* 2 vol. gr. 12.
- Les Titans ou l'Ambition punie, Poëme en douze Chants, & les deux Jumeaux, Poëme en onze Chants. Liege 1725.* 2 vol. gr. 8.
- Traité de l'Education, le Devoir des Parens & celui des Enfants; enrichi de Fables morales tirées des meilleurs Auteurs & orné de Fig. en taille douce. Amst. 1716.* 2 vol. gr. 12.
- Le Traité du Vrai Merite de l'Homme, considéré dans tous les Ages & dans toutes les Conditions; par Mr. de Claville. Dern. Ed. Haye 1738.* 2 vol. gr. 12.
- Traité de la Communication des Maladies & des Passions, ou l'Histoire naturelle de l'Homme. Haye 1738.* vol. in 8.
- Traité de la Veritable Religion, contre les Athées & contre toutes les fausses Religions. Paris 1737.* 6 vol. gr. 12.
- Traité de l'Excellence de la Religion, par Mr. Bernard. Amst. 1732.* 2 vol. gr. 12.
- Traité de l'Esprit de l'Homme, suivant les Principes Cartesiens. Paris 1666.* vol. in 4.
- Traité complet de Chirurgie, avec des Reflexions; par Mr. de la Motte. Paris 1722.* 3 vol. gr. 12.
- Le Traité complet de l'Algebre; par Mr. de Cronsaz, de l'Academie roiale des Sciences. Paris 1726.* vol. in 8.
- Le

- Le *Traité de la Peinture & de la Sculpture*, par Richard-son, complet. Amst. 1728. 3 vol. gr. 8.
- Traité de Perspective, ou les Fondemens de la Peinture*. Paris 1701. avec fig. vol. gr. 8.
- Nouveau Traité de la Perfection sur le fait des Armes, en- seignant la maniere de combattre avec toutes sortes d'Armes, les Saluts de l'Esponton, l'exercice du Fusil, & celui de la Grenadiere &c.* par Mr. Girard, & enrichi de 157 belles Estampes. Paris 1736. vol. in 4.
- Traité d'Architecture dans le Goût moderne, la Décoration & la Distribution des Maisons & des Edifices de toute sorte; par Mr. B***.* & accompagné de 212 magnifiques Pl. en taille douce, complet. Paris 1738. Edition très belle, en 4 vol. gr. 4.
- Traité de la Geometrie Pratique à l'usage des Officiers, qui enseigne toutes les Operations les plus nécessaires tant sur le Papier que sur le Terrain; avec le Traité d'Architecture. Enrichi de 39 belles gravures en taille douce des Pl. & Fig. nécessaires.* Par Mr. Bardet de Villeneuve, Capitaine & Ingénieur ordinaire de S. M. les Roi des deux Siciles. Haye 1740. 2 vol. gr. 8.
- Traité & Parallele des cinq Ordres de l'Architecture, avec des Nouvelles Inventions pour bien bâtir; avec Fig.* Paris 1710. 2 vol. in 4.
- Traité Historique & Pratique des Ponts, Chemins, & Chaussées, avec les Pl. nécessaires en taille douce; par Mr. Gaultier.* Paris 1728. 2 vol. gr. 8.
- Traité universel des Eaux & Forêts, des Pêches & des Chaus- ses,* par Mr. Duval. Paris 1699. vol. gr. 8.
- Traité & Histoire des Monnoyes, par Mr. le Blanc; enrichi de Pl. en taille douce.* Amst. 1692. vol. in 4.
- Traité & Histoire de la Police, avec des Loix & Reglemens qui la concernent, les Statuts des Corps des Marchands & des Arts & Metiers, avec les Fonctions & Prerogatives des Magistrats.* Par Mr. de la Mare. complet. Amst. 1729. 4 vol. in fol.
- Traité du Commerce, soit de Terre, soit de Mer, avec des In- structions sur le Fait du Commerce.* Paris 1710. 2 vol. gr. 12.
- Traité du celebre Panorme du Concile de Basle.* Paris 1697. vol. gr. 8.
- Traité Historique de la Liturgie sacrée ou de la Messe.* Paris 1701. vol. gr. 8.
- Les Transactions Philosophiques de la Societé Roiale de Lon- dres,*

- dres, depuis 1665 jusqu'à 1736, traduites par Mr. de Brémond, avec Fig. en taille douce. Paris 1739. 3 vol. in 4.
- Troubles de Hongrie & le Siege de Neuhaufel; avec Fig. Amst. 1686. 4 vol. 12.
- Turretin, Traité de la Verité de la Religion Chrétienne, complet. Gen. 1730. 2 vol. gr. 8.
- Les Tusculanes de Cicéron, traduites avec des Remarques; par Mr. d'Olivet. Amst. 1739. 3 vol. gr. 12.
- Tyndal, Remarques Critiques sur l'Histoire d'Angleterre de Mr. de Rapin Thoyras, & Abregé Historique du Recueil des Actes d'Angleterre de Rymer, avec les Notes de Mr. Wathley. Haye 1733. complet. en 2 vol. in 4.
- le même Ouvrage, en papier roial. 2 vol. in 4.
- Teisserii Catalogus Autorum & Bibliothecarum: cum Pb. Labbei Bibliothecâ Nummariâ, ac Mantiffæ Antiquaria Suppellectilis. Col. Allob. apud Turnefios. 1705. 2 vol. in 4.
- Tempe Helvetica, sive Dissertationes atque Observationes Theologicæ, Philologicæ, Criticæ & Historicæ. Ila. Editio. Fig. 1737. 2 vol. maj. 8.
- Terentius cum Notis, in usum Delphini. Paris. 1675. v. 4.
- Theologia Quadripartita Scoti, I. Speculativa, II. Sacramentalis, III. Moralis, IV. Positiva: Authore R. P. Joanne Gabriele Boyvin. Editio Novissima, plurimum locupletata. Paris. 1678. 4 vol. in fol.
- Thesaurus Philologicus & Critici sacri, sive Annotata Doctissimorum Virorum in Vetus ac Novum Testamentum. Editio novissima, Londinensi emendatior, ac plurimum locupletior. Amst. & Ultraj. 1698. compl. XI. vol. in fol.
- Thesaurus Geometriæ practicæ, cum Tab. æneis. Lond. 1737. vol. in 8.
- Sti. Thomæ Aquinatis Summa Totius Theologiæ. Editio Optima Lugd. apud Aniffon. Typ. Reg. compl. in 20 vol. maj. 12.
- Thomas à Kempis de Imitatione Christi, Lib. IV. Lugd. Aniffon 1720. vol. 24.
- Thuani Historiarum Editio novissima, & locupletissima. Londinensis 1733. 7 vol. in fol.
- Thucydides Duckeri, Græcè & Latinè, cum Notis Variorum. Ed. Nov. plurimum locupletata. Amst. v. in f.
- Titus Livius cum Notis Clerici. Novissima Editio. 1730. 6 vol. maj. 12.
- Ti-

- Titus Livius Clerici. Lips. 1737. 3 vol. in 8.
 Toleti Instructio Sacerdotum locupletissima, cum An-
 notationibus & Additionibus Variorum: curâ P. Gib-
 boni è Soc. J. Editio novissima. Lugd. Anisson. v. m. 8.
 Pittonis Tournefort, Institutiones Rei Herbariæ, cum
 488 nitid. Tabulis æneis. Paris. Typographia Regia
 1719. compl. 2 vol. in 4.
 Trommii (Abr.) Concordantiæ Græcæ Bibliorum. Amst.
 & Ultraj. 1718. 2 vol. in fol.
 Turcelinus de Particulis Latinis. Edit. Nov. Lips. vol. 8.

V.

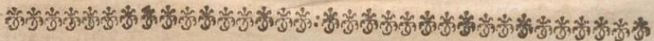
- V** Arignon, Traité du Mouvement & de la mesure des
 Eaux: par Mr. Pujol. Paris 1725. avec des Pl. en
 taille douce. vol. in 4.
 ——— Eclaircissemens sur l'Analyse des Infinitement petits.
 Paris 1725. avec des Pl. en taille douce. vol. in 4.
 La Vérité de la Religion Catholique, prouvée par l'Ecriture
 sainte, par Mr. Desmabis. Nouv. Ed. augmentée. Paris
 1713. 4 vol. gr. 12.
 Vertot, Revolutions Romaines, de Suede & de Portugal, &
 Bretons. Haye 1737. 8 vol. gr. 12.
 ——— Revolutions de Malte. Nouv. Ed. considérablement
 augmentée. Paris 1738. 7 vol. gr. 12.
 Les Vertus Medicinales de l'Eau commune. Paris 1729. 2 v. 12.
 La Vie de N. S. Jesus-Christ représentée en 56. Pl. en taille
 douce, par Gillot. Paris. vol. 4.
 Les Vies des Saints, pour chaque jour, avec des Reflexions
 Chretiennes. Paris 1685. vol. in fol.
 La Vie de l'Empereur Charles-Quint. Nouv. Ed. enrichie de
 Fig. en taille douce. Amst. 1730. 4 vol. gr. 12.
 La Vie d'Olivier Cromwel, recueillie des meilleurs Auteurs.
 Haye 1725. 2 vol. gr. 8.
 La Vie de M. de Ruiter Amiral General de Hollande & l'His-
 toire maritime depuis 1652 jusques 1676. enrichis de Pl. en
 taille douce. Amst. 1698. vol. in fol.
 Vie du Duc de Ripperda. Amst. 1739. 2 vol. 8.
 La Vie de Mr. Bayle, par Mr. Desmaiseau. Dern. Ed.
 Amst. 2 vol. gr. 12.
 Vies des Hommes Illustres & grands Capitaines François; par
 Mr. de Brantome. Leid. 1666. 4 vol. 12.
 La Vie de Chimene Spinelli, par Mr. de M. Paris 1737.
 6 vol. gr. 12.
 Vi-

- Vilars, Cours de Chirurgie. Paris 1738.* 2 vol. gr. 12.
- Virgile traduit en Vers François, avec des Remarques; par Mr. de Segrais. Lyon, Paris 1719. complet avec Fig. en taille douce.* 2 vol. gr. 8.
- Les Voyages de Mr. de Thevenot, en Europe, Asie & Afrique. Nouv. Ed. enrichie de Pl. & Fig. en taille douce. Amst. 1727.* 5 vol. gr. 12.
- Les Voyages de Paul Lucas, au Levant. Amst. 1720. avec Fig.* 6 vol. gr. 12.
- Les Voyages du P. Labat en Espagne & en Italie. Amst. 1731.* 8 vol. gr. 12.
- Les Voyages de Mr. Misson, avec les Remarques de Mr. Adisson, & enrichis de Pl. & Fig. en taille douce. Utr. 1722.* 4 vol. gr. 12.
- Le Voyage Historique d'Italie, avec des Recherches curieuses. Haye 1729.* 2 vol. gr. 12.
- Second Voyage Litteraire des Benedictins. Paris 1724. avec Fig.* vol. in 4.
- Les Voyages de Mr. du Mont en Europe & en Asie, contenant des Recherches & Observations curieuses, & enrichi de Pl. & Fig. en taille douce. Haye 1699.* 4 vol. gr. 12.
- Les Voyages du Chev. des Marchais en Guinée, redigés par le P. Labat, & enrichi de Pl. & Fig. en taille douce. Amst. 1731.* 4 vol. gr. 12.
- Les Voyages de Mr. du Quesne, Chef d'Escadre. Amst. 1721.* 3 vol. gr. 12.
- Les Voyages de Thomas Gage; avec Fig. Amst. 2 vol. gr. 12.*
- Les Voyages du Baron de la Hontan. Amst. 1728.* 3 vol. gr. 12.
- Le Nouveau Voyage ou Description & Histoire de l'Amerique, enrichi des Pl. & Fig. nécessaires en taille douce, par le P. Labat. Haye 1724.* 2 vol. in 4.
- le même en papier roial. 2 vol. in 4.
- Les Voyages de le Brun en Moscovie, en Perse, & aux Indes Orientales, enrichis de plus de 300 Pl. & Fig. en taille douce. Amst. 1718.* 2 vol. in fol.
- Voyages dans les Pais & dans les Mers du Nord, avec des Memoires instructifs pour le Commerce & la Navigation, & enrichis d'un grand nombre de Pl. & Fig. en taille douce. Amst. 1737. compl.* 10 vol. gr. 12.
- Le Voyages en Asie, Histoire des Sarazins & des Tartares, & les nouvelles Decouvertes faites par les principaux Voyageurs: recueilli par Mr. de Bergeron, & enrichi de Cartes. Haye 1735.* in 4.
- Les

- Les Voiages de Wodes Rogers autour du Monde, enrichis de Pl. & Fig. en taille douce. Amst. 1716. 2 vol. gr. 12.*
Les Voiages autour du Monde, par Mr. de Barbinais, avec les Pl. & Fig. en taille douce. Paris 1728. 3 vol. gr. 12.
Nouveau Voiage autour du Monde, par Mr. Dampier, enrichi des Pl. & Fig. nécessaires, en taille douce. Rouen 1723. 5 vol. gr. 12.
Les Voiages de Mr. de Coreal aux Indes-Occidentales, avec des Pl. & Fig. en taille douce. Amst. 1722. 3 vol. gr. 12.
Swift, les Ingenieux Voyages de Gulliver. Haye 1730. 3 v. 12.
Voltaire, Elemens de la Philosophie de Newton, rendus à la portée de tout le Monde, & enrichis de Fig. en taille douce. Amst. 1738. vol. gr. 8.
Ursé (Mr. d') l'Astrée, Pastorale allégorique, avec la Clef, Nouvelle Edition, mise en langage moderne, & où on a abrégé les Conversations, & enrichie de Fig. en taille douce. Paris 1733. 10 vol. gr. 12.
Les Vues des Roiaumes d'Espagne & du Portugal, représentées en 160 tailles douces, dessinées sur les Lieux mêmes. Leyde. vol. in 4.
Vaillant, Thesaurus Numismatum, Romanorum, Græcorum, Ægyptiacorum & Syriacorum. Editio novissima & locupletissima cum innumeris Tab. æneis, compl. 7 vol. in fol.
Valentini Forsteri Historia Juris Civilis. Aurel. 1706. vol. in 8.
Velleius Paterculus Burmanni, cum Notis Variorum. Lugd. Bat. 1719. vol. maj. 8.
Vida è Fasti di Bernardo di Gala Vescovio di Munster. Col. 1681. vol. in 4.
Virgillii Maronis Opera, ad Maafvici Editionem castigata. Impressio nitidissima. Amst. 1730. vol. maj. 12.
Virgillii Opera, Editio Ruæi, cum Notis Var. Paris. 1722. vol. in 4.
J. Voet, Commentarius ad Pandectas, in quo præter Romani Juris Principia ac Controversias illustriores, Jus etiam hodiernum, & præcipuæ Fori Quæstiones excutiuntur. Editio novissima. Hagæ-Com. 1734. 2 vol. in fol.
Vossii Grammatica Contracta. Hag. 1735. vol. in 8.

W.

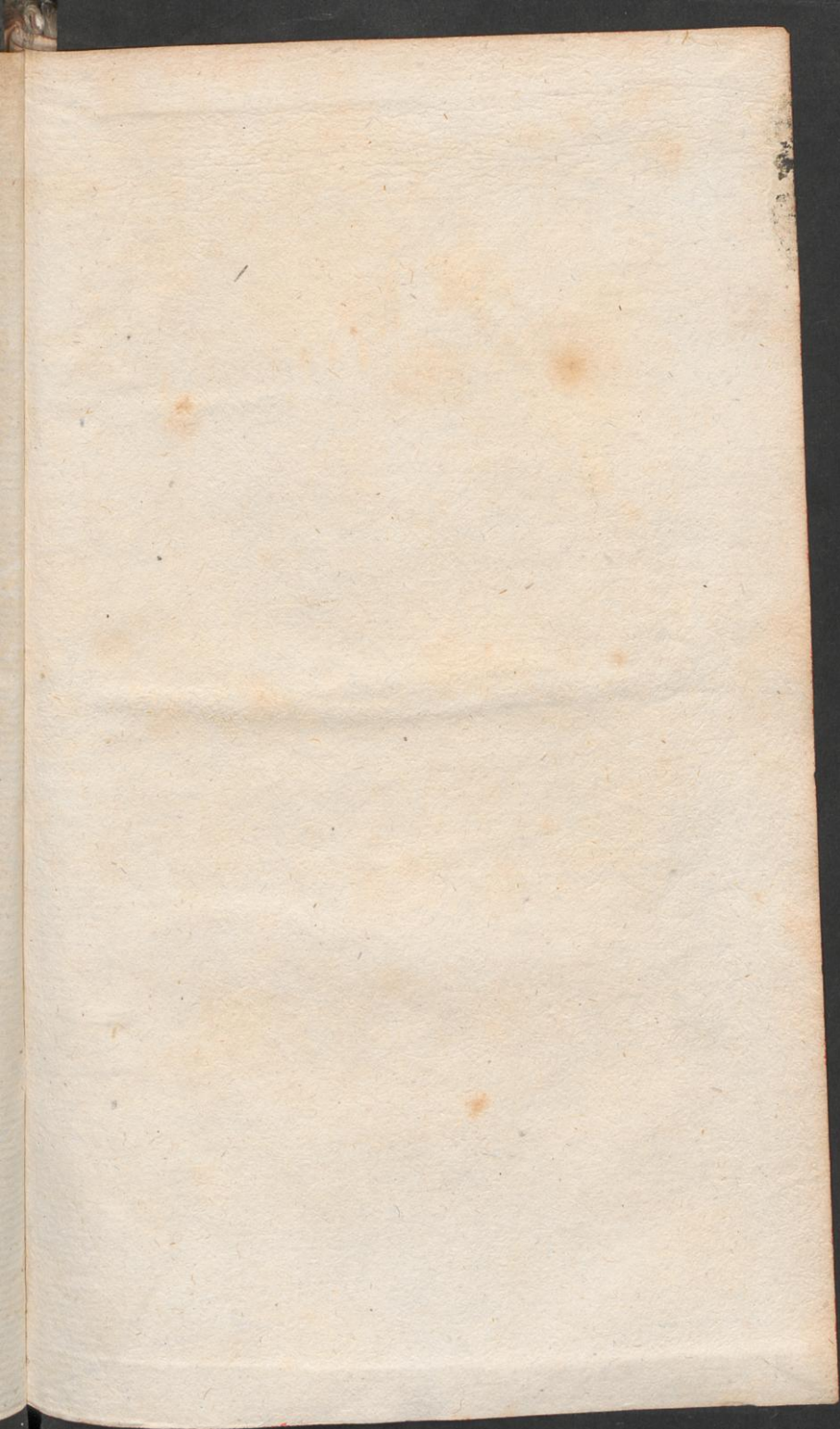
- W** Alpole, Rapport du Comité pour l'examen de la dernière Paix. Amst. 1715. 2 vol. gr. 8.
- Wicquefort, l'Histoire des Provinces-Unies depuis l'Établissement de cet État, avec un Recueil ample & exact des Pièces Authentiques & Preuves. Haye 1719. 2 vol. fol.
- Wicquefort, les Voyages en Moscovie, Tartarie & Perse, par Mr. Olearius, enrichis d'un grand nombre de Pl. & Fig. en taille douce. Amst. 1727. 2 vol. in fol.
- les Voyages remarquables de Mr. de Mandelslo, en Perse & aux Indes-Orientales, enrichis d'un grand nombre de Fig. en taille douce. Amst. 1727. 2 vol. in fol.
- Willenbergi Quæstiones Juris Gentium, in usum Studio-sæ Juventutis. Lips. 1711. in 8.
- Wodwardi Opuscula Medica, cum Observationibus. Fig. 1720. vol. in 8.
- Christ. Wolfii Libanus Sophista, Græcè & Latinè, Editio novissima plurimum locupletata & Notis illustrata. Amst. 1738.

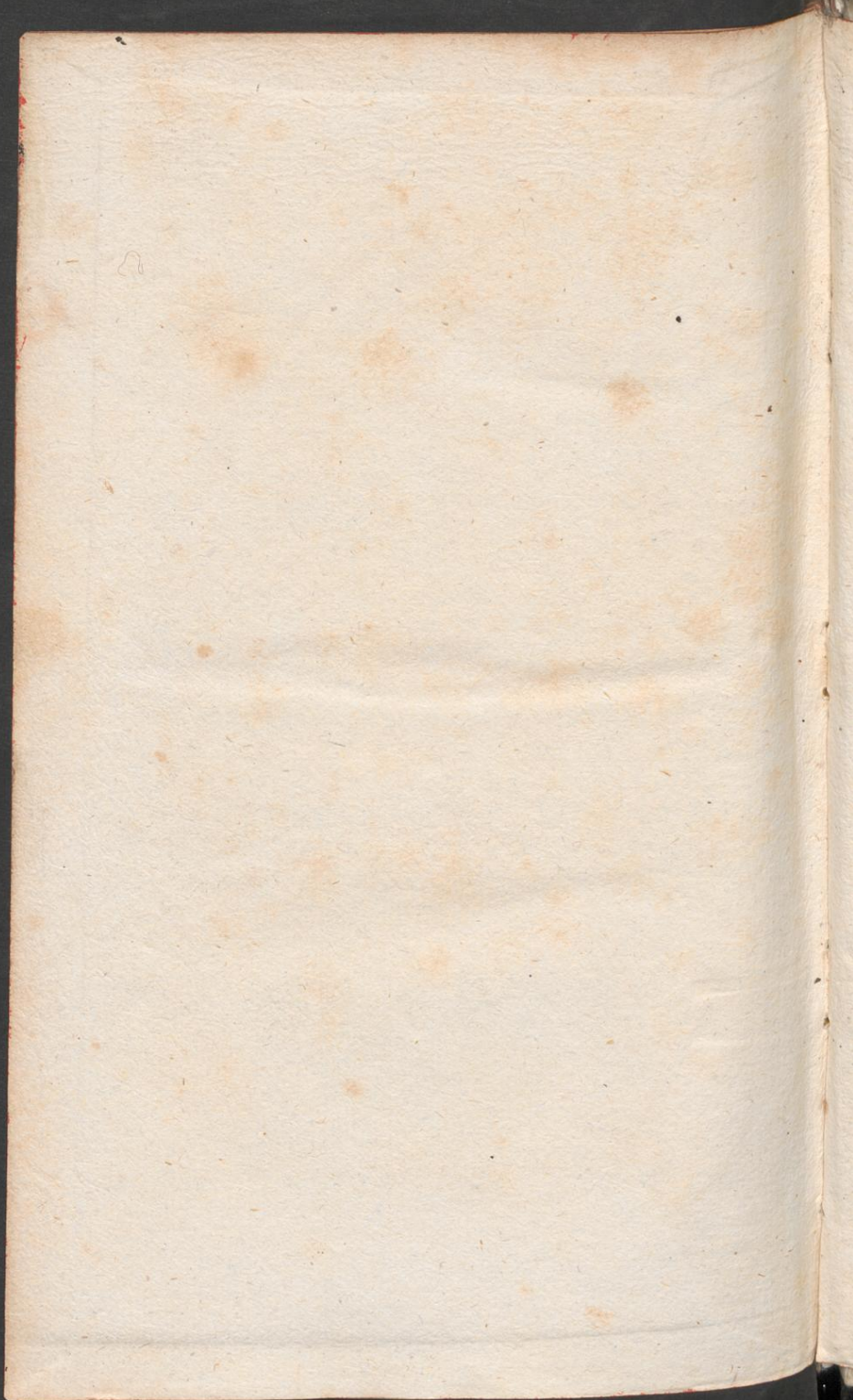


Le même Libraire JEAN VAN DUREN donne un autre Catalogue de Livres sur les différentes Matières, qui se trouvent chez lui en assortiment.



1901, 280





9.71

VIL
SO
MIL
TON